



NOTICE

The quality of this microfiche is heavily dependent upon the quality of the original thesis submitted for microfilming. Every effort has been made to ensure the highest quality of reproduction possible.

If pages are missing, contact the university which granted the degree.

Some pages may have indistinct print especially if the original pages were typed with a poor typewriter ribbon or if the university sent us a poor photocopy.

Previously copyrighted materials (journal articles, published tests, etc.) are not filmed.

Reproduction in full or in part of this film is governed by the Canadian Copyright Act, R.S.C. 1970, c. C-30. Please read the authorization forms which accompany this thesis.

**THIS DISSERTATION
HAS BEEN MICROFILMED
EXACTLY AS RECEIVED**

AVIS

La qualité de cette microfiche dépend grandement de la qualité de la thèse soumise au microfilmage. Nous avons tout fait pour assurer une qualité supérieure de reproduction.

S'il manque des pages, veuillez communiquer avec l'université qui a conféré le grade.

La qualité d'impression de certaines pages peut laisser à désirer, surtout si les pages originales ont été dactylographiées à l'aide d'un ruban usé ou si l'université nous a fait parvenir une photocopie de mauvaise qualité.

Les documents qui font déjà l'objet d'un droit d'auteur (articles de revue, examens publiés, etc.) ne sont pas microfilmés.

La reproduction, même partielle, de ce microfilm est soumise à la Loi canadienne sur le droit d'auteur, SRC 1970, c. C-30. Veuillez prendre connaissance des formules d'autorisation qui accompagnent cette thèse.

**LA THÈSE A ÉTÉ
MICROFILMÉE TELLE QUE
NOUS L'AVONS REÇUE**

L'Image de la police dans l'Outaouais:
étude exploratoire

Denis Couillard

Thèse présentée au département de Criminologie,
Faculté des Sciences Sociales, Ecole des
Etudes Supérieures de l'Université
d'Ottawa comme complément aux
conditions d'obtention de
la maîtrise ès arts
en Criminologie
septembre 1979

© D. Couillard, Ottawa, Canada, 1980

Nous sommes heureux d'exprimer notre reconnaissance à monsieur Jacques Laplante, Ph. D., directeur du département de Criminologie de l'Université d'Ottawa qui nous a si judicieusement dirigé dans ce travail.

Table des matières

Introduction.....	1
Chapitre I- Les différentes facettes de la police.....	6
Histoire de la police.....	7
Rôle de la police.....	20
Critiques à l'égard de la police.....	37
-Efficacité.....	39
-Rôle et activités.....	47
-Pouvoir discrétionnaire.....	51
-Corruption.....	56
-Sous-culture policière.....	60
-Police et pouvoir politique.....	63
-Attitude et comportement de la police.....	67
-Formation policière.....	72
-Contrôle.....	73
La police vue par les citoyens.....	78
Chapitre II- Approche méthodologique.....	109
Contrôle sociale et représentations.....	111
-Le processus du contrôle social.....	111
-Les représentations.....	116
-Les difficultés de saisir les représentations..	119

Les moyens pour saisir les représentations sur la police..	122
-Le type de technique utilisé.....	123
-La question de non-directivité.....	125
Stratégie de collecte des données.....	129
-Description du milieu et de la population.....	129
-Echantillon.....	138
-Consigne.....	141
Méthode d'analyse.....	142
Chapitre III- Analyse et interprétation des résultats.....	146
Description des sujets.....	149
Analyses individuelles.....	153
Regroupement des données et discussion.....	234
Synthèse et conclusion.....	252
Appendice A.....	263
Références.....	316

Introduction

Le système de justice criminelle est souvent l'objet de plusieurs critiques. Depuis ces dernières années elles semblent se faire beaucoup plus fréquentes et proviennent de pratiquement tous les milieux. Cela n'est certes pas surprenant compte tenu de l'élargissement marqué et constant de son champ d'action. Le Canada et le Québec ne font évidemment pas exception à la règle; notre pays étant l'un des plus sévères au monde en matière de contrôle social.

Au niveau de la formulation des lois et des prescriptions, les critiques proviennent de sources diverses et suivent différentes orientations eu égard aux idéologies et aux intérêts défendus. Par ailleurs, la quantité volumineuse des statuts qui nous restreignent déjà passablement et que nous continuons sans cesse d'accroître, témoigne d'une exagération et d'une confusion certaine.

Les cours de justice, elles aussi, sont fort critiquées. On leur reproche leur lenteur administrative, leur complexité bureaucratique, leur subjectivité ainsi que leur inconsistency.

Pour ce qui est des institutions pénitentiaires, les

blâmes sont en si grande quantité qu'ils en viennent à se contredire. Elles sont nombreuses et très coûteuses. De plus, le mythe de la réhabilitation est tranquillement en voie de sombrer dans l'histoire, l'échec de nos prisons étant si flagrant. Malgré tout cela, on persiste toujours à en construire de nouvelles.

Les policiers et l'institution en tant que telle n'échappent pas aux attaques et aux reproches. On s'interroge face à leur rôle, à leur façon de travailler, leur efficacité, aux liens qu'ils entretiennent avec l'état, aux pouvoirs qu'ils détiennent et aux contrôles que la population peut exercer, etc... Originellement, la police était issue des communautés et elle faisait partie intégrale de celles-ci alors qu'elle jouait un rôle de conseiller et d'arbitre. Aujourd'hui elle semble devenir de plus en plus une agence de contrôle. On ne la retrouve pratiquement plus au coeur de la communauté mais bien à l'extérieur, exerçant ainsi un rôle de surveillant, de gardien et d'agent correcteur et punitif, voire d'entrepreneur moral. Si bien que l'on se demande parfois si c'est bien la police qui est au service de la communauté, ou l'inverse: la communauté au service de la police.

Mais qu'en pense-t-elle justement cette communauté? Les criminologues, les politicologues, les journalistes et bien d'autres spécialistes ont souvent l'occasion d'exprimer leurs

opinions en rapport avec la police. Par contre ceux qui sont directement concernés par l'action des policiers semblent avoir été assez négligés.

Voilà précisément ce qui nous intéresse dans cette recherche. Comment les citoyens d'une population donnée se représentent-ils la police? Quel rôle désirent-ils lui voir jouer? Quels contrôles souhaitent-ils posséder? Quels pouvoirs lui confèrent-ils?

Afin de répondre à ces questions, nous procéderons tout d'abord à une brève histoire de la police, pour ensuite voir selon la littérature quel est le rôle que l'on prête à cette institution. Nous étudierons par la suite les critiques qui ont été émises à l'égard de la police, pour finalement analyser ce que nous savons actuellement de ce que les citoyens pensent de la police. Ceci composera en fait notre premier chapitre soit notre revue de la littérature.

Dans une deuxième phase, nous élaborerons notre cadre de référence ainsi que notre approche méthodologique. Le problème précis auquel nous désirons nous adresser y sera spécifier. Finalement, nous décrirons la population utilisée pour ce travail, tout en présentant la méthode et la procédure choisies pour répondre à notre question.

Les résultats que nous aurons obtenus, l'analyse de

nos données et l'interprétation que l'on peut en faire fera l'objet de notre troisième et dernier chapitre. Une attention particulière sera alors consacrée aux implications possibles de nos résultats.

CHAPITRE I

Les différentes facettes de
la police

Tout travail de recherche qui se veut pertinent et désire s'inscrire dans un processus cumulatif de la connaissance exige une bonne revue de la littérature. Celle-ci permet d'informer le chercheur aussi bien que le lecteur sur maints aspects de l'objet de l'étude et renseigne sur les éléments de réponses déjà disponibles en rapport avec le problème soulevé. Voilà pourquoi ce premier chapitre sera consacré à ce que l'on apprend par la littérature traitant de la police. Tout d'abord, afin d'en saisir les origines, nous réviserons brièvement l'histoire de la police. Par la suite, nous nous arrêterons sur le rôle que l'on confère à la police, pour ensuite étudier les diverses critiques que l'on émet à son égard. Finalement nous verrons ce que les études antérieures ou déjà en cours ont révélé sur la façon dont les citoyens perçoivent la police.

Histoire de la police

Une étude touchant de près ou de loin la police doit nécessairement tenir compte des origines et de l'évolution qu'a suivies cette institution. Kelly (1973) attribue le titre de père de la police urbaine à l'empereur romain Auguste (63 avant J.C. - 7 après J.C.). Au moment où celui-ci prit le pouvoir, Rome

était une métropole abritant plus d'un million de gens et faisant face à de graves problèmes d'incendie, de désordre et de criminalité. L'empereur Auguste entreprit donc de solutionner ces troubles en instaurant entre autres l'institution des vigiles. Celle-ci se développa à partir d'une équipe de pompiers qui devaient patrouiller la ville et être disponibles en cas d'incendie important, vingt-quatre heures par jour. Graduellement, on leur confia également la tâche de maintenir l'ordre dans la ville en procédant à l'arrestation de gens coupables d'actes répréhensibles. L'organisation des vigiles devint éventuellement assez complexe. Ses tâches devenant de plus en plus nombreuses et ambiguës, elle atteint un effectif d'approximativement neuf mille hommes divisés en sept cohortes. C'était la première fois selon Kelly (1973), que l'on faisait état d'une organisation policière civile et non militaire.

Plus tard; au XVII^e siècle, en France, Louis XIV instaurait la fonction de lieutenant de police, et c'est ainsi, plus précisément en 1667, qu'originait définitivement la police moderne française. Le lieutenant de police était entièrement au service du roi et jouissait de pouvoirs considérables (Radzinowicz, 1948). Ces pouvoirs ne se limitaient pas à la lutte contre le crime, mais toutes les activités sociales, économiques et politiques étaient sujettes à son contrôle et à sa supervision. Suite à la révolution française de 1789, la

police au service de la monarchie fût destituée pour faire place à une police qui appliquerait la justice révolutionnaire. Cette forme de justice selon Radzinowicz (1948), était tout aussi répressive et partisane sinon plus que la première, mais entre les mains de personnes différentes. Cette police révolutionnaire ne dura toutefois pas longtemps, et en 1800 on assistait à une nouvelle réforme policière. On établissait alors la fonction de préfet de police qui possédait encore une fois de nombreux pouvoirs à l'exception cependant du judiciaire. Il était entre autres responsable de toute l'administration policière. Les forces de l'ordre françaises se retrouvaient encore une fois dotées de pouvoirs importants et de contrôles éphémères. La police demeurait une magistrature politique. Radzinowicz (1948) rapporte à cet effet que Fouché qui était le grand ministre de la police en 1799, disait justement que la police devait coopérer par des méthodes parfois "irrégulières" à accroître l'efficacité des mesures gouvernementales.

D'autre part, en Angleterre, la population fût très réticente face à l'instauration d'une institution policière proprement dite. L'expérience française ne leur plaisait guère et ils voulaient protéger précieusement leurs libertés civiles et privées. Radzinowicz (1948) prétend d'ailleurs que les anglais du XVIIIe siècle préféraient de loin faire voler leurs biens plutôt que d'être sujet à une surveillance de la

part de l'état.

La police anglaise semble avoir originé des communautés elles-mêmes, bien plus que de l'état. Au Moyen-Age, alors que le régime féodal prévalait, le maintien de l'ordre et de la paix était une responsabilité qui devait être partagée par tous les citoyens. En fait, le système reposait sur le principe que tous les membres d'une même communauté étaient responsables du bon comportement de tous et chacun. Si un crime était commis tous les membres de la communauté devaient s'unir dans la poursuite du délinquant, c'était les principes du "hue and cry" (Critchley, 1972 et Melville Lee, 1901). Eventuellement, avec le "Statute of Winchester" de 1285, on développa le système du "watch and ward" où chaque citoyen devait à tour de rôle exercer des tours de garde, la nuit dans les villes. Chaque citoyen possédait le droit de faire une arrestation et avait le devoir de prêter main forte au constable qui était responsable pour une ville ou un secteur. Ce constable était élu et il n'exerçait ses fonctions qu'à temps partiel et sans rémunération. Avec le développement des villes et l'industrialisation, ce système devint de plus en plus désuet.

Parmi les pionniers de la police urbaine moderne en Angleterre, les historiens citent Henry Fielding et son frère John qui lui succéda à la magistrature britannique au milieu du

XVIIIe siècle. Ces derniers, par de nombreuses publications tentèrent de sensibiliser la population aux besoins d'une force policière organisée. Selon Critchley (1971) et Melville Lee (1901), l'Angleterre faisait alors face à de sérieux problèmes de cambriolages, de vols et de violence. Pourtant, les citoyens s'opposaient aux idées des frères Fielding.

Ce n'est qu'en 1829 que Sir Robert Peel, réussit à faire accepter le "Metropolitan Police Act" qui instaurait la première force de police véritable en Angleterre. La population n'y était toutefois pas très favorable, c'est pourquoi cette institution se devait de s'attirer la coopération et la faveur du public dans son application, dès le début de son existence.

L'objectif majeur de la nouvelle force policière était la prévention du crime. Les policiers devaient bien sûr procéder à l'arrestation des criminels, mais également s'impliquer dans la communauté et assister les citoyens dans toutes sortes de domaine. La réforme de Peel fut très lente et en 1829, il n'avait réussi qu'à améliorer les services policiers de Westminster et de quelques parties de Londres (Critchley, 1971; Melville Lee, 1901; et Radzinowicz, 1948). Graduellement cette réforme se propagea et elle inspira sérieusement les systèmes de force policière que nous connaissons aujourd'hui dans

bien des pays, incluant les Etats-Unis et le Canada.

Roscoe Pound (1930) souligne d'ailleurs qu'aux Etats-Unis, les services de police ont suivi sensiblement les mêmes étapes que ceux de l'Angleterre, mais de façon plus rapide. Le régime médiéval anglais influença grandement les premières colonies américaines. Diverses études historiques telles celles de Flinn (1887), Parker (1972), Roe (1890), et de Sprogle (1887) se rapportant spécifiquement aux corps policiers de Chicago, Cincinnati et de Philadelphie, respectivement, illustrent clairement cette influence britannique qui caractérisa les développements des divers corps policiers urbains à partir de leurs origines.

Comme exemple il suffit de noter que les systèmes de "watch and ward" et de "hue and cry" étaient très courant dans les villes et villages au début de la colonie. Il y avait également, de façon générale, un "marshall" ainsi qu'un constable adjoint qui jouissaient de certains pouvoirs et de devoirs spéciaux. Leur rôle était de maintenir la paix, mais ils faisaient très peu d'investigation. De plus, ils étaient remplacés à la suite de chaque nouvelle élection municipale.

Roscoe Pound (1930), indique également que le régime policier américain du XIXe siècle, a été caractérisé par un manque de coopération de la part des officiels avec les citoyens, et

vice-versa. Les nombreux intérêts personnels et politiques qui étaient alors en jeu, présentaient de sérieuses entraves au travail policier. Les officiels ("marshall" et "constable") ne se rapportaient qu'aux maires de chaque ville. Ce dernier utilisait alors ses pouvoirs pour satisfaire ses intérêts politiques et personnels. L'application ou la non application de la loi était une affaire locale. Il est intéressant de noter que Tardif (1974) en décrivant de façon très détaillée le fonctionnement de certains corps policiers municipaux du Québec durant les années de 1960 et du début de 1970, arrivait aux mêmes conclusions. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'y revenir un peu plus loin.

Aujourd'hui, aux Etats-Unis comme en Angleterre, le concept de patrouille préventive a été accepté et est mis en application. Alors que les forces policières commencèrent à mettre l'accent sur la prévention, l'organisation policière qui était caractérisée par des unités locales et décentralisées, évolua vers des structures beaucoup plus complexes et centralisées, à l'échelle des villes et des centres urbains. A cet effet Kalmanoff (1976) souligne que le problème du contrôle de la police par les communautés peut être une conséquence de cette centralisation et de l'abandon de ces responsabilités de la part de la communauté.

Au Canada, bien que les premières colonies aient été françaises et que les premiers services policiers s'inspiraient surtout de la France, la situation ne différa pas tellement de celle de l'Angleterre. En effet, ainsi que le souligne Kelly et Kelly (1976) les premiers "policiers" à opérer en terre canadienne apparurent à Québec en 1651 et leurs responsabilités se limitaient à exercer une surveillance en cas d'incendie et à assurer la sécurité générale des citoyens durant la nuit. C'était très similaire au système du "watch and ward". Au fur et à mesure que la Nouvelle-France se développa, chaque localité ou village était responsable de sa propre sécurité interne, aussi bien qu'externe.

Suite à la défaite des Plaines d'Abraham, en 1759, la Nouvelle-France devint la possession de l'Angleterre. Toutefois, pendant les cinq premières années suivant la Conquête, une surveillance globale militaire fut mise en place par les anglais, mais l'administration de la justice et le maintien de l'ordre demeurèrent entre les mains des colons français (Kelly et Kelly, 1976).

Ce n'est que vers 1764 que les lois anglaises commencèrent à être appliquées au Canada, alors qu'un gouverneur anglais était nommé pour la première fois. Cela provoqua toutes sortes de désordres et de tensions chez les canadiens français.

Si bien, qu'en 1774, l'on proclama l'Acte de Québec qui restorait le droit civil français dans le Bas Canada, tout en maintenant le droit criminel anglais.

Eventuellement, les services de police se développèrent à l'intérieur de chacune des municipalités, indépendamment l'une de l'autre, au fur et à mesure que le besoin s'en faisait sentir. Québec fut la première ville à avoir son chef de police, soit en 1833, alors que celui de Montréal entra en fonction pour la première fois en 1843.

Pendant ce temps, les lois anglaises demeurèrent en vigueur dans le Haut Canada, aussi bien dans le domaine civil que dans le domaine criminel. Les services policiers s'y développèrent d'ailleurs un peu différemment. Tout le territoire était divisé en district et un "High County Constable" était nommé pour chaque district. Ces derniers avaient le devoir de désigner un nombre suffisant de personnes que agiraient bénévolement en tant que constables dans tout le district. Les patrouilles s'exerçaient surtout la nuit et ce système fonctionna relativement bien, selon Kelly et Kelly (1976), jusqu'autour des années 1830. En effet, le premier service de police urbain à remplacer le système de gardiens de nuit fut instauré à Toronto en 1835, et il était fondé directement sur le modèle qu'avait développé Sir Robert Peel en Angleterre.

Par conséquent, les premiers corps de police au Canada originèrent directement des citoyens eux-mêmes et répondaient au besoin des communautés concernées. D'autre part, de vastes territoires, vaguement peuplés, demeuraient sans service de police. C'est pourquoi, en 1870, la province de Québec se dota d'un corps de police provincial. L'Acte de l'Amérique du Nord Britannique laissant l'administration de la justice sous juridiction provinciale. La deuxième province à s'être munie d'un tel service de police fut l'Ontario qui en 1909 jugea que ses constables de district ne pouvaient plus répondre adéquatement aux besoins des populations plus éloignées et dispersées. Aucune autre province ne possède à l'heure actuelle un tel service de police provinciale. Elles ont préféré confier cette tâche à la police fédérale, en acceptant de signer une entente contractuelle (Kelly et Kelly, 1976).

Cette police fédérale origina, non pas des citoyens ou des communautés elles-mêmes, mais plutôt de l'état. En effet, le Canada, de par ses richesses naturelles présentait de nombreux intérêts commerciaux et industriels. Toutefois, pour permettre l'exploitation de ces ressources le pays lui-même devait être uni. Ainsi l'on pourrait développer un réseau de transport qui relierait les deux océans et qui permettrait d'envoyer des colons exploiter les terres fertiles de l'Ouest. La Confédération, de même que la conquête de l'Ouest se sont

réalisées principalement pour servir les intérêts commerciaux et économiques de certains particuliers; et il est de plus en plus reconnu que les politiciens de l'époque entretenaient des liens assez étroits avec ces particuliers (Brown, et Brown, 1973). Par conséquent, lorsqu'en 1845, l'on instaura la première police fédérale, sous le nom de "Mounted Police", c'était principalement pour faire revenir à l'ordre les travailleurs employés pour la construction des canaux de la voie maritime du Saint-Laurent, et qui se plaignaient de leurs conditions de travail. Un peu plus tard, soit en 1868, à la suite de la proclamation de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, la "Dominion Police" fut organisée dans le but de protéger les édifices du gouvernement fédéral à Ottawa, ainsi que les divers ports nationaux. Ce corps policier agissait donc principalement dans les provinces de l'est (Ontario, Québec et les Maritimes), et il demeura en fonction jusqu'en 1920 (Kelly, et Kelly, 1976).

En 1873 la "North West Mounted Police" fut mise en place afin de faciliter la colonisation de l'ouest et de provoquer le moins de désordres et d'effusions de sang possible. Cette institution policière se caractérisait surtout par sa structure militaire (Brown, et Brown, 1973; Canada, 1976). Elle entra en fonction à la suite de la révolte, au Manitoba, des autochtones et des métis dirigés par Louis Riel, qui s'op-

posaient à la colonisation forcée et sans consultation de la part du Canada. La "North West Mounted Police se chargea donc de faire rentrer les autochtones dans leurs réserves, et de les y garder. Elle devait également voir à protéger la construction du chemin de fer qui allait unir la Colombie Britannique au reste du Canada, ainsi que les colons qui s'installaient pour exploiter les terres de l'ouest.

En 1904, le nom de la "North West Mounted Police" fut remplacé par la "Royal North West Mounted Police" en reconnaissance des services rendus à l'empire. Cette police continua à protéger les intérêts politiques et économiques des dirigeants, alors qu'on l'utilisa grandement pour briser les grèves et disperser les diverses manifestations des travailleurs canadiens qui eurent lieu avant et pendant la guerre de 1914-1918 (Brown, et Brown, 1973; Kelly, et Kelly, 1976).

C'est en 1920 finalement, à la suite de la fusion de la "Royal North West Mounted Police" et de la "Dominion Police" que la police fédérale obtint le nom de Gendarmerie Royale du Canada (G.R.C.). Ceci signifiait qu'elle allait maintenant exercer son autorité à la grandeur du Canada, tout en gardant sa structure militaire intacte, Brown et Brown (1973) rapportent de plus que les effectifs ainsi que les pouvoirs de la G.R.C. se sont accrus considérablement durant la grande crise économi-

que des années '30. Plusieurs provinces se trouvant dans des situations financières précaires, ont alors décidé de laisser à la G.R.C. le soin d'agir comme police provinciale. Même certaines municipalités ont optées pour la même décision. Si bien qu'aujourd'hui, la G.R.C. agit non seulement comme police fédérale à la grandeur du Canada, mais aussi comme police provinciale dans toutes les provinces sauf le Québec et l'Ontario, et comme police municipale dans cent soixante-neuf municipalités à l'extérieur du Québec et de l'Ontario (Kelly, et Kelly, 1976; Canada, 1978). Le Canada s'est donc muni d'une police fédérale beaucoup plus puissante et beaucoup plus centralisée que les Etats-Unis d'Amérique (Brown, et Brown, 1973). Il semblerait donc que les services policiers au Canada originèrent au sein des communautés tout en étant régis par elles, pour évoluer vers un service très centralisé, au service de l'état, et pratiquement hors du contrôle des citoyens, voire des politiciens eux-mêmes (Canada, 1976; Marin, 1978).

Selon Statistique Canada, le 31 décembre 1977, le Canada comptait 52,303 agents de police assermentés, soit approximativement un policier pour chaque groupe de six cents habitants. Treize mille neuf cent cinquante-cinq de ces policiers appartenaient à la G.R.C.; quatre mille soixante à la police provinciale de l'Ontario; quatre mille dix à la Sûreté du Québec; vingt huit mille neuf cent quarante-sept aux divers

corps de police municipaux du Canada; et neuf cents quatre-vingt-un à des corps de police spéciaux: La police du Canadien National (quatre cents vingt-trois), la police du Canadien Pacifique (trois cents vingt-deux), et la police du Conseil des Ports Nationaux (deux cents trente-six) (Canada, 1978). De plus, à titre d'information, il serait peut-être bon de noter qu'en mil neuf cent soixante-dix-huit, l'on évaluait le nombre de gardes de sécurité provenant des diverses agences privées à plus de cinq fois celui des agents de police (Marin, 1978).

Rôle de la police

Ainsi, comme le souligne Hulsman, Rico et RizKalla (1974), "la police présente la double originalité d'être la plus ancienne forme de protection sociale, mais aussi le principal mode d'expression de l'autorité" (p. 11). La police en tant qu'institution est en quelque sorte un épiphénomène de l'évolution industrielle et urbaine qu'ont suivie nos diverses communautés. En effet, ainsi que le souligne Ross (1967) l'industrialisation et l'urbanisation toujours croissantes ont eu, et continuent d'avoir divers effets néfastes sur les relations sociales des hommes. Le sentiment d'appartenance d'un individu pour une communauté est pratiquement détruit pour faire place à un sentiment d'isolement et d'aliénation. Il est de plus en plus difficile de développer et d'entretenir des valeurs communes et partagées, ingrédients indispensables pour une cohésion,

ce qui a un effet inévitable sur la discorde et le désordre. Les divers sous-groupes et sous-cultures ont de plus en plus tendance à se renfermer sur eux-mêmes et à s'isoler les uns des autres, ce qui est très néfaste pour toute communauté. La police est donc apparue comme un instrument tout désigné pour préserver et maintenir cette cohésion (U.S.A., 1973). De plus, cette grande complexité des rapports sociaux a donné lieu à "une prolifération des lois et des règlements que la police doit faire respecter. Cette inflation réglementaire a pour effet de rendre la police omniprésente dans l'univers social" (Potvin, 1978, p. 100).

Par ailleurs, la complexité, les changements rapides, et la mobilité accrue que provoque l'évolution de notre société, contribuent à rendre plus complexes les tâches policières et à rendre plus ardues l'identification et l'énumération des fonctions réelles de la police (Hulsman, Rico et Rizkalla, 1974). Ainsi, par exemple, au fur et à mesure que notre société évolue les tâches de la police varient quantitativement et qualitativement dépendamment des fluctuations de la criminalité réelle, et des fluctuations dans la formulation des lois et dans l'emphase mise sur la lutte contre certains types de crime plutôt que certains autres.

Ainsi que les origines de la police en Angleterre,

aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada nous le démontre, la police constitue une réponse organisationnelle aux demandes de la communauté ou de la collectivité. Alors que ces demandes se diversifient, les fonctions de la police deviennent de plus en plus nombreuses et variées, et certaines d'entre elles ont même tendance à entrer en conflit les unes avec les autres (Goldstein, 1977; Rubin et Cruse, 1973). Cela n'est pas très surprenant si l'on tient compte du fait que la police ne répond pas seulement aux besoins de la société, mais à ceux des divers groupes sociaux et même des individus (Hulsman, Rico et RizKalla, 1974).

Le rôle d'une police despotique ne serait pas tellement compliqué à définir. Pour employer les mots de Laplante (1971), "elle est au service des intérêts particuliers, (soit de ceux du chef de l'état). Elle est répressive, s'arrogue le droit de juger et de punir, elle n'a pas le soutien des citoyens et elle emploie la torture de façon systématique." Toutes ses activités sont dans le seul but d'asservir la population selon les bons vouloirs d'un despote. D'autre part, puisque nous avons affaire à une force policière qui se veut communautaire (Laplante, 1971), son rôle devient beaucoup plus complexe. Les tâches d'une telle police dépassent naturellement celles qui concernent la criminalité. En effet, le rôle de la police est alors, de façon générale, de protéger la société et les citoyens,

et cette protection ne se limite pas qu'aux crimes.

De nombreux auteurs insistent sur la diversité et la variabilité des fonctions de la police (Goldstein, 1977; Rubin et Cruse, 1973; Bercal, 1970; Ward, 1971; Chang et Zastrow, 1976; Skolnick, 1966; Reiss, 1971; Potvin, 1978; Ciale, 1965; Susini, 1966; etc...). De plus, la majorité des rapports gouvernementaux traitant de la police soulignent ce point (Canada, 1973; Choquette, 1974; Québec, 1969 et 1978; U.S.A., 1967 et 1973). Selon ces auteurs, il n'y a pas que le contexte social dans lequel évoluent les services de police qui explique cette complexité. Entre autres, plusieurs tâches sont effectuées dans le but de remplir une même fonction, et vice-versa, une tâche donnée pourra servir à diverses fonctions. Par exemple, la prévention du crime est pratiquée par un nombre quasi infini de tâches, allant de la simple patrouille routinière, des diverses implications communautaires, jusqu'aux enquêtes spécialisées. Alors que la patrouille peut remplir diverses fonctions outre la prévention du crime (e.g. répondre aux accidents routiers, renforcer les contacts entre la communauté et la police, sécuriser la population, etc...). A cet effet, Goldstein (1977) remarque qu'il ne faut pas confondre les objectifs poursuivis par la police avec les méthodes utilisées pour atteindre ces objectifs. Selon lui, l'application de la loi n'est qu'une méthode et non un but. Toutefois, l'ensemble des fonctions de la

police et du rôle qu'elle est appelée à jouer inclu les objectifs visés aussi bien que les méthodes employées.

Finalement, il serait bon d'ajouter, à l'instar de quelques auteurs dont Goldstein (1977), Ward (1971), U.S.A. (1973), et Hulsman, Rico et Rizkalla (1974) que les fonctions de chaque corps policier varient d'une époque à l'autre, d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre, d'une ville à l'autre, voire d'une communauté à l'autre.

Malgré ces difficultés, l'étude et la clarification des diverses fonctions de la police sont à la base des efforts que l'on doit entreprendre si l'on veut améliorer adéquatement le service policier (Goldstein, 1977). D'ordre général, il est reconnu que le rôle traditionnel de la police est de maintenir la paix, préserver l'ordre et assurer la protection et la sécurité des citoyens et de l'état (U.S.A., 1967; Choquette, 1974; Feagin, 1970; Grosman, 1973). D'ailleurs, la Loi de police du Québec (1968, c. 17) reflète cet esprit. En effet, l'article vingt-neuf stipule que: "la Sûreté est sous l'autorité du procureur général, chargée de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique dans tout le territoire du Québec, de prévenir le crime ainsi que les infractions aux lois du Québec et d'en rechercher les auteurs." Le même rôle est assigné aux corps policiers municipaux, à l'article cinquante-quatre de la même loi.

Certaines autorités et auteurs ont, de plus, élaborés des énumérations plus spécifiques des divers rôles de la police. Par exemple, l'Association du Barreau Américain énonçait les objectifs suivants, en 1971:

- 1) Identifier les délinquants ainsi que l'activité criminelle et, le cas échéant, arrêter le délinquant et participer aux procédures judiciaires subséquentes;
- 2) réduire les possibilités de perpétrations de certains délits grâce aux patrouilles préventives et autres mesures;
- 3) aider les individus qui sont en danger physique, telles les victimes d'attaques criminelles, de tentatives de suicide, ou autres;
- 4) protéger les garanties constitutionnelles, telles la liberté d'expression, d'assemblée, à la vie privée, etc...;
- 5) faciliter aux moments de grande affluence la circulation des véhicules et des personnes;
- 6) aider ceux qui ne peuvent pas prendre soin d'eux-mêmes: Les malades mentaux, les alcooliques, les narcomanes, les handicapés physiques, les vieux et les jeunes, etc...;
- 7) résoudre les conflits qui peuvent survenir soit entre individus, groupes d'individus, ou encore entre des individus et leur gouvernement;
- 8) identifier les problèmes relatifs à l'application de la loi qui présentent de sérieuses difficultés pour le gouvernement;
- 9) créer et maintenir auprès de la communauté un sentiment de sécurité;
- 10) promouvoir et préserver l'ordre public;
- 11) assurer les services dans des cas urgents.

(tiré de Hulsman, Rico et Rizkalla 1974; et de Goldstein, 1977).

De son côté, la commission Katzenbach aux Etats-Unis soulignait en 1967 que les fonctions majeures de la police étaient:

- 1) Le maintien de la paix. Cette fonction impliquant que la police doit régler des conflits humains allant de l'émeute général, jusqu'à la simple chicane de ménage ;
- 2) la préservation de l'ordre. Ce rôle requiert également diverses tâches de la part du policier: Appliquer les règlements de la circulation, s'assurer que les chiens, les colporteurs et les nombreux commerces possèdent leurs licences appropriées;
- 3) les services d'urgence;
- 4) faire respecter la loi;
- 5) prévenir le crime;
- 6) voir à la protection et à la sécurité des citoyens;
- 7) préserver le droit à l'expression libre (U.S.A., 1967).

Quant au Canada, en 1973, le rapport du comité canadien sur le système correctionnel énumérait les principales fonctions de la police ainsi:

- 1) Prévenir le crime;
- 2) détecter le crime et appréhender les criminels, tout en récoltant les preuves incriminantes, suffisamment pour établir la culpabilité de l'individu devant la cour;
- 3) maintenir l'ordre dans la communauté, conformément aux règles de droit;
- 4) voir au contrôle de la circulation routière;
- 5) maintenir des bons contacts avec la communauté et répondre aux urgences mineures et majeures (Canada, 1973).

Par ailleurs, les théoriciens ont eux aussi développé certaines énumérations des divers rôles de la police. Ainsi, selon Bercal (1970) la police vise à:

- 1) Réduire les blessures corporelles ou la perte de vie provoquées par des causes non naturelles ou évitables;

- 2) réduire les dommages ou perte de propriétés;
- 3) réduire la confusion en fournissant l'intervention autoritaire, l'information et/ou l'aide voulue dans une situation donnée (e.g. chicane de ménage, etc...).
- 4) maintenir le statu quo et/ou alléger les conséquences du changement (e.g. lois de moralité, standards d'habillement, etc...).

Enfin, Hulsman, Rico et Rizkalla (1974) proposent les rôles suivants:

- 1) Activités répressives, "post delictum," à l'égard d'une criminalité dénoncée avec victime réelle;
- 2) activités répressives, "post delictum," à l'égard d'une criminalité dénoncée sans victime ("victim less crimes"): e.g. prostitution, drogues, etc... (à ce sujet voir Schur, 1965);
- 3) activités préventives à l'égard des comportements criminels dénoncés et non dénoncés;
- 4) activités exécutives en ce qui concerne certaines décisions judiciaires et administratives, pour autant que potentiellement l'usage de la force pourrait être requise pour cette exécution (e.g. certains règlements de grève, etc...);
- 5) tâches exécutives et de "counselling" en matière de trafic routier;
- 6) responsabilités administratives quant à l'exécution de certains règlements et lois (e.g. en rapport avec les étrangers, les débits d'alcool, les hôtels, etc...);
- 7) action d'assistance à l'égard de la communauté en cas d'accidents ou de danger imminent.

En somme, ces diverses énumérations des rôles que la police est appelée à jouer, sont loin d'être exhaustives, mais

elles peuvent être très utiles en tant que guide. Pour le moins, elles nous démontrent nettement la variété et la complexité de ces fonctions. Afin de nous permettre d'étudier le rôle de la police plus en profondeur, nous le diviserons en deux grandes catégories, soit les fonctions qui sont en rapport avec la criminalité, et celles qui sont en rapport avec autres choses que le crime. Il est clair que ces deux catégories s'entrecroisent et qu'elles doivent être considérées comme faisant partie d'un tout.

En rapport avec la criminalité, la majorité des auteurs s'accordent pour dire que la prévention du crime est l'une des principales missions du rôle de la police, si non la plus importante (Canada, 1973; Ciale, 1965; Potvin, 1978; Pound 1930; U.S.A., 1973; etc...). Nous ne sommes donc pas très loin de la philosophie de Sir Robert Peel. "La prévention de la criminalité représente une politique, une philosophie, un idéal, pour cette profession dont la fonction consiste à faire respecter les lois" (Ciale, 1965, p. 182). Ciale (1965) poursuit alors en distinguant entre la prévention générale qui s'adresse à la population globale et qui a pour but d'empêcher au moyen de patrouilles, de descentes et de vérifications que des délits ne soient pas commis, et la prévention spécifique (ou individuelle) qui voit à ce que tel individu ne devienne pas délinquant, ou encore criminel d'habitude.

Le but de la prévention est donc d'empêcher, par divers moyens qui peuvent devenir très larges (voir Critique de la police), que les délits potentiels ne le deviennent dans les faits. C'est ce que certains auteurs dont Reiss (1971), Potvin (1978), et Hulsman, Rico et Rizkalla (1974) ont appelé le rôle "proactif" de la police, par opposition à son rôle répressif qui lui est "réactif".

Par la recherche des criminels et l'appréhension de ces derniers, la police atteint son rôle de répression du crime. L'intervention apparaît ici après l'action. C'est ainsi que certains auteurs se sont mis à distinguer entre police administrative et police judiciaire (Susini, 1970; Potvin, 1978; Hulsman, Rico et Rizkalla, 1974). La police dite administrative est préventive et même prohibitive, alors que "la police judiciaire recherche les crimes et les délits et les contraventions, en rassemble les preuves et en livre les auteurs aux tribunaux chargés de les punir" (Potvin, 1978, p. 101). Elle est donc répressive. Selon Susini (1970) la police professionnelle doit donc viser à atteindre un équilibre entre ces deux types d'actions policières. "Au delà des formes, il y a donc une polyvalence policière dont l'unité est justement cette polyvalence" (Susini, 1970, p. 697). Dans un même ordre d'idées, la commission Saulnier (Québec, 1978) qui étudiait l'organisation et les fonctions policières au Québec, conclue que l'ob-

jectif majeur de la police est la dissuasion, celle-ci devant être exercée par un judicieux mélange de prévention et de répression. Il serait bon d'ajouter que selon Albert J. Reiss (1971), la police peut parfois être appelée à remplir certaines fonctions spéciales en rapport avec la criminalité. Par exemple, elle peut parfois devenir une extension du service militaire lors de manifestations ou de troubles de masse (ou pour briser des grèves ainsi que le bref aperçu historique de la G.R.C. nous l'a démontré). Elle peut également assister les services spéciaux dans la lutte contre certains crimes nationaux (e.g. fraude, contrefaçon, drogues, etc...) et internationaux (e.g. espionnage, entrée ou importation frauduleuse ou illicite, etc...).

Conséquemment, l'image que la police a d'elle-même est principalement celle du "crime fighter" (Goldstein, 1977; Chang et Zastrow, 1976; Ciale, 1965; Rubin et Cruse, 1973). Pourtant, elle est plus souvent appelée à lutter contre des sentiments et des impressions que contre des faits réels. En effet, selon Goldstein (1977) et Waller et Okihiro (1978) la société craint beaucoup plus de crimes qu'il n'en existe en réalité (cela dépend toutefois des types de crime) et la police devant voir à rassurer les gens, doit maîtriser la fiction aussi bien que la réalité. De plus, selon diverses études, seulement une minorité des appels auxquels doit répondre la police concer-

ne la criminalité (Goldstein, 1977; U.S.A., 1967; Rubin et Cruse 1973; Bercal, 1970; Canada, 1973; Grosman, 1973). La police passe donc la majorité de son temps à remplir des tâches qui sont principalement du domaine du service social et du maintien de la paix et de l'ordre et qui n'ont pratiquement rien à voir avec la criminalité (Grosman, 1973).

Ainsi, la police joue un rôle extrêmement important dans des secteurs qui n'ont aucunement trait à la criminalité si ce n'est que d'y être parfois relié, compte tenu du contexte social dans lequel une activité spécifique est pratiquée (Laplante, 1971). On a entre autres qu'à se référer aux diverses énumérations dont nous avons parlé antérieurement.

De plus, de nombreux auteurs ont insisté sur le rôle de services d'urgence, social et communautaire que devaient remplir les différents corps de police. Fréchette (1965), pour sa part, définit le rôle social de la police comme étant toutes les interventions où elle agit en tant que service à la disposition du citoyen en quête de soutien, d'aide et de conseil. Une multiplicité d'activités quasi infinie est employée par différentes forces policières afin de remplir ce rôle. Bordua et Reiss (1966) illustre très bien cet état de fait. Selon eux, le rôle social de la police peut consister entre autres à aider les personnes âgées et les malades mentaux; rechercher les personnes portées disparues; assurer des services médicaux d'urgence;

servir de médiateur dans les disputes entre conjoints, locataires et propriétaires, ou encore entre commerçants et clients; se charger des enfants abandonnés; fournir des informations relatives aux divers services gouvernementaux; contrôler la circulation; faire des enquêtes à la suite des accidents; et protéger les droits des individus à vivre et à s'exprimer librement. A cela, Potvin (1978) ajoute diverses initiatives policières "qui concernent surtout la jeunesse, à savoir: l'organisation des loisirs, l'animation de clubs et de maisons de jeunes, les activités sportives, les expositions..." (p. 107). Il n'y a donc pas lieu de s'étonner lorsque des auteurs tels, Hulsman, Rico et RizKalla (1974) prétendent que ce rôle social accapare la très grande majorité du temps du policier.

C'est également pourquoi, Bercal (1970) considère que le rôle de la police en est un de services. Pour ce qui a trait à la circulation routière, les services de contrôle et d'aide de la police sont reconnus par à peu près tout le monde. Qui plus est, la police est souvent appelée à remplir de nombreux services de dépannage et d'urgence. Reiss (1971) souligne que pour ce qui est des services de dépannage, cela se rencontre plus fréquemment dans les classes sociales plus défavorisées. Mendelsohn (1970) dans une étude sur les relations entre la communauté et ses policiers, soutient que la police doit jouer un rôle de service communautaire, dans le sens où elle doit deve-

lopper des liens étroits avec toutes les couches de la communauté et spécialement prendre la défense ("advocacy role") des plus opprimés et désavantagés. Selon l'auteur, on doit reconnaître la responsabilité de la police d'assister les citoyens qui manquent de ressources ou qui n'ont pas suffisamment de pouvoirs pour acquérir ces ressources. Goldstein (1977) souligne à cet effet que la police a un rôle à jouer dans la prise en charge de la communauté et qu'elle doit inciter la population à prendre ses responsabilités vis-à-vis du crime et des délinquants. L'auteur souligne toutefois que l'emphase à mettre sur la communauté ne vise toutefois pas à la pousser à se faire justice elle-même (à l'instar de certaines organisations d'auto-défense qui semblent prendre de plus en plus d'ampleur en France).

Finalement de nombreux auteurs ont insisté sur les tâches administratives que devaient accomplir les policiers, et sur l'importance que ces tâches pouvaient représenter en ce qui a trait au temps que l'on y consacrait (Potvin, 1978; Kalmanoff, 1976; Canada, 1973; Ciale, 1965). Ciale (1965) met de plus l'emphase sur la responsabilité qui incombait à la police de compiler et de rapporter les statistiques des crimes connus, tout en tenant bien compte que celles-ci ne représentent en fait qu'un indice du travail policier et non l'ampleur de la criminalité réelle.

La multiplicité des fonctions de la police peut s'expliquer entre autres de trois façons. La police est pratiquement le seul service gouvernemental ou para-gouvernemental auquel la population peut faire appel vingt-quatre heures par jour, sept jours par semaine (Goldstein, 1977; Potvin, 1978; Reiss, 1971; Hulsman, Rico et Rizkalla, 1974). De plus, comme la majorité de ces tâches requièrent quelques investigations, la police est privilégiée puisqu'elle est l'agence spécialisée dans les enquêtes préliminaires (Goldstein, 1977). Enfin, la police détient, à toutes fins pratiques, le monopole de l'usage de la force, puisqu'on l'a investi d'une autorité formelle pour faire appel au processus criminel. Ce qui justifie ses fonctions de répressoin et d'intervention pour le maintien de l'ordre (Hulsman, Rico et Rizkalla, 1974; U.S.A., 1967).

Ainsi que de nombreux auteurs l'ont signalé, la police est directement reliée à l'ensemble du système de justice criminelle (Ciale, 1965; Pound, 1930). En fait, ainsi que l'ont souligné Lévy et Zauberman (1977), la police est la porte d'entrée de ce système de justice. De plus, diverses études traitant du processus de criminalisation, ou de la criminalisation actuelle plus spécifiquement, démontrent l'importance du rôle que la police joue dans la mise en marche du système judiciaire et dans la "certification" du crime (Dandurand et Laplante, 1978; Tepperman, 1977). Tardif (1974) illustre très bien cette

fonction en signalant que le rôle du policier comme entrepreneur moral ne s'est pas manifesté uniquement par la génération de délinquance, mais aussi par des cas de suppression, ou plutôt de non-intervention. Toutefois, la police n'opère pas dans un "vacuum". Elle est reliée également à l'ensemble de la communauté et elle doit coordonner son travail avec celui des écoles, des églises, des familles, des divers organismes de service social, etc..., aussi bien qu'avec celui de la cour (Ciale, 1965).

Le rôle du policier étant judiciaire aussi bien que social, et puisqu'il s'adresse à des humains, dans des situations qui ne sont pas toutes prévisibles, il lui sera indispensable d'exercer un certain pouvoir discrétionnaire (Henshel, et Henshel, 1973). Ainsi que le souligne Hulsman, Rico et Rizkalla (1974), les lois ne pouvant être conçues qu'en termes généraux, il incombera donc au policier de décider de la manière la plus juste d'appliquer la loi. Lafave (1965), définit le pouvoir discrétionnaire comme étant une prise de décision qui n'est pas strictement gouvernée par des règles légales, mais qui comprend plutôt un élément significatif de jugement personnel. Frechette (1965), Ciale (1965) et U.S.A. (1967) reconnaissent d'ailleurs que l'utilisation du pouvoir discrétionnaire fait parti du rôle du policier. Cependant, ce pouvoir étant à mi-chemin entre la loi et la morale (Ciale, 1965; Hulsman, Rico

et Rizkalla, 1974), son application présentera certains dangers, dont nous aurons l'occasion de discuter un peu plus loin. Toutefois, pour le moment il suffira de noter que le pouvoir discrétionnaire des policiers peut contribuer à accentuer les situations conflictuelles auxquelles doivent faire face les policiers.

D'une part, selon Skolnick (1966), l'expression "la loi et l'ordre" présente certains problèmes de fond et est souvent à la base des rôles conflictuels que la police doit assumer. La loi et l'ordre sont souvent en opposition, car la loi impose des restrictions rationnelles aux procédures ainsi qu'aux règles à utiliser pour atteindre l'ordre. L'ordre selon la loi, subordonne l'idéal de la conformité à celui de la légalité.

D'autre part, Ward (1971) souligne que le travail et le comportement des policiers doit correspondre aux attentes de diverses personnes, ce qui crée des situations conflictuelles. Notre police se veut démocratique (Canada, 1973) ses devoirs doivent donc être conséquents aux droits et aux valeurs de la société (Laplante, 1971). La police doit donc rendre compte de ses activités, à la fois aux diverses autorités juridiques et aux citoyens concernés.

En déterminant les diverses fonctions que nos services de police sont appelés à remplir, il devient possible d'évaluer.

si la police remplit bien son rôle et s'il convient de laisser ce rôle entre les mains de la police ou bien si d'autres types d'institutions, voire la communauté elle-même, ne seraient pas mieux placées pour remplir certaines, ou peut-être même l'ensemble de ces fonctions. Ainsi que le relève Bercal (1970) ces différents services que nous avons identifiés doivent être distribués et mis à la disposition des communautés, cela est indéniable. Mais doivent-ils être nécessairement sous la responsabilité des forces policières?

Critiques à l'égard de la police

La technologie a pris un essor considérable dans l'organisation des forces policières. August Vollmer (1936), que l'on désigne comme le père du professionnalisme policier (Feynault et Van Oustrive, 1978; Parker, 1972) insistait déjà beaucoup sur la formation académique et surtout scientifique des policiers. Il a d'ailleurs lui-même introduit plusieurs innovations parmi les techniques policières (e.g. automobiles reliées par radio-émetteur, détecteurs de mensonge, etc...). Quelques années plus tard, O.W. Wilson (1950 et 1952) qui était considéré comme l'un des plus grands experts de la réorganisation policière (Feynault et Van Oustrive, 1978) prônait l'efficacité des forces policières, grâce à la hiérarchisation, la bureaucratisation, la rationalisation, la standardisation techno-

logique et la centralisation. Finalement, le déclenchement de la fameuse guerre contre le crime aux Etats-Unis d'Amérique, dans la deuxième moitié des années '60, amena la création d'organismes hautement spécialisés et extrêmement coûteux telle la très controversée "Law Enforcement Assistance Agency (L.E.A.A.)" dont l'accent est mis sur la technologie, l'informatique et la statistique policière. De plus, on assiste à une très forte tendance centralisatrice de "management" et militaire. McLaughlan (1975), souligne à cet effet, qu'en 1974 seulement, le budget de la L.E.A.A. excédait 1.25 milliard de dollars, dont 50% était consacré à la construction d'établissements policiers et de détention, ainsi qu'à la technologie et à l'arsenal policier; alors que l'autre moitié du budget total couvrait des frais administratifs et de recherches.

Ainsi, les efforts pour améliorer les services de police se sont centrés presque exclusivement au niveau institutionnel, aux dépens de sérieux problèmes qui croissent avec l'organisation d'une institution policière (Goldstein, 1977). Entre autres, on peut remarquer l'ambiguïté qui règne parmi les diverses fonctions de la police, de même que les nombreux conflits et contradictions inhérentes aux différentes opérations policières (e.g. prévention du crime grâce aux contrôles imposés à la population, versus la protection des libertés individuelles). De plus, malgré cette évolution coûteuse et hautement sophistiquée,

la criminalité demeure un problème très actuel.

Par ailleurs, la technologie avancée, de pair avec la bureaucratisation et la centralisation accrues semblent avoir contribué à rendre beaucoup plus impersonnels et distants les rapports entre les citoyens et les policiers. Si bien, que la police d'aujourd'hui fait face à de nombreuses critiques concernant entre autres son efficacité, sa formation, ses façons de procéder, son contrôle, voire son rôle et son utilité. Plusieurs de ces critiques s'entrecroisent et ainsi la discussion peut sembler redondante par moment.

Efficacité

En ce qui a trait à l'efficacité de la police, les statistiques officielles de la criminalité démontrent qu'il y a un accroissement quasi continu, d'année en année, de la commission de crimes de façon générale (Canada, 1973-1978). De plus, les divers rapports gouvernementaux (U.S.A., 1967b; U.S.A., 1973; Canada, 1973; Choquette, 1971; Québec, 1978) sont unanimes à souligner, toujours en se basant sur leurs propres statistiques officielles, que la criminalité augmente. Ces diverses statistiques présentent de sérieux problèmes. Outre la difficulté d'effectuer des comparaisons d'une juridiction à l'autre, car chaque agence recueille des données selon ses propres critères et définitions, la criminalité reflétée dans ces statistiques

ne représente en fait que celle qui a été rapportée à la police soit par les citoyens, soit par les policiers eux-mêmes, et dont on a bien voulu s'en saisir (Robert, 1977; Zay, 1963; Hood et Sparks, 1970). Conséquemment, les statistiques criminelles représentent bien plus le travail des policiers et leur application de la loi, que la criminalité elle-même. Toutefois, la signification que l'on accorde à ces statistiques dans les divers médias d'information et parmi la population en général contribue à affaiblir la confiance que les citoyens peuvent avoir en leur service de police.

Par ailleurs, toujours concernant les statistiques officielles sur la criminalité, quelques chercheurs ont tenté de voir s'il y avait un lien entre l'accroissement des effectifs dans le personnel d'un corps policier et le taux de crimes rapportés. Les résultats de ces études sont cependant contradictoires. D'une part, McDonald (1969) démontre, à la suite d'une recherche sur l'application de la loi au Canada, qu'il semble y avoir une corrélation positive significative entre l'augmentation du personnel policier et l'accroissement du nombre d'arrestations et de mises en accusation pour des délits mineurs ("petty offenses") et qu'il n'existe pas de corrélation pour ce qui est des crimes sérieux. D'autre part, Press (1971) à l'aide d'une étude réalisée aux Etats-Unis d'Amérique, pré-

tend qu'une augmentation de personnel policier ne semble pas avoir d'effet significatif sur le nombre d'arrestations ou de mises en accusation concernant tous les types de crimes, quoique cela ait pour effet de réduire le nombre de crimes rapportés. Les différences qui caractérisent les résultats de ces deux recherches peuvent être dûes en partie aux idéologies différentes qui influencent nécessairement les auteurs. Par contre, elles peuvent également refléter des différences inhérentes entre le comportement des policiers canadiens et celui des américains (Tepperman, 1977). Quoiqu'il en soit, il apparaît assez clairement à la suite de diverses études, que l'augmentation des effectifs policiers ne soient pas un moyen efficace de réduire la criminalité (Hagan, 1977).

En ce qui a trait à la solution des crimes en soi, le rapport Saulnier (Québec, 1978) souligne que le pourcentage de crimes résolus par les services de police au Québec et au Canada, semble légèrement diminuer depuis au moins les sept ou huit dernières années. Ce qui leur permet de prétendre que les services policiers se sont dégradés au cours des trois ou quatre décennies.

Les nouveaux théoriciens du conflit, pour leur part, soulignent entre autres, que les services de police ne parviennent pas à réduire le crime car ils entretiennent les conditions

qui favorisent justement les comportements criminels (Quinney, 1970 et 1975; Parks, 1970; Reasons, 1974; Taylor, Walton et Young, 1973, etc...). A cet effet, Platt et Cooper (1974) observent qu'en mettant l'emphase sur des approches hautement technologiques nos institutions policières protègent l'ordre établi et ne questionnent aucunement les facteurs de base qui entretiennent la criminalité, soit la distribution inégale des biens et l'accès privilégié et sélectif aux mécanismes du pouvoir.

Pour sa part, Goldstein (1977) démontre que l'efficacité de la police est constamment critiquée parce qu'elle ne rencontre pas des objectifs qui sont impossibles à atteindre en soi (e.g. la disparition totale du crime, l'application uniforme et parfaite de toutes les lois dans toutes les situations, etc...). Pourtant ces objectifs sont souvent les résultats auxquels s'attend la population en général, et plusieurs considèrent l'inhabilité de la police à régler ces problèmes, comme des échecs, purement et simplement (Canada, 1973).

En réponse à ces critiques, la police offre deux réactions. D'une part, elle tente souvent l'impossible, et c'est ainsi qu'elle peut avoir recours à des "racourcis" tantôt incorrects, tantôt illégaux (Goldstein, 1977). En plus de provoquer de nouvelles critiques, ces comportements perpétuent les

attentes irréalistes de la communauté. D'autre part, la police revêt des fausses apparences laissant croire qu'elle peut contrôler le crime et atteindre un niveau élevé d'efficacité (niveau qui pourrait d'après elle s'accroître si l'on renforçait ses effectifs et son arsenal) (Manning, 1974). Ces apparences ont été créées premièrement pour satisfaire et rassurer le public qui place des attentes irréalistes concernant la performance policière, et deuxièmement pour "désécuriser", dissuader et intimider les criminels potentiels, ou de fait (Casamayor, 1973; Goldstein, 1977). Cependant, les nombreux efforts consacrés par la police pour s'abriter derrière ces fausses représentations ont pour effet d'intensifier les problèmes de contrôle des forces policières et de retarder la mise en place de réformes réalistes puisque l'on se base sur des évaluations fictives du potentiel et de l'efficacité de notre police.

En fait, ce n'est que tout récemment que certains chercheurs ont osé mettre en doute l'efficacité de certaines des techniques policières courantes. Par exemple, en 1974, la Police Foundation autorisait la publication du Kansas City Prevention Patrol Experiment (Kelling, et al., 1974), qui à la suite d'une recherche fort originale et relativement bien conduite, couvrant une période d'une année entière, concluant que la variation dans le nombre de patrouilles préventives policières ne produisent aucune différence significative dans le taux

de crimes rapportés ainsi que dans le sentiment de sécurité des citoyens. Ainsi, la croyance en l'effet dissuasif et sécurisant de la présence des policiers a sérieusement été ébranlée. Ce qui a amené les auteurs à suggérer qu'une bonne partie du temps que les policiers consacrent à la patrouille routinière, soit employée à d'autres fins plus utiles.

A la suite de telles conclusions, il n'est pas surprenant de constater que:

Les nombreuses études menées sur le fonctionnement de la police, porte d'entrée du système de justice pénale, et en particulier sur l'importance respective de ses rôles réactifs et proactifs montrent que dans plus $\frac{2}{3}$ des cas, la police est avisée de la commission d'une infraction et ne la découvre pas d'elle-même (Lévi et Zauberman, 1977, p.411).

Ainsi, Albert J. Reiss (1971) démontre que selon trois études menées dans trois villes américaines différentes (Boston, Washington et Chicago), les différentes patrouilles policières étaient mobilisées sur les lieux d'une infraction, par les citoyens dans au moins 87% des cas. Philippe Robert (1977) fait état de plusieurs études qui ont abouti à des conclusions semblables à celles de Reiss, et soutient que "le système pénal n'est guère self starter" (p. 7), mais qu'il dépend du processus de renvoi qui "vient se combiner avec la visibilité des faits" (p. 13). Il est toutefois intéressant de considérer les conclusions de Rubin et Cruse (1973) qui prétendent que lorsque

le policier initie lui-même les démarches (donc dans la minorité des cas d'intervention policière où il n'y a pas eu renvoi), le fait a généralement rapport au crime et l'intervention est habituellement plus répressive.

Ce processus du renvoi peut impliquer que la population ait suffisamment confiance en son corps policier pour avoir recours à ses services. Par ailleurs, si la police est la seule agence à laquelle peut s'adresser la communauté pour solutionner ses problèmes qui ont trait à la criminalité, ou à tout autre domaine social dont nous avons parlé précédemment, il s'ensuit qu'elle lui fera toujours appel, à moins d'entreprendre de régler ses propres problèmes par elle-même, en partie ou en totalité, voire aller jusqu'à se faire justice elle-même. Feagin (1970) souligne justement qu'un grand nombre de citoyens américains considèrent qu'ils doivent être prêt à défendre leurs biens contre le crime et la violence et qu'une telle protection ne peut être uniquement laissée entre les mains de la police. Cette conclusion est en partie attribuable à un sentiment de plus en plus répandu de non-confiance dans les institutions policières. Il est évident que si les policiers interviennent en majorité à la suite d'un appel provenant de la communauté, ils arriveront sur les lieux la plupart de temps une fois le délit commis. Les citoyens semblent donc préférer de plus en plus

intervenir eux-mêmes afin d'empêcher que le crime soit effectué. Un phénomène d'auto-défense, plus communément désigné sous l'étiquette de légitime-défense, semblable à celui décrit par Feagin (1970) semble également prendre des proportions assez inquiétantes en France.

Chang et Zastrow (1976) souligne qu'en plus de placer des attentes exagérées concernant le travail des policiers, les citoyens américains valorisent depuis toujours leurs libertés individuelles et constitutionnelles, ainsi que le droit à la propriété privée. Conséquemment, ils souhaitent le minimum d'intrusion policière possible dans leurs affaires, tout en s'attendant à ce que le maximum d'investigations soient menées afin de démanteler le plus de complots criminels possible. De telles réactions se retrouvent au sein de plusieurs communautés québécoises et canadiennes, quoique certainement à un niveau beaucoup moins élevé (Tepperman, 1977). A cet effet, le rapport du comité canadien sur le système correctionnel (Canada, 1973) prétend que l'ingérence dans les libertés individuelles ne peut être justifiée qu'en tenant compte des intérêts de la société en général. De plus, cette ingérence ne doit pas prendre des proportions injustifiables. Aucun critère objectif n'est cependant précisé afin de délimiter ce qui est justifiable. C'est un peu pourquoi, Sutherland et Cressey (1974) concluent que les policiers ne peuvent effectuer un travail vraiment efficace

en matière criminelle dû aux diverses limites qui leurs sont imposées par la loi. Il nous est toutefois permis de mettre en doute cette dernière observation compte tenu des nombreuses tactiques utilisées par certains corps policiers, dont la Gendarmerie Royale du Canada, et dont certaines ont été mises à jour lors des récentes enquêtes des commissions Keable (au Québec) et MacDonald (au Canada). La loi ne semble pas être un obstacle majeur pour les policiers déterminés.

Rôle et activités

Plusieurs auteurs ont également mis en doute la légitimité de certaines activités policières. En effet, Goldstein (1977) révèle que de nombreuses critiques ont été formulées à l'endroit des divers services d'intelligence et d'espionnage de la police afin de récolter des informations sur des activités "apparemment" criminelles et parfois, voire souvent, politiques (e.g. les perquisitions de l'agence Presse Libre, ainsi qu'aux bureaux du Parti Québécois, au Québec). D'autres criminologues dont Gibbons et Blake (1976), Laplante (1977) et Nejelski (1976) considèrent également que les divers programmes de déjudiciarisation et de prévention du crime peuvent d'une façon détournée, permettre au système de justice criminelle et par surcroît à la police d'agrandir ses filets du contrôle social et ainsi porter atteinte aux libertés individuelles.

Certains théoriciens poursuivent ce raisonnement encore plus loin en observant que dans l'application de la loi, la police agit souvent en tant qu'entrepreneur moral (Parks, 1970; Chambliss, 1969). Nous reviendrons un peu plus loin sur les problèmes que présente le pouvoir discrétionnaire des policiers, mais pour l'instant il suffit de noter que la police applique la loi en se servant de son jugement donc en étant nécessairement influencée par sa propre perception et conception du monde.

La police exprime une certaine conception du monde. Elle implique donc tout un faisceau de jugements exacts et de jugements faux, de désespoir et d'espérance. Comme n'importe qui, le policier comble son ignorance avec des consignes et des préjugés. (Casamayor, 1973, pp. 30-31).

Ainsi, comme le souligne Grosman (1973) et Tepperman (1977) la police joue un rôle important dans le développement des normes morales et éventuellement légales qui régissent les comportements "acceptables" des citoyens. Goldstein (1977), Toch (1976) et Niederhoffer (1967) observent que la police ira même jusqu'à agir en marge de la loi, ou plutôt la manipulera afin de l'accomoder à ses propres fins, lorsqu'elle fera face à des situations qui, pour elle, sont nuisibles et contre les intérêts de la société en général. Tepperman (1977) démontre également que la police par diverses représentations exercera

des pressions sur les législateurs afin d'influencer la formulation des lois, selon son propre point de vue. Ces critiques sont d'autant plus importantes que dans notre société dite démocratique, les représentants de l'autorité doivent être perçus comme étant au service du peuple et non comme des troupes d'élites chargées d'éduquer les masses (Skolnick, 1966). La valeur fondamentale qui devrait être à la base de toute intervention policière, est le consentement des gouvernés. Il est toutefois utile de noter que ces attitudes de la part de la police, sont parfois en réaction aux faiblesses et aux largesses que les policiers reprochent souvent à l'ensemble du système de justice pénal, et peut-être plus particulièrement à la cour (Goldstein, 1977; Skolnick, 1966; Chwast, 1965).

Le rôle d'entrepreneur moral que l'on reproche à la police, nous amène à traiter de ce que plusieurs auteurs appellent le processus de criminalisation actuelle (Tepperman, 1977; Dandurand et Laplante, 1978; Laplante, et al, 1977; Laplante, 1978; Turk, 1976). C'est-à-dire l'action de rendre le comportement de certains individus criminel dans les faits. La criminalisation actuelle est directement reliée à la criminalisation formelle qui rend tel ou tel comportement criminel par l'entremise de la formulation des lois. Le processus de criminalisation repose "sur une intolérance d'une conduite ou d'un

individu " (Dandurand et Laplante, 1978). Ainsi la police, en appliquant la loi, devient une agence de criminalisation actuelle. L'intolérance dont elle fait preuve à l'égard de certains individus, aura selon plusieurs auteurs des effets importants sur la criminalité. "Est-ce le malfaiteur qui a engendré le policier, ou l'inverse?" (Casamayor, 1973, p. 48). C'est pourquoi, à la suite des théories sur l'étiquetage (Becker, 1963) et la déviance secondaire (Lemert, 1967), diverses études ont démontrées que la nature de l'intervention policière jouait un rôle décisif dans l'établissement et la production de délinquance, voire de criminalité (Farrington et West, 1977; Cicourel, 1968; Grosman, 1973).

De son côté Quinney (1975) révèle que la simple interaction entre la police et le citoyen peut générer le crime, par l'entremise du processus de criminalisation. Toutefois, il ne faut pas oublier que la lutte contre le crime ne constitue qu'un élément minoritaire parmi l'ensemble des fonctions de la police; surtout en ce qui concerne les corps policiers municipaux. Cependant, ainsi que nous l'avons démontré précédemment, la police perçoit son rôle principalement comme étant celui d'un "crime-fighter". Cette perception erronée a pour effet non seulement de rendre encore plus confuse la définition du rôle du policier, mais également d'engendrer des attentes irréalistes et exagérées de la part des citoyens tout en impo-

sant de sérieuses limites et lacunes aux réformes policières (Bercal, 1970; Toch, 1976). Ces réformes ne deviennent alors que des pseudo-réformes et souffrent d'inefficacité puisqu'elles ne tiennent pas compte du rôle réel de la police.

Qui plus est, l'administration policière, en refusant de considérer son rôle comme étant celui d'une agence procurant des services à la communauté, entretient cet esprit de conflit entre les policiers et la communauté, au lieu de favoriser la collaboration. Les conditions sociales, économiques et même politiques qui favorisent les inégalités et l'oppression de la majorité par une minorité au pouvoir se trouvent par le fait même entretenues, protégées et même encouragées.

Pouvoir discrétionnaire

Un autre aspect du travail policier qui fait l'objet de nombreuses critiques est certainement le pouvoir discrétionnaire qu'il détient. En fait, bien que certaines personnes dont plusieurs chefs de police et des politiciens refusent même d'admettre jusqu'à son existence, l'utilisation du pouvoir discrétionnaire de l'agent de police est pratiquement nécessaire et indispensable, compte tenu du contexte dans lequel il travaille et de la complexité de son rôle (Goldstein, 1977, Hulsman, Rico et Rizkalla, 1974). Quinney (1970) démontre que l'application littérale, stricte et complète de la loi criminelle est irréalisable.

Selon lui, de nombreuses limites viennent entraver cette application. Tout d'abord, il y a plusieurs restrictions au niveau des procédures qui sont imposées afin de protéger les droits de tous les citoyens. Deuxièmement, l'ambiguïté créée par le texte de certaines lois permet beaucoup de latitude dans l'interprétation et la définition de ce qui constitue un crime. Troisièmement, les contraintes techniques et matérielles restreignent l'application uniforme et constante de la loi. Quatrièmement, les exigences organisationnelles de chaque poste de police imposent des directives qui guident jusqu'à un certain point, l'application et la non-application de la loi. Cinquièmement, les agents de police sont influencés dans leur travail, par les idéologies et les valeurs qu'ils partagent. Finalement, la société elle-même, par divers moyens de pression, force les policiers à appliquer la loi de façon sélective.

A ce sujet, Goldman (1963) à la suite d'une étude réalisée à Pittsburg aux Etats-Unis, démontre que la police applique la loi en partie selon le type d'acte commis, mais également selon sa propre interprétation subjective de l'acte et le degré de pressions qui est appliqué par la communauté. Ainsi, les attitudes de la communauté concernant le délit, le délinquant et sa famille influencent les attitudes de la police. Alors que réciproquement, la police, en tant qu'entrepreneur moral, influence les attitudes de la communauté (Quinney, 1970). De plus,

Reiss (1971) remarque que le policier se conformait habituellement au désir d'arrestation exprimé par le plaignant, lorsqu'il s'agit d'un acte qualifié de criminel et qu'il n'existe aucun lien de parenté ou de voisinage entre lui et le prévenu. Par contre, il procède à moins d'arrestations lorsqu'il s'agit de parents, d'amis, de voisins ou de connaissances. De plus, Tepperman (1977) rapporte les résultats de plusieurs études qui soulignent l'importance de la présence du plaignant, ou de la victime, dans la décision de mettre sous arrêt.

Ces conclusions sont également reliées au problème des arrestations discriminatoires. En effet, ainsi que le prétend Sykes, Fox et Clark (1976) le pouvoir discrétionnaire d'un policier dans le processus de décision face à l'arrestation éventuelle, peut jouer de deux façons: soit dans la décision de ne pas arrêter, soit dans la décision d'arrêter. La discrimination peut alors exister à ces deux mêmes niveaux. Outre les cas de corruption et d'intérêts politiques dont nous discuterons plus loin, divers auteurs dont Piliavin et Briar (1964) et Sykes, Fox et Clark (1976) démontrent que le comportement et l'attitude de la personne interrogée par le policier détermineront parfois si oui ou non la personne sera mise sous arrêt. De plus, un grand nombre d'études ont illustré l'oppression qui est exercée par certains corps policiers sur des groupes minoritaires, au Canada aussi bien qu'aux Etats-Unis et qu'en Europe

(Tepperman, 1977; Piliavin et Briar, 1964; Quinney, 1975; Platt et Cooper, 1974, etc...).

Toujours en ce qui concerne les arrestations et le pouvoir discrétionnaire des policiers, divers auteurs (Parks, 1970; Skolnick, 1966; Goldstein, 1977; etc...) observent que l'une des tactiques souvent employées par les policiers est de ne pas procéder à l'arrestation d'un individu en échange de certaines informations qui pourraient conduire à la solution de crimes plus sérieux. L'utilisation d'informateurs est une pratique très controversée, s'apparentant même au chantage, puisque le policier garantit à son informateur de ne rien révéler sur lui, tant qu'il lui fournira les renseignements dont il a besoin. Ces méthodes sont généralement plus fréquentes dans les cas de crimes sans victime (Parks, 1970; Skolnick, 1966).

Ainsi, le pouvoir discrétionnaire du policier est une réalité et il peut mener à toutes sortes d'abus. Par contre, si on veut exercer ce pouvoir d'une façon juste et équitable, il faut le structurer et ses domaines d'utilisation doivent être définis (Goldstein, 1977). Cela implique donc la reconnaissance de son existence non seulement au sein des communautés, mais parmi les policiers et les autorités elles-mêmes. De plus, les programmes de formation policière pourrait inclure de façon beaucoup plus ordonnée et congruente l'élément du pouvoir

discrétionnaire (Hulsman, Rico et Rizkalla, 1974). Ensuite une réglementation souple mais structurée, claire et précise devrait régir l'usage de ce pouvoir au sein des corps policiers. Finalement, un meilleur contrôle de la discrétion policière pourrait être établi si la visibilité des pratiques et des méthodes de la police était accrue (Quinney, 1975; Goldstein, 1977). Casamayor (1973) prétend d'ailleurs que la discrétion, voire l'arbitraire, n'est pas mauvaise en soi mais qu'elle doit se faire après discussion publique.

Le pouvoir discrétionnaire dont jouit le policier peut devenir très dangereux lorsqu'il n'est pas soumis à aucun contrôle. Les arrestations discriminatoires nous fournissent un exemple parfait. Par ailleurs, certains auteurs attirent notre attention sur le fait que les policiers se trouvent parfois dans des situations où ils peuvent procéder à des arrestations dans le but de faire taire des témoins ou des victimes de brutalité et/ou de mauvaises pratiques policières (Quinney, 1975); ou encore, il peut leur être possible de fabriquer de fausses preuves afin de justifier des erreurs, ou bien des ingérences illégales (Stone, 1970; Vallières, 1977). Finalement, Chwast (1965) et Tardif (1974) démontrent que les policiers utilisent parfois leur pouvoir discrétionnaire dans le but d'obtenir certains gains ou succès politiques ou sociaux, ou encore afin de satisfaire certaines ambitions personnelles.

Corruption

En fait, abuser du pouvoir dont on est investi démocratiquement pour des fins personnelles est très relié à la corruption. Goldstein (1977) définit justement la corruption policière comme étant le cas d'un agent de police qui ferait un mauvais usage de son autorité de façon à obtenir des gains personnels ou pour quelqu'un d'autre. Elle ne se limite donc pas qu'à des gains monétaires. Roebuck et Barker (1974) ainsi que Stoddard (1968) ont élaboré une typologie de la corruption policière qui sans être exhaustive, donne une bonne idée de la variété des activités pouvant être considérées comme telle. Tout d'abord, il y a corruption de l'autorité lorsque le policier obtient des avantages non-autorisés officiellement, tout simplement grâce à son statut et sans qu'il n'y ait illégalité en soi. Deuxièmement, plusieurs agents de police reçoivent des bénéfices en référant des clients à certaines entreprises de remorquage particulières, à des compagnies d'ambulance précises, à certains avocats, médecins, chauffeurs de taxi, etc... Troisièmement, sur les lieux d'une enquête ou en procédant à la fouille des victimes et des témoins, il arrive parfois que certains policiers profitent de la situation pour s'approprier certains biens. Ce genre de vol opportuniste est parfois utilisé pour fournir un informateur. Quatrièmement, il arrive parfois qu'un policier

accepte d'être payé afin de ne pas révéler ce qu'il sait au sujet des auteurs d'un tel crime. Ce type de corruption est en quelque sorte de l'extorsion pur et simple. Le cinquième genre de corruption concerne la protection de certaines activités illégales. Les policiers acceptent de ne pas intervenir au milieu d'une activité criminelle, moyennant certains bénéfices. Sixièmement, le policier accepte de faire échouer une enquête devant la cour, ou d'intervenir afin qu'une telle enquête soit réglée hors cour, ou encore qu'une contravention soit oubliée, tout en obtenant certains gains monétaires, ou d'autres avantages sociaux, ou professionnels. Septièmement, certains policiers commettent directement certains actes criminels. Finalement, le huitième type de corruption a trait à l'administration policière et aux mécanismes internes. Par exemple, certains policiers peuvent acheter des congés de maladie et des vacances additionnelles. Il en va de même pour les horaires de travail, les heures supplémentaires, etc...

Ainsi que Goldstein (1977) le souligne, il faut s'attendre à ce que chaque corps policier renferme un certain nombre de déviants, tout comme dans la société en général. Toutefois, le policier qui accepte des pots-de-vin fait justement ce qu'il est payé pour empêcher. Le policier corrompu ne fait pas beaucoup de travail policier mais au contraire, il devient au service de son agent corrupteur. De plus, la présence de

corruption dans un service de police mine considérablement l'atmosphère de travail, ainsi que la confiance que peuvent avoir les citoyens en leur police (Sullivan, 1976).

La corruption variera beaucoup d'un service à l'autre, au sein d'un même poste de police. En fait, le Knapp Commission Report ou Police Corruption (1973) rapporte qu'un agent en uniforme rencontre moins d'opportunités de corruption qu'un policier vêtu en civil. De plus, Goldstein (1977) démontre que différents facteurs contribuent à accroître la corruption policière. Entre autres il y a l'existence de lois archaïques qui procurent au public de nombreuses opportunités pour acheter leur immunité, et à la police pour accroître ses bénéfiques marginaux. Le crime organisé est également une source très importante de corruption (Goldstein, 1977; Knapp, 1973) puisque son existence même dépend de son habilité à acheter sa liberté et son immunité contre les interférences policières. De plus, les politiciens et les divers partis politiques ont parfois recours à des manoeuvres incorrectes en tentant de contrôler la police pour accroître leur pouvoir et leur appui. Tardif (1974) nous fournit une très bonne étude descriptive de la corruption qui a, et qui persiste certainement encore, existé entre la police et le pouvoir politique au Québec.

En fait, McNamara (1974) révèle que la tolérance de

la police vis-à-vis la corruption est un héritage politique. La réforme ne sera donc possible que lorsque le climat de tolérance fera place à un climat d'intolérance. Selon McNamara (1974), l'outil le plus prometteur pour lutter contre la corruption est de mettre l'emphase sur la fierté personnelle et collective. Ce qui aurait pour effet d'accentuer les pressions exercées par les pairs contre la corruption.

Par ailleurs, selon Goldstein (1977), les policiers justifient souvent leur corruption en disant que leur salaire sont inférieurs à la valeur de leurs services et qu'ils n'ont pas suivi l'évolution qu'ils auraient dû, compte tenu de l'inflation. Ils se disent également que les agents corrupteurs sont généralement impliqués dans d'autres activités subversives, alors qu'un policier travaille ardemment pour le bien de la communauté. Conséquemment, accepter l'argent d'un "criminel" ne prive pas ce dernier d'un bien légitime. Finalement, les lenteurs et les inefficacités de la cour et du système judiciaire en général, dont les policiers sont témoins, peuvent pousser ces derniers à se faire justice eux-mêmes.

De toute façon, il serait bon de noter, à l'instar de plusieurs auteurs (Casamayor, 1973; Goldstein, 1977; Skolnick, 1966; Tardif, 1974; Stoddard, 1968; etc...) que la corruption policière est en fait le reflet du climat qui pré-

vaut dans une communauté. Une communauté où l'on retrouvera maints exemples de pots-de-vin au niveau gouvernemental, et où les hommes d'affaires peuvent acheter des faveurs spéciales, ne pourra s'attendre à un service de police hautement intègre.

Sous-culture policière

La sous-culture policière et le code du silence auxquels la majorité des policiers adhèrent représentent un obstacle majeur à la solution des problèmes d'abus de pouvoir et de corruption, dont nous venons de traiter, et à ceux de la violence et de la brutalité policière, que nous étudierons plus loin (Sullivan, 1976). Stoddard (1968) observe d'ailleurs que les recrues sont rapidement intégrées au sein d'un certain code de déviance que la sous-culture policière peut camoufler. L'adhésion à ce code et à un certain style de comportement est généralement une condition essentielle avant d'être véritablement accepté au sein du groupe. Ainsi puisque ce code de déviance s'opère dans un climat de secret, seuls ceux qui y sont intégrés pourraient fournir suffisamment de preuves pour le dénoncer. Dû à leur intégration, ils se trouvent par le fait même impliqués et donc liés au secret. Westley (1956) remarque pour sa part que la loi du silence et du secret est très réelle et très importante au sein des corps de police. Ces normes du silence sont en partie nécessaire dans le cadre occupationnel, car comme le souligne Casamayor, (1973) la police

s'affaire à découvrir des secrets. Toutes ces normes prennent tellement d'importance que certains policiers iraient même jusqu'à enfreindre la loi pour les respecter (Westley, 1956; Savitz, 1970).

La sous-culture policière à laquelle bon nombre d'auteurs font référence est en quelque sorte le résultat d'une aliénation de la part des policiers vis-à-vis du reste de la communauté. La police doit entre autres faire respecter l'ordre, prévenir le crime et rechercher les criminels, toutefois les lois qui protègent les libertés individuelles et par conséquent les citoyens contre les interventions policières, posent de sérieuses limites au travail policier (Block, 1970; Skolnick, 1966). Le sentiment d'aliénation est aussi renforcé par la réaction que le public a souvent à l'égard du policier, alors qu'il est obligé de mettre en vigueur des lois qui déplaisent à certaines personnes et qui ne sont pas toujours approuvées par la majorité (Toch, 1976; Tepperman, 1977; Canada, 1973). Dans pareil cas, la pression devrait être mise sur les politiciens qui font les lois et non sur les policiers qui sont chargés de les appliquer.

L'agent de police se voit donc souvent en opposition avec le reste des citoyens. De plus, certaines conditions intrinsèques contribuent à accroître cette isolation. Par ex-

emple, le policier est appelé à travailler à différentes heures du jour et de la nuit, ainsi il est difficile pour lui d'entretenir des relations en dehors de son travail. Chwast (1965), remarque également qu'un agent de contrôle social demeure un agent de contrôle toute sa vie, selon la population en général, et ainsi, il doit donner l'exemple continuellement. Skolnick (1966) et Niederhoffer (1967), soutiennent aussi que la dimension du danger potentiel qui semble caractériser le travail policier contribue à cimenter cette sous-culture. Arcand (1976), met par contre sérieusement en doute le danger que représente le travail policier, mais nous y reviendrons plus loin. Finalement, à force d'exercer son travail, le policier développe un certain cynisme et perd espoir dans la nature humaine (Niederhoffer (1967). Reasons (1974), note que c'est justement cette isolation de la police du reste de la société qui peut avoir contribué à accroître le phénomène de la déviance au sein de la sous-culture policière et au haut niveau de solidarité professionnelle. Le policier n'ayant plus de sentiment d'appartenance très fort avec le reste de la communauté peut se tourner vers son groupe de travail afin d'y investir ses énergies. Il serait bon de noter également, à l'instar de Quinney (1970 et 1975), Marx (1970) et McLaughlan (1975) que les phénomènes de bureaucratisation et de militarisation de la police ont certainement contribué pour beaucoup au sentiment

d'aliénation chez les policiers.

Cette sous-culture policière en plus de permettre le camouflage d'actes déviants chez les policiers eux-mêmes, à l'aide du "blue shield" (Niederhoffer, 1967), contribue à entretenir l'isolement de policier du reste de la société. De plus, ainsi que l'observe Goldstein (1977) une plus grande visibilité du travail policier permettrait aux communautés de s'impliquer d'avantage dans l'élaboration des politiques policières et dans le travail policier lui-même. Un meilleur contrôle pourrait ainsi s'effectuer, de même qu'une plus grande efficacité, alors que le rôle de la police pourrait être défini beaucoup plus clairement et adéquatement.

Police et pouvoir politique

L'institution policière est également reliée au pouvoir politique. Tardif (1974) dans une étude très originale démontre assez clairement la politisation de la criminalité et du pouvoir policier. De plus, de nombreux auteurs dont Cicourel (1968), Quinney (1970), Tardif (1971) et Goldstein (1977) ont noté que l'application de la loi varie d'une communauté à l'autre et d'une région à l'autre en bonne partie dû aux interférences, voire aux ingérences des officiels gouvernementaux, tant sur les plans municipaux que provinciaux et même fédéraux. C'est pourquoi Goldstein (1977), observe que d'assumer que la

communauté peut exercer une influence sur la police grâce à ses représentants municipaux est en quelques sortes un paradoxe. Car, alors que l'on s'attend à ce que les élus municipaux aient une influence sur la police, ou demande à celle-ci de demeurer indépendante face au pouvoir politique afin d'éliminer les risques de corruption.

Ces risques représentent un danger sérieux. En effet, Tardif (1974) a démontré que non seulement les tenants du pouvoir exerçaient des pressions sur la police afin de favoriser leurs propres intérêts, mais que les policiers aussi réussissaient à obtenir certains avantages en intimidant certains représentants politiques. Par exemple, l'auteur souligne "qu'en échange des services rendus aux détenteurs du pouvoir, les actions des policiers bénéficiaient d'un faible niveau de transparence" (p. 458). Il y a donc un danger d'arriver à un point où les hommes politiques et les chefs de police exploitent réciproquement leurs faiblesses. Ce qui serait le début du cercle infernal de la pire répression qu'il soit possible d'imaginer selon Guy Rocher (dans sa préface du livre de Tardif, 1974).

Toutefois, il ne s'agit pas de s'alarmer outre mesure, mais de bien percevoir la réalité. Au Canada et au Québec nous n'avons pas affaire, à l'heure actuelle, à un état policier

0

dans le sens où la police contrôle tout le système judiciaire. Cependant, un état policier pourrait exister si les policiers en venaient à se faire justice eux-mêmes, sans contrôle. Hagan (1977) cite à cet effet, le cas des "death squads of Rio" qui sont constituées de policiers de la municipalité de Rio de Janeiro, au Brésil et qui sont chargées de corriger les injustices et de mettre fin au déséquilibre causé par les crimes qui ne peuvent être punis dû aux barrières posées par la procédure judiciaire. Le nombre de meurtre et l'atrocité des tortures apparemment commis par ces policiers semble prendre des proportions très inquiétantes. Au Canada, nous possédons toujours certains mécanismes de contrôle démocratiques, selon Canada (1973), qui nous immunisent probablement, jusqu'à un certain point, contre de telles actions parallèles de la part des agents de la paix. Toutefois, à mesure que ces mécanismes deviennent de moins en moins efficaces, ainsi que le révèlent entre autres les diverses audiences des commissions Keable et MacDonald, il y a lieu de se demander jusqu'à quel point nous ne sommes pas en voie de nous diriger vers un état policier.

Platt et Cooper (1974), Reasons (1974), Chambliss (1969), Parks (1970), et plusieurs autres considèrent à cet effet que la police s'est transformée graduellement en une agence du contrôle social au service de l'état plutôt qu'au service

des communautés. On peut alors se demander à quel endroit se situe réellement le contrôle de la police..

Les criminologues radicaux voient l'état comme un système essentiellement coercitif qui se sert d'institutions telles la police, la cour, les lois et les prisons, afin d'oppresser et d'exclure les victimes des inégalités sociales et des relations d'exploitation et de production (McLaughlan, 1975; Platt et Cooper, 1974; Chambliss, 1976; Parks, 1970; Taylor, Walton et Young, 1973). Dans cette perspective les tenants du pouvoir utilisent la formulation des lois pour protéger leurs intérêts contre les plus faibles. Ainsi dans le but d'accroître les lois, un plus grand nombre de policiers ainsi qu'une technologie plus avancée sont requis. La police en vient donc à servir les intérêts d'une minorité au pouvoir, au détriment du bien-être des plus démunis (Mendelsohn, 1970). Toutefois, la police joue ce rôle presque malgré elle puisqu'elle est sous l'emprise des plus puissants et qu'elle est à leur service en appliquant les lois qui les favorisent (Parks, 1970; Platt et Cooper, 1974; Chambliss, 1976).

Ainsi, comme le souligne Casamayor (1973) "la police ne peut pas s'appuyer sur l'Etat puisque c'est l'Etat qui s'appuie sur elle" (p. 188). Conséquemment, une police qui deviendrait trop puissante pourrait se soustraire au contrôle même de

l'état. C'est pourquoi la syndicalisation cause de nombreux problèmes aux dirigeants des pays concernés de même qu'aux citoyens en général.

Tepperman (1977) souligne que plusieurs activités connues de la Gendarmerie Royale du Canada qui ont eu lieu depuis le début des années soixante-dix avaient un fondement politique et ont embarrassé plusieurs politiciens. Ces activités peuvent avoir été effectuées en réaction à certaines politiques que la police n'approuvait pas. De plus, la G.R.C. semble jouer un rôle de plus en plus politique au Canada, alors qu'elle s'est affairée à étouffer les élans séparatistes de divers groupes aussi bien illégitimes que démocratiques du Québec.

Attitude et comportement de la police

En ce qui a trait au comportement de la police, Goldstein (1977) rapporte les conclusions d'une recherche conduite par la police de San Diego, aux Etats-Unis, en mil neuf cent soixante-treize, et qui concernait les "field interrogations". Celles-ci étaient définies comme étant un contact initié par la police qui arrête, questionne, et parfois même fouille un citoyen envers qui elle a des raisons de croire qu'il a commis, commet, ou a l'intention de commettre un délit. L'étude qui a duré neuf mois, démontre que les changements concernant la fréquence et les types de "field interrogations" ne semblent

pas avoir d'influence majeure sur les relations police-communauté, à moins que la fréquence ne soit grandement accrue, ce qui aurait alors des effets négatifs.

Le comportement de la police et son attitude à l'égard de la communauté font d'ailleurs souvent l'objet de critiques. La violence et la brutalité qui est affichée par les policiers dans certaines interventions sont généralement désapprouvées par les citoyens et contribuent à accroître le fossé qui existe entre ces deux groupes (Toch, 1976; Canada, 1973; Goldstein, 1977; Laplante, 1971). En fait, selon Reiss (1968) les citoyens et la police ne s'entendent pas toujours sur la signification du mot brutalité. Pour les citoyens en général, il y a brutalité lorsqu'on ne respecte pas les droits d'un individu et qu'on ne le traite pas avec toute la dignité auquel il a droit en tant qu'être humain. Ainsi des abus verbaux de la part de la police qui ont pour effet de dégrader l'être humain, sont considérés comme de la brutalité. De plus, diverses méthodes de harcèlement et de provocation constituent également de la brutalité policière. Toutefois, ainsi que le souligne Quinney (1975) la brutalité policière ne devrait surprendre personne, compte tenu de son rôle coercitif. Par contre, bien que la police soit souvent appelée à faire un usage ferme de son autorité (Toch, 1976), l'usage abusif de force et de brutalité peut faire en sorte qu'une infraction mineure s'aggrave et pren-

ne des proportions beaucoup plus sérieuses (Canada, 1973).

Outre les éléments d'aliénation et de cynisme dont nous avons discutés précédemment, plusieurs facteurs ont été avancés par les théoriciens afin de mieux comprendre ce phénomène. Westley (1956), note que les textes de lois, ainsi que les réglementations internes sont assez vagues en ce qui a trait à la définition de la force nécessaire. Evidemment, de telles prescriptions sont difficiles à cerner. Toutefois, une trop grande latitude ouvre la porte aux abus. Par ailleurs, Westley (1953) et Toch (1976) observent que le policier fera usage de violence lorsqu'il se percevra dans une situation où son autorité ou son statut est menacé, ou encore pour accroître son autorité et son prestige (Casamayor, 1973). Il faut également admettre qu'à force de lutter contre la violence, la police devient violente (Casamayor, 1973; Toch, 1976).

Un autre facteur qui est souvent évoqué pour excuser la violence policière est le danger auquel doit faire face le policier (Westley, 1953; Reiss, 1968; Toch, 1976). Le travail de la police est souvent perçu comme impliquant un certain niveau de danger, c'est pourquoi elle peut souvent se servir de l'argument de légitime défense et d'auto-protection afin de justifier l'usage de violence et de liberté. Pourtant, une étude concernant la police de Montréal par Suzanne Arcand (1976)

met sérieusement en question le danger réel qui menace les policiers. Elle a en effet révélé qu'entre les années mil neuf cent quarante-cinq et mil neuf cent soixante-neuf, seulement 0.3% de l'ensemble des policiers sont décédés durant leur service actif. De ce nombre 94% sont morts dans des circonstances qui n'avaient rien à voir avec leur travail, alors qu'ils n'étaient pas en service. Il y a donc bien plus de danger à travailler sur un chantier de construction, comme chauffeur d'autobus ou de taxi, ou autre. Sans nier pour autant le certain degré de danger potentiel, le travail policier serait donc l'un des emplois où l'on risque le moins sa vie.

Skolnick (1966) considère que la brutalité policière, ainsi que la justice expéditive qu'elle semble appliquée assez souvent, est la conséquence du tiraillement provoqué par les exigences contradictoires de l'efficacité et des règles de droit qui protègent tous les citoyens. Tardif (1974) souligne par contre que:

"Les policiers ne comptent pas plus de criminels, de sadiques ou de mal-ajustés dans leurs rangs que n'importe quel autre groupe professionnel ou, si tel est le cas, c'est que le système politique le permet, le favorise, le rend nécessaire même... La persécution en matière de délits de la route, provocations et traquenards carrément criminels, corruption et chantage n'ont pu exister à l'état de système qu'avec la complicité passive, sinon active du pouvoir"
(p. 457)

C'est pourquoi Toch (1976) prétend que lorsque la violence est favorisée par des normes collectives, il est pratiquement impossible et injuste de poser des blâmes individuels. De plus Casamayor (1973) souligne que ce qui compte ce n'est pas tellement de démasquer les constables qui sont plus violents, car ils sont connus de toute façon, mais c'est plutôt de savoir pourquoi ils ont été engagés et pourquoi on les maintient en place.

Toch (1976) démontre également que la sous-culture policière protège et encourage la brutalité. Ce ne sont pas tous les policiers qui utilisent la violence, par contre le code du silence est strictement respecté et il est presque impossible d'obtenir quelque information que ce soit. De plus, dans les faits et légalement, un citoyen victime d'assaut policier a très peu de protection, tout comme celui qui agresse un policier (Toch, 1976; Casamayor, 1973).

Une autre dimension de la brutalité policière concerne plus spécifiquement les manifestations de groupe. La police est utilisée par l'état pour préserver l'ordre et maintenir le statu quo (Quinney, 1975) et lorsqu'elle fait face à des manifestations, elle perçoit les protestations comme constituant une intrusion plutôt qu'une contribution à l'évolution sociale et politique (Skolnick, 1969). C'est pourquoi nous avons souvent

assisté à des cas de provocation et de harcèlement policier qui ont conduit à des confrontations et des dénouements très regrettables un peu partout dans le monde (Marx, 1970).

Formation policière

De nombreux auteurs ont démontré que les programmes de formation que doivent suivre les policiers sont insuffisants et ne les prépare pas à l'ensemble des fonctions qu'ils auront à remplir. Choquette (1974) révèle qu'avant 1969, au Québec, environ 40% des policiers n'avaient jamais eu de formation initiale. A partir de cette date l'institut de Police s'est chargé de donner des cours en vue de procurer aux futurs agents de police; une certaine formation initiale. Ces cours ne durent que quatre mois et qui plus est, très peu de cours sont dispensés en vue de perfectionner la formation pendant l'emploi.

Pourtant, face aux exigences que lui imposent son rôle, la fonction de police ne peut qu'exiger un personnel choisi ayant bénéficié d'une formation spécialisée et compétente. C'est pourquoi plusieurs réclament la professionnalisation du service. (Fréchette, 1965; Chwast, 1965; Goldstein, 1977; etc...). Une formation plus adéquate, tenant compte de l'ensemble du rôle de la police, et plus particulièrement son rôle social (Mendelsohn, 1970) pourrait contribuer à améliorer les relations

avec la communauté, et à réduire le sentiment d'aliénation qui prévaut chez la police (Canada, 1973). La professionnalisation implique, selon Toch (1976), que les moyens et les méthodes utilisés sont importants et qu'ils sont reliés aux buts poursuivis. La solution des problèmes nécessitent une certaine habilité, mais également certaines considérations d'ordre éthique et pragmatique. De plus, la professionnalisation du service pourrait contribuer à accroître l'estime de soi chez les policiers ainsi que leur statut et leur prestige (Toch, 1976). Etre au service des citoyens d'une communauté est certainement une fonction très riche et très humanitaire lorsqu'elle est remplie sciemment, honnêtement et professionnellement.

La diversité et la multiplicité des rôles de la police non seulement amplifient la nécessité d'une formation adéquate chez les policiers, mais justifient le besoin pour la communauté de moyens de contrôle plus efficaces des comportements de la police en tant qu'institution et en tant qu'individu. Cela implique également l'établissement d'une plus grande communication entre la police et la communauté afin de permettre à cette dernière de mieux faire connaître ses demandes et ses besoins (Goldstein, 1977).

Contrôle

En ce qui a trait aux moyens de contrôle de la police,

les policiers prétendent que la personne la mieux placée pour être témoin des agissements d'un agent de police et en même temps tenir compte des circonstances entourant l'évènement, est certainement un autre policier (Goldstein, 1977). Toutefois, comme nous l'avons vu, un policier incrimine rarement un confrère. De plus, ainsi que le soulignent Casamayor (1973) et Goldstein (1977) lorsqu'un directeur vise à prendre des mesures disciplinaires contre certains agents, il doit nécessairement tenir compte de l'impact que cela aura sur les autres policiers, sur leur morale et sur leur efficacité. Marin (1978), note par ailleurs que tout groupe professionnel désire être jugé par d'autres individus étant sur le même niveau professionnel. Il est inquiétant pour les policiers d'être jugé par des individus qui ne peuvent pas tenir compte de l'ensemble des situations dans lesquelles ils doivent travailler. C'est pourquoi l'auteur, à l'instar de Paulsen, et al. (1970) et de Canada (1976) suggère l'utilisation d'un médiateur entre la communauté et la police, qui serait indépendant du pouvoir politique. Ce médiateur pourrait prendre la forme d'un ombudsman. Cependant, il est à remarquer que selon un point de vue déontologique, un professionnel doit rendre compte de son comportement et de son efficacité en tout premier lieu à son client (Grygier, 1978). Le client premier du policier devrait être la communauté qu'il dessert.

Le contrôle et l'évaluation que l'on fait de la police sont généralement en rapport avec le genre de travail que l'on s'attend d'obtenir. Quinney (1970) révèle que l'un des facteurs les plus importants qui provoque les variabilités du travail policier d'une communauté à l'autre est justement les attentes que l'on place sur ce travail. Bon nombre d'auteurs remarquent aussi que le travail policier est régulièrement évalué en rapport avec la lutte contre le crime. Ce qui peut contribuer entre autres à encourager la brutalité (Toch, 1976). Très peu de policiers sont encouragés et félicités, voire récompensés pour un bon travail communautaire (Mendelsohn, 1970). Pourtant la majorité de leur travail n'est-il pas communautaire?

Hulsman, Rico et Rizkalla (1974) remarquent qu'en ce qui regarde les mécanismes de contrôle externes à la police, ils sont essentiels si l'on veut protéger nos libertés individuelles, toutefois, ils sont clairement insuffisants à l'heure actuelle. Au niveau législatif le contrôle est effectué très indirectement, mais c'est de là que peuvent originer la plupart des autres formes de contrôle plus directes. Au niveau judiciaire, les mécanismes de contrôle peuvent s'effectuer sur le plan pénal et sur le plan civil. Du côté pénal, le contrôle est illusoire puisque non seulement les procureurs sont-ils

réticents à engager des poursuites contre des agents sur qui ils comptent pour appréhender des contrevenants et par conséquent amener de l'eau au moulin, mais ils ne jouissent pas de la collaboration des autres policiers. Au plan civil, le résultat est semblable puisque la plupart des gens laissés dans leurs droits, proviennent généralement de classes socialement plus défavorisées, et n'ont pas tendance à consulter des avocats et connaissent encore bien moins leur droit (Hulsman, Rico et Rizkalla, 1974).

A l'instar de Robert et Faugeron (1978):

On peut même se demander si ce n'est pas une des caractéristiques de la loi, par rapport aux autres normes que d'échapper à la connaissance des "non-gouvernants"... Et de plus en plus nettement quand on passe du bloc au pouvoir aux classes qui en sont exclues. (p. 65)

De là l'importance d'éduquer les gens sur leur droit (Ribordy, 1977). Au niveau politique, ainsi que nous l'avons observé, un contrôle sur les activités policières pourrait présenter de graves dangers d'ingérence politique. Finalement, il reste les communautés qui, pour l'instant, sont plus ou moins désorganisées et ont tendance à se perdre dans une bureaucratie beaucoup trop dense, mais présentent le plus de possibilités.

Ainsi, la police telle qu'elle fonctionne présentement, possède de nombreuses lacunes, certaines plus sérieuses

que d'autres. La plupart des auteurs critiquant la police abondent dans les mêmes conclusions. La police doit se décentraliser, s'ouvrir et retourner vers la communauté. Mendelsohn (1970), souligne même que la police doit entretenir des liens de communications amicales et "d'advocacy" avec tous les groupes constituant la communauté, incluant même les militants, et plus particulièrement les plus défavorisés. Utopique ou non, de telles considérations impliquent que la communauté elle-même s'implique et prenne part au travail policier et au contrôle de ses agents.

A cet effet, Goldstein (1977) prétend qu'un équilibre doit être établi entre les responsabilités de la police et celles de la communauté afin d'obtenir entre autres, une évaluation plus exacte des capacités. La police peut aider et contribuer à cette prise de conscience et acceptation des responsabilités en informant les citoyens du potentiel réel et limité de la police, en soulignant la nécessité de cette prise de responsabilité de la part de la communauté, en offrant des conseils spécifiques en rapport avec la façon de s'occuper du crime et de le prévenir, en entretenant des relations favorables de collaboration et d'entraide avec la communauté, et surtout en acceptant de remettre une partie de son pouvoir entre les mains de la communauté. Un transfert ou un partage de responsabilités implique nécessairement un transfert et un partage du

pouvoir.

Le contrôle de la police et de son travail par la communauté implique que la communauté détermine elle-même la façon dont elle veut être policée (Quinney, 1970). Ceci nécessite donc qu'elle se fasse une idée du genre de société qu'elle veut promouvoir. Une telle conception se reflètera nécessairement au milieu des représentations qu'elle se fera du monde en général (Baril, et al., 1976; Robert et Faugeron, 1973 et 1975). De plus, elle devra participer au travail du policier car comme le révèle Casamayor (1973), "on ne contrôle que ce que l'on fait et on ne contrôle autrui qu'à condition de travailler avec lui" (p. 172). Le même auteur note également que "tant qu'une société n'aura pas découvert un nouveau système pour remplacer la police elle ne sera pas nouvelle" (p. 199). Il conclut alors en disant que "le progrès ne vient que par la base, c'est toujours à la base que les mutations s'amorcent" (p. 178).

La police vue par les citoyens

Les enquêtes d'opinion publique en rapport avec la police se sont véritablement développées à partir des années mil neuf cent soixante (Brillon, 1979). Micheline Baril, et al. (1976), dans leur revue de la littérature sur les attitudes du public envers les différentes facettes du système de justice criminel, ne mentionnent en effet que deux ou trois études qui

auraient timidement effleuré l'idée de consulter le public en rapport avec son appréciation du travail policier, avant mil neuf cent soixante. D'ailleurs l'étude des perceptions du public à l'égard de la criminalité en général est également très récente. Dans leur revue de la littérature Newman et Trilling (1975) ainsi que Baril, et al. (1976) font état d'à peu près aucune recherche pertinente avant mil neuf cent soixante.

C'est vers cette époque qu'en Amérique du nord et dans plusieurs pays européens, les théoriciens de la police et de l'organisation policière commencèrent à se préoccuper des relations entre la police et les citoyens. Les sondages d'opinion publique, par voie de questionnaire et d'entrevues dirigées ont nettement été les outils privilégiés afin de mesurer le pouls de la population à l'égard de la police. Toutefois, cette façon de procéder nous indique bien plus une approximation du degré de satisfaction des citoyens vis-à-vis le travail de leur police, et parfois de la police en général, que la façon dont le public se représente la police. Nous reviendrons sur ce point un peu plus loin. Pour le moment, il serait intéressant de prendre connaissance des principales variables indépendantes et dépendantes tel qu'investiguées dans ces recherches sur les opinions et les attitudes du public vis-à-vis les activités policières.

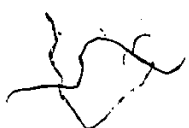
Il ne s'agit donc pas de faire une analyse détaillée du contenu de chacune des principales études pertinentes, mais de présenter l'ensemble des données obtenues. D'ailleurs, Feynault et Van Oustrive (1978) soulignent qu'il y a très peu d'études aussi bien en Amérique du nord qu'en Europe concernant l'image de la police, ou même l'opinion du public envers la police. Nous ne limiterons donc pas cette analyse aux études canadiennes. Elles sont d'une part très peu nombreuses (Baril, et al., 1976, n'en dénombrent que cinq incluant celle actuellement en cours et menée par le Groupe de recherche sur les attitudes envers la criminalité, G.R.A.C., à Montréal). D'autre part, les opinions du public canadien diffèrent rarement quant à leur direction de celles du public américain. Les divergences se situent plutôt au niveau de l'intensité et de la structuration des attitudes. Ainsi, cette brève revue de la littérature concernant l'image de la police dans le public se voudra pertinente, mais également critiquée puisqu'elle conduira à l'identification et à la formulation de la problématique spécifique qui nous préoccupe.

En ce qui a trait tout d'abord à la légitimité et à la nécessité de la police, Baril, et al. (1976) note que très peu d'études ont cherché à connaître les perceptions du public à ce sujet. Koenig (1974), en Colombie Britannique, avec un

échantillon de neuf cent cinquante six répondants adultes, a obtenu un très fort pourcentage de gens qui considèrent la police comme étant pratiquement indispensable à l'existence même d'une société. Pourtant, même si la police semble être déléguée par la communauté pour exercer des fonctions de protection et de contrôle social, cela ne veut pas dire que les citoyens renoncent à prendre la loi entre leurs mains, et à laisser ce rôle uniquement à la police, ainsi que nous l'avons déjà observé avec Feagin (1970).

"Les données concernant la perception du rôle de la police sont rares et décevantes" (Baril, et al., 1976, p. 105). Pourtant, lorsqu'on se place dans une perspective de changement social il est important de connaître les images, les opinions et les attentes des citoyens en rapport avec le rôle rempli par la police. Brillon et Normandeau (1979), remarquent d'ailleurs que "pour être légitime, une politique criminelle doit refléter les attitudes de la population; faute de quoi elle ne pourra ni s'actualiser, ni répondre à ses propres objectifs" (p. 39).

A cet effet, certains auteurs ont postulé que les activités pour lesquelles le public fait appel à la police pourraient servir d'indicateurs. "Lorsqu'un citoyen demande à la police un service précis, c'est qu'il considère qu'il est du



rôle de la police de rendre ce service" (Baril, et al., 1976, p. 107). Par contre certaines recherches dont celles de Giroux et Huot (1977) et de Wälles et Okihiro (1978) ont observé la présence de certains autres facteurs extérieurs à l'évènement qui pourraient inciter, voire forcer les gens à rapporter la commission d'une infraction à la police, indépendamment de leurs convictions personnelles ou même du contexte. Par exemple, le fait d'être couvert par une police d'assurance dans les cas de vol ou de vandalisme.

Quoiqu'il en soit, Bercal (1970), à la suite d'une analyse des appels reçus par les corps de police de Detroit et de Saint-Louis aux Etats-Unis, a démontré que seulement 16% de ces appels concernaient un crime quelconque. Alors que les types d'appels plus fréquents avaient trait, par ordre de fréquence: au maintien de l'ordre (e.g. chicanes de ménage, personnes disparues, enfants bruyants, etc...); négligence (e.g. accidents de véhicules automobiles); service (e.g. santé, social, etc...). Toutefois il est difficile et hasardeux de généraliser et même d'établir des conclusions à la suite de ces résultats. Ainsi que nous l'avons déjà vu, les activités de la police varient d'une ville à l'autre et du milieu rural au milieu urbain (Tardif, 1974). De plus, ainsi que l'observe Baril, et al. (1976), il semble que beaucoup moins de la moitié de la population adulte fait appel à la police au cours d'une année.

Conséquemment, l'analyse des appels reçus est un faible indicateur puisqu'il ne tient pas compte de l'ensemble de la population et que les appelants forment probablement un échantillon non-représentatif comportant ainsi certains biais importants. Courtis (1970a) pour sa part, révèle que les résidents de Toronto estiment de façon relativement adéquate la proportion de temps consacré par la police à des activités concernant la criminalité. Par ailleurs, la généralisation de cette conclusion, même pour l'ensemble de la population torontoise, peut-être mise en doute puisque le quart de son échantillon se disait incapable de répondre.

En rapport avec les opinions et les attentes du public vis-à-vis le rôle que devrait jouer la police, Baril, et al. (1976), soulignent que les quelques études qui ont plus ou moins abordé la question (telles celles de Rico et Tardif, 1968; Courtis, 1970a; et Kelling, et al., 1974) n'ont donné que de faibles indications sur la direction de l'opinion, sans pour autant fournir de comparaisons ou d'explications possibles en rapport avec les grandes variations dans les taux. En effet, la population en général semble souhaiter "une police active, omni-présente, mais pas trop répressive dans son mode d'intervention. On aimerait lui voir jouer le rôle du grand inquisiteur". (Baril, et al., 1976, p. 109). Par exemple, dans une recherche auprès des petits commerçants de Montréal victimes de

vol qualifié, Giroux et Huot (1977) observent que les marchands, lorsqu'ils sont victimes d'un vol à main armée, appellent presque automatiquement la police, surtout lors des premières victimisations. En faisant ainsi appel aux forces de l'ordre, les citoyens ne désirent que récupérer leurs biens, être protégés et surtout réconfortés.

Par ailleurs, les concepts de perception, d'opinion, et d'attitude étant régulièrement confondus, ou du moins très mal définis par la majorité des chercheurs il est très difficile d'établir des liens et des synthèses entre ces diverses études.¹ Ainsi, la manière dont se structure les représentations (les façons dont on se représente) du rôle de la police au sein de la communauté, ainsi que les attentes des citoyens sont pratiquement inconnues.

Cependant, certaines études relativement récentes ont été mises sur pied justement pour analyser la façon dont se structure les représentations que se font les citoyens de l'ensemble et des composantes du système de justice pénal. Ces recherches ont principalement été mise de l'avant en France grâce

¹Nous définirons nous-mêmes nos termes et concepts, au moment de l'exposé méthodologique.

aux travaux du Service d'études pénales et criminologiques (S.E.P.C.) et plus particulièrement à ceux de Claude Faugeron et de Philippe Robert (dont plusieurs ont été consultés pour les fins de cette étude et que l'on retrouvera parmi la liste des références). Au Canada, le Groupe de recherche sur les attitudes envers la criminalité (G.R.A.C.) vise à adopter la méthodologie suivie par le S.E.P.C., afin d'étudier les images qu'ont les citoyens du système de justice criminelle et de la criminalité. Les résultats de ces diverses recherches sont encore relativement fragmentaires et demeurent beaucoup plus dans le domaine exploratoire. De plus, ils concernent d'avantage l'ensemble du système de justice pénal et la criminalité en général que la police en particulier. Cependant, sur le plan méthodologique, ces études seront un atout fort appréciable auquel nous ferons amplement référence.

Par ailleurs, même si les diverses enquêtes qui se sont intéressées à la perception de la police dans le public comportent plusieurs faiblesses, elles nous fournissent également certaines informations intéressantes et utiles en rapport avec l'évaluation du policier, de son travail et des services de police. De façon générale, l'ensemble des résultats de ces diverses enquêtes indiquent que le public, considéré globalement, offre un support assez considérable à la police et à son

travail. Même si d'une part, la profession de policier ne paraît pas être celle dont on a envie (Rico et Tardif, 1968), la police semble jouir d'un assez fort respect auprès de la population. Par exemple, Reiss (1971) souligne que les résidents de Boston, Washington et Chicago expriment un grand respect pour la police dans une proportion de 54% des répondants. Pour leur part, Shaw et Williamson (1972) rapportent que les citoyens d'une ville en Angleterre disent respecter la police dans des proportions de 78% à 90% selon les quartiers où ils habitent. Baril, et al. (1976) notent que du côté canadien il semble que les citoyens soient tout aussi bien disposés que les anglais, donc un peu plus que les américains. Ces études étant cependant sous forme de sondage, il est impossible de savoir véritablement à quoi se rapporte ce respect et quelle est sa signification. Deux personnes peuvent éprouver du respect pour la police pour des raisons complètement opposées. L'une pouvant respecter par crainte l'autre par admiration.

D'autres études ont cherchées à établir quelles étaient les principales qualités que les citoyens recherchaient chez les policiers. Primeau et al. (1975) ont trouvé à la suite d'une série d'entrevues réalisées à Houston au Texas que la majorité des sujets considéraient l'honnêteté et la compétence comme les qualités primordiales que devaient posséder tout agent

de police. Les auteurs observent entre autres qu'alors que l'honnêteté se classait constamment parmi les qualités les plus importantes, indépendamment des caractéristiques des groupes étudiés, le courage se retrouvait constamment parmi les qualités les moins importantes. Cette conclusion est très intéressante à étudier en rapport avec l'étude de Arcand (1976) sur la mortalité policière à Montréal (voir page quarante cinq verso). Rico et Tardif (1968) ont également noté que le public québécois dans les cinq villes étudiées (Montréal, Québec, Drummondville, Jacques-Cartier et Rimouski) considérait que la qualité dominante d'un officier de police devait être l'intégrité et l'honnêteté, alors que l'efficacité ne se classait que quatrième sur cinq. Notons cependant que les options de réponses disponibles aux répondants étaient restreintes. Par conséquent, les réponses ne reflétaient pas nécessairement la véritable opinion des sujets. De plus, ces réponses pouvaient être influencées par des événements récents et/ou particuliers.

En rapport avec l'efficacité des corps policiers, diverses études ont couvert cet aspect. Block (1971) démontre à l'aide d'un sondage national aux Etats-Unis, que dans le domaine de l'application des lois, 69% des blancs considèrent que la police fait un bon travail, alors que seulement 37% des noirs partagent la même opinion. Baril, et al. (1976) notent qu'aux

Etats-Unis, les noirs sont plus défavorables de façon très constante. Cette différence est-elle due à un traitement différentiel de la part des policiers, à des idéologies différentes chez les noirs par rapport aux blancs, ou encore à une combinaison de divers facteurs? Encore une fois, les sondages ou les entrevues dirigées ne peuvent nous renseigner adéquatement alors que ces questions sont très importantes si l'on veut saisir la signification des opinions exprimées par le public et décrire leur structuration.

Pour leur part, Rico et Tardif (1968) soulignent qu'au Québec, 72.5% des gens sont satisfaits quant à la façon dont la police fait observer les lois, alors que 65% se disent satisfaits de l'efficacité en général du travail des policiers. Globalement, il est spécifié que le public québécois est d'autant plus satisfait des tâches accomplies par la police que celles-ci renforcent l'image d'une police protectrice. Alors que les activités de détention et celles qui appellent une image répressive sont plus souvent source de mécontentement. Les auteurs attirent aussi notre attention sur le fait que plus les gens sont âgés, plus ils sont satisfaits, alors que la relation degré de satisfaction et niveau d'instruction est inversement proportionnelle. De plus, il y a beaucoup de fluctuations d'une ville à l'autre, car comme nous le verrons un peu plus loin, bien que

très peu d'enquêtes l'aient fait, il est très important de distinguer entre la police en général, et le corps de police particulier qui s'adresse à la communauté étudiée. Nous reviendrons également un peu plus loin sur la question des variables indépendantes analysées dans la littérature.

La question des relations police-citoyens telles que perçues par le public lui-même a également été étudiée par certains auteurs. Il apparaît que "de façon générale, le public est positif mais moins qu'il ne l'était dans son évaluation des services" (Baril, et al., 1976, p. 125). Lorsque l'on compare diverses études canadiennes (e.g. Rico et Tardif, 1968; Courtis, 1970b; Koenig, 1974) avec des études américaines (Kelling, et al., 1974; Reiss, 1971; Block, 1970) il semble que le public canadien jouisse de meilleures relations avec ses policiers. Cette conclusion va probablement de pair avec le plus grand respect ressenti chez les canadiens à l'égard de la profession policière. Rico et Tardif (1968) souligne à la suite de leur sondage que ce qui conditionne le jugement des citoyens, c'est justement la nature des contacts avec le public et non pas l'excellence de l'organisation ou l'efficacité du service. Par ailleurs, Kelling, et al. (1974) prétendent qu'un changement au niveau du type de patrouille ne modifie en rien les attitudes des citoyens.

Certains chercheurs ont tenté de savoir si la police se comportait de façon discriminatoire envers certains groupes composant la société. Rico et Tardif (1968), notent que le public sans pour autant en faire une critique, considère que la police traite les criminels de façon plus hostiles. Par ailleurs, Baril, et al. (1976) observent que les criminels professionnels ne semblent pas se considérer particulièrement victimes d'hostilité de la part de la police. En réalité, un certain respect mutuel existerait. La situation peut par contre être différente en ce qui a trait aux jeunes. En effet, Potvin et Tisseyre (1978) révèle qu'en Belgique, une très forte majorité de jeunes délinquants interrogés, soit cinquante-sept sur soixante, se perçoivent comme étant victimes de discrimination défavorables de la part de la police, alors que moins de la moitié des jeunes n'ayant eu aucun contact suivi avec la justice, soit vingt-huit sur soixante, partagent cette opinion. De plus, dix des soixante jeunes "non-délinquants" interrogés considèrent que la police exerce une discrimination en faveur des jeunes. Point de vue qui n'est partagé par aucun membre du groupe "délinquant".

Finalement, Courtis (1970b) observe que parmi le public torontois interrogé, moins de 2% considère que le traitement discriminatoire est à l'origine des relations défavorables entre la police et les citoyens. En fait, l'auteur remarque à

la suite de l'analyse de son questionnaire, que près de 25% des citoyens consultés croient que l'existence de mauvaises relations entre la communauté et la police serait dû aux comportements belliqueux des policiers ainsi qu'à la violence qu'ils affichent.

La corruption policière n'est mentionnée comme cause des mauvaises relations police-citoyen que pas moins de 4% de l'échantillon de Courtis. En fait, très peu d'études semblent vouloir s'enquérir auprès des citoyens afin de savoir leur opinion en rapport avec la corruption et la brutalité policière si pleinement documentées dans la littérature théorique et plus récemment par les médias. Baril, et al (1976) prétendent qu'en rapport avec la corruption, la grande majorité de la population américaine croit que tous leurs policiers en sont exempts. Au Canada, Koenig (1974) révèle que 63% des citoyens de la Colombie Britannique pensent qu'aucun policier n'accepte de pots-de-vin, alors que 30% considèrent que quelques uns le font. Il est à remarquer toutefois, que la corruption ne se limite pas qu'aux simples pots-de-vin, et qu'une étude beaucoup moins structurée aurait pu fournir des informations bien plus précises et peut-être même des conclusions différentes.

Pour ce qui est de la brutalité exercée par la police,

les études semblent être encore plus rares. Block (1970) démontre que l'appui et le respect à l'égard de la police diminue au fur et à mesure que les citoyens craignent la police et ses façons de procéder. D'ailleurs l'auteur souligne également que la peur d'être victimisé semble être corrélée avec un accroissement dans la demande du respect des libertés individuelles, donc dans un plus grand contrôle des activités policières. Block explique cette corrélation quelque peu surprenante, en proposant que les secteurs qui sont les plus sérieusement victimisés sont probablement aussi les secteurs les plus policés. Conséquemment, la police, si elle est perçue comme brutale, aura tendance à perdre la collaboration des personnes plus fréquemment victimisées et pas nécessairement plus criminelles. Il en résulterait alors un plus grand appui en faveur des libertés individuelles et en opposition avec les supervisions policières. Ce qui appuierait la conclusion de Skolnick (1966) voulant que les citoyens soient plus portés à collaborer lorsque les pouvoirs policiers sont moins étendus.

Très peu d'études ont inclus les jeunes dans leurs échantillons, alors qu'elles cherchaient à établir l'opinion du public à l'égard de la police. Pourtant, ce groupe de citoyens est fréquemment en contact avec la police et il est particulièrement vulnérable et sensible dans ses relations avec l'autorité

(Baril, et al., 1976). De plus, comme nous l'avons signalé en égard à la brutalité policière, il semblerait que les jeunes soient soumis à un traitement différent et plus sévère, voire plus répressif que les adultes. (A cet effet, certains quotidiens québécois, en critiquant le travail des policiers, proposaient récemment qu'il était plus facile et moins menaçant pour les policiers de s'attaquer à des jeunes plutôt qu'à des adultes.)

Au Québec, Tessier (1965) cherche à découvrir la première image de la police chez le jeune délinquant avant son arrestation. Bon nombres d'enfants semblent développer un sentiment de peur vis-à-vis du policier. Cette image reflète en fait celle transmise par son entourage immédiat et plus particulièrement son milieu familial. D'une part, les parents semblent souvent décrire le policier comme un personnage antipathique, menaçant et redoutable. De plus, on a souvent tendance à transmettre l'idée que d'avoir affaire à la police est déshonorant et honteux. D'autre part, certains parents vont présenter le policier comme un protecteur et un défenseur quasi idéalisé. Par la suite, l'observation du comportement réel des policiers et des contacts plus ou moins défavorables entraîneront une dégradation rapide de l'image de la police. Finalement, Tessier (1965) observe également que l'adolescent qui a commis un délit

mais n'a pas encore été arrêté, se méfie et craint le policier, tout en méprisant ce dernier qui n'a pas encore réussi à l'attraper. Ainsi l'image de la police se détériorerait suite à la commission d'un délit, avant toute intervention policière.

Tout récemment, Potvin et Tisseyre (1978) faisaient part des résultats d'une recherche qui avait pour but d'analyser l'image que les jeunes se font de la police belge. D'une part une étude pilote a révélé que la légitimité, l'utilité et la nécessité ne sont aucunement mises en doute par les jeunes. Par contre la police est nettement perçue comme inefficace dans la lutte contre le crime, bien que ses activités sont vues comme essentiellement orientées vers la répression et la coercition. L'image d'une police protectrice et sociale, au service de la communauté est absente. Conséquemment, les jeunes considèrent que les relations police-jeunesse se caractérisent par une méfiance et une antipathie réciproque. Potvin et Tisseyre (1978) concluent donc que:

Une amélioration des rapports police-jeunesse ne pourrait être détenue que dans la mesure où l'image d'une police sociale au service de la population prendrait corps dans l'esprit des jeunes. (p. 70)

D'autre part, une recherche plus élaborée a suivi la première et tout en cherchant à vérifier les résultats de l'étude pilote elle visait à comparer l'opinion des jeunes étiquetés

"délinquants" avec l'autres jeunes "non-délinquants". De façon générale l'opinion des deux groupes de jeunes suit la même direction, bien que les jeunes "non-délinquants" semblent se faire une image plus positive du policier, de sa profession et de l'institution policière. Potvin et Tisseyre (1978) attribuent cette attitude plus négative de la part des délinquants à des contacts défavorables plus nombreux avec la police. De façon générale, les jeunes belges adressent de nombreux griefs aux policiers et ces reproches semblent être dirigés beaucoup plus vers l'individu qui exerce cette profession que vers la profession elle-même. La dimension politique et institutionnelle est pratiquement ignorée. Ce qui pousse les auteurs à noter que :

Ce que les jeunes critiquent donc, souvent inconsciemment, ce sont des situations dans lesquelles les policiers n'ont aucun droit de regard, mais leur ignorance les fait se tromper d'objectif.

Cette remarque est sans doute très pertinente, du moins en Belgique et dans plusieurs autres pays dont le Canada, à des niveaux variables. Pourtant, il ne faudrait pas négliger la part immense que joue le pouvoir discrétionnaire des policiers à différents niveaux ainsi que le comportement et les attitudes qu'ils affichent et qui débordent des cadres institutionnels.

Baril, et al. (1976) à la suite de leur revue de la littérature mettent en évidence deux idéologies différentes

que l'on retrouve dans le public, visant l'amélioration des relations police-citoyens. Tout d'abord certains croient que ces relations peuvent être améliorées en planifiant un changement sur le plan interpersonnel. Par exemple, en recrutant des policiers conformément aux besoins réels des communautés au sein desquelles ils vont travailler; en rendant la formation des agents de la paix plus adéquaté et surtout plus pertinente; en traitant les plaintes des citoyens de façon plus humaine et équitable. Par ailleurs, d'autres considèrent que les structures existantes sont insatisfaisantes et qu'un changement dans les relations police-public exige une réorientation globale de la police. Divers programmes de décentralisation, de déjudiciarisation et de relations communautaires ont déjà été entamés apparemment pour satisfaire les tenants de cette idéologie. Toutefois, il y a lieu de se demander jusqu'à quel point les structures et le rôle de l'institution policière sont effectivement remis en question et si au contraire, nous ne sommes pas en voie d'étendre les filets du contrôle et de la répression sociale et policière.

Dans un même ordre d'idées, certaines propositions ont déjà été soumises afin de permettre à la communauté d'exercer son propre contrôle sur la police, mais il ne semble pas qu'aucun projet n'ait encore été mis en application. Baril, et al. (1976) remarquent toutefois qu'au Canada, "les faits aussi bien

que les opinions et les attentes concernant le contrôle de la police par les citoyens sont mal connus".

Les diverses études concernant l'opinion du public sur la police ne cherchent pas qu'à identifier quelle est justement cette opinion mais également à identifier quelles sont les variables indépendantes qui exercent une certaine influence sur la formation de cette opinion. L'une de ces variables est certainement la connaissance que les citoyens ont du sujet envers lequel ils sont appelés à se prononcer. Les diverses études réalisées jusqu'à date n'ont pas su nous montrer dans quelles proportions le niveau de connaissance des citoyens eu égard à l'organisation des services policiers, les activités policières, l'état de la criminalité, les pouvoirs policiers et les droits des citoyens, peut influencer leurs opinions sur la police. Conséquemment, cela pose de sérieux problèmes d'interprétation et de comparaison des données, d'autant plus que le public est très peu informé et que, tout comme le comportement et les activités de la police varient d'une communauté à l'autre (Tardif, 1974), le degré d'information des citoyens peut varier tout aussi bien d'une localité à l'autre (Baril, et al. 1976).

Les contacts de toutes sortes avec la police ou certains de ces agents, ou encore avec des proches qui ont eu, ou ont encore des contacts avec elle, influencent également ce

niveau de connaissance. Baril, et al. (1976) révèlent "que plus de citoyens ont des contacts sociaux avec la police que des contacts officiels" (p. 134). De plus, il semble que 30 à 40% de l'ensemble de la population n'ait jamais eu de contact, de quelque sorte que ce soit, avec la police. Par ailleurs, les attitudes et les opinions ne sont pas nécessairement améliorées du simple fait que l'on entretienne des contacts sociaux avec la police. En fait, il existe une corrélation significative entre les contacts sociaux et la connaissance de telles inconduites est fortement corrélée à des attitudes négatives (Baril, et al., 1976). D'ailleurs, Robert et Faugeron (1978) observent que sur certains points, la stéréotypie affectivo-normative est telle qu'elle empêche l'expérience perceptive de rectifier la connaissance. Ce qui ne veut cependant pas nécessairement dire que des attitudes positives envers la police sont reliées à un manque de connaissance.

Relié de quelques sortes au facteur connaissance est celui de l'expérience. Entre autres l'expérience de victimisation (le fait d'avoir été victime d'un acte criminel, exerce fort probablement un impact sur la façon de percevoir le crime et le criminel, ce qui à son tour influence les attitudes; tout en exerçant également un impact sur l'image de la police, à partir d'une connaissance vécue (Brillon et Normandeau, 1979). A cet effet, la recherche de Grenier et Manseau (1977) sur les

petits commerçants montréalais victimes de vol à main armée et en quête de justice révèle au fur et à mesure que s'accumulent les événements de victimisation et les contacts avec les tribunaux, une vision de plus en plus défaitiste de la justice s'implante chez les individus. D'ailleurs plus ils avancent dans l'engrenage du système judiciaire, plus l'image que les citoyens se font des éléments de ce système se détériore. Conséquemment, la police en général jouit d'une meilleure image que les juges et les avocats. Par contre, à l'instar de Baril, et al. (1976), il faut admettre que les études qui se sont attardées au sujet, en utilisant un sondage d'attitudes générales, n'ont pu déterminer l'impact de la victimisation sur les attitudes à l'égard de la police. Un modèle de recherche plus apparenté à la recherche évaluative serait certainement plus prometteur.

Toujours en rapport avec l'expérience, nous avons déjà vu que les citoyens qui ont plus souvent connaissance de comportements illégaux et/ou abusifs de la part de policiers expriment plus de craintes envers ces derniers, sont plus insatisfaits et plus en faveur de restrictions de pouvoirs policiers (Block, 1970).

D'autres variables indépendantes qui semblent influencer la conception d'une image dans le public, ont trait à des caractéristiques situationnelles. En rapport avec l'âge, Baril,

et al. (1976) concluent que plus on est jeune, plus les images que l'on a de la police sont défavorables. Par ailleurs, ainsi que nous l'avons déjà souligné, les jeunes ont plus de probabilité d'avoir des contacts sociaux et officiels avec des agents de la paix. De plus, certains auteurs ont remarqué que les policiers avaient plus tendance à abuser de leur pouvoir envers les jeunes qu'envers les adultes.

Considéré de façon isolée, le sexe ne semble pas avoir d'impact direct sur les attitudes envers la police. Du moins c'est ce qui transparaît de divers résultats d'études. Par contre, il apparaît que le sexe, de pair avec l'âge, exerce une certaine influence. Par exemple, le groupe des jeunes hommes est celui qui semble être le plus négatif.

Concernant le revenu, Baril, et al. (1976) observent que :

Chez les citoyens de race blanche, la majorité des études pointent vers une corrélation positive entre le revenu et les attitudes envers la police. Les données sont moins nombreuses chez les personnes de race noire (aux Etats-Unis) mais l'hypothèse d'une relation curvilinéaire est la plus plausible. (p. 142)

Alors que le nombre d'années de scolarité semble être une variable qui n'agit pas indépendamment, et que l'occupation est un facteur auquel les études ont porté très peu d'attention.

En ce qui a trait au lieu de résidence, la recherche de Shaw et Williamson (1972) a établi que les variations dans les opinions du public, à l'intérieur d'une même ville sont beaucoup plus importantes que les variations entre les villes. Les images que l'on a de la police de même que le degré de satisfaction que l'on éprouve à son égard semble varier énormément d'un quartier à l'autre. Baril, et al. (1976) considèrent que ces observations sont très plausibles compte tenu du fait que les caractéristiques socio-démographiques exercent une influence sur la formation d'une opinion et des attitudes que l'on a, ainsi que des variations dans les taux de victimisation, de criminalisation et même de polisation d'une communauté à l'autre.

Pour ce qui est des classes sociales, les opinions plus négatives à l'égard de la police se retrouvent apparemment dans les deux extrêmes. D'une part les plus défavorisés sont plus dépendants des services de police, étant donné la plus grande absence de ressources alternatives dans ces milieux et surtout le plus grand taux de criminalisation et de victimisation qui semble les caractériser. Par conséquent, ils ont une plus grande expérience de la police, ce qui est corrélié (nous l'avons déjà vu) avec une image plus négative, malgré un plus grand respect vis-à-vis de la police sans doute dû à cette dépendance accrue. D'autre part, les plus privilégiés sont

plus en moyen de se doter d'alternatives leur permettant de protéger leurs biens et de solutionner leurs problèmes. De plus ils valorisent d'avantage les libertés individuelles, ayant beaucoup plus à perdre s'ils étaient soumis à des contrôles accrus. Ils sont donc plus portés à se représenter la police de façon négative, selon Baril, et al. (1976).

Finalemeht la dimension culturelle n'a pratiquement jamais été prise en considération dans les diverses recherches consultées. Lévy, et Zamberman (1972) attirent l'attention sur cette variable qui exerce certainement une grande influence sur la formation d'une opinion et des attitudes que l'on a à l'égard d'un objet quelqu'il soit. Cette question est certainement importante au Canada et au Québec où l'on retrouve un bon nombre de groupes raciaux et ethniques minoritaires et la présence de deux principales cultures souvent opposées.

En conclusion, la structuration des représentations que l'on se fait est un phénomène très complexe, influencé par un nombre quasi infini de variables qui s'entrecourent et se relient entre elles dans des combinaisons de tout ordre. Jusqu'à date, les diverses recherches n'ont pu nous fournir que des indications plus que sommaires et qui mènent à conclure que l'utilisation d'une méthodologie aussi rudimentaire que le simple sondage d'opinions s'avère nettement inadéquate. C'est un cadre beaucoup trop rigide pour le peu d'informations que nous

possédons. D'une part ces types de sondage par questionnaire ou entrevue dirigée restreignent l'opinion des répondants en limitant leur choix aux seules réponses possibles déjà prescrites par l'expérimentateur. Ce qui nécessite une connaissance déjà acquise du sujet à l'étude très avancée et la formulation d'hypothèses solides et fondées. Ce dont précisément nous semblons manquer. D'autre part, ainsi que le souligne, entre autres, Susini (1966) des questions précises et déjà délimitées peuvent forcer le sondé à élaborer une opinion qu'il n'avait pas ou qui était tout simplement latente, et ce de la façon dont il plaît au chercheur. A cet effet, Robert et Faugeron (1978) traitent de l'effet d'inférence provoqué par la forme que l'on donne à l'interrogation, ou par l'usage de formulations stéréotypées, et des effets d'induction suscités par l'agencement du questionnaire. Ces effets tendent à influencer l'opinion du répondant (ou du moins sa réponse) et biaisent considérablement les questionnaires, ou entrevues structurées, et par conséquent l'ensemble de la recherche. "Le caractère très normatif du domaine d'étude rend ce péril particulièrement sérieux pour notre propos" (Robert, et Faugeron, 1978, p. 53). Toutefois, il y a un troisième point encore plus sérieux. Il s'agit de la visibilité du phénomène étudié.

Souvent, on se lance dans des recherches

d'allure quantitative et donc standardisée sur tel ou tel aspect du phénomène pénal sans s'être assuré qu'il jouissait d'une suffisante visibilité dans l'ensemble de la population concernée. Ce concept de visibilité - exploré par peu de chercheurs, du moins en ce qui concerne le domaine qui nous intéresse ici - y tient pourtant une place considérable. Contrairement à ce que l'on suppose fréquemment - surtout si l'on a l'habitude d'aborder en juriste les problèmes pénaux - maints d'entre eux n'ont guère de visibilité. (Robert et Faugeron, 1978, pp. 53-54).

De fait, la police est une réalité qui préoccupe probablement très peu de gens. Nous avons vu qu'un très grand nombre de personnes n'ont jamais de contact, de quelque nature que ce soit, avec la police. Il est fort probable également que pour une majorité de citoyens, la police soit complètement absente de leur pensée. Cette absence de préoccupation est certainement reliée au désintéressement relativement marqué que semblent afficher bon nombre de citoyens à l'égard de leur responsabilité vis-à-vis du crime en particulier et de façon plus générale, vis-à-vis du contrôle social sous toutes ses formes: l'éducation, la santé, la justice, etc... (Illich, 1971 et 1974; Laplante, 1979). "Interroger sur des objets dépourvus de suffisante visibilité, c'est susciter une réponse aléatoire dans le meilleur des cas, induite le plus souvent" (Robert, et Faugeron, 1978, p.54).

Qui plus est, que savons-nous du niveau de connaissance et d'information que possède chaque personne interrogée

et la population en général, en rapport avec le système de justice criminel et l'institution policière en particulier? Cette question a déjà été élaborée lors de l'étude des diverses variables indépendantes. Il s'agit cependant de remarquer ici, qu'elle peut présenter certaines difficultés d'ordre méthodologique. D'une part, on peut se demander jusqu'à quel point les gens connaissent ce qu'ils évaluent. Dans quelle mesure les répondants se prononcent-ils à tort ou à travers, en étant influencés par une série de stéréotypes ou de préjugés? D'autre part, certains auteurs tels Courtis (1970 b) et Baril, et al. (1976) soulignent que les questions et les choix de réponses présentées dans les questionnaires et les entrevues dirigées n'ont possiblement pas la même signification pour les répondants que pour les chercheurs spécialistes en la matière. Par exemple, Baril, et al. (1976) observent avec pertinence que la presque totalité des études ne distinguent pas le niveau de police sur lequel les citoyens sont appelés à se prononcer et se prononcent de fait. La police est un terme général et il faudrait distinguer entre "la" police en tant qu'institution générale, et "votre" police en tant que le service policier desservant la municipalité ou la communauté étudiée. Même si de nombreux auteurs ont demandé à leurs répondants d'évaluer la police en général, il est pratiquement impossible de savoir

combien se sont en fait prononcés sur leur propre corps policier. Alors que l'on peut facilement "concevoir" qu'une même personne soit fortement anti-police, à cause d'options politiques par exemple, tout en étant très bien disposée à l'égard des policiers de sa localité" (Baril, et al., 1976, p. 98).

En utilisant le sondage comme instrument de recherche, la grande majorité des études ont pu prendre rapidement le pouls de la population, mais il leur est malheureusement impossible de diagnostiquer adéquatement l'état des représentations que se fait le public à l'égard de la police, l'outil de mesure étant nettement insuffisant. Par ailleurs, certaines critiques supplémentaires sont dignes d'être soulevées sur le plan méthodologique. Moscovici, en 1963, faisait déjà état d'un manque sérieux de continuité et de complémentarité dans les recherches sur les attitudes et les opinions des citoyens. Alors que Baril, et al. (1976) observent qu'encore aujourd'hui, plusieurs sondages ne reposent sur aucune problématique. Conséquemment, notre connaissance sur l'image de la police a très peu évoluée en dépit d'un volume toujours croissant d'études sur l'opinion publique. Les recherches ne s'inscrivent aucunement dans un processus cumulatif de connaissance et elles tendent à se répéter continuellement. Qui plus est, la très grande majorité de ces études ont de graves lacunes au niveau

de l'analyse de leurs résultats. "Le plus souvent, il n'y a pas d'analyse à proprement parler mais plutôt compilation, distribution de fréquences et description des résultats" (Baril, et al., 1976, p.180). Robert et Faugeron (1977) abondent dans le même sens en soulignant que:

la plupart des auteurs qui se tournent vers l'étude de ces questions (les phénomènes idéologiques) n'ont pas pris la peine de situer leur effort dans un cadre problématique précis, de même, l'effort de conceptualisation demeure souvent très limité ou inadéquat et l'on en voit les conséquences dans la manière d'approcher le sujet. (p.16)

Finalement, au niveau des populations étudiées, les échantillons sont généralement très locaux ou régionaux et il n'y a presque rien au niveau national. De plus divers éléments de la population en général ont été presque complètement négligés. Nous avons déjà fait mention de l'absence quasi totale du point de vue des jeunes. Par ailleurs, les criminels et les vagabonds sont également très sous-représentés dans les recherches consultées. "Les jeunes, les criminels et les vagabonds comptent pourtant parmi les clients les plus assidus de la police" (Baril, et al., 1976, p. 180). Cette critique est d'autant plus importante que lorsque l'on a recours à une méthodologie quantitative donc hautement standardisée, tel le sondage, on poursuit généralement une ambition de représentativité (Robert, et Faugeron, 1978). Il ne s'agit donc pas

seulement d'utiliser une population de taille suffisante pour permettre les divers traitements statistiques nécessaire à la compilation, la description et l'analyse des résultats, mais également une population possédant les caractéristiques d'un échantillon. Il est donc essentiel qu'au moment de la sélection de l'échantillon, chaque individu se trouvant au sein de la population étudiée, possède une chance égale d'y être inclus. Condition qui ne semble pas être très aisée à rencontrer.

Chapitre II

Approche méthodologique

Malgré toute la littérature portant sur la police, il appert que nous savons très peu de choses sur ce que les citoyens pensent de cette institution. Sur le plan théorique, la littérature est effectivement imposante. Diverses agences gouvernementales et para-gouvernementales ont parainé et publié quantité de rapports et d'études concernant tantôt le rôle, tantôt l'évolution, tantôt divers points en litige du travail des policiers. L'étude de la police sous tous ces aspects est certainement l'un des champs privilégiés des criminologues. De plus, bon nombre de journalistes, de politicologues, de philosophes, etc..., font part régulièrement de leurs réflexions en rapport avec la police. Pourtant ceux qui sont directement concernés par cette dernière sont très peu consultés et lorsqu'ils le sont, cette consultation souffre de maintes défaillances.

Toutefois, avant d'aller plus loin, il est opportun de s'interroger sur l'utilité d'étudier les représentations collectives du système de justice pénale, ou de l'un de ses éléments, pour une population donnée. De plus, il est important, nous l'avons déjà souligné, d'intégrer l'objet de notre

étude au sein d'une problématique plus globale, ce qui permet de donner un sens à notre recherche tout en la reposant sur un cadre conceptuel plus solide, favorisant ainsi une analyse plus logique et approfondie des résultats.

Contrôle social et représentations

Le processus du contrôle social

Les études sur les divers aspects du système de justice pénale et sur la déviance en soi sont des études du contrôle social. Certes, la notion de déviance est communément saturée d'une connotation de différence, et c'est dans ce sens que s'est orienté presque tout l'ensemble des études criminologiques. On a d'abord attribué l'étiologie de la déviance à la constitution bio-anthropologique de l'individu, pour ensuite passer par sa personnalité et graduellement arriver aux diverses considérations sociologiques et même politiques (Foucault, 1976). Pourtant la déviance n'existe pas en soi. "D'un point de vue conceptuel et même simplement étymologique, la déviance n'est en effet qu'une réalité dérivée (déviance par rapport à quoi?" (Robert et Faugeron, 1977, p. 4). La déviance doit être instituée et cette institution s'opère dans un processus normatif. C'est-à-dire un concept qui ne se conçoit qu'en renvoyant à la norme. Ainsi, quand une norme est érigée, elle instaure par le fait même, la déviance. La loi pénale ne crée-t-elle pas l'infraction par sa prescription? Toutefois, l'institution de

la déviance ne s'arrête pas là. Il ne suffit pas qu'une norme soit formulée pour qu'un acte soit considéré comme déviant, encore faut-il que cette norme soit appliquée. Une loi instituée peut-être plus ou moins appliquée, voire pas du tout. En fait elle l'est de façon variable et surtout, différentielle (Robert et Faugeron, 1977; Chambliss, 1969; Chambliss et Seidman, 1971). De plus, certaines normes n'existent que dans leur application (e.g. répression policière à l'égard des homosexuels). Ainsi le processus de criminalisation (Dandurand et Laplante, 1978; Laplante, 1979a) comporte deux éléments: la criminalisation formelle, soit la formulation des lois, et la criminalisation actuelle, soit l'application ou l'effectivité de ces lois (Tepperman, 1977).

L'étude de la criminalisation formelle peut s'orienter vers deux domaines complémentaires: d'une part l'érection de la norme, ou de la loi, en égard à la structure sociale et à ses conflits (e.g. Dandurand, 1979); d'autre part, la réception de cette norme, ou de cette loi. Ce champ d'étude fait donc déjà appel aux phénomènes idéologiques, ainsi qu'aux concepts de perceptions, de représentations et d'images. Ainsi que le démontre Quinney (1970) dans son modèle de Social Reality of Crime, non seulement la façon dont une norme est formulée et présentée affectera-t-elle la façon dont cette norme sera reçue, acceptée et partagée par les citoyens, mais le public

de par son attitude et ses idéologies influencera, en partie du moins, la formulation de la dite norme.

Par ailleurs, la criminalisation actuelle est également un élément très important du contrôle social, puisqu'il s'agit de la façon dont la loi criminelle est appliquée. Diverses agences spécialisées ont justement pour fonction de voir entre autres à l'application de la loi. La police est l'une d'entre elles. Par contre tout le contrôle social dans son effectivité, tout comme, jusqu'à un certain point, dans sa formalisation, ne se limite aucunement à l'intervention de ces appareils spécialisés. En fait, ces derniers ne constituent, pour emprunter les termes de Robert et Faugeron (1977), qu'une petite partie émergée et visible des mécanismes de contrôle social. Ces auteurs précisent ensuite que le:

contrôle social non spécialisé ne peut plus être distingué de la régulation sociale et il apparaît délégué largement à des appareils ou instances de régulation générale comme la famille, secondairement le travail, l'école, l'opinion. (p. 11)

A prime abord, le contrôle social non spécialisé n'est pas de nature répressive, au contraire il a plutôt tendance à être inclusif. En effet, ce contrôle sociale vise avant tout le conformisme et l'intégration. A ce niveau, il n'est pas différent de la régulation sociale générale dont parlent Robert et Faugeron (1977). Par ailleurs, dans un deuxième temps, lorsque ce conformisme apparaît, pour quelques raisons, impossible,

le contrôle social non spécialisé pourra adopter un caractère répressif et par conséquent exclusif. C'est ici qu'interviendront les diverses agences spécialisées. Ce que le citoyen estimera ne plus être capable de conformer ou contrôler, il le réfèrera (ou renverra) à "des spécialistes qui garantiront ainsi notre sécurité et feront ainsi taire notre peur de l'étranger, de l'étrange" (Robert et Faugeron, 1977, p. 11). "La stigmatisation comme déviant par l'effet d'une prise en charge officielle ne fait le plus souvent que consacrer au mécanisme informel de ségrégation" (Faugeron, et al., 1977, p. 16). Cette demande de prise en charge par les appareils spécialisés du contrôle social, constitue en fait ce que Faugeron et al. (1977) ont appelé le "renvoi". L'étude des phénomènes idéologiques telles les représentations et les attitudes du public devient donc essentielle à la compréhension des mécanismes de ce contrôle social non spécialisé qui de par son immersion n'est pas facile à observer directement.

Ainsi, pour que les agences spécialisées du contrôle social soient mises en branle, il faut soit que l'acte "répréhensible" possède une visibilité suffisante, soit qu'un intermédiaire intervienne et décide de remettre entre les mains des "spécialistes" la tâche de réprimer un comportement donné, en contrôlant son auteur. Pour ce qui est de la visibilité de l'acte, d'aucuns conviendront qu'elle variera selon le type

d'acte et également selon certaines qualités de l'acteur. "Cette visibilité différentielle est fort liée au statut (notamment professionnel) des agents, donc finalement à leur place dans la structure sociale" (Robert et Faugeron, 1977, p.11). Par ailleurs, nous avons observé antérieurement qu'en définitive les agences officielles et spécialisées du système de justice pénale, voire du contrôle social en général, ne s'auto-provisionnent guère. Dans la majorité des cas, leur matière première leur est renvoyée par un intermédiaire quelconque, qui peut prendre la forme d'une victime ou encore d'un témoin d'un délit.

Ce renvoi est influencé par divers facteurs dont les variables situationnelles. Certains crimes ne déclenchent pas ou peu de victimisation individuelle directe (e.g. la prostitution, les drogues, etc...). D'autres jouissent d'un écran protecteur difficilement pénétrable (e.g. crime organisé, criminalité d'affaires). Par ailleurs un individu se percevant victime ou susceptible de le devenir, fera plus facilement appel à la justice officielle. Finalement nous avons déjà signalé que certains facteurs complètement étrangers au contrôle social peuvent exercer une influence sur la possibilité de renvoi (e.g. les exigences de certaines compagnies d'assurance).

Les représentations

Cependant, le renvoi dépend en grande partie des représentations que l'on se fait, des images que l'on a de la déviance, du déviant, des appareils de contrôle spécialisés, de leur rôle, de leur pouvoir et de leur adéquation, ainsi que de la capacité d'absorption et de contrôle ou régularisation de la communauté. Ces représentations ne surgissent pas du néant.

Elles sont issues d'une production idéologique d'un discours sur la déviance, le déviant, le contrôle social, etc...Elles ne sont pas uniformes à l'intérieur d'une société non seulement à cause des différences dans les situations de fait, mais encore de survivances idéologiques, de projets variant d'un groupe social à l'autre, etc...(Faugeron, et al., 1977, pp. 16-17)

Ce discours spécialisé origine des divers appareils spécialisés du contrôle social et des autres groupes de pression que plusieurs qualifient d'entrepreneurs moraux (cf. Platt, 1969). Il s'appuie en fait sur les pratiques du contrôle social officiel qui génère. La déviance, d'une part en formulant des normes, et d'autre part en appliquant ces dernières (e.g. effets de stigmatisation et d'étiquetage).

Nous fermons donc ici la boucle du processus global du contrôle social. D'une part, l'érection de la norme pose

le problème de sa réception; problème qui ne peut se résoudre que par l'étude des mécanismes idéologiques comme les représentations et les attitudes. Par la suite, en ce qui a trait à l'effectivité de la norme, elle s'effectue en majeure partie hors de l'intervention des mécanismes spécialisés et elle repose encore une fois sur des phénomènes idéologiques. D'autre part, l'intervention des agences spécialisées implique fréquemment le processus de renvoi qui à son tour est partiellement déterminé par les représentations et les attitudes. De plus, à l'intérieur même de ces diverses agences on retrouve l'influence de ces mêmes variables idéologiques. Alors que finalement, "le produit fini de leur intervention alimente un discours public sur la déviance et le déviant, une entreprise de production idéologique" (Robert et Faugeron, 1977, p. 14). L'étude des représentations et des images que l'on retrouve dans le public apparaît donc essentiel à une compréhension globale et approfondie du processus de contrôle social.

Outre cette meilleure compréhension, les recherches sur les représentations collectives du système de justice criminelle sont très importantes pour l'élaboration des politiques criminelles. En effet, ainsi que l'entendent Brillon et Normandeau (1979), une politique criminelle afin d'être applicable et appliquée, doit nécessairement être comprise par le public et appuyée par la majorité des citoyens. "Pour être

légitime, une politique criminelle doit refléter les attitudes de la population faute de quoi elle ne pourra ni s'actualiser, ni répondre à ses propres objectifs" (Brillon et Normandeau, 1979, p. 39).

Depuis les dernières décennies, on assiste un peu partout dans le monde à ce que plusieurs appellent une crise de la justice. Celle-ci a donné lieu à de nombreuses réformes à l'intérieur même des divers systèmes de justices, sans qu'il n'y ait toutefois grande amélioration en ce qui a trait à la délinquance et à la criminalité.

Si beaucoup de réformes échouent ou se butent à l'indifférence des citoyens c'est, en grande partie, parce qu'elles sont élaborées sans prendre en considération les attitudes et les attentes des diverses communautés en ce qui a trait à l'administration de la justice. (Brillon, 1979, p. 19).

D'ailleurs en ce qui a trait plus spécifiquement aux policiers, ces derniers semblent accorder eux-mêmes une grande importance à l'étude des images que les citoyens ont de la police. Non seulement sont-ils conscients que la reportabilité des délits et des crimes dépend en bonne partie des "idées que l'on se fait" des agences policières, mais ils sentent très bien que l'amélioration et l'évolution des politiques policières et de leurs services à la communauté nécessitent la connaissance et la compréhension des attentes

que placent les citoyens à leur égard.

Par ailleurs, nous l'avons déjà vu, le public est souvent très mal informé, et cela limite grandement la valeur de l'opinion publique. C'est pourquoi, Baril (1979) insiste sur cette mise en garde:

A moins qu'on ne parvienne à identifier les valeurs fondamentales, les attitudes de base des citoyens, leurs opinions seront de faible utilité pour l'élaboration des politiques criminelles efficaces.
(p. 67)

Les difficultés de saisir les représentations

Nous nous dirigeons donc vers une étude des phénomènes idéologiques. En cherchant à étudier l'image de la police, nous souhaitons saisir les idées que les citoyens se font de la police. Nous faisons alors appel au concept des représentations sociales. Concept qu'il importe de définir clairement afin de bien cerner l'objet spécifique de notre étude. Notre revue de la littérature nous démontre qu'en ce domaine, trop peu de chercheurs ont pris le temps d'élaborer une conceptualisation théorique, si minime soit-elle. Si bien que nous sommes encore aujourd'hui, à l'étape des pionniers en ce qui a trait à l'étude des phénomènes idéologiques. Pire encore, car l'absence de conceptualisation mène souvent à des mythes, voire des croyances fallacieuses. Par exemple, en ce qui nous concerne plus spécifiquement, l'un des mythes créé par les

quelques recherches qui se sont intéressées au problème des représentations sociales, fut sans doute celui de l'opinion publique. D'une part, bon nombre de ces enquêtes ont omis de vérifier la visibilité du problème soulevé. Or l'absence de visibilité d'un stimulus ne peut provoquer de réponse, à moins qu'elle ne soit inférée par le chercheur. (Robert et Faugeron, 1978). Ce qui lui enlève tout son sens, d'autant plus que tout le monde ne peut pas avoir d'opinion sur chaque sujet possible. D'autre part, ainsi que le soulignent encore Robert et Faugeron (1978), un postulat implicite à l'idée de l'opinion publique est celui du "consensus selon lequel il existe une opinion publique qu'il suffit de mesurer" (p. 33). Pourtant il n'y a pas qu'une seule opinion publique. Lorsque l'on compare les divers sondages de presse ou commerciaux en matière de justice, il est ironique de constater l'absence d'accord sur le contenu d'une opinion que chacun affirme unique. "L'opinion publique n'existe pas... ou seulement comme tentative pour créer de toutes pièces une fausse conscience" (Robert et Faugeron, 1977, p. 17).

L'étude des représentations sociales pourra nous permettre d'identifier le champ idéologique dans lequel se situe l'action individuelle et collective (Louis-Guérin, 1979). Car ainsi que le définit Raymond (1968), l'idéologie consiste en "un ensemble organisé de représentations (image du cycle de vie,

de la famille, des relations sociales, etc...)" (p. 174).

Le concept de représentation sociale réfère aux connaissances, images et croyances partagées par un groupe social particulier et qui sont véhiculées sur l'importance que l'on accorde aux problèmes relatifs à la criminalité et à la politique criminelle; la connaissance et la compréhension de la loi et de la police; les expériences avec le crime et les interactions avec la police ou d'autres agences du système; les prédispositions personnelles et la conception de soi comme individu et acteur social; sont certainement des variables importantes dans la structure des représentations." "C'est cet environnement signifiant constituant le champ de vision et d'action d'un acteur qui détermine ses actions et réactions ainsi que les stratégies utilisées dans ses relations interpersonnelles" (Brillon et Normandeau, 1979, p. 47). Le concept des représentations sociales est donc imprégné de dimensions normatives, affectives et cognitives. Le normatif et l'affectif, revêtant une importance bien plus grande que le cognitif, surtout compte tenu de la mise en garde de Baril (1979), telle que citée plus bas. Donc "les représentations sociales ne dépendent pas directement de la structure sociale... et de la situation et position dans cette structure... mais sont médiatisées par un ensemble de facteurs intermédiaires psychologiques" (Brillon et Normandeau, 1979, p. 52).

Les moyens pour saisir les représentations
sur la police

Le problème qui nous préoccupe plus spécifiquement consiste alors à identifier les images que la police, en tant qu'institution et prise dans son sens large, revêt dans une population donnée. Ainsi, en cherchant à établir l'image que les citoyens ont de la police, nous visons à décrire quelles sont les représentations sur la police et, ainsi que le souligne Robert (1979), c'est la fonction sociale de la justice, celle qu'on perçoit et/ou celle qu'on souhaite qui en structure la représentation" (p. 18). Puisqu'il n'y a pas qu'une seule représentation il importera donc dans un premier temps de cerner l'ensemble de ces représentations et ensuite, d'analyser la façon dont chacune se structure afin d'arriver à les regrouper selon leur type. En d'autres termes, avant de pouvoir apposer une mesure quantitative aux représentations de la police que l'on retrouve dans une collectivité donnée, il est essentiel d'établir et de décrire quels sont les différents types de représentations ainsi que la façon dont se structurent ces représentations. Il serait évidemment inconcevable de quantifier ce que l'on n'a pas encore spécifié ou même identifié. D'autant plus que l'étude des représentations sociales nécessite de passer par l'individu pour arriver à une dimension sociologique. "C'est à partir de ce qu'il y a de plus individuel et de plus

affectif que nous allons tenter d'atteindre ce qui est sociologique" (Michelat, 1975, p. 234).

Le type de technique utilisé

Nous devons donc adopter une méthodologie de recherche beaucoup plus qualitative que quantitative. D'ailleurs, à l'instar du S.E.P.C. (France), de l'équipe du G.R.A.C. (Montréal), et du Groupe de recherche sur le processus de criminalisation et de non-criminalisation (Ottawa), nous considérons comme déplacée la querelle méthodologique qui subsiste entre les tenants de l'analyse qualitative et ceux de la méthode quantitative. Au contraire nous croyons que les deux sont complémentaires et remplissent des fonctions différentes. En fait, nous partageons l'avis qu'il n'y a qu'une méthodologie scientifique avec quelques variétés de méthode. Sommairement, l'approche quantitative réduit une foule de données à des concepts comparables (généralement numériques); ce qui implique une perte de richesse des données, mais un accroissement du potentiel de comparabilité. Tandis que qualitativement, on garde la richesse des données puisqu'on les conserve dans leur totalité, mais on rend difficile les comparaisons avec d'autres recherches, entre diverses populations, etc... Alors que l'on peut apparenter la méthode quantitative à l'approche hypothético-déductive, l'analyse qualitative se compare à l'approche phénoménologique. L'hypothético-déduction part des propositions hypothétiques et

en déduit les conséquences logiques en tentant de contrôler toutes les variables indépendantes et dépendantes. On doit donc avoir une connaissance suffisamment avancée du sujet à l'étude pour pouvoir émettre a priori certaines hypothèses vérifiables. Le chercheur favorisant cette approche visera donc à établir des lois et un contrôle des prédictions.

Par ailleurs, selon Boudon (1973), plus les contextes ou problèmes qu'on analyse sont complexes, plus il est difficile de déterminer les facteurs de ressemblance et de dissemblance, et de donner aux relations statistiques observées une signification non équivoque. Etant donné ce caractère complexe, il n'est pas toujours facile en effet, de s'assurer qu'une relation entre deux variables n'est pas due à une variable parasite qu'on n'a pas réussi à identifier. Ainsi lorsqu'on s'adresse à une plus grande complexité des faits, l'application de la méthode quantitative est délicate et l'analyse des corrélations encore plus précaire. C'est pourquoi, quand l'objet de la recherche n'est pas suffisamment connu pour permettre l'élaboration d'hypothèses, ou encore lorsqu'on ne peut identifier et contrôler toutes les variables dépendantes et indépendantes importantes, ce qui est souvent le cas en sciences sociales, de nombreux enquêteurs optent pour une approche plus phénoménologique (Louis-Guérin, 1979). Cette dernière n'accepte aucun postulat a priori, et le chercheur qui l'adopte

visé principalement à décrire ce qu'il voit. Ce type de méthode conduit donc à des descriptions et possiblement à des classes descriptives. La phénoménologie est en quelques sortes, le début de la science (Ciale, 1978). Ainsi, l'avantage de la méthode qualitative devant un problème complexe et très peu connu et développé, tel celui des représentations sociales, est que l'éventail de l'information disponible n'est pas rétréci. On en conserve toute la richesse de l'expérience sociale, ainsi que la nature et la subjectivité du comportement humain (Boudon, 1973).

L'information que nous cherchons à recueillir résidant chez l'individu, nous devons nous adresser directement à lui pour la recueillir. L'enquête structurée soit par questionnaire soit par entrevue dirigée, ou entretien non-directif sont les techniques généralement utilisées pour rejoindre les individus. En ce qui nous concerne, l'entretien non-directif offre des avantages importants. C'est d'ailleurs l'un des outils les plus utilisés dans les recherches sur l'opinion (Kandel, 1972).

La question de non-directivité

L'objet de notre recherche est complexe. Il a été peu, voire parfois mal, développé. Son contenu est riche et composé d'éléments affectifs, normatifs et cognitifs. Nous avons donc besoin, du matériel global que peut nous transmettre

chaque individu. De plus; les interviewés doivent être laissés dans la plus grande liberté possible, car selon Michelat (1975), "il semble bien qu'il existe une relation entre le degré de liberté laissé à l'enquêté et le niveau de profondeur des informations qu'il peut fournir" (p. 231).

La technique d'entrevue non-directive a été développée en bonne partie par Carl Rogers, psychiatre américain à tendance psychanalytique, alors qu'il mettait au point sa thérapie "centrée sur le client".

L'objet en est théoriquement de minimiser, voire de supprimer totalement, toute intervention du psychologue ou du psychiatre de nature à influencer le sujet afin que celui-ci puisse approfondir, expliciter et clarifier lui-même ses attitudes à l'égard des problèmes qui se posent à lui. (Kandel, 1972, p. 28)

Subséquemment, Rogers lui-même, dans un article succinct, écrit en 1945, promulgait les mérites de la méthode non-directive qu'il utilisait en thérapie, en tant que technique de recherche en sciences sociales.

Il est par ailleurs erroné de croire que l'on puisse atteindre un niveau de non-directivité pure. Ainsi que l'observe Kandel (1972) et Michelat (1975), la non-directivité est toujours relative. Il faut bien réaliser que l'entretien quel qu'il soit demeure une situation d'interactions dans laquelle les deux interlocuteurs ne peuvent éviter de s'influencer mu-

tuellement. De plus, l'entretien non-directif, comme toute autre technique de recherche, maintient le répondant dans une position subordonnée, c'est-à-dire que son droit de parole ne lui est accordé que grâce au bon vouloir de l'enquêteur. Ainsi, non seulement les deux interlocuteurs s'influencent-ils partiellement, mais le statut de l'enquêteur par rapport au répondant ne peut faire autrement que d'affecter la pureté de la non-directivité.

Il est important de tenir compte de ces limites avant de procéder à un tel type d'entretien. De cette façon il sera possible de minimiser leur impact au moment même de l'entretien ainsi que lors de l'analyse des résultats. Il nous est également permis de croire, à l'instar de plusieurs auteurs (e.g. Michelat, 1975; Maître, 1975; Kandel, 1972; et Raymond, 1968) que ces limites sont inférieures à celles affectant l'entretien directif ou l'usage de questionnaire. Surtout, compte tenu de l'objet de notre étude. En effet, dans l'une ou l'autre de ces deux techniques, le champ proposé au répondant est complètement structuré. Non seulement l'individu ne peut-il répondre qu'aux questions qui lui sont demandées, mais encore faut-il qu'il le fasse généralement dans des termes formulés par le chercheur. L'enquêteur détient ainsi "le monopole de l'exploration sinon de l'inquisition" (Michelat, 1975, p. 230).

La directivité quasi complète que présente ces types d'enquêtes (par questionnaire, ou par entrevue dirigée) est très appropriée à l'étude d'un sujet aussi complexe et découlant si fortement du domaine affectif que celui des représentations. Le répondant doit être laissé aussi libre que possible d'exprimer ce qu'il ressent. C'est pourquoi, "dans l'entretien non-directif on s'adresse à un participant à la culture étudiée en lui demandant non plus ce qu'il sait, mais ce qu'il pense, ce qu'il ressent en tant qu'individu (Michelat, 1975, p. 234). L'entretien non-directif est ainsi considéré comme le meilleur moyen d'atteindre le contenu socio-affectif profond des représentations sociales.

Dans l'entretien non-directif nous reconnaissons à la parole l'un de ses caractères fondamentaux soit l'actualisation constante de symboles (Raymond, 1968). De plus, en allant chercher nos informations directement chez l'individu, nous considérons que chaque personne est représentative de sa culture et des sous-cultures auxquelles elle appartient.

La culture serait faite par l'accumulation et l'interaction des productions idéologiques des diverses structures sociales qui se sont historiquement succédées, tandis qu'à chaque époque il y aurait interaction d'un grand nombre d'individus vivant des existences particulières, en fonction des divers groupes sociaux auxquels ils appartiennent ou se réfèrent, à l'intérieur d'une société qui a des structures données. (Michelat, 1975, p. 232).

Chaque individu représente la culture de la société à laquelle il appartient, mais ce de façon particulière. Il représente cette culture compte tenu des sous-cultures auxquelles il s'associe et s'est associé par le passé. De plus, les modèles culturels globaux sont pris en charge par chaque individu de façon différentielle compte tenu de leur personnalité distincte ainsi que de leurs besoins particuliers. C'est pourquoi, bien que chaque individu est représentatif de sa culture, ils ne sont pas interchangeables.

Stratégie de collecte des données

Les concepts étant maintenant bien définis, le problème spécifié, et l'approche méthodologique discutée, il apparaît opportun de décrire la stratégie que nous comptons utiliser afin d'amener des éléments de réponses, voire des solutions, à notre problème. Nous procéderons donc tout d'abord à une description sommaire de la population concernée; pour ensuite détailler nos procédures d'échantillonnage ainsi que la consigne de base initiant l'entretien non-directif.

Description du milieu et de la population

Cette étude se voulant principalement à caractère exploratoire et descriptif, tout en préservant une rigueur scientifique certaine, il importe d'aller en profondeur au niveau de chaque entretien et de l'analyse de ces données. De plus, les

contraintes matérielles restreignant un étudiant qui réalise une thèse de maîtrise nous force à limiter la population à étudier. C'est pourquoi une seule ville sera portée à l'attention du chercheur. A cet effet, certains auteurs n'ont-ils pas remarqué que les variations des représentations sociales au sein d'une même municipalité semblaient être plus importantes qu'entre plusieurs villes. Par ailleurs, conséquemment à notre revue de la littérature et surtout à notre problématique globale et spécifique, il nous est permis de souligner dès maintenant l'importance d'étendre de telles recherches à des échelles beaucoup plus grandes, voire nationales et même internationales, quand bien même ce ne serait que pour élaborer des politiques criminelles adéquates.

La municipalité de Hull au Québec, fut choisie pour les fins de cette recherche, dû à certaines considérations d'ordre personnelles et pratiques. L'auteur y résidant la connaissance et la compréhension globale du milieu s'y trouvent ainsi favorisées. De plus, en se concentrant sur cette cité, il est possible que les résultats de notre étude puissent apporter une contribution indirecte à une recherche de plus grande envergure déjà en cours au département de Criminologie de l'Université d'Ottawa, concernant le processus de non-criminalisation, sous la direction du docteur Jacques Laplante (cf. Laplante, 1979b; et Laplante, et al., 1979).

Hull est une municipalité située en bordure de la frontière séparant l'Ontario et le Québec. Elle fait face à Ottawa, la capitale fédérale du Canada, et bien qu'elle soit une ville autonome en soi, l'économie de Hull dépend encore aujourd'hui directement, sinon indirectement de sa ville voisine. Le plus grand employeur de la région étant sans contredit le gouvernement fédéral malgré un récent programme de décentralisation opérationnel et un ralentissement du taux de croissance de la fonction publique. Historiquement, la principale source d'activité économique de la région de Hull était l'industrie des pâtes et papiers. Mais cette dernière semble condamnée à mourir complètement, tout au moins à vivoter. De plus, l'avenir semble réserver à la région une vocation de centre de reproduction technologique important et de services (Laplante, et al., 1979).

Ainsi, la population de Hull, depuis la dernière décennie fait face à d'importantes modifications dans sa structure. Car non seulement les industries du secteur primaire et secondaire sont-elles aujourd'hui irrémédiablement remplacées par d'autres du secteur tertiaire, mais on a également entrepris de changer drastiquement l'allure de la ville en expropriant presque entièrement certains quartiers pour remplacer les habitations par d'importants édifices administratifs du gouvernement. Ces quartiers correspondaient aux plus vieux secteurs.

de la ville et abritaient les familles des classes sociales plus démunies qui tiraient antérieurement leur revenu des industries primaires et secondaires. Conséquemment, une très grande partie de la population ouvrière s'est soudainement retrouvée sans emploi ni logement et s'est donc vue forcée de déménager; tandis que l'arrivée de nouveaux fonctionnaires fédéraux en territoire québécois a contribué à accroître assez rapidement la population dans les quartiers plus nouveaux et plus riches.

La vocation, la structure de la population ainsi que l'allure générale de Hull muant de façon aussi radicale ne va pas sans provoquer de problèmes particuliers à cette ville et à ses citoyens. Ce qui ajoute une dimension toute particulière et des plus intéressantes à notre étude.

Selon le recensement municipal de 1974 (Service d'urbanisme de Hull, 1977) la ville de Hull regroupait soixante-deux mille huit cent soixante-cinq habitants. Alors qu'en 1976, le recensement national du Canada (Canada, 1978b) estimait la population totale de Hull à soixante et un mille trente-neuf. En ce qui concerne l'âge, en 1976, 27.5% de la population avait entre vingt-cinq et quarante-quatre ans, alors que 46.8% avait moins de vingt-cinq ans et que 25.7% plus de quarante-quatre ans (Canada, 1978b). La population féminine était quelque peu supérieure à la population masculine en 1976, puisqu'elle cons-

tituait 51.3% de la population globale de Hull.

Hull est également une municipalité majoritairement francophone, 86.3% de la population possédant le français comme langue maternelle, alors que 7.1% l'anglais (Canada, 1978b). Il est important de souligner également que l'on compte à Hull un important regroupement d'immigrants portugais. Ces derniers formant 3.5% de la population en 1974 (Service d'urbanisme de Hull, 1977). Quant à la religion, 96.9% des citoyens de Hull sont catholiques (Service d'urbanisme de Hull, 1977).

En 1974, la majorité des résidents de Hull avaient un degré de scolarité de niveau secondaire, bien que 15.2% de la population de cinq ans et plus affichait quatre ans et moins de scolarité comparativement à 12.9% qui jouissait de quatorze ans et plus de scolarité (Service d'urbanisme de Hull, 1977).

En 1976, le quart de la population était constitué de célibataire âgé de quinze ans et plus; alors que 46.1% des habitants de Hull étaient mariés, 4.6% veufs et 1.7% divorcés. Ainsi on dénombrait quinze mille huit cent quatre-vingt-quinze familles résidant à Hull dont 13.5% étaient mono-parentales (Canada, 1978b).

En ce qui a trait à l'occupation, environ 40% de la population globale de Hull était active en 1974, tandis que 25% se retrouvait à l'école (Service d'urbanisme de Hull, 1977).

Le taux de chômage pour sa part s'élevait à 7.7% de la population active, en 1976 (Canada, 1978b). Pour ce qui est du revenu, 51.7% de cette population active retirait entre \$5,000 et \$9,999. Alors que 34.9% déclarait un revenu situé entre 0 et \$4,999, comparativement à 5.1% qui gagnait \$15,000 et plus annuellement (Service d'urbanisme de Hull, 1977).

Finalement, en rapport avec l'habitation, Hull fait face depuis ces dernières années à une sérieuse pénurie, voire une véritable crise du logement, surtout en ce qui a trait aux habitations à loyers modiques, ainsi qu'en font foi certains rapports (Hull, 1975; Service d'urbanisme de Hull, 1977; Laplante, et al., 1979; Canada, 1978b).

De façon plus spécifique, la ville de Hull peut se diviser en huit quartiers qui correspondent aux divers districts électoraux. Chacun de ces quartiers possède des caractéristiques particulières, des différences, et bien sûr certaines ressemblances et points communs avec les autres districts. Au niveau de la distribution de la population, le quartier le moins peuplé comprend six mille deux cent trente-quatre habitants, alors que le plus élevé abrite dix mille deux cent quatre-vingt personnes. La moyenne se situant autour de sept mille six cent.

Le tableau suivant, tiré de Laplante, et al. (1979), synthétise certaines des caractéristiques des quartiers de Hull,

telles que révélées par le recensement du Canada de 1976 (Canada, 1978b), à savoir le pourcentage de la population active et le taux de chômage.

Tableau 1

POURCENTAGE DE LA POPULATION ACTIVE ET
TAUX DE CHOMAGE DANS LES DIVERS
QUARTIERS DE HULL, 1976

Quartier	Pourcentage de la population active ¹	Taux de chômage ²
Val ^a Tétreault	46.1	6.2
Wrightville	41.0	6.4
Montcalm	42.3	8.7
Laurier	34.6	10.2
Lafontaine	49.7	6.9
Vanier	54.4	6.3
Dollard	54.6	5.6
Mont-Bleu	52.8	6.4
Ville de Hull	47.7	7.7

Source: Canada (1978). Recensement de 1976 (tiré de Laplante, et al., 1979, p. 13).

¹Population active: population ayant un emploi ou étant à la recherche d'un emploi et disponible face au travail (i.e. personnes qui travaillent et celles en chômage).

²Taux de chômage: nombre de chômeurs par rapport à la population active.

Le pourcentage de la population active et le taux de chômage donnent une idée de la participation des différents secteurs de la ville au niveau économique et éclairent en même temps quoique indirectement sur la situation économique de ces quartiers. Aussi, à partir de ces quelques données et de la description beaucoup plus détaillée de la ville de Hull et de ses quartiers, réalisée par Laplante, et al. (1979), il apparaît que les deux districts les plus défavorisés sur le plan socio-économique soient également les plus anciens de la ville de Hull, à savoir Laurier et Montcalm. Ce sont également les deux plus vieux quartiers de la ville. Quant aux plus favorisés, socio-économiquement, ils correspondent aux quartiers les plus récemment développés et où la structure d'âge est généralement plus jeune, soit Dollard, Vanier et Mont-Bleu.¹

En rapport avec la victimisation des quartiers il a été impossible d'obtenir des renseignements exacts à ce sujet au poste de police de la municipalité. Par ailleurs, selon le capitaine Laramé de la Police de Hull et responsable de la section prévention, il semblerait qu'il y ait très peu de fluctuations d'un quartier à l'autre pour ce qui est du nombre de délits commis et rapportés à la police.

¹Pour une description plus précise et détaillée de la ville de Hull et de ses différents quartiers, le lecteur est invité à consulter le rapport de Laplante, et al. (1979).

En conclusion, la municipalité de Hull dans son ensemble, est munie de certains services spécialisés qui touchent de près ou de loin toute la population ou encore une certaine clientèle particulière et qui peuvent exercer une certaine influence sur la formation des représentations sociales à l'égard de la police et de certains éléments de son travail. Ainsi, on y trouve un centre hospitalier pour soins généraux et un autre pour soins psychiatriques: Il y a également un centre de consultation et de traitements externes pour alcooliques et toxicomanes. Hull abrite également un établissement de détention pour adulte masculin, ainsi que deux résidences et un atelier de travail pour des hommes en libération conditionnelle. Pour ce qui est de la clientèle juvénile, la municipalité loge trois résidences sécuritaires et au moins deux foyers de groupe. En rapport avec les services sociaux, on retrouve à Hull un centre de services sociaux à longs termes s'adressant à toute la région outaouaise et un centre local de services à courts termes desservant uniquement la municipalité. Finalement, Hull possède son propre service de police municipal qui en 1977 comptait cent dix-neuf policiers dans ses rangs (Hull, 1978). Le corps de police provincial du Québec (Sûreté du Québec) y occupe également un bureau régional. De plus, la police fédérale (G.R.C.) est quotidiennement présente dans cette ville, son quartier général étant situé à Ottawa et le gouvernement canadien occupant

et administrant diverses parties de territoire à l'intérieur même et entourant Hull. La police est donc concrètement, une réalité très présente dans cette cité.

Echantillon

Afin d'obtenir une perspective globale des images que la population de Hull se fait de la police en général, il nous faudra évidemment procéder par échantillonnage. Considérer l'ensemble de la population dans sa totalité serait pratiquement impossible et inutile. Même si chaque individu n'est pas interchangeable, il n'en demeure pas moins qu'il représente sa culture et une partie des sous-cultures qui la composent. Ainsi, en rencontrant un certain nombre de citoyens provenant de sous-groupes différents nous devrions parvenir à obtenir une perspective globale des diverses représentations que l'on se fait de la police.

Ainsi, contrairement à une enquête quantitative, notre échantillon sera composé d'un nombre de répondants choisis non pas de façon aléatoire, mais bien en fonction de certains critères de sélection. Nous procéderons par échantillon de type contrasté, c'est-à-dire qui "inclut des individus provenant des diverses strates sociales et de milieux différents" (Brillon et Normandeau, 1979, p. 55), afin d'obtenir une représentation des divers sous-groupes d'une population donnée.

Ces critères de sélection en fonction desquels les répondants seront contrastés, ont été choisis parmi l'ensemble des variables stratégiques que nous avons pu identifier à la suite de notre revue de la littérature et en tenant également compte de la population globale, ainsi que de l'objet de notre recherche, à savoir la police. Cette étude se situant presque à l'étape des pionniers et étant restreinte dans ses moyens et par le temps, il était impossible de prendre en considération toutes les variables stratégiques et de contraster un certain nombre de sujets autour de chacune d'entre elles.

Ainsi, les sujets choisis pour les fins de cette recherche le seront en fonction de trois variables stratégiques principales: l'âge, le type d'emploi ou d'occupation et le quartier habité (c'est-à-dire les caractéristiques du milieu social). Par ailleurs, au moment de l'analyse nous verrons s'il y a lieu d'accorder une attention aux autres variables stratégiques telles le sexe, l'origine ethnique, le niveau de scolarité, le revenu, la victimisation du quartier habité, la nature et la fréquence des contacts antérieurs avec la police (contacts officiels et/ou contacts sociaux), l'existence d'un dossier criminel, le militantisme politique et/ou idéologique, et la connaissance de l'objet (i.e. la police).

L'échantillon sera donc très contrasté, mais également très restreint, nous permettant ainsi d'utiliser une procédure

souple et peu standardisée de recueil des données (entretiens non-directifs), afin d'approfondir davantage les discours des sujets et leur analyse (Robert, 1979b). Si l'on se fie aux quelques études produites en France par le S.E.P.C. (cf. Philippe Robert et Claude Faugeron) et au Canada d'une part par le G.R.A.C. (cf. Yves Brillon, André Normandeau et Micheline Baril) et d'autre part par le Groupe de recherche sur les processus de criminalisation et de non-criminalisation (cf. Jacques Laplante) une vingtaine d'entretiens rigoureusement conduits devraient être amplement suffisant pour nous permettre de décrire les images de la police que l'on retrouve à Hull.

Nous ne visons donc pas une représentativité statistique, mais bien une description de l'ensemble des images que l'on retrouve à Hull en rapport avec la police. La représentativité statistique pourrait certainement faire l'objet d'une étude subséquente. Mais pour le moment, il est important de savoir ce qui est contenu dans la population étudiée. Tout comme Brillon et Normandeau (1979) nous considérons que cette première étape constitue une recherche en elle-même. Il s'agit bien plus que d'une simple étape préliminaire visant à élaborer des hypothèses et construire un instrument d'investigation fiable. C'est une recherche exploratoire qui apparaît fondamentale et essentielle à la compréhension des représentations sociales.

Consigne

Une fois l'échantillon choisi, nous procéderons à la collecte des données. Celle-ci s'effectuera, nous l'avons vu, par entretiens non-directifs. C'est-à-dire à l'aide d'entretiens où l'enquêteur présente au répondant une consigne de départ qui se doit d'être suffisamment large pour laisser le maximum de latitude à l'interviewé tout en lui indiquant clairement l'objet de l'entrevue. Par exemple, l'importance de spécifier que l'attention doit être portée sur la police en général plutôt que sur un corps de police en particulier, a déjà été précisée. Par la suite, l'enquêteur se devant d'être le moins directif possible, prendra garde d'introduire le minimum de matériel nouveau dans la discussion, se contentant de paraphraser le répondant afin de le recentrer sur certains éléments de son discours qu'il aura lui-même abordé, afin qu'il explicite et approfondisse davantage sa pensée.

Fondamentalement, la consigne de départ sera la même pour chaque entretien, c'est-à-dire:

» On parle beaucoup de la police depuis un certain temps et j'aimerais savoir ce qu'elle signifie pour les gens de Hull. Je suis intéressé de savoir ce que les gens de Hull pensent de la police en général et non seulement de leur propre police municipale. J'aimerais donc que vous me disiez ce que vous pensez du travail que la police accomplit ou devrait accomplir; du rôle qu'elle joue, ou qu'elle devrait jouer, des pouvoirs qu'elle a, ou qu'elle devrait avoir, des

contrôles, etc... Que pensez-vous de la police dans la société?

Méthode d'analyse

Les données ainsi recueillies doivent ensuite faire l'objet d'analyse. Ceci afin de pouvoir organiser nos résultats et en tirer des implications, des réflexions ou tout au moins des conclusions pertinentes.

Le principe sous-jacent l'analyse des entretiens est que tout élément du "corpus", y compris les détails, a au moins une signification. En fait, chaque détail ne prend son sens que lorsqu'il est mis en relation avec tous les autres éléments du corpus. L'analyse se doit donc d'être exhaustive, allant du contenu manifeste au contenu latent. Conséquemment ce qui sera soumis à l'analyse, c'est-à-dire le corpus, sera composé des discours des personnes interrogés, des éléments directifs du discours de l'enquêteur, ainsi que tous les autres détails tels que hésitations, rires, silences, etc..., dévoilant certaines composantes latentes.

De plus, chaque entretien doit être analysé individuellement pour ensuite faire l'objet d'une analyse en bloc avec les autres entretiens. "On est ainsi conduit à alterner les lectures verticales des entretiens (en gardant la logique propre à chacun) et les lectures horizontales pour établir la relation avec les autres entretiens" (Michelat, 1975, p. 242).

Ces analyses horizontales peuvent nous permettre de mieux saisir chacun des entretiens individuellement; un élément du raisonnement pouvant manquer dans un entretien et se retrouver dans un autre. De plus, elles nous permettent de mettre en relation les éléments communs et ceux qui sont isolés pouvant ainsi générer de nouvelles questions. De là la nécessité de retourner aux entretiens individuels.

Nous cherchons donc à découvrir et à décrire les différents types de représentations que la population de Hull en général se fait de la police en tant qu'institution. La réponse à une telle question pourrait certainement s'avérer utile dans l'étude du processus de contrôle social. Pour y arriver, nous nous proposons donc de procéder à des entretiens non-directifs avec une vingtaine de sujets sélectionnés parmi la population globale de la municipalité de Hull, et contrastés selon certaines variables stratégiques importantes.

Au terme de l'analyse de chaque entretien nous obtiendrons des parties des modèles culturels de représentations sociales appartenant à la société globale et aux différents groupes et sous-groupes. Une fois ces entretiens analysés ensemble, voire en bloc, nous pourrions graduellement procéder à la construction d'un schéma illustrant les diverses images de la police, ainsi que leurs inter-relations que l'on retrouve dans la population de Hull, ce qui fera l'objet du prochain chapitre.

Notre approche méthodologique comporte cependant certaines limites. Outre celles inhérentes à l'entretien non-directif, lesquelles ont déjà fait l'objet de discussion comme par-exemple l'impossibilité d'atteindre une non-directivité absolue, l'analyse et l'interprétation des données et des résultats risqueront fort d'être biaisées, en partie du moins, par la subjectivité inévitable de l'enquêteur. L'analyse des entretiens non-directifs faisant appel à l'interprétation de la part du chercheur des contenus manifestes et latents, la validité et la fidélité des résultats obtenus est difficilement contrôlable. Selon Michelat (1975) "le seul critère dont nous puissions disposer est constitué par la cohérence interne du modèle obtenu, étant entendu que tous les éléments du corpus doivent trouver une place dans le schéma" (p. 245). De plus, notre but n'étant pas d'obtenir une représentativité statistique de la population globale de Hull, la généralisation de nos résultats s'en trouvera ainsi restreinte.

Par ailleurs, il importe de se rappeler que l'entretien non-directif, à l'instar de toute autre technique, ne saurait être une fin en soi. C'est un outil, un moyen destiné à faire avancer nos connaissances et à générer des hypothèses. Notre approche nous permettra d'aller beaucoup plus profondément dans le contenu des représentations du public à l'égard de la police. Nos résultats en seront donc enrichis et consé-

quemment leur validité accrue. A la suite de cette exploration il appartiendra à d'autres chercheurs de pousser plus loin l'enquête à l'aide possiblement d'une approche quantitative qui nous permettra d'atteindre une meilleure représentativité et ce grâce aux hypothèses que pourront susciter les résultats de notre recherche.

CHAPITRE III

Analyse des résultats et discussion

Après avoir réviser l'image que l'on se fait de la police dans la littérature criminologique, nous avons pu observé que l'on savait bien peu de choses sur l'image que les citoyens et plus particulièrement les québécois, avaient de la police. Suite à ce problème, nous avons proposé une approche méthodologique que nous avons mis à l'épreuve pour les fins de cette recherche. La technique de recherche par entretiens non-directifs nous a fourni certains résultats qu'il nous appartient maintenant de soumettre à l'analyse.

Aux termes de notre étude, bon nombre de personnes ont été rencontrées. Parmi celles-là, vingt-trois furent conservées et les entretiens réalisés avec elles constituent notre échantillon et nos résultats premiers. Cette matière première a été tout d'abord analysée individuellement. Chaque entrevue enregistrée sur bandes magnétiques. A partir de chaque enregistrement, une première transcription a été effectuée pour ensuite être analysée sous forme schématique. Ainsi que nous l'avons détaillé lors de la description de l'approche méthodologique, les contenus manifestes et latents du discours, ainsi que les éléments directifs de l'entretien ont été soumis à cette

analyse. Les schémas ainsi réalisés nous ont permis d'identifier le noeud du discours pour chacune de ces entrevues, et de relier ce noeud à l'ensemble des éléments toujours contenu dans le discours de chaque répondant. Nous avons ainsi obtenu une première représentation de la façon dont se structure l'image que chaque citoyen interviewé se fait de la police en tant qu'institution générale. Chacune de ces analyses individuelles a par la suite fait l'objet de révision par une tierce personne familière avec la recherche concernée.

Nous avons ensuite procédé à des analyses transversales. Les entretiens ont été regroupés en rapport avec le noeud de chaque discours. Outre le fait d'identifier quels sont les différents noeuds, cette deuxième étape de l'analyse nous a permis de compléter certains vides que laisse une simple analyse individuelle et nous a fourni une représentation plus approfondie de la façon dont peut se structurer l'image de la police en général pour les citoyens de Hull.

Dans ce dernier chapitre nous nous proposons donc de procéder à une description des sujets, de détailler les résultats obtenus suite aux analyses individuelles et transversales, et d'exposer une synthèse et conclusion de notre étude.

Description des sujets

Plusieurs personnes rencontrées n'ont pu faire parti de l'échantillon. Un nombre exact serait impossible à spécifier, la majorité de ces rencontres et échanges s'étant effectués à l'intérieur de cadres relativement informels. Nous pouvons cependant affirmer qu'un minimum de cinquante personnes ont été approchées et parfois même interviewées en rapport avec l'objet de cette recherche. Les entretiens qui n'ont pas été retenus, ne l'ont pas été pour différentes raisons. Par exemple, les premiers entretiens n'ont pas été retenus puisqu'ils avaient pour but de familiariser l'enquêteur avec cette nouvelle méthode de recherche et de lui permettre d'atteindre une qualité d'approche optimum, afin d'aller le plus en profondeur possible lors des entretiens. D'autres personnes ont simplement refusé d'exprimer clairement et suffisamment en profondeur, l'image qu'ils se faisaient de la police en tant qu'institution. Les raisons alors évoquées étaient variées: la timidité, la méfiance à l'égard de l'enquêteur, etc... La majorité des entretiens ont été réalisés avec des individus qui étaient tous plus ou moins étrangers à l'enquêteur, ou du moins que ce dernier ne connaissait que très superficiellement. Il était assez diffi-

cile parfois, de créer un climat de confiance suffisant entre les deux acteurs pour permettre une discussion en profondeur d'un sujet qui semblait susciter beaucoup de préoccupation, voire de méfiance, chez plusieurs individus. Finalement un certain nombre d'entretiens ont dû être mis de côté, le lieu de résidence des personnes concernées n'étant pas à Hull.

Donc, vingt-trois entretiens non-directifs ont été retenus et feront maintenant l'objet de notre analyse. Un dernier fait à souligner en rapport avec le nombre d'entretiens concerne la redondance des discours. En effet, après une vingtaine de ces entretiens, il apparaissait que compte tenu des trois variables stratégiques identifiées au deuxième chapitre, le discours des nouvelles personnes interviewées amenaient de moins en moins d'éléments nouveaux à la perspective globale.

Notre échantillon a été contrasté selon trois variables stratégiques: l'âge, le quartier habité et l'occupation. Chacun des trois groupes d'âge incluait un minimum de cinq sujets (voir tableau 2). En rapport avec les quartiers habités, les huit quartiers de Hull ont été représentés (voir tableau 3). Finalement, la liste des occupations des personnes interviewées s'établi comme suit: une enseignante au niveau primaire, un professeur à l'université et avocat, une agent de probation adulte, un éducateur dans une résidence sécuritaire pour jeunes

(délinquance juvénile), une travailleuse social, un prêtre vicaire de paroisse, un prêtre syndicaliste, un ouvrier, un contremaître dans une usine de pâtes et papiers, une responsable d'un organisme bénévole communautaire dispensant des soins médicaux, deux permanents d'une coopérative d'habitation, deux fonctionnaires dont l'un est également portier dans un hôtel les fins de semaine, deux ménagères, un agent de publicité pour un journal hebdomadaire régional, un professionnel cadre à la fonction publique, deux étudiants de niveau secondaire, un étudiant de niveau collégial, une étudiante de niveau universitaire et un employé de banque. A ce niveau, l'échantillon est donc très varié.

Tableau 2

REPARTITION DES SUJETS SELON LES GROUPES
D'AGE ET LE SEXE

		Groupe d'âge			
		15-25	35-45	55-65	
sexe	mascúlin	5	7	2	14
	féminin	3	3	3	9
		8	10	5	23

Tableau 3

REPARTITION DES SUJETS SELON LE QUARTIER HABITE

Quartier habité

Tétreault	4
Laurier	3
Montcalm	3
Wright	1
Lafontaine	2
Dollard	4
Vanier	3
Mont-Bleu	3
	23

Parmi les variables secondaires auxquels nous faisons références dans le deuxième chapitre, le chercheur a cru bon de tenir compte du sexe des répondants, cette variable étant relativement facile à obtenir (voir tableau 2).

Analyses individuelles

Dans cette deuxième partie du chapitre nous procéderons à une présentation sous forme littéraire de l'analyse de chaque entretien. Chaque sujet sera préalablement introduit eu égard aux variables stratégiques qui nous intéressent. Par la suite leur discours sera analysé individuellement, en portant entre autres une attention particulière aux différents éléments normatifs, affectifs et rationnels de chaque discours. Dans cette section, les idées présentées sont celles des interviewés.

La première entrevue a été réalisée avec une femme, âgée entre 20 et 25 ans. Elle habite le quartier Vanier et elle est enseignante au niveau primaire. Le noeud de son discours situe la police comme étant une institution fermée, puissante et menaçante qui impose par la force son contrôle sur l'ensemble de la société.

Le rôle de l'institution policière est d'aider, de sécuriser et de protéger les citoyens. Elle doit voir au main-

tien de la paix et de l'ordre au sein de la société. Elle joue un rôle d'arbitre et de conseiller auprès de la population. Elle doit répondre aux appels des citoyens pour bien rendre une infinité de services et non pour imposer une solution. Il s'agit en fait d'un rôle social et humanitaire.

Dans la société, un tel rôle doit absolument être rempli. Il faut qu'il y ait un organisme de prévu pour intervenir dans les situations graves, pour maintenir et rétablir un certain degré d'ordre social vital, d'une façon juste et équitable. La police est donc nécessaire à la société. Elle répond à un besoin essentiel à la société.

Les citoyens devraient donc lui faire confiance et lui faire appel. Cependant, la collaboration entre la police et les citoyens, les contacts sociaux et humains n'existent pas. L'institution policière forme un monde à part, elle s'isole du reste de la société. Il n'y a pratiquement aucune communication avec les citoyens, ni aucune implication au sein des communautés qui touchent les individus de très près. Il est alors contradictoire de constater que les policiers, tout comme leur institution demeurent de parfaits inconnus aux yeux de la population. Les citoyens ne connaissent pas la police; ils ne peuvent donc pas la comprendre, ni ce qu'elle fait, ni ce à quoi elle a à faire face. La police est à peu près la seule profession à être constamment en contact avec les citoyens sans pour autant les connaître ni s'impliquer auprès d'eux.

La police doit donc tenter de régler les problèmes de la population en n'y étant pas intégrée, en l'observant et en la surveillant de l'extérieur. Elle se voit donc obligée de s'imposer par la force. D'autant plus que c'est le seul outil qui est mis à sa disposition. Une implication sociale, et une meilleure communication entre la société et les policiers n'entraveraient pas l'application de la loi. Au contraire elle pourrait devenir plus humaine.

Notre système social et politique nous oblige à avoir recours à la police. Par exemple, les compagnies d'assurance dans les cas d'accidents d'automobiles, de vol, de feu, etc... exigent des rapports de police. La loi étant infiltrée partout, il faut toujours impliquer la police dans un règlement. Ainsi tout le monde a besoin de la police, un peu malgré lui. Ce qui accroît son importance et son pouvoir.

Par contre la police n'étant pas humaine, ne sécurise pas. Elle s'impose, elle intimide, elle fait peur. Elle représente une menace pour les citoyens. C'est pourquoi ces derniers préfèrent en autant que possible, faire appel à des amis, des parents ou des voisins, à quelqu'un en qui ils peuvent avoir confiance.

La police, toujours selon notre répondante, détient beaucoup de pouvoir; elle représente l'autorité légale. Elle est responsable de l'application de la loi, elle jouit d'une très grande force physique, et elle possède et contrôle les armes. Cette force physique et armée impressionne et contribue à isoler les policiers du reste de la société. D'autant plus qu'elle est plus ou moins inutile pour accomplir son rôle. Dans la majorité des cas, on n'a pas besoin d'une force policière armée et aussi puissante. Il pourrait y avoir quelques unités spéciales pour prendre en charge les problèmes exceptionnels qui exigent une telle force. Mais dans l'ensemble, si la police avait moins de force, elle serait obligée de se servir de son intelligence et de son pouvoir de persuasion, ainsi que de collaborer avec les citoyens.

Cependant la police est sélectionnée et formée uniquement en rapport avec l'utilisation de sa force physique et armée. On ne lui transmet pratiquement aucune connaissance psychologique, et on ne lui apprend pas comment entamer des contacts humains. On ne fait que lui communiquer un rôle de justicier. Si bien qu'elle ne comprend pas les citoyens et qu'elle est obligée de s'imposer. Le policier est un être humain, il peut faire des erreurs. Mais il n'accepte aucune critique car il se sent obligé de protéger son pouvoir et son autorité. S'il se sent contesté, ou même menacé dans son image,

il panique et menace les gens en imposant son autorité et son contrôle violemment et brutalement s'il le faut. C'est tout ce qu'il connaît.

La police s'isole donc pour protéger son pouvoir et son autorité. Elle refuse toute collaboration et implication. Elle impose la loi d'une façon inconditionnelle et brutale, sans contact ni implication humaine. C'est une application expéditive afin d'éviter d'être remis en question.

La police abuse donc de son pouvoir en faisant usage pour des fins personnelles. Elle s'en sert pour protéger son statut autoritaire en négligeant tout souci d'équité. Elle l'utilise pour imposer ses valeurs morales et sa propre interprétation de la loi. Elle cherche à se faire elle-même justice, en accomplissant son rôle de justicier continuellement, vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Elle utilise même son pouvoir pour commettre des infractions et des délits, ainsi que pour appliquer la loi avec favoritisme. Afin de mieux s'imposer, elle adopte une attitude hautaine et froide envers les citoyens. Elle les insulte et ne les respecte aucunement. Elle ne les aide pas à solutionner leur problème. Au contraire elle impose sa propre solution, souvent brutalement. Elle cherche ainsi à s'accaparer le contrôle de toute la société. Finalement elle fait une utilisation excessive de ses armes pour mieux intimider la population.

Les citoyens ne peuvent donc exercer aucun contrôle sur la police et sur l'utilisation qu'elle fait de son pouvoir. Ils sont à sa merci. Ils ne peuvent même pas surveiller et voir si le policier s'occupe correctement de leur problème. La police prend tout en main et le citoyen ne peut rien faire. Même en se servant des cours de justice, la population n'a pratiquement aucun contrôle. Les procédures sont longues et elles nécessitent presque un scandale.

Les éléments normatifs de ce discours sont plus ou moins implicites. Les normes ne sont pas remises en question, quoiqu'il soit mentionné qu'elles pourraient être améliorées. C'est plutôt la façon de les appliquer qui fait défaut. Au niveau affectif, la police fait peur. Elle traumatise. Elle est sentie comme une menace incontrôlée qui s'infiltré dans toutes les facettes de la vie des individus et qui s'approprie le contrôle. Rationnellement, la police menace parce que la force est le seul outil dont elle soit munie. Craignant la contestation de son autorité, elle l'impose brutalement s'il le faut, inconditionnellement. Elle s'isole de la société et rejette toute collaboration afin de conserver et de protéger son pouvoir.

Le deuxième sujet rencontré est masculin, âgé entre 20 et 25 ans. Il réside dans le quartier Tétreault et il est éducateur dans une résidence sécuritaire à court terme pour garçons (délinquance juvénile). La police est perçue principalement comme la gardienne plus ou moins contrôlée de l'équilibre, de la stabilité et de la survie de notre société.

Selon le répondant, pour survivre, la société doit être régie par certaines normes, autrement ce serait le désordre et c'est la loi du plus fort qui primerait. Il y aura toujours des crimes et des délits qui seront commis. De plus, tous les citoyens sont appelés un jour ou l'autre à enfreindre la loi. Finalement, il y a toujours des conflits qui apparaîtront entre les gens. Puisque les citoyens ne sont pas intéressés à s'impliquer eux-mêmes pour solutionner et régulariser les crimes, délits, infractions et conflits qui surviennent, il a fallu se doter d'une institution qui verrait à protéger l'existence même de notre société. La police apparaît donc comme essentielle à toute société. Elle répond à un besoin de la société. Elle doit lutter contre le crime et régler les conflits entre les citoyens en jouant un rôle d'arbitre, en assurant la protection, la sécurité et la prévention. Elle a également le rôle d'informer et de rendre services aux gens. La prévention se fait souvent par les biais de l'information et de l'éducation.

La police doit donc assurer le bon fonctionnement de la société en maintenant l'équilibre et la stabilité. Cependant cela implique qu'elle serve également des intérêts politiques. Bien que notre société soit régie par un système démocratique, la démocratie absolue n'existe pas. Notre système politique profite davantage à une certaine élite économique, élite qui détient les brides du pouvoir. Cependant, toujours selon le sujet interviewé, la stabilité de l'état profite également à l'ensemble de la population même si une certaine minorité en est plus favorisée. La police étant à l'emploi de l'état, se voit donc servir les intérêts de ceux qui gouvernent cet état. Ce rôle est intrinsèque à son existence.

Afin de parvenir à remplir l'ensemble de ces rôles, notre société a dû doter la police de certains pouvoirs. Pouvoirs qui apparaissent énormes aux yeux de l'interviewés quoique nécessaire. Selon lui, on a revêtu la police du pouvoir d'appliquer la loi, de représenter l'autorité et d'être forte et armée. Cependant on a négligé de former et de sélectionner nos policiers adéquatement. Le niveau intellectuel et académique est faible. De plus, l'approche psychologique est pratiquement inexistante. La police est sélectionnée et formée pour jouer un rôle punitif et répressif presque exclusivement et non un rôle social. Elle ne peut donc pas remplir son rôle à

100%. En somme, selon le répondant, la police est appelée à jouer un rôle de professionnel, elle est même payée en conséquence, mais elle n'a pas une formation professionnelle.

Cela provoque de nombreuses frustrations chez les policiers mais également dans la population en générale. Celle-ci place des attentes sur la police qu'elle est en droit d'obtenir, mais que l'institution ne peut lui donner. Il en résulte une image négative à l'égard de la police. Image négative qui est aggravée par le fait qu'étant tous sujets un jour ou l'autre à enfreindre la loi, nous nous sentons menacés par la police. Cette image négative provoque la population à isoler les policiers entre eux hors de la société. Ce qui augmente encore une fois le sentiment de frustration exprimé par la police. Cette frustration, de pair avec la formation et la sélection inadéquates font en sorte que les policiers en viennent à abuser de leur pouvoir. Le sujet mentionne alors des cas de violence et de brutalité verbale et physique commis à l'égard des citoyens. La police s'impose et impose son autorité et son interprétation de la loi ainsi que sa morale. Elle en arrive même à se faire elle-même justice. En étant forcée de s'isoler la police peut donc se permettre à ce moment là d'enfreindre la loi et de commettre des délits puisque c'est elle-même qui applique la loi et qu'on ne peut parvenir à la contrôler. La corruption, toujours selon le

répondant est normale puisque la police côtoie la pègre et que notre société étant capitaliste, l'attrait de l'argent est bien souvent très fort. Ces abus de pouvoir aggravent encore plus l'image négative que la société a de la police.

Il est difficile d'arriver à contrôler la police, mais étant dans une société démocratique, les citoyens ont la liberté de parole et la presse peut exercer un rôle de cerbere de la police.

Ainsi selon notre sujet, la police représente un danger réel, difficilement contrôlable, mais essentiel à la survie de notre société. Au plan normatif, il ressort de ce discours que les normes sont essentielles à la survivance de toute société toute norme sera tôt ou tard enfreinte mais il est essentiel que la société soit munie d'une institution assurant le respect de ses normes et le maintien de l'ordre établi. Au niveau affectif, il appert que la police, tout en sécurisant la société en protégeant un certain équilibre, représente une menace réelle. Finalement, sur un plan rationnel, le sujet exprime que le fait que les normes favorisent une certaine élite au pouvoir est normal, voire intrinsèque à la nature même des normes tout comme le fait que la police serve des fins politiques est intrinsèque à sa nature. Puisque la police existe, c'est qu'elle répond à un besoin, sans elle se

serait la loi du plus fort, c'est pourquoi elle sécurise surtout les plus faibles. Cependant puisqu'elle surveille tout le monde et que nous sommes tous hors-la-loi à un moment où l'autre de notre vie, nous sommes tous menacés par la police et par sa répression. D'autant plus qu'elle peut abuser de ses pouvoirs.

La troisième entrevue fut réalisée avec un caissier à l'emploi d'une succursale bancaire située à Hull. Il est âgé entre 20 et 25 ans et il réside dans le quartier Laurier. L'image principale qu'il se fait de la police est celle d'un outil de répression au service du système politique et économique.

Notre système social et politique est contrôlé par une élite économique et politique. L'ensemble de la population est utilisée et exploitée aux profits de cette élite économique et politique. On accède à cette élite grâce aux opportunités offertes à sa propre classe sociale, ou encore en faisant partie de l'élite du crime organisé. Le crime organisé profite au système puisque ses profits y sont généralement investis légalement tout comme le système profite au crime organisé en favorisant l'exploitation des gens. Alors que le sys-

tême use les citoyens, le crime organisé les use encore davantage de par son caractère illégal et ses intérêts financiers démesurés.

L'accès à l'élite politique, économique et même criminelle doit être limité au minimum pour que cela soit plus profitable à chacun. La police est l'un de ces outils dont le système s'est doté pour se maintenir en place, en maintenant l'ordre établi. La police est née du système. Elle a pour but véritable, de préserver l'ordre et l'équilibre du système social, politique et économique, et de restreindre les opportunités d'accéder au pouvoir. Pour ce, elle exerce une surveillance armée et une répression sur la population en général. Elle applique les lois qui sont faites par les dirigeants pour préserver leurs propres intérêts. Elle protège les employeurs contre ses propres employés qui pourraient menacés de provoquer de trop grands bouleversements suite à des oppressions et des mécontentements. La police profite également à l'élite du crime organisé en s'attaquant aux petits criminels. Elle limite ainsi l'accès aux hautes instances criminelles, qui elles ne sont pas préoccupées par la police.

Toujours selon notre troisième répondant, le crime est dû aux inégalités créées par le système. Un milieu social défavorisé n'offrira pas suffisamment d'opportunités pour attein-

dre les aspirations qui sont entretenues par le système. On aura donc recours parfois à des opportunités illégales. Les crimes ainsi commis profiteront généralement aux dirigeants du crime organisé.

Ainsi, la police sert à protéger les intérêts d'une certaine élite politique, économique et criminelle qui contrôle le système, et à maintenir cette même élite en place. La police possède donc le pouvoir et la force d'exercer cette protection en appliquant les lois qui sont formulées par cette même élite. Cependant, afin de contrôler ce pouvoir policier, et de faire en sorte qu'il ne menace pas le système en place, la formation qui est fournie aux policiers apparaît nettement inadéquate. Cette formation s'apparente davantage à un conditionnement et à un lavage de cerveau qui maintient les policiers dans l'ignorance et qui oriente la carrière policière vers les intérêts du système. De plus, l'administration policière évalue son personnel en fonction de leur production répressive, c'est-à-dire en fonction du plus grand nombre de billets de contravention et d'arrestations produits. Si bien que le policier est lui-même utilisé et usé par le système. On le pousse à agir sans penser. L'ensemble des policiers eux-mêmes ne sont donc pas conscients de servir les intérêts du système aux dépens des citoyens.

D'après notre sujet, ce conditionnement, de pair avec la frustration éprouvée par certains policiers face à ce sentiment d'impuissance devant l'utilisation du système, entraîne de nombreux abus de pouvoir de la part des policiers, dont la brutalité et la violence policière. Celles-ci originent souvent du fait que les policiers se perçoivent comme des justiciers qui ont le devoir d'imposer l'ordre, la justice et même la morale. Cela n'exclut pas cependant que la brutalité policière soit parfois provoquée par les citoyens ou les délinquants eux-mêmes. Par contre, dans l'esprit de notre interviewé, la brutalité policière existe surtout parce que le policier se permet de juger. Brutalité qui a souvent pour effet d'entraîner la violence chez les criminels et les citoyens.

Le système parvient également à contraindre les pouvoirs policiers, en ne leur reconnaissant aucun pouvoir discrétionnaire. Cela fait en sorte que les policiers appliquent la loi souvent sans jugement, voire en s'imposant verbalement et même physiquement. Il en résulte une image de la police très négative et craintive au sein des citoyens. Image que les différents abus de pouvoir ne font qu'encourager. Les citoyens sentent de plus qu'ils n'ont aucun contrôle sur la police. Face à un policier, c'est ce dernier qui possède tous les pouvoirs et même la force. Devant la cour, la police est également protégée par la justice. Justice du système. Finalement,

les diverses commissions d'enquête ne sont que des façades qui n'affectent en rien la police, mais qui servent à apaiser l'opinion publique. Il est nécessaire pour la survie du système, que les citoyens aient confiance en leurs dirigeants et qu'ils se sentent protégés. Ainsi, selon notre sujet, la liberté d'action et de penser dont nous sommes censés jouir dans notre pays est en réalité très restreinte, alors que le système se sert des citoyens pour parvenir à ses fins.

Au niveau normatif, les normes auxquelles sont soumis l'ensemble des citoyens d'une société sont établies par ceux qui détiennent le pouvoir et qui profitent du système dans lequel s'inscrit cette société. Il est donc essentiel de se conformer à ces normes qui constituent en fait les règles du jeu, si l'on veut être capable de fonctionner à l'intérieur de ce système. Sur le plan affectif, les détenteurs du pouvoir use l'ensemble de la population, afin de préserver et même d'accroître son pouvoir en faisant profiter le système. Au niveau rationnel, une société doit nécessairement être soumise à un certain nombre de normes afin qu'elle puisse survivre. Les normes favorisent davantage les intérêts de ceux qui sont au pouvoir puisqu'ils en sont les principaux responsables. Alors que la police, essentielle aussi à toute société, ne fait que voir à l'application de ces normes et entretient le système.

Le quatrième entretien a eu lieu avec un prêtre, syndicaliste et employé par un organisme de développement international oeuvrant surtout dans les pays en voie de développement. Il habite le quartier Montcalm, et il est âgé entre 35-45 ans. Au centre de son discours, l'institution policière est perçue comme étant l'instrument de répression et d'injustice du pouvoir établi.

Le pouvoir établi dans notre société capitaliste est au service de la classe dominante et possédante. Celle-ci est composée des citoyens qui sont, dans la hiérarchie sociale, le plus près du pouvoir, c'est-à-dire l'élite politique et économique, ou encore ceux qui possèdent et contrôlent les moyens de production. La classe dominante contrôle alors le pouvoir politique.

Le pouvoir politique est celui qui définit les normes qui délimitent l'ordre. Dans notre système capitaliste, le désordre est équivalent à tout ce qui empêche ou ralentit les profits. Notre société est basée sur les injustices du système capitaliste où les classes inférieures sont brimées et opprimées par la classe dominante. L'institution policière, quant à elle, est l'outil répressif que le pouvoir politique s'est donné pour imposer et faire respecter l'ordre. Conséquemment, la police est un outil au service de la classe dominante réalisant ses profits en exploitant le peuple.

Le rôle premier de la police est donc de défendre les intérêts de la classe dominante aux détriments de ceux de l'ensemble des citoyens. Le fait de favoriser une certaine élite économique et politique n'est donc pas de la corruption, mais plutôt la raison d'être de la police. Par ailleurs les policiers et la pègre se côtoient beaucoup. Ce qui ouvre la porte à la corruption; la police étant corrompible. Si la classe dominante et l'ordre établi sont corrompus, la police sera corrompue. Une société corrompue ne peut s'attendre à avoir une police non corrompue. Si l'autorité est corrompue, elle n'a pas objection à ce que ses instruments soient corrompus. Au contraire, si l'institution policière n'est pas corrompue et le pouvoir établi l'est, la police peut décider de prendre en main l'ordre établi et d'en faire un ordre policier, afin de se faire ainsi justice et d'appliquer, voire imposer sa propre interprétation de la justice et ses valeurs morales. La classe dominante a donc intérêt à ce que ses policiers soient corrompus, car ainsi ils sont aussi coupables qu'elle.

La police fait usage de brutalité physique. Mais elle fait également usage de brutalité mentale beaucoup plus systématique et subtile. Par exemple, elle infiltre fréquemment les syndicats ou différents groupes de citoyens. Elle manipule les gens et les incite à commettre des délits. Ensuite, elle les appréhende. Afin de remplir son rôle principal, elle agit en

grand justicier pour démobiliser les citoyens. Elle est également souvent appelée à briser des grèves même légales, dans le but de protéger les intérêts des compagnies contrôlées par la classe dominante. La police cherche donc à détruire tout ce qui pourrait représenter une contestation de l'ordre établi, quitte à enfreindre les libertés individuelles des citoyens.

L'institution policière remplit également un second rôle. Elle doit protéger la société contre le crime. Cependant ce rôle est subordonné au premier. C'est pourquoi les citoyens appartenant à la classe dominante et habitant les quartiers les plus riches jouissent d'une protection beaucoup plus grande, rapide et efficace que les citoyens ordinaires. La police n'applique pas la loi de la même façon pour tous; la justice à l'intérieur de notre système social et politique n'étant d'ailleurs pas égale pour tous. La classe dominante est donc favorisée, même dans la vie quotidienne. Alors que la police, devant appliquer la justice de notre système, apparaît comme un instrument de brimade et d'injustice.

Les policiers sont conscients que la justice n'est pas égale pour tous et qu'ils ne peuvent l'appliquer équitablement, mais ils ont les mains liées par l'institution qui est dominée par le pouvoir établi qui lui est contrôlé par la classe dominante. Cependant, les agents de la paix ne sont pas conscients

du rôle qu'ils jouent au service de la classe dominante. La formation policière est inadéquate et ne leur fournit pas d'analyse sociale et politique, ni d'analyse de classes sociales qui pourraient leur permettre de développer une perspective plus globale de la société. Cependant les policiers ne sont pas des victimes. Ils peuvent se retirer de la police, et ils ne sont aucunement obligés de s'engager si le rôle qu'ils ont à jouer ne leur convient pas. D'ailleurs, la fraternité des policiers et l'institution elle-même acceptent ce rôle et ne s'en plaignent aucunement.

Les citoyens non plus ne sont guères conscients du jeu de système qui a tout intérêt à maintenir le peuple dans l'ignorance. Notre société capitaliste est actuellement en crise, ce qui crée un sentiment d'insécurité généralisé. La population recherche la sécurité dans ses institutions. Celles-ci acquièrent alors plus de pouvoir. De plus elles façonnent l'opinion publique pour obtenir davantage de pouvoirs en entretenant l'insécurité. La police détient ainsi de plus en plus de pouvoir et d'importance. D'autant plus que la classe dominante a besoin d'elle pour accomplir le travail de répression et de contrôle qui est essentiel à ses profits. Le pouvoir de négociation de la police est donc très fort.

Les éléments normatifs de ce discours remettent fortement en question les normes de notre société. Selon le répondant, toute société a des normes, sans elles le désordre ne pourrait être contrôlé. Par ailleurs, dans notre société capitaliste, les normes sont celles de la classe dominante et favorisent cette dernière aux dépens du peuple. Les normes incarnent donc l'injustice. Au niveau affectif, l'institution policière opprime et favorise l'exploitation de la population, elle protège les intérêts de la classe dominante aux grands dépens des citoyens. Rationnellement, les normes délimitent l'ordre. L'ordre est défini par le pouvoir établi. Ce dernier est subordonné à la classe dominante qui a besoin d'exploiter la population pour conserver son pouvoir en accroissant ses profits, et se maintenir au pouvoir. Etant l'outil répressif du pouvoir établi, la police est au service de la classe dominante. Les normes étant formulées par le pouvoir politique établi, elles favorisent la classe dominante et l'exploitation du peuple. Les policiers, dû à leur formation inadéquate ne sont pas conscients de l'ampleur de leur rôle.

La cinquième entrevue fut réalisée avec un professionnel, cadre à la fonction publique. Il est âgé entre 35 et 45 ans et il habite le quartier Dollard. Le noeud central de son discours présente la police comme étant une force ou service du pouvoir politique et économique.

Notre interviewé considère que dans notre société, une certaine élite économique et politique exploite les classes inférieures qui constituent la majorité des citoyens. Le système est bâti sur cette exploitation de la masse par une minorité au pouvoir. Ce pouvoir politique et économique se bâtit et s'entretient grâce aux crimes économiques et aux crimes organisés qui subordonnent davantage les classes inférieures.

La police est une institution qui a pour but de protéger les intérêts de la classe dominante en maintenant le système en place et en le protégeant contre tout bouleversement, de préserver l'ordre social, et de contrôler les classes inférieures aux profits de la classe dominante. En somme, la police rétablit l'ordre en soumettant les subalternes. C'est pourquoi, on assiste à tant de répressions policières contre les jeunes, les travailleurs, les grévistes et les criminels inférieurs. Pour arriver à assujettir la population, la police a le rôle d'appliquer la loi, lois qui sont formulées par ceux qui possèdent le pouvoir politique. Cependant, étant dans un état relativement démocra-

tique, l'opinion publique doit être respectée ou du moins, elle ne doit pas être provoquée à outrance. C'est pourquoi on exige également des policiers qu'ils ne paraissent pas trop répressifs à l'égard de la population.

La police, pour parvenir à accomplir son rôle est dotée de certains pouvoirs. Elle est légalement autorisée à utiliser la force pour appliquer la loi. La police représente une force très importante. Elle est armée et est composée d'effectifs très nombreux. On l'a également investi d'un pouvoir discrétionnaire; c'est-à-dire du pouvoir de décider jusqu'à un certain point de l'application de la loi. Ce pouvoir discrétionnaire est indispensable, dû au trop grand nombre de lois.

Par ailleurs, afin de garder un certain contrôle sur ce pouvoir, l'état à avantage à maintenir la police dans une certaine ignorance. Il y parvient en orientant les critères de sélection en fonction de la force physique et non sur les capacités intellectuelles ou le jugement des individus; ainsi qu'en donnant aux policiers une formation basée sur la répression, la violence et la défense. La formation consiste en un conditionnement qui pousse les policiers à agir et à obéir aux ordres, sans penser. Ils sont formés pour punir, non pas pour éduquer les gens. Ils ne sont pas formés pour utiliser leur pouvoir discrétionnaire, car en fait on ne leur reconnaît pas ce pouvoir.

d'une façon formelle. La police a un rôle de professionnel à jouer, un rôle social, mais on ne la forme pas en conséquence. Un professionnel ayant les mêmes pouvoirs que les policiers serait trop menaçant pour le pouvoir politique, on doit donc maintenir nos policiers dans un état d'ignorance afin de mieux les manipuler. De plus, alors qu'ils sont en fonction, les policiers sont évalués selon leur production répressive (i.e. nombre de billets de contravention et d'arrestations effectuées) et non en rapport avec l'utilisation de leur jugement. Cela devient donc un travail machinal, routinier, où l'individu n'a pas à penser.

Afin de satisfaire l'opinion publique, le pouvoir politique s'efforce également de la maintenir dans un certain état d'ignorance. Les détenteurs du pouvoir contrôlent l'information. De plus, la population est amenée, par toutes sortes de propagande à remettre entre les mains de l'état des responsabilités qui lui revenaient auparavant mais qui sont aujourd'hui sous les contrôles de l'état (e.g. la surveillance de la police et de l'application de la loi). Les crimes économiques et organisés ne sont pas apparents, la population ne se sent donc pas menacée par eux. Par ailleurs, elle demande à être protégée contre les crimes et délits plus visibles qui ont cependant des effets négatifs bien moins sérieux que les crimes économiques et organisés qui profitent aux détenteurs du pouvoir.

Ainsi le pouvoir politique parvient à maintenir la population et la police dans l'ignorance en manipulant l'information et la formation. Par ailleurs, dû à cette formation inadéquate, les policiers se sentent frustrés et confus. Ils se sentent vulnérables et manipulables, ce qui provoque chez eux une réaction de protection et d'isolement. La police forme un esprit de corps où tous les individus se protègent entre eux.

La police a un rôle très confus, on lui demande d'appliquer une loi qui est répressive, sans paraître elle-même trop répressive. Par ailleurs les seuls moyens qu'on lui fournit sont une formation orientée vers la force et la répression et un arsenal hautement spécialisé. La police est armée et possède des effectifs pour combattre des criminels dangereux, mais en réalité, elle ne s'attaque qu'aux crimes mineurs. Elle se sent manipulée. Ainsi, afin de protéger son propre pouvoir et son statut autoritaire, elle en vient à imposer à la population, son contrôle, son autorité et sa moralité. Ce qui entraîne de sérieux abus de pouvoir. Elle peut se permettre d'enfreindre la loi sans grand danger, puisqu'elle est la seule responsable de l'application de la loi et que les policiers se protègent entre eux. La police est également sujette à la corruption: elle détient un certain pouvoir et elle profite du système capitaliste. De par sa nature et même son existence, la police favorise le plus fort, soit ceux qui contrôlent le pouvoir politique et

économique. De là à protéger un criminel qui paie davantage que le citoyen ou un autre criminel, il n'y a pas de grandes différences. Le policier, tout comme l'ensemble de la société capitaliste, voit à ses intérêts personnels. Finalement, la police entraîne et provoque la violence. En imposant son autorité, son contrôle et même sa moralité, verbalement et même souvent physiquement, la police provoque l'agressivité chez les citoyens. Qui plus est, les armes excessives de la police ne réduisant pas le crime pour autant, mais représente une menace plus grande et entraîne une augmentation d'armes illégales et de violence criminelle. La police représente une sérieuse menace qu'il ne faut pas contrarier, sans cela elle s'impose et parfois même très brutalement. L'armement policier profite aux détenteurs du pouvoir, non seulement au niveau répressif, mais en stimulant les entreprises de production d'armes. La violence et la brutalité policière est intrinsèque à sa nature, la police étant une façon légale et acceptée d'exprimer sa propre violence.

Cette menace policière, de pair avec le sentiment d'impuissance et d'absence de contrôle de la police, entraîne dans le public un sentiment de crainte et de peur à l'égard de la police. Ce qui a pour effet d'isoler encore davantage, la police du reste de la société.

Par conséquent, les éléments normatifs de ce discours peuvent se résumer ainsi: les normes imposées sont celles qui profitent à une élite économique et politique. La police s'attaque aux crimes mineurs qui ne sont pas fondamentalement dommageable à la société. Les crimes économiques et les activités de crime organisé qui profitent à la minorité au pouvoir, aux détriments de la population, sont tolérés et passent inaperçus. Au niveau affectif, la police représente une menace. Elle fait peur. Elle impose un contrôle répressif. Elle est presque incontrôlable. Il faut jouer le jeu de la soumission afin d'écoper du minimum d'effets négatifs. La majorité de la population est écrasée et exploitée par une élite économique et politique qui a la police à son service. Sur le plan rationnel, on maintient la société et la police dans l'ignorance. On les fait jouer un jeu qui sert de couverture au système et à ceux qui en profitent. En donnant une formation adéquate, on réveillerait la conscience sociale et les rôles pourraient changer.

Le sixième entretien a été fait avec une femme, âgée entre 35 et 45 ans. Elle habite le quartier Laurier. Elle était assistée sociale. elle est maintenant étudiante en travail-social au niveau universitaire. Pour notre interviewée, la police en tant qu'institution est perçue comme une agence d'intégration aux profits des tenants du pouvoir politique et économique.

Selon elle, notre système social, capitaliste est basée sur les profits et la compétition. Les plus forts économiquement exploitent les plus faibles pour accroître leur puissance et la conserver. Notre système social et politique profite donc à la classe dominante, soit une élite politique et économique. Les profits de cette classe dominante nécessitent donc que le système social et politique actuel demeure stable. De là l'utilité d'une institution policière. La police n'est pas nécessaire à la société mais plutôt au système. En fait, en maintenant en place le système et en y préservant l'ordre, elle retarde au maximum l'évolution de la société. La police sert également à restreindre l'accès à cette classe dominante en exerçant une répression contre ceux qui pourraient menacer de réduire les profits de la classe dominante soit en bouleversant le système, soit en tentant, à l'intérieur même du système, de partager ces profits.

La police vise donc à intégrer à l'intérieur des normes établies, tout ce qui menace le système. C'est-à-dire tout ce qui n'est pas en conformité avec le système et qui représente une contestation. C'est pourquoi la police s'acharne avec tant d'énergie sur les adolescents, les manifestants et les grévistes. En fait, elle harcèle, menace et brutalise même tous ceux qui contestent ou représentent la possibilité d'une contestation de l'ordre établi. Dans cette perspective, la délinquance, et plus

particulièrement la délinquance juvénile, est perçue comme étant une énergie constructive qui ferait évoluer la société si on prenait le temps de la canaliser, mais qui représente une menace pour le système. C'est pourquoi on la combat avec acharnement à sa racine.

Afin d'accomplir son rôle intégrateur, la police a été investi de pouvoirs considérables. Pouvoirs qui surpassent de loin ceux que possèdent les citoyens. La police jouit d'une force physique et armée considérable. Force que les citoyens ne peuvent égaler que par la voie de l'illégalité. La police est également protégée par la cour. Elle y a plus de pouvoir encore une fois que les simples citoyens. La police représente donc une menace pour les citoyens, de là origine un sentiment de peur général face à la police.

Ce sentiment de peur est d'autant plus sérieux que les citoyens n'ont aucun contrôle sur leur police. Même que leurs libertés individuelles sont restreintes et contrôlées par l'état. La police y joue un rôle dans cette violation des libertés individuelles, mais les médias d'information qui sont eux aussi au service de l'état et contrôlés par ce dernier, y contribuent également. La société pourrait se prendre en main elle-même en ce qui a trait à la délinquance et au contrôle policier, plutôt que de laisser toutes les responsabilités entre les mains de l'état

Par contre, par l'entremise des médias et d'autres sources d'information et de communication, l'opinion publique est manipulée pour justifier l'existence et la nécessité de la police pour les bienfaits de notre société. On fait croire aux gens que sans police ce serait le ~~désordre~~ total, et qu'il serait impossible de survivre, il nous faut donc, selon eux, une institution policière qui vise le maintien de la paix. Selon notre répondant, ce rôle n'est qu'une façade créée pour permettre à la police d'appliquer sa fonction d'intégration à l'insu des citoyens.

La police, étant dotée de si grands pouvoirs, pourrait très bien représenter une menace pour le système en place et la classe dominante. C'est pourquoi on la contrôle en limitant sa formation, en ne lui donnant qu'une formation d'acteur et non de penseur, de sorte que la conscience sociale des policiers soit restreinte au minimum. Non seulement restreint-on sa formation mais on soumet nos policiers à un lavage de cerveau qui filtre toute percée de conscientisation sociale qui pourrait survenir au cours de son emploi.

La police profite donc à la classe dominante en intégrant les citoyens à l'intérieur des normes imposées par cette même classe. Par ailleurs, la police profite également du système. Elle y trouve tout d'abord une raison d'être, mais elle

en tire également profit à certaines occasions, dû à la corruption. La corruption policière est intrinsèque à sa nature. La police a du pouvoir et elle évolue au sein d'un système social et politique basé sur les profits et la compétition. Elle peut retirer des gains appréciables en vendant ses services au plus offrant.

D'un point de vue normatif, ce discours souligne que les normes sont celles des tenants du pouvoir qui profitent du système aux détriments des citoyens. Au niveau affectif, la police est une force qui représente une grande menace et qui fait peur, car elle est manipulée et contrôlée par les exploités. Pour fonctionner dans ce système, il faut se plier car les normes nous sont imposées, parfois même violemment. Au niveau rationnel, ces normes sont essentielles à la survie du système actuel, mais non à la société. La délinquance, tout comme la contestation, constitue une énergie constructive pour la société, sur le plan de l'évolution, mais destructive pour le système en place. De là la nécessité de réprimer. Seule une prise en charge des citoyens eux-mêmes, incluant les policiers, pourrait renverser l'exploitation de la masse et le système en soi. C'est pourquoi les tenants du pouvoir ont avantage à maintenir les citoyens et la police dans l'ignorance.

Le septième interview fut réalisé avec un prêtre, vicaire dans une paroisse du quartier Tétreault. Il habite donc ce quartier et est âgé entre 35 et 45 ans. Chez lui également la police est perçue principalement comme étant une force répressive politique, au service de l'élite politique et économique.

Le rôle principal de la police est de protéger et de défendre les intérêts politiques et économiques. Elle doit donc maintenir le système capitaliste en place en protégeant les intérêts des employeurs en luttant contre les travailleurs, en surveillant et en réprimant les citoyens ayant des idéologies différentes. La police exerce ici, dans notre pays, une répression semblable mais plus subtile que celle pratiquée dans les états totalitaires, policiers. Elle profite également au système en finançant le pouvoir politique grâce aux billets de contravention qu'elle émet surtout en rapport avec la circulation routière. La police est donc perçue comme étant principalement l'outil répressif du système et de ceux qui en profitent, soit l'élite économique et politique.

La police remplit également un rôle secondaire qui consiste à protéger, à servir et à éduquer l'ensemble de la population. Cependant, ce deuxième rôle n'est en réalité qu'une façade lui permettant d'exercer son rôle premier et primordial.

Etant issue du pouvoir politique, pouvoir qui est élu dans un contexte dit démocratique, elle a besoin de faire croire à la population qu'elle la protège. Pour ce, la police avec l'aide de l'état, manipule l'opinion publique grâce aux différents médias d'information et à des mises en scène (e.g. crise d'octobre 1970).

On fait croire à la population que la police est absolument nécessaire et qu'elle accomplit un travail comportant de très gros dangers, dans un monde de violence. En conséquence, la police est armée et payée en fonction du danger potentiel et fictif, décrit par les médias d'information et de communication. Selon notre répondant, ce danger auquel fait face la police est grandement exagéré. La mortalité policière est de beaucoup inférieure à la mortalité ouvrière sur les chantiers de construction ou dans les diverses usines, industries et mines. Il est moins dangereux d'être policier plutôt qu'ouvrier. En fait ce sont les policiers qui représentent une menace pour les citoyens. Il est en fait moins dangereux d'être policier que simple citoyen.

La police possède des pouvoirs considérables. Afin d'accomplir son rôle premier, l'état est obligé de lui accorder tous ces pouvoirs. La police est en position de force sur bien des plans. Elle est tout d'abord fortement armée. Pouvoir qu'aucun autre citoyen ne peut avoir légalement. Financièrement elle est très bien payée. Elle a le même salaire qu'un professionnel sans en avoir la formation. Ce salaire est en fonction du dan-

ger potentiel et fictif, tel que présenté par les médias. La police est également l'institution qui est responsable d'appliquer la loi. Elle jouit d'un certain pouvoir discrétionnaire lui permettant d'appliquer la loi comme bon lui semble. Si bien qu'elle se sert souvent de son autorité pour harceler des citoyens d'une façon continuelle simplement pour des fins de surveillance et d'information. Qui plus est, la police abuse régulièrement de ses pouvoirs. Elle peut ainsi imposer sa propre moralité et même enfreindre la loi sans trop de problèmes étant elle-même responsable de l'application de la loi. Elle a ainsi pratiquement plus de pouvoirs que les politiciens. La police possède également un très grand pouvoir de négociation étant la principale responsable du maintien de l'ordre social et politique. De cette façon elle réussit à renforcer son pouvoir constamment. Elle peut même parvenir à influencer la formulation des lois, comme dans le cas de la peine de mort.

La police a donc presque tous les pouvoirs et elle parvient à les protéger en s'isolant du reste de la population, en formant un esprit de corps en marge de la société et en refusant toute collaboration des citoyens ou des intervenants sociaux qui pourraient risquer de limiter quelque peu les pouvoirs ou l'autonomie policière. Il est donc pratiquement impossible de contrôler la police. Etant détenteur de l'autorité, le policier peut imposer son statut et s'imposer lui-même devant tout citoyen.

Au niveau judiciaire, la cour protège généralement la police. La parole d'un citoyen ne vaut pas celle d'un policier, et de plus les policiers se protègent entre eux. Quant à l'état, elle en a de moins en moins. Outre les questions de pouvoir déjà mentionnées plus haut, la densité administrative policière accroît également cette absence de contrôle. Selon notre sujet, le contrôle devrait venir de la population et des citoyens eux-mêmes, mais cela impliquerait une éducation et une prise de conscience collective. Un organisme tel La Ligue des droits et libertés pourrait grandement contribuer à une telle prise en charge collective.

Quoiqu'il en soit, l'interviewé souligne que certains policiers font leur travail humainement, correctement et avec honnêteté. Cependant la collectivité englobe les individus. Les policiers sont pratiquement obligés de se conformer à cet esprit de corps. D'ailleurs, la formation policière conditionne les individus à ne pas penser par eux-mêmes, mais à exercer une répression et une violence. La sélection policière est également basée sur cette violence. On choisit des individus en fonction de leur force physique et non de leur capacité intellectuelle. On sélectionne et on forme donc des hommes dangereux. L'évaluation du travail policier se fait également en fonction de cette répression, c'est-à-dire sur le nombre de billets de contravention et d'arrestations effectués.

La police représente donc une force violente et dangereusement mal contrôlée. De plus, la police est dangereuse car elle provoque la violence en étant armée, brutale et en s'imposant. C'est une violence protégée, encouragée et payée par la loi et l'état. De plus, la police est dangereuse car elle provoque la violence en étant armée et violente et en s'imposant. La violence provoque la violence. Plus la police s'arme et devient violente, plus les criminels et même la société en général s'arment et deviennent violents. Toujours selon notre répondant, la violence primaire origine de l'exploitation des classes inférieures par la classe dominante; la violence secondaire consiste en la révolte des classes inférieures; alors que la violence tertiaire c'est la répression de cette révolte. En armant davantage les policiers, nous aggravons dangereusement ce cercle vicieux.

Au niveau normatif, l'ensemble de ce discours reflète lui aussi une remise en question de plusieurs normes. Le sujet observe que certaines normes établies sont nécessaires à l'ensemble de la société. Par contre plusieurs autres normes ne profitent qu'à une élite économique et politique aux détriments de la population. Sur le plan affectif, la police apparaît comme une menace très puissante pour la société, sans contrôle efficace. Rationnellement, la police origine du système, elle en est son outil de stabilité. Pour modifier la police, il est nécessaire de changer le système.

La huitième entrevue fut conduite avec un couple habitant le quartier Montcalm. La dame est responsable d'un organisme bénévole communautaire dispensant des services médicaux aux citoyens; alors que l'homme est contre-maître dans une usine de pâtes et papiers. Les deux sont âgés entre 55 et 65 ans. Dans le cas présent, il nous a été impossible de dissocier leur discours puisqu'il formait un tout où chacun endossait l'idée de l'autre en la complétant. Le noeud central du discours présente la police comme étant un pouvoir manipulé au service de l'élite politique et économique.

Selon nos sujets, notre système social ainsi que notre système de justice profitent à la classe dominante, soit l'élite économique et politique, aux dépens des citoyens et plus particulièrement ceux formant la classe moyenne inférieure et la classe inférieure. C'est donc un système composé d'inégalités où les plus puissants se servent de leur pouvoir économique et politique pour exploiter les plus faibles, tout en augmentant leurs propres profits et intérêts. La justice, étant au service de ce système, ne peut donc pas rendre une justice égale pour tous les citoyens, au contraire elle favorise les plus puissants sur le dos des simples citoyens.

L'institution policière pour sa part, est essentielle au maintien de l'ordre nécessaire à toute société. Cependant,

étant au service de notre système social et de justice, elle entretient les inégalités du système. En fait, dans cette perspective, la police représente un pouvoir qui est manipulé par ceux qui jouissent d'un pouvoir économique et politique. Ainsi, les plus puissants se servent des pouvoirs accordés à la police pour promouvoir et protéger leurs propres intérêts. La fonction première de la police est de maintenir l'ordre au sein d'une société. Mais puisque notre société est basée sur des inégalités, en protégeant le système, la police protège plus particulièrement les intérêts des plus puissants, quitte à opprimer davantage les plus faibles. C'est seulement lorsque d'autres intérêts ne sont pas en jeu que la police accomplit vraiment son rôle de protection des citoyens.

Afin de remplir son rôle de défenseur de la société, la police a été investie de pouvoirs considérables et très mal contrôlés. Son plus grand pouvoir est celui d'être la seule institution responsable de l'application de la loi. La police a la loi entre ses mains et elle est pratiquement libre de l'appliquer comme elle l'entend. L'application de la loi se fait d'ailleurs d'une façon brutale et imposée. Les différents corps policiers sont, au niveau des effectifs, physiquement très forts. La sélection policière étant basée uniquement sur la force physique et non sur les capacités intellectuelles ou de jugement. La police est également très armée, en fait elle l'est trop.

Elle est aussi très bien rémunérée. Qui plus est, l'institution policière réussit à accroître continuellement son pouvoir (i.e. augmentation des effectifs et des armes, modification de certaines lois) en manipulant l'opinion publique.

La presse et les autres médias d'information et de communication font croire à un travail policier très dangereux afin de justifier, aux yeux de la population, un accroissement du pouvoir policier. En réalité, le travail policier comporte certains dangers. Le policier a le droit de se protéger. Mais c'est certainement un travail beaucoup moins dangereux que celui d'un ouvrier, ou encore d'un chauffeur de taxi qui sont loin d'avoir une protection et même un salaire semblables à ceux des policiers.

Non seulement la police est-elle très bien protégée, ce qui rend les échanges entre les policiers et les citoyens de plus en plus difficiles, mais étant responsable de l'application de la loi, les policiers peuvent facilement se protéger entre eux. Il y a donc très peu de contrôle possible à l'égard de la police. Les citoyens sont soumis aux contrôles de la police, cette dernière, étant en position d'autorité et de force, est au-dessus des citoyens. Au niveau judiciaire, la police étant au service de ce système, la cour protège davantage les policiers aux dépens des citoyens. Sauf lorsque ces derniers font eux-mêmes partie de l'élite économique, politique et même criminelle. C'est alors eux qui sont en position de pouvoir et qui peuvent exercer un certain contrôle sur la police,

ou du moins éviter les contrôles policiers. Ce qui a pour effet de causer des frustrations importantes au sein de la police. Frustrations qui peuvent même entraîner les policiers à se faire eux-même justice.

Selon nos répondants, la police ayant beaucoup de pouvoir, et n'étant pas soumise à des contrôles efficaces, abuse régulièrement de son pouvoir et l'utilise dans ses propres intérêts. Elle se permet d'enfreindre la loi, elle impose aux citoyens ses propres valeurs morales et son interprétation de la loi, elle juge les gens et se fait souvent elle-même justice au lieu de passer par le système judiciaire, en harcelant, humiliant, menaçant et violentant ceux qui n'attirent pas sa sympathie. En fait la brutalité policière origine du fait que la police s'arroge le droit de juger et de punir.

Avec tous ces pouvoirs et les possibilités d'en abuser, la police pourrait elle-même représenter une menace pour le système établi et donc pour les intérêts des plus puissants.. C'est pourquoi la sélection policière ne se fait pas en fonction des capacités intellectuelles; et qu'au niveau de la formation les policiers sont soumis à un conditionnement et un lavage de cerveau qui va bien plus dans les intérêts de l'élite économique et politique, qu'à des cours leur permettant d'avoir une vue globale du système social, politique et économique de notre so-

ciété. Les policiers ne sont pas formés à la base pour rendre une justice égale pour tous mais pour entretenir le système. Finalement, dû à tous ses pouvoirs, la police est sujette à la corruption. Cela accroît davantage les possibilités de contrôle que peuvent exercer les plus puissants sur l'institution policière et par conséquent, sur la société.

Finalement, nos interviewés observaient que compte tenu de cette perspective, les citoyens faisaient appel beaucoup trop souvent à la police, et ce fréquemment pour des péca-dilles. Au lieu d'essayer de régler eux-mêmes un bon nombre de leurs problèmes, les citoyens permettent aux policiers d'accroître leur contrôle sur la population, et mettent en branle un système de justice dispendieux et très dense.

Sur le plan normatif, il ressort de ce discours que la police est nécessaire pour maintenir l'ordre social essentiel à la survie de toute société. Les normes sociales doivent donc être respectées. Par ailleurs, les éléments affectifs démontrent que la police applique la loi dans les intérêts de la minorité au pouvoir, aux détriments des plus pauvres. La justice n'est pas égale pour tous: "c'est une question d'argent". Les plus puissants manipulent la police et les citoyens pour qu'ils servent leurs intérêts. La police représente donc une menace pour les citoyens. Elle fait peur. Au niveau rationnel, les

inégalités sociales existent. C'est comme ça, on ne peut rien y faire. Cela fait partie de l'existence même d'une société:

Le neuvième interview a été réalisé avec une travailleuse sociale, demeurant dans le quartier Tétréault. Elle est âgée entre 55 et 65 ans. Le centre du discours exprime ici que la police correspond à une force physique qui impose sa perception de la loi.

L'institution policière est tout d'abord perçue comme étant nécessaire à nos sociétés. Sans police il n'y aurait aucun ordre et les sociétés seraient vouées à l'auto-destruction. Le rôle de la police est un rôle humanitaire. La police doit voir au maintien de l'ordre social. Elle doit faire une application judiciaire et humaine des lois. C'est-à-dire qu'elle doit tenir compte des circonstances tout en demeurant équitable. Elle a également un rôle éducatif où elle devrait appliquer la loi en cherchant à éduquer et non à punir.

Pour arriver à remplir ce rôle, la sélection et la formation policières devraient être nettement améliorées. La sélection devrait être basée sur les capacités intellectuelles, le jugement et les principes et valeurs moraux des candidats. Une

telle sélection devrait impliquer les citoyens. Quant à la formation, elle devrait fournir aux policiers une perspective sociale et politique de la société, ainsi que des connaissances psychologiques leur permettant d'aborder les gens correctement. La police travaille avec des humains ce qui implique un respect des êtres humains sans les juger a priori. Il est toutefois noté qu'une formation adéquate est à toutes fins inutile si la sélection demeure inadéquate.

Notre interviewée observe par la suite, que présentement, la sélection policière est uniquement basée sur la force physique et le potentiel violent des candidats. De plus, la formation est exclusivement orientée vers cette seule force physique. La police est donc entraînée à voir son rôle comme étant répressif, où elle doit voir à l'application de la loi d'une manière punitive.

Afin de remplir son rôle, on lui cède énormément de pouvoirs, grâce auxquels la police peut appliquer la loi comme bon lui semble. Les abus de ce pouvoir mènent à la brutalité et à l'illégalité policières. Les seuls outils fournis à la police sont la force et les armes. Pour travailler, se défendre et se protéger, car la police est un métier dangereux, elle n'est pas formée pour penser, ni s'exprimer verbalement, mais pour s'imposer et s'exprimer violemment.

La police, vue dans cette perspective, est une façon légale d'exprimer sa propre violence. Même au niveau de leur travail, les policiers sont évalués en fonction de leur bravoure et de l'imposition de leur autorité. En imposant son autorité, sa morale et son interprétation des lois, en agissant en justicier qui se fait lui-même justice, la police ne rétablit pas l'ordre mais entraîne plutôt le désordre. La violence entraîne la violence. Par sa violence, la police provoque la révolte, la méfiance et le désordre. C'est entre autres ce qui rend son métier si dangereux.

Toujours selon notre répondant, les citoyens n'ont aucun contrôle sur la force et le pouvoir policiers. La police agit mais ne s'explique pas. Elle est conditionnée à ne pas répondre aux questions des citoyens afin d'éviter de se faire remettre en question. Le citoyen est donc à sa merci. S'il les connaît, l'autorité policière se sentira menacée et pour se protéger, elle exercera une répression plus ou moins violente aux dépens de citoyen. Les policiers veulent préserver leur autorité et leur statut. C'est pourquoi ils se protègent entre eux constamment. Ils forment un esprit de corps rejetant ainsi toute collaboration.

La police représente donc une menace pour les citoyens. Ceux-ci en ont effectivement peur, de sorte que le fossé entre la police et le reste de la société s'agrandit continuellement. Parallèlement, le rôle premier de la police qui était de maintenir l'ordre social est de moins en moins rempli.

Les éléments normatifs du discours sont très forts: les lois doivent être respectées, elles sont nécessaire à l'existence même de la société. Au niveau affectif, la police est perçue comme imposant sa propre morale et vision des lois. Le citoyen est alors à la merci de la police qui est très puissante. Rationnellement, n'étant pas bien sélectionné, ni formé et étant parfois incompetent, le policier ne peut saisir la dimension humanitaire de son travail. Il n'est pas évalué non plus en termes d'utilisation de son jugement, ni du rôle éducatif qu'il a à jouer, mais en termes de répression. Le policier s'attire donc de l'antipathie de la part des citoyens et il doit se protéger derrière la seule image qu'il connaisse, soit la force et l'autorité.

La dixième entrevue fut réalisée avec un ouvrier, âgé entre 55 et 65 ans, et résidant dans le quartier Dollard. L'image centrale de la police que l'on retrouve dans son discours correspond à un pouvoir au service du système social et politique visant à maintenir l'ordre au sein du système.

L'élite économique et politique, soit la classe dominante, détient le pouvoir et contrôle le système politique et social dans ses intérêts, c'est-à-dire en exploitant la population. Par ailleurs, la criminalité et le désordre sont reliés aux problèmes sociaux, à la densité des villes, à l'inflation, au chômage, etc... Le bien et le mal font partis de la nature humaine si bien que tous les individus sont des criminels potentiels. Dans ce contexte, même si la police est perçue comme étant l'outil du système qui voit à la protection des intérêts de ce système et de ceux qui en profitent, elle est également considérée comme indispensable à la société. Sans l'existence de la police, ce serait le désordre total. La police fait donc partie de la vie sociale.

Le rôle de la police est donc de maintenir un certain ordre social, de protéger les citoyens et le système contre le crime. C'est un rôle illimité où le policier est appelé à agir comme arbitre, éducateur et même à rendre une infinité de services. Toutefois la police, dans notre contexte social et poli-

tique, s'acharne davantage sur les citoyens et protège les plus puissants. Car les criminels sont en fait tous ceux qui sont en marge du système. La police est là pour neutraliser les marginaux, elle contrôle donc tous ceux qui présentent une contestation du système, soit les jeunes, les travailleurs syndiqués, les grévistes, etc... Le contrôle policier s'adresse donc particulièrement à l'ensemble des citoyens qui ne constituent pas la classe dominante.

Afin de lui permettre de remplir son rôle, la police a été dotée de pouvoirs qui dépassent largement ceux que possèdent les simples citoyens. Elle est principalement responsable de l'application de la loi et elle possède le pouvoir de l'appliquer à sa propre discrétion et de la façon qui lui convient. Elle représente l'autorité et une force très puissante compte tenu des armes qu'elle possède. La police joue donc un rôle important et les pouvoirs qu'on lui a confiés sont également utiles à la société. Mais ces mêmes pouvoirs deviennent nuisibles et dangereux lorsqu'ils servent des intérêts particuliers.

Selon notre sujet, la majorité des policiers abusent de leurs énormes pouvoirs. Ils ont tout d'abord un pouvoir de négociation très fort qu'ils utilisent pour avantager leurs propres intérêts. Ils imposent leurs propres interprétations de la loi ainsi que leurs valeurs morales. La police se fait sou-

vent justice à elle-même. Elle est violente et brutale. Elle impose son autorité souvent même physiquement. Les policiers s'isolent également du reste de la société, ils rejettent toute collaboration venant de l'extérieur de sorte qu'ils peuvent protéger leur pouvoir et leur autorité. Ainsi ils peuvent se protéger entre eux, ce qui leur permet de commettre des infractions sans trop de problèmes. Les policiers dû à leur sélection et à force de combattre les criminels finissent par leur ressembler. Finalement, la corruption policière est certainement courante; étant en position de pouvoir, la police peut facilement vendre ses services au plus offrant.

Il apparaît donc très difficile d'exercer des contrôles sur la police et l'utilisation de son pouvoir. Les citoyens n'ont aucun contrôle; ils sont à la merci de la police et de son autorité. D'autant plus que la police est protégée par la justice du système social et politique qu'elle défend et qui assujettit les citoyens. De plus, les médias d'information et les commissions d'enquête ne permettent pas d'exercer un contrôle adéquat de la police car les médias, tout comme les commissions d'enquête sont contrôlés par le système. L'information est donc partielle et manipulée. Cette manipulation est par ailleurs utile à la société; l'ignorance servant à maintenir la paisibilité des citoyens, ces derniers ne doivent pas tout savoir.

Toujours selon notre interviewé, les policiers étant des êtres humains, ils sont susceptibles de commettre des erreurs et sont sujets à diverses frustrations. Les procédures complexes du système de justice et les privilèges accordés à la classe dominante, les provocations des citoyens, les dangers auxquels les policiers doivent faire face, et la tâche d'imposer des restrictions sont tous des facteurs qui provoquent la frustration des policiers. Cette frustration est certainement l'une des principales causes des abus de pouvoir commis par la police.

La sélection et la formation policières sont exclusivement orientées vers la force et la défense physique et armée. On engage souvent des bagareurs dans la police, des hommes qui ont plusieurs points en commun avec les criminels violents auxquels ils ont affaire. En étant violente, la police provoque la violence. Une attitude punitive et répressive n'éduque pas mais pousse à la révolte. Même la crainte qui peut être inspirée par une telle attitude se transforme en révolte lorsque la violence devient trop abusive. L'intervention policière dans ce contexte, entraîne donc souvent à la délinquance. Qui plus est, le policier qui se fait tuer dans l'exercice de ses fonctions l'a souvent provoqué dû à cette attitude. Il résulte de tout cela que les citoyens n'ont pas confiance en une police sans contrôle qui abuse aussi ouvertement de ses pouvoirs, par conséquent il lui demande de moins en moins d'aide.

Si on améliorait la sélection et la formation policières, en insistant sur le jugement, les capacités intellectuelles, et la tolérance face à la frustration, on orienterait le travail policier d'une façon beaucoup plus humanitaire et sociale, tout en minimisant les faiblesses de la nature humaine qui sont à l'origine des abus de pouvoir. Cette meilleure sélection et formation présente peut-être le danger d'une répression plus sophistiquée et dévastatrice mais la police étant absolument nécessaire à notre société, il faut tenter de l'améliorer. La seule façon d'arriver à une telle amélioration est de perfectionner les critères de sélection et la formation policière.

Les éléments normatifs de ce discours sont encore une fois très forts. Les normes existent et elles sont nécessaires à l'existence même de toute société. La police est là pour faire respecter ces normes, pour le bien de la société. Sur le plan affectif toutefois, la police abuse dangereusement de ses pouvoirs et elle est corruptible. Elle présente donc une menace pour les citoyens; une menace qui fait peur et révolte. Au niveau rationnel, les normes auxquelles la société est soumise sont établies par l'élite économique et politique qui domine l'ensemble de la population. Cette classe dominante impose ses normes et la police, étant l'outil du système apparaît comme protectrice des intérêts de la classe dominante. La police est

également humaine. Il y a des défauts au sein de nos corps policiers. Mais ces défauts sont en bonne partie dus à la nature humaine. Tout comme le bien et le mal font partis de la nature humaine.

La onzième entrevue fut conduite avec une femme âgée entre 35 et 45 ans, habitant dans le quartier Dollard. Son occupation est ménagère. L'idée qu'elle se fait de l'institution policière se centre autour de la conception d'un outil au service du pouvoir politique, servant à contrôler et à surveiller les citoyens et à réprimer toute menace au système politique et social.

Notre système social et politique est contrôlé par la classe dominante composée par une élite politique, économique et/ou criminelle. Ce système protège et promouvoit les intérêts de cette classe dominante en favorisant l'exploitation des classes inférieures. Le système de justice étant au service du système social et politique protège plus particulièrement les intérêts de cette même classe dominante. La police, étant elle aussi au service du système afin de maintenir l'ordre et la stabilité en son sein, devient l'outil du pouvoir politique. Elle combat tous ceux qui sont, ou qui risquent d'être en marge du

système. C'est-à-dire tous ceux qui contestent de quelques façons que ce soit le système politique dans son ensemble, ou simplement le pouvoir économique et politique. Ce qui inclut les adolescents, les travailleurs syndiqués, les grévistes et les manifestants.

Le rôle de la police est donc idéalement de maintenir l'ordre et la stabilité au sein de la société, ainsi que de rendre service aux citoyens. Par contre elle ne protège pas mais elle contrôle et surveille la population. La police possède des pouvoirs considérables. Etant responsable de l'application de la loi, elle est pratiquement libre de l'appliquer selon son bon vouloir. Elle représente l'autorité; elle jouit donc d'un statut particulier qui la place au dessus des citoyens. Ces derniers n'ont aucun contrôle sur la police; ils sont à sa merci. C'est le pouvoir économique et politique qui contrôle la police et qui la manipule, entre autres en sélectionnant son personnel selon des critères fondés uniquement sur la force physique aux dépens des capacités intellectuelles, et en formant les policiers selon un conditionnement orienté presque exclusivement vers la répression.

La police bénéficiant d'un si grand pouvoir très peu contrôlé, représente une menace pour la population. Surtout depuis que les médias d'information et les diverses commissions

d'enquête, aussi imparfaits soient-ils, ont contribué à informer davantage les citoyens sur leurs droits. Ce qui entraîne une contestation de l'autorité policière en même temps qu'une méfiance s'accroissent d'autant plus que la police n'a pas su évoluer au même rythme que le reste de la société.

La police à son tour se sent donc menacés; elle se révolte et abuse de ses pouvoirs en imposant son autorité. Elle applique sa propre interprétation de la loi, l'impose et impose également, d'une façon indirecte ses propres valeurs morales. Elle se permet de juger et de se faire elle-même justice. Elle agit selon ses préjugés. Elle harcasse et humilie les jeunes ainsi que tous les groupes qui peuvent être qualifiés de marginaux par le système. La police utilise également une brutalité excessive. Finalement elle peut se permettre de commettre des infractions puisqu'étant responsable de l'application de la loi, les policiers se protègent entre eux.

La police lutte entre autres contre les criminels, et ils se connaissent mutuellement. Les criminels ne craignent pas la police, ils la contournent en la corrompant ou en corrompant le système de justice, ou bien ils l'affrontent directement. Ce qui provoque un climat de violence dans la société en général. La violence produit la violence, et la brutalité policière n'entraîne que la violence et la révolte chez les cri-

minels et même chez les citoyens lorsque cette brutalité s'exerce contre eux. C'est pourquoi l'intervention policière, telle qu'elle se pratique présentement provoque souvent la délinquance. Notre interviewée souligne même qu'un policier qui se fait tuer dans l'exercice de ses fonctions, l'a souvent provoqué par son attitude.

Les abus de pouvoir policier qui sont de plus en plus fréquents, font en sorte que les citoyens craignent la police. Ils s'en méfient et ne leur font plus confiance. L'image qu'ils en ont est très négative, et il en résulte qu'on lui demande de moins en moins d'aide et d'assistance.

Pour améliorer la police, il faudrait nécessairement améliorer la sélection et la formation policières, en mettant l'emphase sur le jugement individuel et les capacités intellectuelles. Une amélioration de salaires et des conditions de travail pourrait sans doute entraîner une amélioration au niveau de la sélection, en intéressant plus de candidats. Cette amélioration du service policier est d'autant plus nécessaire que la police est essentielle à la stabilité et à l'existence de toute société.

Les éléments de ce discours, au niveau normatif, soulignent que toute société nécessite un certain nombre de normes.

La police a le rôle de maintenir la stabilité de la société en faisant respecter les normes établies. Affectivement, la police fait peur. Elle est menaçante et elle provoque la honte chez les citoyens qui reçoivent sa visite. Sur le plan rationnel, les normes d'une société sont établies par ceux qui la dirigent; elles sont donc formulées dans les intérêts de ces dirigeants. La police par conséquent agit donc comme protecteur de ces intérêts. Cependant, la police n'a pas évolué avec le reste de la société. Elle est mal formée et incompétente. Son autorité est donc contestée et menacée. C'est pourquoi elle se révolte et menace les citoyens.

Le douzième entretien a été fait avec un jeune étudiant de niveau collégial, âgé entre 15 et 20 ans, habitant le quartier Dollard. Il conçoit la police comme étant un outil répressif de conformisation, d'intégration, au service de l'élite économique et politique.

Notre système politique et économique est corrompu par ceux qui détiennent le pouvoir, c'est-à-dire l'élite économique et politique. L'institution policière est l'outil que le système s'est donné pour se maintenir en place et pour préserver l'ordre. Le système étant manipulé et contrôlé par une

élite économique et politique qui cherche à promouvoir ses propres intérêts , la police outil du système devient au service de cette même élite. Le rôle de la police consiste donc à soumettre les gens; par la force s'il le faut, à un lavage de cerveau pour qu'ils se conforment aux normes du système; normes qui ont été établies par le groupe au pouvoir. Tout ce qui rejette la conformisation doit être soumis à la répression policière. C'est pourquoi la police harasse aussi continuellement les jeunes.

La police est munie de pouvoirs énormes. Elle a un statut d'autorité, elle est armée, et elle est responsable de l'application de la loi. La police a la loi entre ses mains et elle est la seule institution chargée de la faire respecter, si bien qu'elle peut en faire ce qu'elle veut. C'est ainsi que l'institution policière se sert de son pouvoir, de son statut, de sa force et de ses armes pour imposer aux citoyens son interprétation de la loi et ses propres valeurs morales. Elle agit souvent en justicier et s'arroge le droit de juger et de punir. Elle se fait également justice elle-même avec force, ou en forgeant des preuves, ou les deux. Les libertés individuelles des citoyens sont constamment violées et donc pratiquement inexistantes. La population n'a aucun contrôle sur la police. Les commissions d'enquête ne sont que des façades régies par la classe au pouvoir pour apaiser l'opinion publique. De plus, si un

citoyen, ou un groupe de citoyens contestent l'autorité d'un policier, ou encore du corps policier dans son ensemble, cette autorité sera imposée par la force et la répression. Les citoyens sont à la merci des policiers, ils doivent se conformer.

La sélection policière est basée exclusivement sur la force physique, alors que la formation n'offre qu'un lavage de cerveau et un conditionnement orientés vers la répression armée. On fait totalement abstraction des capacités intellectuelles et du jugement des individus. On s'engage dans la police pour agir, obéir aux ordres sans penser.

Notre sujet remarque également que la violence et la brutalité entraîne la violence et la révolte. La police fait affaire à des criminels et il y a du danger. Cependant, c'est son métier, elle est là pour ça et elle est très bien protégée. Le fait de lutter contre le crime ne justifie en rien le recours à la brutalité policière. Brutalité qui origine du fait que le policier s'accapare le rôle de justicier. Dû à cette attitude violente et brutale, pour laquelle ils ont été sélectionnés et formés, la simple intervention policière provoque généralement la délinquance et le crime car la brutalité policière et une attitude d'imposition provoque la révolte chez les citoyens. À la violence il est assez facile d'opposer la violence. C'est pourquoi notre répondant considère que les poli-

ciers qui se font tués au travail, l'ont souvent provoqués eux-mêmes. L'institution policière apparaît comme une menace incontrôlée pour les citoyens puisqu'elle correspond à la violence autorisée.

Les éléments normatifs qui ressortent de l'ensemble du discours démontrent que les normes sont perçues comme étant formulées et établies par une certaine élite politique et économique qui a réussi à obtenir suffisamment de pouvoir grâce au système pour maintenir le contrôle et assujettir l'ensemble de la population, afin de protéger et d'accroître leurs intérêts. Les normes ne représentent en fait que les limites à l'intérieur desquelles les citoyens doivent se conformer pour que le système profite aux maximum. Au niveau affectif, la police est une menace; elle est violente et incontrôlée. Puisqu'elle s'adresse aux citoyens, c'est donc pour eux qu'elle représente une menace. Sur le plan rationnel, la police a été instituée par le système pour le protéger et afin qu'il profite. C'est l'institution qui doit voir à ce que tous les citoyens s'intègrent à l'intérieur des normes. Pour améliorer la police, il faut nécessairement changer le système; la police étant à son service.

Le treizième interview a été conduit avec un agent de publicité et de marketing pour un journal hebdomadaire régional. Il habite le quartier Wright et il est âgé entre 35 et 45 ans. Il perçoit la police principalement comme un système de contrôle et de répression, isolé du reste de la société, au service du pouvoir politique.

Le système social et politique, capitaliste dans lequel nous vivons, produit des inégalités. Il profite à une minorité qui exploite l'ensemble de la population. Ces deux manifestations sont perçues comme étant des réactions normales face aux opportunités légitimes pour atteindre un certain statut et confort tels que promus par notre société de consommation, qui ne sont pas égales pour tous.

Dans ce contexte, l'institution policière est utile, nécessaire au pouvoir politique mais pas absolument nécessaire à la société. Elle est utile puisqu'elle voit au maintien de l'ordre essentiel à toute société. Elle est nécessaire au pouvoir politique. Elle n'est toutefois pas essentielle à la société, car elle pourrait être remplacée, en partie du moins, par une prise en charge des citoyens.

Pour véritablement maintenir l'ordre d'une façon équitable, il faut régler les problèmes à la source. Malheureusement,

ment, la police intervient seulement une fois que les problèmes ont donné lieu à une réaction de la part d'un ou plusieurs citoyens. La police joue un rôle réactif. Elle est une violence autorisée par le système pour réprimer tous ceux qui réagissent non-conformément aux normes et qui menacent le système.

Une plus grande prise en charge des citoyens leur permettraient de prendre conscience de leurs problèmes sociaux, de les assumer et même peut-être d'y remédier convenablement à la base. Pour atteindre une plus grande démocratie, les changements doivent venir de la base. Une telle prise en charge exige un niveau de maturité sociale plus élevé que celui que l'on a présentement. Pour y parvenir il faut arriver à une plus grande conscientisation de la population et une implication sérieuse de la part de l'ensemble des citoyens. En termes concrets, il faut promouvoir les regroupements de citoyens, décentraliser les pouvoirs à tous les niveaux, et, plus particulièrement avec le problème de l'ordre social, une implication de la part de la police.

La police a un rôle social préventif très important à jouer. Elle devrait s'impliquer auprès des citoyens pour contribuer à les éduquer et à les conscientiser honnêtement. Elle doit de plus accepter de partager la responsabilité de maintenir l'ordre et de protéger la société avec les citoyens; ce qui implique également un partage des pouvoirs.

Mais la police n'est pas intégrée à la société. Au contraire, elle s'isole pour protéger son pouvoir et son statut autoritaire, ainsi que pour mieux restreindre et contrôler. La police sert les intérêts économiques et politiques du système en imposant des contrôles aux citoyens. C'est l'outil du système et elle est sélectionnée et formée en conséquence. C'est-à-dire pour réprimer et non pour jouer un rôle social évolutif. Le système social doit rester stable, voire stagnant, pour continuer de profiter au maximum à la minorité au pouvoir. C'est pourquoi, ce même système à tout avantage à avoir une institution policière stagnante, non-évolutive qui n'est pas sensibiliser aux problèmes sociaux.

La police étant armée et responsable de l'application de la loi, possède des pouvoirs considérables qui la place au-dessus des citoyens. Pouvoirs qui sont difficilement contrôlables, du moins par la population. Les citoyens n'ont d'ailleurs aucun contrôle sur la police. Celle-ci jouissant de si grands pouvoirs incontrôlés, en abuse. Elle domine les citoyens en imposant son pouvoir, son interprétation de la loi et même ses propres valeurs, avec force s'il le faut. Elle fait d'ailleurs un usage abusif de brutalité excessive. En fait, elle existe pour combattre une certaine minorité criminelle mais sa surveillance, ses contrôles et sa répression s'étendent à l'ensemble de la population. Si bien qu'elle traite tous les citoyens comme

des criminels. Il s'ensuit une réaction de peur au sein de la population face à la menace policière. Ce sentiment de crainte est transmis des parents aux jeunes. De sorte que le fossé existant entre la police et les citoyens s'agrandit constamment.

L'institution policière est donc perçue comme une contrainte, limitant la liberté des citoyens pour promouvoir et maintenir le système en place. Ce sont donc les intérêts de la minorité qui contrôle le pouvoir qui sont protégés par la police. Ce qui explique l'application sélective de la loi. Si l'on veut préserver le caractère démocratique de notre société, il faudra arriver tôt ou tard à un partage de responsabilité et de pouvoir.

Au niveau normatif, dans l'ensemble de ce discours les normes sont conçues comme étant nécessaire et essentielles à toute société, afin de maintenir un certain ordre social. Cependant, elles doivent être formulées dans l'intérêt de tous les citoyens et non seulement pour profiter principalement à une minorité au pouvoir, comme c'est le cas présentement. Sur le plan affectif, la police fait peur. Elle s'isole du reste de la population et impose son contrôle et ses règles. Elle est une contrainte et non un service. Rationnellement, la police s'isole pour protéger son pouvoir et ce, conformément à la formation qu'elle a reçue. Si les citoyens sont maintenant à la merci du système et de ses institutions, c'est qu'ils se sont trop dé-

partis de leurs responsabilités pour les confier à leurs représentants politiques et par le fait même, leur accorder pratiquement tous les pouvoirs.

La quatorzième entrevue s'est tenu avec un homme âgé entre 35 et 45 ans et habitant le quartier Tétreault. Il détient maintenant un poste à la fonction publique, mais il a récemment quitté un emploi comme chauffeur de taxi. Il travaille également, à temps partiel, comme portier ("bouncer") dans un hôtel. L'ensemble de son discours tourne autour de l'idée centrale qui veut que l'institution policière représente l'outil du système social et politique, au service de la société pour y maintenir l'ordre.

Notre système social et politique, capitaliste, favorise une élite économique qui dirige la société. La police est l'outil que ce système s'est donné pour maintenir l'ordre au sein de la société. La police est nécessaire car sans elle ce serait le désordre complet. L'homme étant égoïste et profiteur de nature, la société qu'il forme ne peut s'auto-discipliner. Sans normes ni règlements établis, ce serait la loi du plus fort qui prévaudrait. La société nécessite donc des lois et des règlements qui sont formulés par les gouvernements, dans leurs intérêts.

La police est donc indirectement manipulée par la classe dominante puisque c'est elle qui contrôle le système pour lequel la police est employée. Les inégalités inhérentes au système capitaliste provoquent la criminalité ainsi que les lacunes policières. Dépendamment du statut de chaque individu, la loi peut-être appliquée différemment. Les plus puissants bénéficiant d'une tolérance et même d'une protection particulière. Par exemple, dû aux exigences du système et de son emploi, la police doit favoriser les employeurs aux détriments des travailleurs. Il en résulte une image négative au sein de la population à l'égard de la police. Le rôle répressif qu'elle doit jouer contribue également à noircir cette image auprès du public. La police doit imposer des restrictions, appliquer la loi, surveiller, contrôler et même punir. Elle doit également contribuer à éduquer et à aider les citoyens. Mais cette dernière tâche est souvent négligée.

Le travail policier entraîne de nombreuses frustrations. Tout d'abord, les citoyens en ayant une image négative de la police, ont tendance à la rejeter et à l'isoler du reste de la société. De plus, les pouvoirs que lui accordent son emploi la place au-dessus de la population, ce qui contribue à l'isoler davantage. Elle a un statut d'autorité; elle est armée et très forte; elle est responsable de l'application de la loi que l'on souhaiterait aussi équitable et impartiale que possible. Dû

aux inégalités et aux privilèges qu'accorde le système, ce dernier aspect du travail policier est impossible, voire contradictoire. La loi ne peut être appliquée selon une justice égale pour tous, si l'employeur de la police exige, que ses intérêts soient protégés. D'autant plus que la police n'est pas toujours appuyée par la cour, elle aussi devant défendre les intérêts du système et de ceux qui le dirigent.

Toutes ces frustrations font qu'il y a très peu de longues carrières dans la police et provoquent, surtout chez les jeunes policiers, des abus de pouvoir. Ces abus dépendent également de la personnalité des individus (problème qui est du ressort de la sélection policière) et de la formation que ces derniers reçoivent. La formation policière est intensive et elle conditionne les policiers à voir des criminels partout, à soupçonner tout le monde et à agir en justicier. Le pouvoir dont ils sont investis, ainsi que les armes qu'ils possèdent sont nécessaires pour leur propre protection, car le travail policier est un travail dangereux puisqu'il font affaire à des criminels dangereux. Cependant ce pouvoir leur monte parfois à la tête, de sorte qu'ils se livrent à de nombreux abus en cherchant à appliquer la loi et en se faisant justice eux-mêmes. La police fait parfois preuve d'une brutalité excessive et on assiste souvent à des courses d'automobiles dangereuses et inutiles surtout compte tenu de la technologie et des facilités de communication qu'elle possède.

Les citoyens jouissent toutefois d'une certaine protection devant la cour contre ces abus de pouvoir. Par contre la meilleure protection pourrait venir de regroupements et d'une prise en charge des citoyens. Une telle implication communautaire ferait en sorte que la population contrôlerait mieux ses diverses institutions dont la police. Car c'est l'ensemble du système qui est défaillant en entretenant des inégalités flagrantes, et non la police qui n'est en fait qu'un outil manipulé par ce système.

Ainsi, au niveau normatif, les normes sont essentielles à toute société. Elles doivent être appliquées afin de maintenir un certain ordre social. Les éléments affectifs du discours sont faibles. Selon l'interviewé, la police est critiquée parce qu'elle restreint et contrôle. Les citoyens généralisent souvent lorsqu'ils critiquent la police, mais ils sont bien content de l'avoir lorsqu'ils en ont besoin. Rationnellement, c'est la nature de l'homme que d'être égoïste. Il veut tout avoir pour son profit. La police doit donc exister afin de protéger les plus faibles contre la loi du plus fort. La police est l'outil de notre système social et politique. Ses lacunes sont donc celles du système lui-même, dû à ses inégalités. Améliorer la police exige donc des changements sociaux et politiques fondamentaux.

La quinzième entrevue s'est tenue avec un employé de la fonction publique, qui est également président d'une coopérative d'habitation. Il est âgé entre 35 et 45 ans et il réside dans le quartier Laurier. L'institution policière est principalement perçue comme étant une agence de répression sociale nécessaire à la société.

Notre société est dominée et régie par un système politique, lequel est contrôlé par la classe dominante, soit l'élite économique qui cherche à protéger ses intérêts grâce au système. La société nécessite une répression mesurée afin que l'ordre social démocratique soit maintenu, car les humains ont souvent des exigences qui dépassent largement leurs besoins et qui sont égoïstement orientées vers les profits individuels aux détriments de la collectivité. L'institution policière est l'outil dont le système s'est doté pour exercer un contrôle social. La police est donc un outil répressif nécessaire. Puisqu'elle doit défendre l'ordre démocratique, elle a un rôle politique nécessaire à jouer.

La police est en fait la première instance du système de justice, lequel est également un outil de contrôle social. Par ailleurs, la police est mal assistée par le système de justice. D'autant plus que les lois sont inadéquates, ne reflétant pas la réalité sociale. Cette mauvaise assistance fait que

la police est mal contrôlée et mal formée. Finalement, ces lacunes au sein du système de justice entraînent des frustrations chez les policiers, et présentent le danger que la population se radicalise en guise de réaction.

Au niveau de la formation, la police est formée et conditionnée à penser comme le système et dans les intérêts du système. Elle est entraînée à obéir et à réprimer de la même façon que l'armée, sans penser, et sans aucune conscience sociale. La police est donc manipulable par le système et ses dirigeants. Ces derniers ont intérêts à garder la police dans l'ignorance, cela leur assure une obéissance à l'abri de toute contestation, et leur permet de faire jouer à la police un rôle politique exagéré et abusif. Le rôle du policier devient alors dévalorisé aux yeux du public. D'autant plus que la sélection policière est trop faible, on y accepte trop d'incompétents. Pour améliorer la sélection, il faudrait améliorer la formation et les salaires.

Quoiqu'il en soit, dû à cette dévalorisation du rôle policier, le public isole le policier. Les armes et la technologie qui sont mises à la disposition des policiers contribuent également à les isoler du reste de la société. Cet isolement entraîne également des frustrations dans la police.

Ce sont toutes ces frustrations de même que le conditionnement qu'ils ont reçus qui sont à l'origine de la brutalité et des abus de pouvoir auxquels se livrent les policiers. Avec la formation qu'elle a reçue et la mauvaise assistance du système de justice, la police se voit forcée d'appliquer et même d'imposer son interprétation de la loi et de la justice. Elle ne peut se défendre devant la critique, et la répression qu'elle exerce est mal acceptée de la part du public. D'autant plus que cette répression est souvent violente et qu'elle provoque la violence chez les criminels et même les citoyens en général. La population se méfie de la police, elle en a peur. Les citoyens sont menacés par cette force policière, répressive, nécessaire mais incontrôlée.

Les éléments normatifs du discours de notre répondant suggèrent que l'institution policière est nécessaire car il y a des normes qui doivent être appliquées et protégées pour la stabilité même de l'état et de la société; la nature humaine étant égoïste. Toutefois, au niveau affectif, la police fait peur. Elle a des pouvoirs dont elle peut abuser et que les citoyens ne contrôlent pas. Alors que rationnellement, la police est manipulée et dangereuse parce qu'elle est mal formée et mal assistée par le système politique, et qu'elle est isolée du reste de la population. Quoiqu'il en soit, la police est un mal nécessaire à la survie de toute société.

La seizième entrevue a impliqué un couple habitant le quartier Lafontaine. L'homme et la femme occupent tous les deux des emplois permanents au sein d'une coopérative d'habitation, et ils sont âgés tous les deux entre 35 et 45 ans. Il était impossible de dissocier leur discours, puisque tous les éléments formaient un tout unique; chaque répondant endossait ou complétait les idées de l'autre. Le noeud de leur discours définit l'institution policière comme étant une force répressive protégeant les intérêts économiques d'une minorité dominante et du système social et politique, aux détriments des citoyens.

Notre système social et politique est contrôlé et manipulé par des intérêts économiques. La police est l'outil répressif dont s'est muni le système pour se maintenir en place. La police a en fait, selon nos sujets, été instituée par les riches, pour protéger leurs biens qu'ils ont acquis souvent illégalement et/ou exploitant les travailleurs et les citoyens.

Pour accomplir son rôle répressif, la police nécessite du pouvoir. Elle doit constituer une force. C'est d'ailleurs le système, par l'entremise de la manipulation qu'il peut exercer auprès de l'opinion publique à l'aide des médias d'information et de l'enseignement, qui conditionne les policiers et l'ensemble de la société à la nécessité d'une force policière armée. C'est ainsi que l'institution policière devient de plus en plus

puissante. Non seulement a-t-elle plus de pouvoir que les citoyens, mais grâce à son pouvoir de négociation énorme, elle peut pratiquement réussir à manipuler le gouvernement. Elle devient donc une force incontrôlée.

La formation policière demeure toutefois un moyen par lequel le système arrive à garder un certain contrôle sur la police. Les policiers sont entraînés à ne pas penser, mais à agir. Ils doivent former un esprit de corps et ils sont évalués uniquement sur leur performance répressive et sur la protection des biens.

Au lieu d'exercer un contrôle au sein de la société, la police cherche à en prendre le contrôle. Elle s'isole du reste de la population. Les policiers se protègent entre eux. Etant souvent frustrés par les procédures complexes du système de justice, ainsi que par la protection que ce même système accorde à certains individus bénéficiant d'un pouvoir généralement économique, les policiers imposent leur interprétation de la loi et leurs propres valeurs morales. Ils agissent en justicier, se faisant eux-mêmes justice. Ils adoptent une attitude dominerice et ils exercent une brutalité excessive.

Les citoyens sont donc menacés par la police. Ils en ont peur et ils la critiquent. De sorte que les policiers amplifient la situation en adoptant une attitude défensive et agressive à l'égard de la population.

Pour contrer cette menace répressive, il faut désarmer la police et lui enlever du pouvoir en la fractionnant en différents services. Les policiers n'ont pas besoin d'être armés. Une police sans arme, comme celle de l'Angleterre par exemple, n'est pas plus en danger qu'une police armée, mais elle est plus humaine et effectue un travail social beaucoup plus adéquat. Le travail policier est en réalité moins dangereux que celui des ouvriers et des travailleurs exerçant maints emplois. Les taux de mortalité policière et même d'accidents de travail chez les policiers sont très faibles et de beaucoup inférieurs à ceux de plusieurs autres types d'emploi. Qui plus est, le policier qui est tué dans l'exercice de ses fonctions l'a souvent provoqué en jouant au brave. La violence et la brutalité entraînent la révolte et la violence. Si les policiers s'arment à l'excès, ceux qui voudront l'affronter s'armeront toujours davantage. C'est une escalade sans fin. D'ailleurs la majorité des criminels ne sont pas dangereux, et la police ne s'adresse pas à ceux qui présentent effectivement de trop grands dangers. Une police armée n'est donc pas nécessaire, mais plutôt nuisible à la société, car elle incite à un climat social violent.

Les éléments normatifs au sein de ce discours sont faibles. Les normes sont perçues comme protégeant les intérêts des riches aux détriments des citoyens. Affectivement, la police fait

peur. Elle est puissante, incontrôlée et dangereuse. Au niveau rationnel, bien que la question de l'existence d'une société sans norme n'ait pas été abordée, il a été établi que la force policière devait être éliminée sinon réduite au minimum. La police sert les intérêts des riches, et ses pouvoirs ainsi que leur utilisation ne sont plus contrôlés par les citoyens.

Le dix-septième interviewa également été réalisé avec deux individus. Dans ce cas-ci, il s'agit d'un frère et d'une soeur, tous les deux âgés entre 15 et 20 ans, et étudiants au niveau secondaire. Ils résident dans le quartier Vanier. Il était impossible ici aussi de dissocier leurs discours. Au centre de leur conception, l'institution policière représente une agence de contrôle social et d'application de la loi, nécessaire à la société.

La société a besoin de contrôles car la nature humaine pousse les hommes à commettre des abus. Ils doivent donc être soumis à des limites. La police est l'agence de contrôle dont s'est équipée la société. Elle est donc essentielle. Sans institution policière ce serait le désordre total; la loi du plus fort primerait.

La police projette une image négative. Cela est normal puisque personne n'aime les contrôles même s'ils sont nécessaires.

Le travail policier est donc difficile et même dangereux; la police ayant affaire à des criminels dangereux. Dans notre société il y a beaucoup de crimes commis et les policiers ne sont pas assez nombreux. Plus il y aurait de police, moins il y aurait de crimes et de désordre.

Le rôle de la police est d'appliquer les lois et de protéger les citoyens. On l'a donc muni de pouvoirs considérables. Elle possède plus de pouvoirs que les citoyens, et ses pouvoirs sont mal contrôlés. La police jouit d'un pouvoir discrétionnaire qui fait que la loi est appliquée. De plus, la loi est appliquée selon leurs préjugés et ils ont souvent tendance à généraliser à outrance. La police peut pratiquement faire ce qu'elle veut. Elle peut s'imposer physiquement et abuser assez aisément de ses pouvoirs. D'autant plus qu'elle est protégée par le système de justice et les cours.

Ce ne sont pas tous les policiers qui abusent de leurs pouvoirs. Cependant il y en a un bon nombre qui commettent de nombreuses infractions routières. Il existe une trop grande brutalité policière. La police semble prendre goût à la répression et elle insulte souvent les citoyens. Finalement, les policiers se protègent entre eux; ce qui est un peu normal puisqu'ils doivent se défendre contre les frustrations qu'entraînent leur travail.

En somme la police est nécessaire à la société et les abus de pouvoir qu'elle commet sont normaux car la police est composée d'êtres humains, sujet aux frustrations et que la nature pousse à commettre des abus. Par ailleurs, ces abus contribuent à accroître l'image négative que la population nourrit à l'égard de l'institution policière. S'ils veulent inciter les citoyens à respecter la loi, les policiers devraient donner l'exemple et s'y conformer eux aussi.

Les éléments normatifs de ce discours sont très forts. Les lois et les contrôles sont essentiels à la société, et la police est là pour les appliquer. Affectivement, la police a plus de pouvoirs que les citoyens. Elle bénéficie d'un statut plus élevé qui lui permet de s'imposer. Les policiers aiment réprimer. Mais le crime est dangereux et mauvais, il nous faut des policiers pour nous protéger. Au niveau rationnel, les humains doivent être soumis à des contrôles, sans cela ils abuseraient. La police est là pour ça. C'est pourquoi elle a du pouvoir. Certains policiers abusent de leurs pouvoirs. Ce sont alors de mauvais policiers. C'est humain, on ne peut rien y faire. L'image négative que l'on peut avoir de la police vient du fait que personne n'aime se faire imposer des règlements, même s'ils sont nécessaires.

La dix-huitième entrevue a été réalisée encore une fois avec un couple. L'homme est à la fois avocat et professeur au niveau universitaire, alors que la femme est agent de probation adulte. Ils sont tous les deux âgés entre 20 et 25 ans, et ils demeurent dans le quartier Mont-Bleu. Dans ce cas également, leur discours était indissociable. Le noeud de ce discours situe la police comme étant une institution humaine ayant du pouvoir pour maintenir l'équilibre social.

L'état existe pour le bien de la société. Il représente l'ensemble de la population. La société nécessite des normes afin qu'un certain degré d'ordre et de stabilité essentiel soit maintenu. C'est le système politique qui est responsable de la formulation des lois, alors que l'institution policière voit à leur application. Finalement le système judiciaire exerce un certain contrôle sur cette application, tout en rendant des jugements.

La police a donc le rôle d'appliquer les lois. Elle est la première instance du système judiciaire. Elle exerce également une protection pour les citoyens. Elle entretient des contacts directs avec la population et elle est à leur service. Elle est responsable du maintien de l'ordre. Elle remplit donc un rôle politique qui est nécessaire puisqu'elle doit voir à la stabilité de l'état, au risque de compromettre les libertés in-

dividuelles. Elle est d'ailleurs contrôlée par les systèmes politique et judiciaire. Ce contrôle est essentiel autrement ce serait la répression et la violence, car la police bénéficie de pouvoirs très nombreux contre lesquels les citoyens n'ont pratiquement aucun contrôle. Les citoyens sont à la merci de la police et du pouvoir politique auquel la police est reliée. Par ailleurs, étant dans un état démocratique, ils conservent un certain contrôle sur le pouvoir politique.

L'institution policière est composée d'êtres humains. Cela comporte des avantages appréciables. L'application des lois peut se faire d'une façon plus humaine en faisant appel au jugement des policiers et en autorisant une certaine flexibilité. De plus, la police peut ainsi mieux remplir son rôle social, c'est-à-dire aider et rendre service aux citoyens. D'autre part, étant humaine et contrôlée par le système politique, la police devient facilement manipulable. D'autant plus qu'elle est formée pour penser comme l'état. Il en résulte qu'elle sert parfois des fins politiques abusives. En réaction, la police peut s'arranger pour manipuler la loi et même l'opinion publique, en fabriquant des preuves ou en influençant les médias. Elle agit alors en justicier, tentant de se faire elle-même justice. C'est en réalité le système de justice qui entraîne cette réaction, car à l'intérieur de ce système, le policier est l'agent du procureur de la couronne et il doit présenter des preuves suffisantes et adéquates.

La police remplit, donc également un rôle répressif. Elle combat la criminalité. Elle jouit d'un pouvoir dissuasif étant l'image concrète de la justice. Actuellement dans notre société, le taux de criminalité augmente de sorte que le travail policier devient de plus en plus dangereux et cela cause des frustrations au sein de l'institution policière.

Toujours selon nos répondants, la police étant humaine est sujette aux frustrations. Celles-ci surgissent également lorsque le policier sent son autorité bafouée, soit par une restriction ou une plus ou moins bonne assistance du système de justice, soit par les contestations et les plaintes des citoyens à son égard. Ces frustrations sont à l'origine des abus de pouvoir auxquels se livrent plusieurs policiers et plus particulièrement les plus jeunes étant plus zélés et n'ayant pas encore développé suffisamment leur tolérance face aux frustrations.

Ces abus de pouvoir sont de toutes sortes. La police commet parfois des excès de zèle en appliquant la loi d'une façon trop rigide, en harcelant et en harassant les gens, en brutalisant, etc... Il lui arrive aussi de commettre des infractions et des délits, surtout en rapport avec la circulation automobile. Tous ces abus entraînent la méfiance chez les citoyens qui développent une image et une attitude négatives à l'égard des policiers. Ce qui amplifie leurs frustrations.

Une autre cause à l'origine de ces abus se situe au niveau de la sélection. Celle-ci n'est pas suffisamment orientée vers le rôle social que la police doit jouer, mais plutôt sur son rôle répressif et sur la force physique.

Le normatif au sein de ce discours est très fort. Les normes existent pour le bien, l'existence, voire la survie d'une société. Elles sont formulées par l'ensemble de la population. La police applique les lois, alors que le système judiciaire contrôle cette application et porte des jugements. L'état est là pour le bien de la population; il faut donc que la police se protège. Sur le plan affectif, la police défend parfois des intérêts politiques et cela est regrettable et même choquant, car on manipule alors les citoyens. La police représente à la fois une protection pour l'état et une menace ^{pour} son évolution. Au niveau rationnel, cette implication policière, en rapport avec les intérêts politiques, est normale car la police est reliée au système politique. Il doit être protégé et voir à la protection des citoyens. Les abus de pouvoir et les conflits d'intérêts, bien que regrettables, sont normaux car la police est humaine.

Le dernier entretien a été réalisé avec une femme, âgée entre 55 et 65 ans et résidant dans le quartier Mont-Bleu. Elle est ménagère. L'institution policière se retrouve au centre de son discours, comme une autorité frustrée, au service de la société.

La société d'aujourd'hui se retrouve en période de remise en question. Elle est bouleversée, violente et dangereuse. Elle est déshumanisée et elle conteste toute forme d'autorité. Pourtant, elle nécessite des normes et des lois afin de maintenir un certain ordre et une stabilité essentiels à la société. Le rôle de la police est d'appliquer les lois et de les faire respecter. Elle est donc ~~absolument~~ nécessaire. Sans elle, la société étant violente, ce serait le désordre. Les quelques grèves de la police dont nous avons été témoins ces dernières années nous en ont fourni la preuve irréfutable.

La police doit donc aider et protéger les citoyens. L'application des lois devrait être faite de façon éducative plutôt que répressive. L'institution policière doit remplir un rôle social et humanitaire, bien plus que répressif et de contrôle. Elle doit donc appliquer les lois avec jugement. D'ailleurs, il n'y a pas si longtemps, le policier était perçu par les citoyens comme un ami. Mais aujourd'hui, la sélection, la formation et l'évaluation policière valorisent la force physique et non le jugement et le rôle social.

La société a une image négative des policiers. Elle ne les appuie plus. Le travail de la police est dévalorisé, et la société pousse ses agents de la paix à s'isoler. Si bien que les contacts qui persistent entre eux et le reste de la population sont limités à des contacts répressifs ou de contrôle. Par contre on y fait encore appel lorsqu'on a besoin d'aide.

Pour remplir son rôle, la police a été investie de nombreux pouvoirs. En fait elle en possède plus que les citoyens. Elle représente l'autorité et elle peut ainsi se placer au-dessus de la population. De plus elle bénéficie d'une force physique et armée relativement puissante. Notre société étant violente, le travail policier comporte certains dangers. D'ailleurs, les médias d'information et de communication n'aide pas à la situation, car ils manipulent l'opinion publique et même policière, en donnant une image trop violente de notre société et en mettant l'emphase sur la brutalité policière et sa nécessité. Les policiers se sentent souvent menacés et ils répondent à la violence par la violence, ce qui a pour effet de l'accroître. La violence provoque la violence; nous sommes donc en présence d'un cercle vicieux, puisque nous devons protéger nos policiers.

La police étant composée d'êtres humains, est sujette à toutes sortes de frustrations. L'individu qui s'enrôle dans la police le fait pour atteindre un certain idéal. Cependant il a peur; son travail se déshumanise comme tout le reste de la société; son autorité est contestée et les citoyens le rejette et l'isole puisqu'ils en ont une image négative. Le système judiciaire également ne lui offre pas toujours son appui. Il y a trop de lois et leur sévérité n'est pas adéquate; elles ne reflètent pas la réalité. De plus, la cour n'assiste pas toujours la police dans ses décisions. L'institution policière a donc tendance à s'isoler non seulement de la société, mais également du système de justice.

Ces diverses frustrations entraînent des abus de pouvoir. On assiste de plus en plus à une brutalité et à une violence policières excessives. La police est beaucoup trop armée. Elle harasse et exerce une surveillance exagérée et abusive sur le dos des citoyens. Elle s'accapare également des droits, des responsabilités et des pouvoirs qui appartiennent d'une part aux parents en surveillant, en contrôlant et en harassant les jeunes, ainsi qu'en les corrigeant et en les punissant, et d'autre part au système de justice en se faisant elle-même justice, en brutalisant, en harcelant et en punissant les gens. Elle agit de façon répressive en se fondant sur ses préjugés et en ne se servant pas de ses facultés intellectuelles. Elle remplit donc un rôle de surveillance, de contrôle et de répression, bien plus qu'un rôle social et d'aide. Elle va même jusqu'à traiter l'ensemble des citoyens comme s'ils étaient tous des criminels invétérés. En augmentant son pouvoir et sa force, la police présente de plus en plus le danger d'un état policier. Elle est donc perçue comme une menace, ce qui n'aide en rien à l'image négative que le public en a.

Essentiellement, selon notre sujet, au niveau normatif, les normes existent pour la stabilité et la survie d'une société. Elles doivent être respectées et la police est là pour les appliquer. Elle est donc nécessaire. Sur le plan affectif, les policiers nous protègent. On sent qu'ils nous protègent.

Par contre ils sont trop souvent brutaux, violents même à l'égard des citoyens. Ils ont du pouvoir et représentent une menace s'ils en abusent. La police s'est déshumanisée. Rationnellement, cette déshumanisation de l'institution policière est un phénomène généralisé à toute la société. Notre système social est en période de remise en question. Toute forme d'autorité est contestée. Ce qui rend le travail du policier très frustrant et dévalorisant. Les policiers sont humains et leurs frustrations transpirent dans leur travail. Ce phénomène social de contestation, de remise en question est normal. C'est cyclique.

Regroupement des données et discussion

Suite aux analyses individuelles, il importe maintenant de regrouper ces données afin d'obtenir une perspective un peu plus globale des résultats et de leur signification. Chaque entrevue ayant déjà été analysée en détail, nous nous contenterons ici de faire ressortir les points majeurs que nous jugeons particulièrement intéressant eu égard à l'objet de notre recherche, tout en évitant les répétitions inutiles. Nous procéderons simultanément à une discussion reliant ces résultats aux principales observations contenues dans la revue de littérature.

Il aurait pu être intéressant de regrouper nos données en rapport avec les variables stratégiques grâce auxquelles notre échantillon a été contrasté. Cependant celles-ci n'ont pas su produire de différences marquées dans les types de représentations de l'institution policière. Il est possible que cela soit dû à la taille de notre échantillon. Quoiqu'il en soit, il était impossible de procéder à des regroupements d'images autour de ces critères de sélection, les divers éléments se retrouvant et s'entrecroisant d'une catégorie à l'autre.

Les données ont donc été regroupées selon les noeuds des différents discours obtenus lors des entretiens. Ce regroupement nous est apparu comme étant plus logique. Trois groupes majeurs ont pu ainsi être construits. Nous les décrirons par ordre d'importance, eu égard ^{au} nombre de sujets qui s'y rattachent.

Le premier groupe comprend tous ceux qui considèrent l'institution policière comme étant globalement un outil de représ-

sion au service du pouvoir politique établi et ainsi favorisant l'exploitation des classes inférieures par la classe dominante et possédante. Un total de treize répondants adhèrent à cette image centrale, ainsi qu'en témoignent leur discours. Il s'agit des entretiens numéro 3,4,5,6,7,8, 10,11,12,13, et 16¹. Pour eux, la police vise l'intégration, par la force si nécessaire, de tous les citoyens à l'intérieur des normes prescrites par la classe dominante. La police s'attarde donc plus particulièrement à tous les groupes qui présentent la possibilité d'une contestation de l'ordre établi par les détenteurs du pouvoir. Quitte même à enfreindre les libertés individuelles.

Le deuxième groupe est constitué des sujets qui perçoivent la police comme étant principalement une institution de contrôle visant le maintien de l'ordre tout en étant au service de la société et de la population. Huit répondants partagent cette image de la police. Cependant ce deuxième groupe se divise en deux sous-groupes. Le premier, formé des trois interviewées avec qui nous sommes entretenus lors des entrevues numéro 17 et 19²,

1 Le nombre d'entretiens est inférieur au nombre de sujets puisque dans certains cas une entrevue était conduite avec deux répondants, et il était impossible de dissocier leur discours respectif, les éléments de chacun s'entremêlant.

2 Ibid

adopte cette idée que l'on se fait de l'institution policière presque intégralement au centre de leur discours respectif. Alors que le deuxième sous-groupe composé des sujets rencontrés lors des entretiens numéro 2, 14, 15, et 18, soit cinq personnes³, se rallie également à cette représentation de la police tout en soulignant que cette institution est contrôlée par le pouvoir politique. Malgré ses lacunes et son favoritisme à l'égard de certains citoyens composant l'élite politique et économique, la police doit remplir un certain rôle politique afin de préserver l'ordre social démocratique de notre système politique.

Le troisième regroupement se situe autour de l'image voulant que la police soit une institution fermée, puissante et menaçante qui impose par la force son contrôle sur l'ensemble de la société. Deux sujets nous ont transmis cette perception de la police lors des premier et neuvième entretiens. Pour eux l'institution policière qui est là pour maintenir et rétablir l'ordre, ne remplit pas son rôle. Elle ne rétablit pas l'ordre et n'aide pas les citoyens à solutionner leurs problèmes, mais plutôt, elle s'impose et impose ses solutions.

Ces trois grands regroupements ne sont pas complètement indépendants les uns des autres. Au contraire, les analyses

3 Ibid

individuelles nous démontrent assez clairement que tous les discours s'entrecroisent et se recoupent selon plusieurs points secondaires qui seraient intéressants d'étudier en rapport avec ce qui nous est révélé dans la littérature.

Les sujets rencontrés n'ont pas été choisis en fonction de leurs expériences antérieures avec la police. Certains avaient eu des contacts plus ou moins fréquents avec la police, d'autres pratiquement aucun. Pourtant, tous les répondants se sont montrés pour le moins volubiles en rapport avec l'objet de l'interview, soit la police. L'échantillon est loin d'être représentatif statistiquement de la collectivité hulloise. Par ailleurs, tous se sont montrés intéressés, voire préoccupés par la police en tant qu'institution. Nos répondants avaient beaucoup de choses à dire en rapport avec la police. Ils semblaient être très concernés par cette institution et les problèmes qu'elle suscite, ainsi qu'en témoignent leur discours. Ce qui vient en contradiction avec l'idée que nous avançons lors de la revue de la littérature en rapport avec la police vue par les citoyens, à savoir que l'institution policière était probablement une réalité qui préoccupait très peu de gens.

Les rares études antérieures qui se sont attardées à la question de l'existence même de la police, semblent démontrer que les citoyens ne remettent pas en question, ni ne contestent la

nécessité, l'utilité ou même la légitimité de l'institution policière. Entre autres Koenig (1974) observait que la grande majorité de son échantillon pris en Colombie Britannique, considérait la police comme étant indispensable à l'existence même de la société. Quant à nous, nos données nous permettent d'investiguer cette question avec plus de profondeur. Il faut distinguer entre deux types de nécessité et de légitimité.

D'une part, l'institution policière est considérée par certains répondants comme étant nécessaire à la société puisqu'elle sert à protéger et à maintenir un certain ordre social qui lui est essentiel. Sans la police, la société serait alors dans un perpétuel désordre qui la mènerait à sa destruction; ce serait le retour à la loi de la jungle, la loi du plus fort. D'autre part, certains sujets se représentent la police comme étant nécessaire au système politique et aux détenteurs du pouvoir afin de maintenir l'ordre établi qui leur profite, mais superflu à la société. En fait pour eux la police prévient l'évolution de la société en limitant l'accès au pouvoir et à la direction de l'état continuellement à une classe privilégiée, dominante et possédante, et en intégrant le peuple à l'intérieur des normes formulées par cette même classe dominante eu égard à ses propres intérêts.

Cette perception du rôle de la police et surtout de sa nécessité est directement relié aux diverses conceptions du monde que chaque individu se fait. La plupart des interviewés

ont fait référence au système politique dans lequel la police évolue et au rôle plus ou moins politique qu'elle doit jouer. Cependant les représentations que l'on se fait de l'institution policière sont conséquentes des idées que l'on se fait du système politique et également de la société et de la nature humaine. En effet, pour certains, l'être humain doit être soumis à des normes autrement il abusera et cherchera à profiter de ses voisins. Le mal et l'exploitation d'autrui pour son profit personnel font partis de la nature humaine. La police apparaît alors pour quelques uns, un mal pour un bien. Tandis que pour d'autres, les humains peuvent s'auto-discipliner, ils ne sont pas foncièrement mauvais, et avec une conscientisation appropriée ils peuvent s'auto-gérer en fonction d'un bien-être et d'une évolution collective, et ce, sans agence de contrôle extérieure.

L'image que l'on se fait de la police et de la société est également reliée à l'image que l'on se fait de la déviance, de la délinquance et de la criminalité. Pour certains tout ce qui sort des normes établies, et plus particulièrement le crime, est mauvais, dommageable et menaçant pour l'ensemble de la société. Tandis que pour d'autres la délinquance, comme toute forme de contestation, est une énergie constructive qui pourrait favoriser l'évolution de la société s'il'on cessait de la combattre en la rendant destructive. Pour d'autres encore, la criminalité est dû aux inégalités du système social qui favorise l'exploit-

tation du peuple par une certaine élite politique, économique, dominante. Ces inégalités sont présentes aussi bien dans les opportunités légitimes, qu'illégitimes. Finalement, certains répondant soulignent que compte tenu du nombre imposant de lois, de règlements et de contraintes, tout individu est sujet à être hors-la-loi. C'est l'intervention policière qui déterminera si oui ou non l'individu sera reconnu comme criminel.

En rapport avec l'intervention policière, leur attitude et leur comportement, les policiers sont fortement critiqués. Tous nos répondants, sans exception, observent que la police a été investie d'une autorité et de pouvoirs considérables dont elle abuse de plus en plus. Selon eux, compte tenu de son statut, l'institution policière adopte une attitude hautaine, irrespectueuse et même méprisante à l'égard des citoyens, elle s'accapare des responsabilités et des pouvoirs qui ne lui reviennent aucunement; elle traite tous les citoyens comme s'ils étaient des criminels invétérés; elle impose ses contrôles et son autorité en utilisant même la force si nécessaire. La police jouit d'un pouvoir discrétionnaire, nécessaire selon certains, mais très fort et qui peut même, de l'avis de plusieurs, être dangereux s'il n'est pas contrôlé. Grâce à ce pouvoir, et étant la seule responsable de l'application des lois, la police impose son interprétation de la loi et même ses propres valeurs morales, et se permet de juger. Elle exerce également, toujours

d'après l'ensemble de nos répondants, des discriminations lorsqu'elle applique la loi et réprime. Pour certains, ces discriminations sont dû aux préjugés que l'institution policière entretient face à certains groupes; pour d'autres, il y a également les inégalités du système politique et social qui interfèrent en favorisant encore une fois la classe dominante, et en faisant en sorte que tous les groupes sociaux qui semblent offrir une contestation de l'ordre établi ou de la morale du pouvoir (e.g. les grévistes, les jeunes, les homosexuels, etc...) soient particulièrement surveillés, neutralisés et même opprimés, finalement pour d'autres encore, la police agit différemment selon que son autorité lui apparaît contesté ou non. Encore une fois, ces groupes de répondants et d'images ne sont pas mutuellement exclusifs, plusieurs individus adoptant une combinaison de plusieurs représentations.

Nous sommes donc assez loin de la majorité des résultats obtenus lors d'études antérieures, et relatés lors de notre revue de la littérature. Selon ces études, le public canadien ne semble pas considérer que la police affiche un comportement discriminatoire à l'égard de certains groupes, alors que cette question ne lui semble pas être bien importante. Quand aux autres pays, seule l'étude de Potvin et Tisseyre (1978) observait que les jeunes belges, et plus particulièrement les "délinquants", se considéraient victimes de discrimination policière.

Toujours en rapport avec le comportement et l'attitude de la police, l'ensemble de nos répondants soulignent l'occurrence de plus en plus fréquente de brutalité et de violence physique et verbale de la part de la police. Pour certains cette violence policière est dû à notre société qui de plus en plus violente et qui rend le travail policier dangereux. Conséquemment, la police doit s'armer d'avantage et se protéger en adoptant une attitude défensive et brutale. Quelques uns attribuent la brutalité policière également aux frustrations et aux provocations dont sont victimes les agents de la paix. Par ailleurs, plusieurs sujets soutiennent que la violence entraîne la violence et que l'institution policière, en s'armant et en brutalisant ne fait qu'accroître la violence dans notre société. En fait selon un certain groupe d'entre eux, le travail policier n'est pas si dangereux. D'ailleurs ils observent, à l'instar de Suzanne Arcand (1976), que la police est l'un des métiers où on risque le moins sa vie, surtout si l'on compare avec les travailleurs dans les diverses usines et industries, les ouvriers sur les chantiers de construction, les chauffeur de taxi, etc... C'est plutôt les dirigeants du système et la police elle-même qui, par l'entremise des médias de communication et d'information, manipule l'opinion publique en projetant l'image d'une société violente, dangereuse et devant être contrôlés. On entretient donc un sentiment d'insécurité, toujours croissant dans notre société capitaliste en crise, de sorte que les citoyens se voient forcés de

s'appuyer sur les institutions existantes en leur accordant plus de pouvoirs. La police bénéficie alors de cette manipulation en s'armant davantage et en acquerrant plus de pouvoirs et de possibilités de contrôle. Finalement, la violence entraînant la violence, la police en intervenant d'une façon toujours plus brutale provoque la crainte, la révolte et la délinquance.

La majorité de nos répondants perçoivent la sélection et la formation policières comme étant inadéquates. Elles sont orientées presque exclusivement vers la répression alors que les individus sont sélectionnés selon leur force physique sans égard à leur jugement ni à leur capacité intellectuelle, et que leur formation porte exclusivement sur la défense, l'utilisation des armes et la lutte contre les criminels. Les policiers ne reçoivent pratiquement aucune formation en relations humaines, alors qu'ils sont constamment appelés à entrer en contact avec des humains. La formation policière s'apparente donc pour plusieurs à un conditionnement militaire où l'individu est entraîné à agir sans penser. Selon bon nombre de nos sujets, la police est une façon légalisée d'exprimer sa violence.

Pour l'ensemble de nos interviewés, l'institution policière projette donc une image négative. Elle est perçue comme une menace, nécessaire selon certains, mais tout de même dangereuse. On a peur de la police, on la rejette et on souhaite y

faire appel le moins possible. Certains même soulignent qu'ils ne lui demanderaient jamais d'aide, si ce n'était qu'elle est pratiquement la seule institution ou organisation habilitée à enquêter et que les compagnies d'assurance, la cour de justice, etc... exigent des rapports de police continuellement. Les citoyens n'ont donc pas le choix, ils doivent un jour ou l'autre faire appel à la police.

L'hypothèse émise par Block (1970) à savoir que l'appui et le respect accordé à la force policière diminuera au fur et à mesure que la crainte et la peur qu'elle inspire augmentera, semble donc se vérifier dans notre cas. D'autant plus que plusieurs études antérieures dont Reiss (1971), Rico et Tardif (1968), Shaw et Williamson (1972), Baril, et al. (1976), etc... ont démontré que la police semble jouir d'un assez fort respect auprès de la population et qu'on accorde un support relativement considérable au travail policier et à l'institution elle-même. Ces mêmes études notent un taux de satisfaction passablement élevé à l'égard de la police. Ces résultats sont donc à l'opposé des nôtres. Qui plus est, les résultats de notre étude semble infirmer l'hypothèse de Baril, et al. (1976) voulant que les demandes de services policiers par les citoyens puissent possiblement représenter ce qu'ils considèrent être le rôle de la police.

Toujours en rapport avec les études antérieures, quelques unes d'entre elles se sont quelque peu attardées à découvrir quel rôle les citoyens souhaitent voir jouer, par leur institution policière. Ainsi que nous l'avons souligné lors de la revue de la littérature, la population en général, selon ces études, semble désirer une police active, omni-présente, sans être trop répressive et qui jouerait le rôle de grand inquisiteur. Encore une fois, nos résultats ne supportent pas ces conclusions. Nos répondants se sentant menacés par la police et voulant protéger leurs libertés individuelles souhaitent plutôt une police disponible, humaine, prête à rendre service, qui utiliserait un pouvoir de persuasion et d'éducation verbale et non la force physique répressive, qui ne serait pas omni-présente mais toutefois impliquée dans la vie sociale et communautaire tant que citoyen, et qui jouerait un rôle d'arbitre impartial, sans porter aucun jugement, plutôt qu'un rôle d'inquisiteur. Quelques sujets nous ont également communiqué l'image d'une police qui défendrait les plus défavorisés contre l'exploitation des plus riches.

Par ailleurs, nos répondants ont l'image d'une institution policière aliénée, isoler du reste de la société. Pour un bon nombre, en fait tous ceux qui partagent les premier et troisième regroupements majeurs, la police s'isole elle-même du reste de la population. Cela peut être dû aux nombreuses

frustrations auxquelles le policier peut faire face, mais aussi et surtout parce que l'institution policière souhaite protéger son pouvoir et ne veut le partager avec personne, c'est pourquoi elle rejette tout offre de collaboration et cherche continuellement à prendre tout le contrôle des situations. Quant aux sujets qui adhèrent au deuxième regroupement, ils attribuent cette aliénation policière également au rejet de la population qui, même s'ils les conçoivent comme nécessaire, n'aime pas les contrôles et conséquemment craint l'institution policière. D'ailleurs pour plusieurs sujets, l'abandon de plus en plus des patrouilles à pied et des policiers de quartier, l'allure physique imposante et intimidante des agents de la paix, et la présence continue d'armes offensives toujours plus puissantes favorisent également l'éloignement, voire l'isolement des policiers. Quoiqu'il en soit, pour l'ensemble des interviewés, la police ne fait pas partie de la population mais elle la surveille et la contrôle de l'extérieur. Ce qui permet également aux policiers de se protéger entre eux, de n'être jamais remis en question même s'ils font une erreur, et de mieux abuser de leur pouvoir.

Tous nos interviewés se représentent aussi l'institution policière comme commettant fréquemment et régulièrement des infractions au code de la route. Tandis que plusieurs remarquent que la police tolère l'implication et la complicité de certains de ses agents dans la commission d'actes criminels et au sein de groupes

du crime organisé. La corruption policière existe de plusieurs façons. De plus quelques sujets notent qu'une société corrompue, dominée par des dirigeants corruptibles et parfois même corrompus, ne peut faire autrement que d'avoir une force policière corrompue. Argument qui se rapproche sensiblement de celui défendu par Tardif (1974).

Ces derniers résultats concernant la corruption policière vont encore une fois à l'encontre de ceux obtenus dans les études antérieures. Celles-ci soutiennent que la majorité des citoyens américains croient qu'aucun policier ne se livre à la corruption (Baril, et al., 1976), et que près des deux tiers des résidents de la Colombie Britannique pensent qu'aucun policier n'accepte de pots-de-vin (Koenig, 1974). Il est bon de se rappeler toutefois que la corruption ne se limite pas qu'aux simples pots-de-vin.

Ainsi nos répondants considèrent que l'institution policière est très mal contrôlés, aussi bien par l'état, le système judiciaire, que par les citoyens. En fait selon eux, les citoyens sont plus ou moins à la merci de la police. De plus, le judiciaire n'a pas grand pouvoir sur les policiers lorsque ceux-ci se protègent entre eux, d'autant plus qu'il a besoin des policiers pour appliquer la justice. Il a donc tout intérêt à ne pas susciter leur révolte, bien qu'il ne les assiste pas toujours.

Quand à l'état, certains pensent que la police, étant nécessaire au système politique et à la classe dominante, jouit d'un pouvoir de négociation très fort l'exemptant de contrôles qu'elle jugerait trop rigides. Quelques uns soutiennent même que le seul moyen à la disposition du système politique pour contrôler la police, est de la manipuler en limitant sa formation au minimum, afin de la maintenir dans l'ignorance et l'inconscience.

Finalement, la question des améliorations à apporter à l'institution policière a également été abordée par plusieurs interviewés. Pour certains, la police étant au service du système politique et social, aucune réforme sérieuse ne pourra affecter la police, tant qu'elle n'impliquera pas tout le système en place. Les changements doivent venir de la base et engager tous les citoyens, y compris les policiers eux-mêmes. Il s'agirait alors d'une implication communautaire et d'une prise en charge de la part des citoyens de leurs problèmes, des solutions à y apporter, de leurs responsabilités et de leurs pouvoirs. Dans une telle perspective l'institution policière devrait être décentralisée et accepter de partager ses pouvoirs et de s'impliquer au sein des communautés, au même titre que les citoyens. Mais d'abord et avant tout, la classe dominante devrait elle aussi accepter de céder certains de ses pouvoirs et de les fractionner. Pour d'autres, les idées d'une police de la police, d'un ombudsman de la police et d'un tribunal de la police impli-

quant policiers et citoyens, semblent être plausibles et souhaitables. Plusieurs sujets soulignent également que la sélection et la formation policières sont nettement à réviser, alors que les critères et orientations devraient être beaucoup moins basés sur la force physique et armée et sur la répression, mais bien plus en fonction du rôle humanitaire et social que l'on souhaiterait voir adopter par la police. Enfin pour quelques-uns, l'institution policière, tout comme le système social et politique ne changera pas, elle sera continuellement au service de la classe dominante. Il s'agit alors pour la société d'en prendre son parti.

Somme toute, les vingt-trois sujets rencontrés nous ont fournis des discours fort riches en rapport avec les images qu'ils ont de l'institution policière. Les différents éléments qu'ils nous ont transmis soulèvent de nombreuses observations ainsi que plusieurs questions et hypothèses, voire certaines inquiétudes. Plusieurs résultats obtenus lors d'études antérieures ont été remis en doute, certains plus sérieusement que d'autres, mais si l'image négative et le sentiment de crainte qui nous ont été communiqués, étaient généralisés à l'ensemble de la population, ce que notre échantillon restreint et contrasté ne nous permet guère de faire, il y aurait lieu de s'inquiéter vivement. Les citoyens craignent-ils vraiment l'occurrence d'un état policier? La police existant principalement

pour sécuriser et protéger la société et les citoyens, si l'on se fie à ses origines et au rôle que nos gouvernants disent vouloir lui voir jouer, semble échouer dangereusement alors que les citoyens que nous avons interviewés la conçoivent eux-mêmes comme une menace et une force puissante et incontrôlée. Finalement, une dernière question nous est encore inspirée par ces discours, l'institution policière est-elle vraiment là pour favoriser l'évolution de la société, ou ne contribue-t-elle pas à ralentir cette évolution et à garder la société dans un état le plus stagnant possible?

Synthèse et conclusion

Grâce à cette recherche, nous avons tenté de répondre à la question à savoir: comment les citoyens de Hull se représentent-ils l'institution policière. Nous avons cherché à saisir non seulement quelles sont les images de la police, c'est-à-dire quelles sont les idées que l'on se fait de la police, mais également comment ces idées se structurent-elles au sein de la population hulloise.

La réponse à une telle question nous paraissait d'autant plus importante que nous croyons, à l'instar de plusieurs auteurs, que l'étude des représentations et des images que le public se fait de l'institution policière et de tout le système de justice criminelle, et même de la criminalité en général, est essentielle à une compréhension globale et approfondie du processus de contrôle social. De plus, nous considérons qu'il est nécessaire de connaître ce que les citoyens pensent à ce sujet si l'on veut véritablement arriver à élaborer des politiques criminelles adéquates et convenant aux besoins et à la réalité de la société.

Le système de justice criminelle pris dans son ensemble cherche depuis toujours à s'améliorer et à répondre correctement aux besoins de la société, tout en s'intégrant à sa réalité. Pourtant, bien que les politiciens, criminologues, philosophes et divers spécialistes ont la chance d'exprimer régulièrement et fréquemment leurs critiques et opinions en la matière, les citoyens qui sont en fait les premiers et principaux concernés ont été fort négligés. En effet, très peu de chercheurs se sont attardés à tenter d'interroger la population en rapport avec le système de justice et plus particulièrement la police.

L'étude de la structuration des images nous a également semblé très importante. Les représentations et les idées que l'on se fait d'un objet quelconque sont reliées à nos conditions situationnelles, à nos expériences antérieures et à nos idéologies. Ainsi, pour saisir la richesse et la signification véritable des images, il faut chercher à comprendre l'ensemble de sa structuration.

Dès lors, il nous paraissait nécessaire de limiter notre objet d'étude. L'institution policière étant la première instance du système de justice, il nous semblait logique de s'y intéresser en tout premier lieu. D'autant plus que la police est, dans tout ce système, l'institution qui est la plus rapprochée des citoyens et qui entretient le plus de contact avec eux.

Diverses techniques ont été considérées pour parvenir à répondre à notre question. L'entrevue non-directive nous est apparue comme la plus convenable. Puisque nous cherchions à saisir la structure des images aussi bien que ces dernières, il nous fallait trouver un moyen qui nous permettrait d'aller aussi profondément que possible dans l'idéologie de la population à l'étude. C'est pourquoi nous voulions éviter d'utiliser un instrument trop structuré qui aurait pu influencer nos répondants. Il fallait les laisser s'exprimer le plus librement possible, afin qu'ils nous amènent eux-mêmes au sein de leur idéologie et pensée propre. De toute façon, la littérature ne nous fournissait pas suffisamment d'informations nous autorisant à émettre a priori quelques hypothèses.

La technique d'entretien non-dirigé a été présentée et détaillée lors du deuxième chapitre. Cependant afin de fournir au lecteur un exemple plus concret et précis, nous avons cru bon d'inclure en appendice le texte intégral de deux entrevues choisies aléatoirement.

De ce fait, notre étude revêt un caractère beaucoup plus qualitatif et descriptif que quantitatif. Pour nous, il était d'abord essentiel de chercher à découvrir et à décrire les différents types de représentations que la population de Hull en général se fait de l'institution policière, avant même de tenter de

mesurer les proportions dans lesquelles on retrouve ces mêmes types de représentations.

Un échantillon restreint mais contrasté afin d'obtenir une représentativité des divers sous-groupes de la population hulloise a donc été utilisé. Cet échantillon a été contrasté selon certaines variables stratégiques qui nous sont apparues importantes afin d'inclure des individus provenant des diverses strates sociales et des milieux différents. Ces variables stratégiques ont été identifiées à la suite de notre revue de la littérature et en tenant compte de la population globale, ainsi que de l'objet de notre recherche. Il s'agit de l'âge, l'occupation, le quartier habité, et le sexe.

Nous avons ainsi obtenu des résultats qu'on ne peut pas généraliser à défaut d'une représentativité statistique, mais d'une richesse certaine, et dont la fidélité nous semble très valable compte tenu de la cohérence interne des modèles obtenus.

La technique d'entrevue non-directive a su nous donner des résultats beaucoup plus profonds et complets que ce que les autres techniques semblent avoir pu fournir lors d'études antérieures. Si bien que plusieurs de nos résultats remettent en question et même démystifient certaines conclusions proposées

suite à ces études précédentes. De plus nous sommes maintenant en mesure d'élaborer certaines hypothèses qu'il serait intéressant, voire utile de vérifier grâce à des recherches futures.

Les discours recueillis sont tous très riches, et il est non moins intéressant de voir comment les idées que l'on se fait de la police sont fortement rattachées et influencées par les diverses conceptions que l'on se fait du monde en général, du système politique dans lequel on évolue et de la nature humaine. Si bien que la question de l'existence même de la police, de sa nécessité et de sa légitimité amène des réponses et des opinions qui varient selon ces diverses conceptions. Certains la perçoivent nécessaire à la société, à son équilibre et à sa survie, d'autres la disent superflue et même nuisible à la société, mais essentielle au système politique.

Contrairement à ce que nous étions tenté de croire suite à la revue de la littérature, nos sujets se sont tous montrés très très préoccupés par l'institution policière. Cette préoccupation peut avoir été induite en partie par le chercheur lui-même qui allait enquêter sur ce que ces citoyens pensaient de la police. Cependant, selon notre discussion méthodologique, cet effet d'induction devrait être beaucoup plus fort lors des recherches antérieures qui utilisaient des techniques beaucoup plus structurées. Par ailleurs, nous serions plutôt portés à croire,

surtout en tenant compte du contenu des discours, que cette préoccupation peut venir du fait que la police est de plus en plus présente et que son comportement et attitude, de plus en plus visibles, suscitent de sérieuses inquiétudes chez les citoyens. D'autant plus que les divers médias de communication et d'information semblent en faire un sujet d'actualité grandissant.

En effet, l'ensemble de nos sujets, incluant ceux qui la conçoivent comme nécessaire à la société, se sentent menacés par l'institution policière. Il serait certainement intéressant, voire important de savoir si ce sentiment de crainte et de méfiance à l'égard de la police est généralisé. Car cela met fortement en cause le rôle sécuritaire et protecteur qu'elle est censée jouer.

Ce sentiment de crainte est également fortement relié aux diverses conceptions que l'on se fait de la violence, et il semble être provoqué par le comportement des policiers qui est perçu comme belliqueux, harassant, brutal et violent. De plus, on a l'image d'une police sélectionnée, formée et conditionnée presque exclusivement à la violence et à la répression. Encore une fois, cette perception est-elle généralisée à l'ensemble de la population?

On a également l'image d'une police de moins en moins intégrée à la population et aux diverses communautés, mais plutôt à l'extérieur de la société, isolée, cherchant à se protéger contre toute contestation et exerçant une surveillance et un contrôle des citoyens presque exclusivement répressifs. Nos sujets ne voient plus dans leur institution policière un service d'aide, d'assistance et de protection. Au contraire, ils se sentent menacés par une institution puissante, qu'ils ne contrôlent pas et qui impose son contrôle et même ses propres valeurs morales. Ce n'est pas, non plus, en armant davantage nos policiers, alors que nous faisons des lois qui restreignent presque entièrement la possession légitime d'armes chez les citoyens, que nous parviendrons à créer une image sécurisante de l'institution policière. D'autant plus que cela entraîne d'avantage de violence dans la société. Ceux qui veulent affronter la police se trouveront toujours des armes leur permettant de rivaliser, et ce, aux profits toujours plus florissants du crime organisé. La violence provoque la violence, et il importe peu de savoir où commence ce cercle vicieux, mais plutôt de réaliser que nous l'entretenons vivement et dangereusement. Encore une fois aux grands détriments de la population.

Nos sujets semblent être beaucoup plus conscients et réalistes en ce qui a trait à la police que ce que nous laissent croire les études précédentes. Ils ne craignent pas d'aborder

des problèmes tels la corruption, la brutalité, les infractions policières, etc... Qui plus est, grâce à une approche méthodologique plus souple, il nous a été possible de replacer tous ses éléments dans un cadre idéologique logique. En somme l'image générale de la police qui se dégage de ses entrevues est pour le moins négative.

Quant aux améliorations à apporter, certaines idées ont été proposées. Quelques une suggèrent des moyens tels un ombudsman de la police, un comité d'évaluation et d'investigation ayant des pouvoirs judiciaires et composé par des citoyens ainsi que des policiers, une meilleure sélection et une formation plus adéquate. Cependant ils s'empressent aussitôt d'ajouter qu'un véritable changement au sein de l'institution policière qui procurerait des améliorations certaines et nécessaire, implique un changement global de notre système social et politique. Tant et aussi longtemps que la police sera au service du pouvoir établi, gouverné par une certaine élite politique et économique que l'on appelle parfois classe dominante, elle continuera à contrôler, réprimer et exploiter la population pour protéger et maintenir en place l'ordre établi profitant ainsi aux détenteurs du pouvoir. Tant et aussi longtemps que le pouvoir demeurera centralisé, entre les mains d'une minorité et n'impliquera pas la participation des citoyens, le peuple persistera à être à sa merci.

Mais ces mêmes citoyens sont-ils prêts à s'impliquer dans une telle restructuration? Sont-ils disponibles et en mesure d'accepter et d'utiliser sagement une plus grande part de responsabilités ainsi que les pouvoirs qui s'en suivraient? Certains croient qu'au fur et à mesure que la société acquerra une plus grande maturité sociale, cela deviendra de plus en plus possible. D'autres maintiennent que le système demeurera toujours immuable et qu'il y aura toujours en petit groupe qui jouira du pouvoir de dominer l'ensemble, peu importe que ce groupe change ou non.

De façon générale, nos répondants, tout en souhaitant une police intégrée au centre de la communauté où elle jouerait un rôle de conseiller, d'aide, l'arbitre et de défenseur des opprimés, perçoit une institution policière quasi despotique; certains faisant même allusion à un état de plus en plus policier. Bien entendu, nos résultats, encore une fois, ne s'appliquent qu'à notre échantillon et ne peuvent être généralisés à l'ensemble de la population de Hull et encore moins à celle du Québec ou de l'Amérique du nord. Cependant, il serait intéressant et même important de les vérifier sur une plus grande échelle. Surtout si l'on considère que dans un régime qui se veut démocratique, la valeur fondamentale qui devrait être à la base de toute intervention policière est le consentement non-manipulé des gouvernés.

Nos gouvernants, ainsi que la majorité des criminologues soulignent dans la littérature, l'importance de réformer l'ensemble du système de justice et entre autres l'institution policière. Selon eux, nous devons aspirer à des politiques criminelles beaucoup plus réalistes et adéquates, conformes aux véritables besoins de la société et de l'ensemble de la population. Si leurs souhaits sont sincères, il nous apparaît de plus en plus important de consulter les citoyens et de les impliquer au sein de ces réformes. Car qui donc mieux que les personnes concernées peut vraiment connaître et exprimer leurs véritables besoins?

APPENDICE A

Texte intégral de deux entretiens
choisis aléatoirement

Cassette # 1:

Q.: Qu'est-ce que tu penses de la police en général?

R.: Moi, personnellement, la police elle-même, l'image qu'elle a sur moi en tous cas, c'est un peu une image de peur. Elle me fait un peu peur la police, parce que les expériences que j'ai eues avec, puis ce que j'ai pu voir autour de moi, je trouve qu'ils ne nous sécurisent pas quand on les rencontre. Moi je ne suis pas sécurisée du tout, au contraire, il m'arriverait un accident et j'aimerais être protégée par la police et j'ai pas l'impression que je le serais, c'est pas l'impression qu'ils me laissent. Au contraire, je trouve que les policiers ont l'air hautaines, ils ont l'air (h) sont bêtes. Quand on les rencontre, ~~moi~~ ils me dégagent une impression assez négative d'eux-mêmes.

Juste un exemple ici, tu te promènes ici à Hull sur la rue, puis tu vois un "char" de police qui passe à côté de toi, puis les deux policiers te regardent puis ils se mettent à siffler après toi, ça ça m'est arrivé une fois puis c'est pas du tout l'image que j'aimerais d'un policier, au contraire, un sourire serait peut-être bien parce que ça te met en confiance mais des choses comme ça, ça montre encore une fois que des fois, ils ne sont pas sérieux, ils se foutent pas mal de ce qui se passe, en tous cas, moi j'aime pas ça du tout, j'aime pas avoir la compagnie de la police, d'ailleurs un accident arrive, tu vois le gars sortir de l'auto puis monsieur veut savoir ce qui se passe, il est toujours là, faut toujours qu'il ait raison, tu sais, c'est l'impression que j'ai d'eux-mêmes. Peut-être qu'ils ne sont pas tous comme ça...

Q.: Ils te regardent de haut un peu?

R.: Oui, ils te regardent de haut, ils sont probablement pas tous comme ça, mais je veux dire, je trouve qu'ils ne sont pas bien bien humains avec

les gens, surtout quand il arrive un accident ou quelque chose comme ça, tout ce qu'ils pensent, ça passe raide raide de même, ils savent pas que les gens sont ébranlés, puis j'ai l'impression qu'ils ne tiennent pas compte de ça beaucoup. Puis avec tout ce qui se passe, avec tout ce qu'on entend parler à la télévision comme tu dis, puis tout ça là, j'ai l'impression qu'il se passerait quelque chose de bien grave pour moi là puis faire venir la police, j'aimerais pas ça parce que j'aurais pas confiance.

Q.: Quand tu me dis, tu me parlais tantôt que la police devrait être là pour te sécuriser ou là tu me parles d'un accident bien grave qui arriverait puis tu devrais appeler la police, qu'est-ce que ça veut dire pour toi, quelque chose de bien grave?

R.: Je ne sais pas, un accident ou (h) je serais témoin de quelque chose de bien grave, je ne sais pas moi, un enfant se ferait frapper devant moi ou c'est moi qui le frapperait, ou quelque chose comme ça, c'est drôle, j'aurais l'impression, j'aimerais mieux appeler un paquet de monde que je connais qui pourraient m'aider que d'appeler une police. Parce que j'ai l'impression que la police, elle me "fourrerait les quatre fers en l'air", j'sais pas (r) je ne serais pas capable d'affronter une police de même parce que j'ai l'impression qu'elle ne me comprendrait pas.. Elle ne comprendrait pas ce qui se passe. J'ai l'impression qu'ils pensent beaucoup à remplir leurs papiers puis à essayer de mettre fin à ça, ils ont autre chose à faire. Bon, c'est un accident parmi tant d'autres, bon alors, on finit ça, bon c'est réglé, o.k., moi je m'en vais puis ils te laissent là. C'est pas, en tous cas moi, ça c'est l'impression que j'ai puis j'aime pas ça parce que ça devrait être eux-autres en fin de compte qui mettent la sécurité puis qui mettent un peu de paix dans les rues ou quelque chose, tu sais une personne à qui tu aurais recours si tu as besoin de quelque chose. En fin de compte, je ne les perçois pas comme ça. Il me semble qu'ils ne sont pas là pour ça, ils ne sont pas de même.

Q.: Quand tu dis quelqu'un à qui tu aurais recours quand tu as besoin de quelque chose, en fait ça peut toucher à n'importe quoi?

R.: A n'importe quoi. Il peut arriver n'importe quoi, j'sais pas moi (h) un vol, disons que tu es dans un appartement puis le voisin est en train de se faire voler, puis (h) je pense que j'aimerais mieux, c'est drôle, il me semble que j'aimerais mieux communiquer avec quelqu'un de plus proche de moi là, qui reste dans les environs ou quelque chose, pour qu'on fasse de quoi. Appeler la police, j'ai l'impression que la police arriverait avec un gros "char" en face de la maison et que les voleurs auraient le temps de partir dix fois avant qu'ils arrivent, tu sais, pour toutes des "niaiseries" comme ça, j'sais pas là, j'ai l'impression qu'ils prennent leur rôle au sérieux puis que, bon, ils sont appelés à une place, on arrive, tu sais, on est là là, puis il y a deux gros qui arrivent, puis d'abord pourquoi être si gros puis si fort, tu sais dans le fond, c'est pas bien bien nécessaire, tu peux avoir une police bien plus petite et bien plus efficace, d'après moi, en tous cas. Ils sont toujours là et on dirait que parce qu'ils sont gros puis qu'ils sont grands, puis tout ça, qu'ils s'imposent, qu'ils viennent imposants, moi je les trouve imposants. Ils te posent des questions, puis tu vas leur répondre des fois une niaiserie parce que tu es nerveuse, et bien, ils vont rire de toi ou bien ils vont, tu sais (h)...

Q.: Ils t'intimident beaucoup?

R.: Ah oui, moi ils m'intimident énormément, je trouve que (h) ...

Q.: Mais comment vois-tu, tu me parlais tantôt d'un exemple d'un vol ou d'un accident puis aussi tu me parlais des services, un peu des services humanitaires finalement, le rôle, la fonction d'une police dans la société, dans la communauté, pour toi c'est quoi?

R.: Pour moi, c'est des personnes, qu'il arrive n'importe quoi au point de vue social, ça n'a pas du tout (h) n'importe quoi au point de vue social que ce soit ton voisin, que ça soit un vol ou que ça soit un incendie, n'importe quoi, qui seraient là pour venir t'aider dans la situation, o.k.? Pas nécessairement pour décider qui a fait le tort ou qui n'a pas fait le tort puis comment ça va coûter mais qu'ils soient là pour aider les gens qui en ont besoin parce qu'en fin de compte, ça a besoin de quelqu'un (h) de, comment je dirais ça, pas de plus perfectionné, mais de (h) au point de vue légal, peut-être, ou quelque chose comme ça, tu sais, qui connaît plus l'affaire, comment je pourrais expliquer ça, disons qu'il se passe un (h) accident, ils connaissent plus les règlements, comment ça va se dérouler.

Q.: Un accident de la route, tu parles?

R.: Oui, (h) ils sont là parce qu'ils devraient avoir la connaissance de comment ça va se régler, o.k., mais ils ne devraient pas arriver à l'accident avec cette idée là tout simplement de régler la "patente", tu sais. Toi, tu as recours à eux-autres au point de vue (h) mais tu as aussi recours à eux-autres pour (h) dans la situation pour dire parce qu'eux-autres peuvent prendre la décision, bien toi, tu peux retourner chez-vous mais toi tu peux prendre toi-même avec l'accidenté ou avec les témoins, tu peux pas rien faire, tu sais? Parce qu'eux-autres peuvent dire, bon o.k. là là (h) bon bien c'est terminé, là tu peux partir, toi là, bien disons que je te rappellerai ou quelque chose, mais (h) c'est la façon dont ils le font que j'aime pas, tu sais. Là, t'as pas l'air à comprendre...

Q.: (h) J'ai de la misère à suivre ton raisonnement quand tu dis qu'est-ce qu'y en est de l'accident ou peu importe à cause des connaissances légales qu'ils ont ou tout ça, c'est ça que tu veux expliquer?

R.: Oui.

Q.: Ah bon, o.k.

R.: Parce que ça prend quelqu'un pour faire ça, tu peux pas faire... (h) même chose que...

Q.: Un genre d'arbitre finalement?

R.: Oui, c'est ça. Mais eux-autres ils le font, ils le font pas de cette façon-là, ils le font en disant, bon c'est moi qui règle tout de suite, là, donc (h) o.k., ça c'est réglé, ça c'est réglé, ça c'est réglé, mais ils le font d'une façon bête, brusque et vraiment hautaine. Vu, (h) ils le savent que c'est eux-autres qui peuvent régler ça. Ils se prennent, j'ai l'impression qu'ils se prennent pour d'autres, tu sais.

Q.: Finalement, ils prennent le contrôle?

R.: Quand ils pourraient arriver tout simplement, humainement, puis (h) essayer d'arranger les choses beaucoup plus humainement que ce qu'ils font, tu sais.

Q.: Mais par contre finalement, c'est la façon dont ils font qui te plaît pas, mais le rôle qu'on leur attribut à ce niveau-là, finalement c'est...

R.: Peut peut-être provoquer ça aussi, mais, j'sais pas, comme quand ils se promènent sur la rue puis qu'ils sortent leur fusil pour des "niaiseries" (h) il y en a que c'est même pas utile des fois, ils ont le "gun" sorti puis (h) ils se demandent (h) puis tu vois dans leur face de toute façon, ils se prennent au sérieux, moi j'ai l'impression qu'ils se prennent au sérieux.

Q.: Quand tu dis, ils se prennent au sérieux, tu veux dire ils se prennent pour des (h) finalement, ils se prennent pour des...

R.: Ah oui, c'est des dures de dures, ils sont forts, ils sont grands puis ils ont le (h), le (h), le (h) comment je dirais ça, le pouvoir sur tous les autres, tu sais, ça fait que: "Otez-vous de là, c'est moi qui mène." C'est juste leur air, en fin de compte, tu sais, qui m'est très désagréable puis qui me dit, qui me force à dire de, qu'avoir recours à eux-autres, j'aimerais pas ça. J'aimerais vraiment pas ça. Parce que je ne leur fais pas confiance. Je te dis que ça se fait rare, il va falloir, qu'une police me prouve en "mausus" qu'elle a de l'allure pour que j'aie confiance en elle.

Tu vois, dernièrement, il est arrivé quelque chose avec un de mes amis là, avec Gérard, qui a eu affaire avec la police justement puis j'ai trouvé la situation pas mal embarrassante, puis pas mal, Ah, j'étais choquée (r) le fait qu'ils se protègent l'un l'autre puis en fin de compte, la police c'est une personne humaine, hein, puis que si elle a tort, elle a tort, même si c'est une police.

Q.: Puis, c'était quoi cette affaire-là?

R.: C'est un gars de la Sûreté du Québec qui était en (h) qui était saoul puis qui a coupé un de mes amis en auto là, puis qui voulait le battre puis il cognait dans le "char" de Gérard, puis il voulait que Gérard sorte de son "char" puis Gérard voulait pas, il avait tout barré ses portes puis fermé ses fenêtres, puis il lui a montré sa plaque de la Sûreté du Québec puis Gérard n'a pas voulu sortir pareil, il a dit non tant qu'il n'y a pas un gars de la police de Hull qui est ici. Puis le gars de la police de Hull est arrivé, puis le gars de la police de Hull a protégé le gars de la Sûreté du Québec. Il ne voulait pas lui passer le test de l'ivressomètre, même si les témoins l'avaient demandé puis

tout ça puis il a fait venir le gars de la Sûreté du Québec dans son "char" puis ils ont "placotté" ensemble puis il a décidé de l'envoyer chez-eux puis tout ça. En tous cas, ça va faire une grosse affaire, je sais que Gérard porte des plaintes à la Sûreté du Québec puis à la police de Hull, puis ça va aller loin. Mais je trouve ça absolument ridicule parce que même si le gars, même s'il est de la Sûreté du Québec, il est en tort.

Puis tu vois jusqu'à quel point...

Q.: C'est lui qui était en état d'ivresse, c'est le policier, hein?

R.: Oui. Puis tu vois jusqu'à quel point, tu sais parce que le gars de la police de Hull s'est bien aperçu qu'il était saoul (h) il n'a rien fait pour dire, tu sais, tu es le gars de la Sûreté du Québec mais tu es saoul pareil mais tu n'as pas le droit.

Q.: Mais était-il en service le gars ou...

R.: Non, il n'était pas en service mais il n'était pas en service mais il était dans le tort pareil, il devrait être traité comme tout le monde. Si ça avait été n'importe qui qui était saoul de même, qui coupait quelqu'un comme ça puis qui voulait le battre, la police de Hull aurait pas fait ni un ni deux, ça aurait pas été long qu'il aurait pris le bord le gars.

Q.: Mais même en état de, il n'était pas de service puis il se servait de ses plaques?

R.: Oui. Pour faire sortir Gérard de son "char". Puis tout ça ça fait que tu regardes tout ça puis ils se protègent puis ils savent qu'ils ont le

pouvoir, puis ils veulent tout contrôler puis tout ça, puis moi je trouve que c'est pas leur rôle de contrôler tout ça, des choses qu'ils ne peuvent pas contrôler. Ils ne peuvent pas arriver à tout contrôler sous prétexte qu'ils ont le pouvoir. Moi je trouve qu'ils abusent. Ils abusent puis ils devraient être plus humains puis plus objectifs dans ce qu'ils font.

Q.: Puis, en somme, ils devraient servir à quoi surtout?

R.: (h) A faire une surveillance dans tout ce qui se passe dans la ville. A répondre aux appels des gens. A répondre vraiment aux appels des gens et non pas (h) en imposant ce qu'eux-autres veulent faire de l'appel en somme. Ils sont appelés en quelque part mais eux-autres veulent régler ça de cette façon-là. C'est pas ça en fin de compte qu'ils doivent faire.

Q.: Ils cherchent à prendre le contrôle?

R.: C'est ça, puis je te dis qu'aussitôt qu'ils ne l'ont pas le contrôle, ils paniquent en "crime", le gars il sort puis tout de suite les menaces puis je t'attends au poste puis des affaires de même. Ça c'est j'imagine parce que c'est probablement ce qu'ils font, ça moi d'après ce que je peux savoir puis d'après ce que je pense. Je ne sais pas, j'ai pas eu d'expériences qui ont fait de m'amener en quelque part ou quoi, où j'ai vu quelqu'un comme ça mais j'imagine que, les voyant agir là, aussitôt qu'ils perdent le contrôle un petit peu, bien ils doivent se servir de leur force puis de leurs pouvoirs puis dire au gars: t'embarques ou une affaire du genre. Au lieu de garder ça comme dernier recours. Le dernier recours pour eux-autres, il doit être proche en "mausus", il doit être vite (r) en "crime". D'après moi là, d'après moi là. Je ne sais pas, j'ai pas (h) une idée bien bien positive de la police, moi, ils me font plus peur que d'autre chose. Parce que, au contraire, moi je devrais leur faire confiance. Je devrais avoir confiance en eux-autres.

Q.: Pourquoi tu dis ça, vas donc un peu plus loin...

R.: Dans quoi, dans la confiance?

Q.: Oui, quand tu dis ils me font peur mais je devrais avoir confiance.

R.: Bien, parce que c'est eux-autres qui sont supposés de nous aider, s'il arrivait quelque chose de grave dans la rue ou dans la maison ou quelque chose comme ça. Puis, j'ai pas l'impression qu'ils pourraient m'aider, la seule chose qu'ils pourraient faire, c'est mettre un point final à une situation puis probablement qu'ils ne le feraient pas de la bonne façon. (h) Je me sentirais (h) "garrochée" puis "baroquettée" puis tu sais. (h) J'ai pas l'impression que (h) en tous cas, moi là, il arriverait de quoi puis je voudrais remettre la situation dans les mains du policier puis je ne lui ferais pas confiance. Faudrait que je reste là puis que je lui dise (h) il ferait de quoi et je serais toujours là en train de lui dire, tu sais je le surveillerais constamment, je ne lui ferais pas confiance. Parce que j'aurais l'impression qu'il interprète tout et qu'il fait ça à sa façon puis qu'il règle ça comme il veut puis qu'il en a déjà vu d'autres. Mais moi là, bien dommage mais les situations sont bien différentes d'une fois à l'autre puis (h) je ne leur fais pas confiance. Ça fait que, j'espère le moins possible avoir affaire avec la police (r).

Q.: Puis en même temps, tu dis que si tu as affaire à eux-autres, par ta présence ou d'une certaine façon, tu aimerais essayer de garder un contrôle de la façon dont va se dérouler l'histoire?

R.: J'aimerais m'essayer, ça va dépendre de la situation puis si je suis capable de le faire. Puis ça, j'imagine que je ne suis pas capable de le faire puis que je suis obligée de leur laisser ça dans les mains, je ne

serai pas bien bien (h) je vais être pas mal paniquée certain. Parce que j'aimerais pas ça. Mais t'as pas le choix à un moment donné, il peut arriver quelque chose puis il faut que tu appelles la police, c'est ça qui m'écoeure le plus. Parce qu'il faut que tu l'appelles, t'as pas le choix. J'aimerais mieux être obligée d'appeler quelqu'un en qui j'ai confiance puis qui pourrait m'aider à sortir de la situation que d'appeler la police, surtout les polices qu'on a, qu'on a aujourd'hui.

Q.: Mais quand tu dis que tu n'as pas le choix, il faut que tu appelles la police...

R.: Bien, c'est parce que c'est assez rare que tu sors d'une situation, d'un accident ou d'un vol ou de quelque chose sans être obligé d'avoir recours à la loi ou quelque chose comme ça puis automatiquement, ils te demandent si la police est venue ou s'il y a quelque chose, si la police n'est pas venue, ton témoignage vaut pas grand chose, souvent c'est le témoignage de la police ou des choses comme ça ou le rapport de la police qui joue. Puis, si elle n'est pas venue, c'est assez difficile des fois de faire une entente, j'imagine. Tu n'as quasiment pas le choix, il faut que tu les fasses venir.

Q.: Oui, en fait, c'est comme ça que tu perçois ça, puis...

R.: Ah, c'est comme ça que je vois ça parce qu'il me semble, si j'avais un accident d'auto ou quelque chose, si la police n'est pas venue, s'il arrive de quoi, (h) c'est difficile après de t'organiser, j'sais pas moi...

Q.: C'est la même chose quand il y a un délit de commis dans des maisons ou des choses comme ça, ça prend un rapport de police...

R.: Ça prend un rapport; les assurances quand tu te fais voler de quoi, ils

te demandent le rapport de police (h) c'est tout simplement de se fier sur la police. Tout le monde a besoin de la police (h) eux-mêmes en profitent.

Q.: Tu dis: "ils en profitent", dans quel sens?

R.: Ils en profitent, alors ils le savent, ils se croient importants. Ils sont bien importants. (h) Sont bien importants puis ils sont au-dessus de leur affaire. Ça va bien leur affaire...

Q.: Tu trouves finalement qu'on leur donne pas mal d'importance et de pouvoir finalement?

R.: Oui, beaucoup. J'imagine qu'on a pas le choix non plus parce que ça prend quelqu'un qui (h) mais je trouve peut-être que les gens qui le font, les gens qui sont policiers ou quelque chose de même, sont pas préparés à tout ça en fin de compte, ils pensent pas suffisamment, sont préparés à sortir le "gun", puis ils sont préparés à arrêter le monde puis ils sont préparés à des affaires comme ça mais ils sont pas préparés à vivre des situations qu'ils sont obligés de vivre. (h) Des situations d'accident, ils n'en ont peut-être jamais eu eux-mêmes, ils arrivent là puis ils s'en foutent pas mal mais (h) qu'est-ce que ça peut être un accident pour des gens qui vivent tout ça. (h) Tu sais, je ne sais pas, il me semble qu'il y aurait peut-être une façon d'aborder les choses (h) mieux tu sais. Dans un accident, est-ce que c'est important tout de suite en arrivant sur les lieux pour la police de demander le permis de conduire du gars ou bien si c'est important de rentrer le monde à l'hôpital puis bon ça après, tu sais. Je ne sais pas comment au juste ils procèdent mais j'ai pas (h) j'ai pas l'impression qu'ils doivent attendre aussi longtemps que ça pour demander le permis de conduire ou bien pour demander (h) j'ai l'impression que ça se fait pas mal vite ça.

Q.: Je ne le sais pas moi non plus...

R.: Mais j'ai l'impression qu'ils mettent la chose (h) ils finissent la chose pas mal vite pour se sacrer du camp, pour s'en aller ailleurs au plus sacrant, tu sais. (h) En tous cas, je (h) je leur fais pas tellement confiance.

Q.: Puis le rôle qu'ils devraient jouer dans la société, on y a touché à ça tantôt un peu mais...

R.: Bien, c'est ça, c'est la sécurité comme je disais tout à l'heure ou bien la paix des gens qui vivent là, en fin de compte c'est ça, c'est (h) c'est eux qui devraient être là quand il se produit quelque chose de grave, tu sais. Même pas nécessairement de grave (h) il peut se passer quelque chose dans la rue (h) je ne sais pas moi, (h) quelqu'un tombe (h) je ne sais pas, qui se fait mal, quelque chose du genre puis (h) est-ce que les polices arrivent puis (h) je ne sais pas, comment ils procèdent, je ne sais pas comment ils font ça mais (h) c'est eux-autres qui devraient être là en fin de compte, qui devraient être appelés, pour aider les gens puis (h) essayer de communiquer avec (h) la famille de la personne qui tombe ou quelque chose comme ça puis (h) (h) je sais que point de vue brigade scolaire, j'ai touché à ça un petit peu (h) le policier qui venait à l'école était (h) était pas mal le "fun" avec les enfants, ça par exemple j'ai remarqué ça, ce bon côté-là en tous cas. C'est un policier qui venait là, il connaissait les enfants puis il pouvait (h) très facilement jaser avec eux-autres (h).

Q.: Se mettre à leur niveau, tu veux dire?

R.: Oui, puis ça m'a surpris...

Q.: Ça t'a surpris?

R.: C'était un petit jeune maigre, tout maigre et tout chiquot, puis ça ça

m'a surpris aussi, tu sais, c'est parce que c'est rare de voir une police de même, je ne sais pas comment ça se fait, probablement qu'ils l'ont mis, c'est pour ça qu'ils l'ont mis dans la brigade scolaire, c'est moins dangereux pour les enfants qu'avec les bandits. Tu sais, c'est probablement pour ça qu'ils l'ont casé là tu sais, qu'ils l'ont (h) il est tout jeune, tout chiquot, ça fait que on va l'envoyer avec les enfants. Je ne sais pas mais en tous cas (r). Tu sais, c'est un policier qui allait dans les écoles, qui faisait un peu l'éducation routière (h) l'éducation auprès des enfants.

Q.: O.K., je comprends, en fait c'est sur la sécurité dans les rues, puis tout ça...?

R.: La sécurité puis il a parlé un peu des drogues aussi je pense puis (h) quelque chose comme ça (h) mais c'est aussi, je le trouvais pas mal (h) il était parlable, tu sais. Mais c'est peut-être justement parce qu'il n'est pas avec un autre policier ou qu'il n'est pas dans son "char" ou quelque chose du genre (h) mais je le sais pas. Je ne sais pas si le "char" ou l'autre policier à côté peut jouer un rôle aussi (r) mais en tous cas moi, celui-là tu vois m'avait donné quand même une impression. le "fun" là mais ça m'a pas du tout enlevé l'impression en général (h) parce que dans toutes choses il y a des exceptions puis ça doit être une exception (r) d'après moi (r) (h) ça en prenait peut-être un plus humain, un plus ouvert pour aller avec les enfants tu sais, ça fait que (h) mais je trouve quand même que (h) il y a du travail à faire pour (r) puis je (h) pour sécuriser le monde en tous cas parce que j'imagine que je ne suis pas la seule dans ce cas là...(h)

Q.: Puis finalement, c'est ça mais un rôle comme tu me parles ça peut être assez large au niveau de la sécurité, au niveau humain, comme ça toi tu considères que c'est le rôle finalement qu'on devrait donner à nos policiers ou que les policiers devraient jouer...?

R.: Ah, mais je ne sais pas s'ils seraient capables de le faire de toutes façons...

Q.: A cause?

R.: Parce que ça demanderait probablement trop de monde puis (h) je ne sais pas si (h) je ne sais pas quels sont les critères pour aller dans la police mais (h)

Q.: Les critères de sélection tu veux dire, pour être policier?

R.: Oui, j'ai l'impression que (h) ça prendrait (h), ce que je demande moi ça prendrait pas mal du monde qualifié pour arriver puis (h) je ne sais pas moi (h) si ça pourrait pas, se faire. Comme je vais te donner juste un exemple: il arriverait quelque chose, bon je ne sais pas moi, au point de vue (h) d'enfants maltraités, ou quelque chose du genre là, je communiquerais plus facilement avec un travailleur social qu'avec un policier.

Q.: A l'heure actuelle là tu veux dire?

R.: Oui. J'aimerais bien mieux régler mon problème avec un travailleur social qu'avec un policier. Depuis que je sais que le travail social ça a maintenant un service de 24 heures (h) j'appellerais là avant d'appeler la police, facilement. Parce que, je trouve que la personne est beaucoup plus qualifiée puis que la personne a certainement plus le tour de régler le problème qu'une police. Parce que la police, j'ai l'impression que (h) elle n'aurait pas les capacités de le faire.

Q.: Au niveau de la compétence puis tout ça là que tu me parles?

R.: Oui, au niveau, au niveau de ce qu'elle reflète aussi. (h) Elle impose tu sais. Elle impose. Elle arriverait chez-nous puis (h) t'arrive puis le gars de la police t'arrive puis questionne puis j'ai l'impression que (h) ça serait plus difficile de régler le problème avec une personne comme ça que (h)...

Q.: Finalement, au lieu d'essayer de t'impliquer puis de voir qu'est-ce que toi, comment tu vis ta situation finalement, eux-autres ils essaient de prendre le contrôle...

R.: C'est ça. Plus vite ça va se régler, plus vite ils vont pouvoir retourner dans leur "char" pour le tour, puis...

Q.: (r)

R.: Non, c'est vrai. Ils aiment bien se promener de toutes façons, ça a l'air à ça. Si il y en a qui sont rendus à siffler après les femmes, ils n'ont pas grand-chose à faire. Non, tu sais moi ça m'a insultée en tous cas, c'est épouvantable, surtout d'une police.

Q.: T'as pas trouvé ça très très sérieux...

R.: J'ai pas trouvé ça puis (h) je me suis retenue parce que si ça n'avait pas été une police, je pense que je lui aurais répondu. J'ai pas répondu justement parce que c'était une police puis que j'ai pas confiance en eux-autres puis que j'avais peur qu'ils m'arrêtent puis qu'ils me posent des questions sous prétexte qu'ils sont policiers tu sais, puis que (h) que je l'aurais insulté, tout ça. Ça fait que j'ai pas osé rien faire à cause de ça. Si ça avait été une autre personne, inquiète-toi pas, il l'aurait su, tu sais.

Q.: Mais, finalement, ce que tu me dis là, c'est utiliser le pouvoir pour des...

R.: C'est ça, des niaiseries. Pour du monde. J'imagine que c'est pas dans toutes les situations mais ça doit dépendre de la journée, des journées qu'ils "feel" pour faire ça, des journées qu'ils "feel" pour pas faire ça. Ce que je leur demande, c'est beaucoup tu sais (h) je trouve qu'il y a quand même un minimum qui devrait être fait...

Q.: De la façon que je comprends ça, c'est que finalement on leur accorde beaucoup de pouvoirs là mais finalement, on n'a pas l'air d'être capables d'exercer grand contrôle de la façon qu'ils utilisent ces pouvoirs-là.

R.: C'est ça. Tu peux pas avoir recours contre une police. Ils ont le contrôle mais s'ils abusent de toi, qu'est-ce que tu peux faire? Rien. Tu peux faire rien. Tu peux pas te plaindre, à la minute que tu irais te plaindre, ça peut pas faire grand-chose. A moins que ça fasse un gros scandale dans les journaux ou bien quelque chose du genre. Encore là, pour que ça aille jusque là, il faut que tu en travailles un maudit coup. Tandis qu'eux-autres, avec une petite pinotte, ils peuvent te mettre à terre, tu sais.

Q.: Je comprends un peu ce que tu veux dire, finalement...

R.: C'est difficile de dire (h) bon o.k., la police a abusé de toi, o.k., c'est correct elle a abusé de toi mais qu'est-ce que tu peux faire après. Tu peux aller dire la police a abusé de moi. Ils vont se protéger entre eux-autres puis ils vont essayer d'éteindre ça au plus sacrant.

Q.: Finalement, la personne qui a quelque chose à dire contre les policiers, qui a une plainte à exercer, elle a, elle ne semble pas avoir grand pouvoir, en tous cas, grand chance d'arriver à quelque chose puis en plus de ça, celle qui se fait abusée par le policier, elle n'en a pas beaucoup non plus...

R.: Non. Ah bien non. (h) C'est ça que je trouve dommage parce que, en fin de compte, c'est à sens unique cette affaire-là. (h) Eux-autres, ils peuvent régler ton cas comme ils veulent. Puis toi, bien si tu sais que ton cas est mal réglé puis que, ou bien ça fait pas ton affaire ou quelque chose qui cloche, c'est assez difficile de revenir contre eux-autres. Ils ont pris la décision puis la décision est prise un point c'est tout. (h) C'est du pouvoir mal (h) mal utilisé je trouve. (h) J'imagine qu'il y a

des cas où tu n'as pas le choix, t'es obligé de faire ça, j'imagine, t'es obligé d'utiliser ton pouvoir de cette façon-là mais je suis pas mal certaine que dans la majorité des cas, tu n'es pas obligé de faire ça.

Q.: Quand tu dis: "utiliser le pouvoir de cette façon-là"...

R.: Comme les polices le font, tu sais, raide puis ils ont pris la décision puis ça finit là puis si t'es pas content (h) pas d'affaire à parler puis tout ça là. J'imagine qu'il y a des cas extrêmes où t'es obligé de faire ça. Mais, je suis certaine que pour la majorité des cas, t'es pas obligé de faire ça. Il y aurait sûrement d'autres façons d'aborder le sujet puis d'aborder la cause sans être obligé d'être (h) d'être drastique. (r)

Q.: Puis autoritaire de cette façon-là (r). Toi, tu verrais ça plus comment finalement? Quand tu dis "il y aurait moyen de faire ça autrement"?

R.: Bien, c'est comme je te disais tout à l'heure (h) la première chose que tu demandes quand il y a un accident, vas-tu demander le permis de conduire ou bien les papiers ou quelque chose comme ça, tu sais? Tu commences par t'assurer si tout va bien, tu commences par jaser avec le monde, tu commences par (h) quand même que tu demanderais les papiers rien que le lendemain "tordieu", tu sais. (h) Tu commences par finir la situation. J'imagine que les cas (h) les cas d'accident, les cas de vol ou n'importe quoi là, ça durerait, ça se réglerait probablement moins vite de cette façon-là, tu sais. J'imagine, "crime", ils sont là pour ça, ils sont là pour protéger les gens puis ils sont pas là pour faire des traumatismes à tout le monde. (h) Puis quand même que ça prendrait deux jours pour régler un cas d'accident (h) il va se régler pareil puis les gens qui vont l'avoir réglé de cette façon-là, j'imagine, vont être plus portés à dire bien la police s'est occupée de son affaire puis c'est le fun puis (h) tu sais, ça a bien été (h) je ne sais pas, je ne me suis pas senti bousculé puis frustré après l'accident puis tout ça. (h) Puis j'imagine que le contact entre la personne puis la police, qui a duré deux jours, va être beaucoup mieux puis s'il y a d'autre chose, la police (h) peut-être que le gars va avoir affaire à cette police ou quelque chose comme ça,

tu sais, le rôle va être beaucoup plus (h) beaucoup plus proche des gens (h) eux-autres vont être plus proches des gens, les polices, tu sais (h) Je trouve que le contact va être bien meilleur. Puis après, tu te gênerais pas de faire affaire, tout ça, d'aller voir une police qui t'a traité ton cas pendant 2 jours, comme quand tu vas voir un médecin, t'essaies toujours de suivre le même médecin parce que tu sais que le médecin, il t'a connu un petit peu puis, bon, le contact est là, tu sais. Tu vas faire confiance au médecin qui t'a connu un petit peu, l'autre, tu vas dire: "bien, c'est la première fois que je le vois" (h) ça fait que dans une situation dramatique, il me semble que le contact est important, tu sais.

Q.: Oui.

R.: C'est sûr que c'est à longue échelle parce que, en fin de compte, ils peuvent pas connaître tout le monde qui reste en ville mais je veux dire (h) il peut y avoir une grande amélioration à faire de ce côté là. Il me semble...

Q.: Pour rendre la police plus humaine?

R.: C'est ça.

Q.: Dans sa façon de procéder...

R.: Puis, il me semble que ça serait le fun à un moment donné, il t'arrive de quoi là, t'as eu un rapport avec une police puis, bon, ça finit par se régler, ça a pris un petit peu de temps puis que, je ne sais pas moi, 2 mois après, sur la rue, tu la rencontres, elle n'est peut-être pas en devoir ou elle est peut-être en devoir mais tu sais (h) tu serais capable de dire bien cette police là m'a aidé, tu pourrais peut-être aller la voir, peut-être qu'elle ne se souviendrait pas de toi mais peut-être qu'en lui expliquant le cas: "Ah oui, je me souviens", puis il me semble que le contact pourrait se faire. Là, tu n'oses pas parler à une police

de même (h). Qu'est-ce que tu veux qu'elle lui dise ou bien, la police de toutes façons elle a tellement l'air à se foutre de toi. Tu sais, c'est mieux de pas la déranger.

Q.: Ça fait que j'imagine que de toutes façons, si tu as besoin d'aide, tu vas attendre bien longtemps avant d'aller voir une police?

R.: Ah, je vais essayer le moins possible d'avoir un rapport avec eux-autres. (h) J'imagine que peut-être que j'aurais pas le choix à un moment donné mais (h)...

Q.: Quand tu dis, à un moment donné j'aurais pas le choix, je vais être poignée pour avoir un contact sûrement, parce que finalement, si je comprend bien, comme on parlait tout à l'heure, on s'arrange dans la société pour qu'on soit obligé d'avoir un rapport avec la police?

R.: Oui, c'est ça. C'est au point de vue légal toujours qu'on va régler les problèmes, ça fait que... S'il t'arrive quelque chose de moins grave, t'as pas le choix. T'as vraiment pas le choix, la société est faite comme ça.

Q.: Quand tu dis la société est faite comme ça, considères-tu que ça a du bon sens?

R.: Bien (h) j'ai pas pensé comment on pourrait s'en sortir autrement là, mais j'imagine qu'autrement, ça serait assez difficile parce que ça prend quand-même quelqu'un qui peut régler la situation moins grave là (h) puis que ça soit (h) ça peut être le plus équitable possible pour tout le monde malgré qu'encore là, j'y crois pas tellement parce que (h) si c'est la police qui le fait, c'est pas tellement équitable pour tout le monde (r).

Q.: Dans quel sens?

R.: Bien, ils peuvent régler une situation assez identique de (h) d'une façon complètement différente, tout dépendant de (h) tu sais ce qui se passe, je suis pas mal certaine que comme le fait que je te parle du gars de la Sûreté du Québec, qui se serait passé quelque chose de pareil avec un gars, un simple citoyen puis (h) le gars, ça fait longtemps que (h) le test de l'ivressomètre, puis envoie dans le char puis amène au poste que ça serait pas long.

Q.: Finalement, ils peuvent appliquer la loi comme ils le veulent...

R.: C'est ça. Ça prend quand même quelqu'un qui l'applique, c'est pour ça que je te dis que la société, elle ne peut pas bien bien faire autrement là, je ne vois pas comment on pourrait s'organiser autrement, ça prend quelqu'un (h) mais (h) que ce soit la police qui le fasse, je ne suis pas contre, mais à condition que ça soit fait, ça soit fait comme il le faut. Puis présentement, j'ai pas l'impression que ça soit fait comme il le faut.

Q.: Puis pour que ça soit fait comme il le faut, finalement, toi tu dis qu'il faudrait la rendre plus humaine, faudrait qu'ils rendent leur rapport avec les gens d'une façon plus humaine puis tout ça?

R.: Oui.

Q.: Puis, d'un autre côté, tu considérais tantôt qu'ils avaient beaucoup de pouvoir, puis qu'on ne réussissait pas tellement à contrôler ce pouvoir-là?

R.: C'est que le pouvoir qu'ils ont sur nous-autres, on devrait être capables (h) de le discuter, de le remettre en question si on trouve que c'est pas

correct. Parce qu'il y a des situations qui peuvent appliquer, où les lois, ils peuvent appliquer sur quelque chose, disons sur une situation donnée puis que les personnes qui sont en cause ont besoin de discuter ça parce qu'ils trouvent que c'est injuste ou il y a quelque chose qui cloche, devraient pouvoir le faire normalement, sans dire: "Bien, c'est une police, tu peux pas le faire", tu sais.

Q.: Tu veux dire, pouvoir le contester en cour ou des choses comme ça, c'est ça que tu veux dire?

R.: Pas nécessairement en cour mais devant leur supérieur à eux-mêmes ou quelque chose comme ça.

Q.: Tu parles des policiers?

R.: Oui. De toutes façons, on connaît pas tellement (h) on connaît pas tellement la police dans ces situations là, le système même de la police. On connaît pas ce qui se passe, comment (h) comment ils sont (h) comment vraiment ils sont (h) ils sont formés peut-être ou, tu sais, comment ils doivent agir (h) tout leur système en fin de compte, c'est difficile de tout connaître tout ce qu'ils font, tout ce qu'ils ont le droit de faire puis tout ce qu'ils ne peuvent pas faire puis (h) ... moi, je trouve en tout cas, c'est peut-être parce que je ne suis pas tellement tellement au courant mais (h) j'ai l'impression que c'est un monde un peu à part.

Q.: Les policiers, la police en général?

R.: Oui.

Q.: Ce qui fait que, quoi, le fait que ce soit un monde un peu à part comme ça puis qu'on connaisse pas vraiment en-dedans comment ça fonctionne leur histoire, ça rend la chose plus difficile à contrôler?

R.: Oui, c'est ça.

Q.: A contrôler ou à comprendre?

R.: Ah oui, à comprendre beaucoup plus. C'est sûre. (h) Seulement, je trouverais juste de toutes façons que, ils sont des personnes comme nous-autres, ils peuvent régler les situations parce qu'ils ont le pouvoir de le faire, O.K. puis ils doivent le faire, je calcule que c'est correct, mais la façon de le faire (h) est drôlement plus importante, je trouve qu'ils ne le font pas vraiment bien, et puis que (h) la décision qu'ils prennent devrait pas être aussi finale puis aussi (h) aussi définitive, tu sais, c'est (h) on devrait pouvoir discuter ce qu'ils décident puis (h) tu sais, sans être à couteau tiré avec eux-autres, tu sais, c'est des personnes quand même, ils peuvent se tromper comme les autres. Ils connaissent peut-être plus la loi que nous-autres dans certaines situations mais (h) la loi, tu sais comment tu peux l'appliquer, hein? Tandis que (r) il y a des fois que tu peux l'appliquer de bien des façons puis (h) en fin de compte, faudrait que tout le monde en soit satisfait puis que en fin de compte la meilleure partie soit pour tout le monde, tout ça. Que tu puisses sortir d'une situation en ayant quand même un sentiment que tu t'es pas fait avoir ou que tu t'es pas fait "bûcher sur la tête", tu sais, puis à ce moment-là bien (h) il faut que le contact soit là puis il faut que (h) la, la (h) (h) un moyen de revenir sur la situation puisse exister aussi. Puis ça, je calcule qu'on ne l'a pas. Je me trompe peut-être parce que j'ai pas eu de situation directe, si on peut dire, peut-être une couple comme ça mais (h) directe, je n'en ai pas eue.

Q.: Oui, bien je pense que t'as pas tellement tort...

R.: Mais c'est ma façon de percevoir tout ça, puis j'ai bien peur que s'il m'arrive une situation grave ou quelque chose comme ça là, (h) j'ai bien hâte de voir comment je vais me comporter parce que (r) j'ai pas l'impression que je vais aimer ça du tout. J'ai pas bien bien l'impression...

Q.: Tu me parlais tantôt, tu me donnais l'exemple de la protection de la jeunesse, un peu là, puis des travailleurs sociaux puis des enfants battus là, c'est quand même une tâche que tu considères qui pouvait, même si tu me disais que tu aimerais mieux faire appel à un travailleur social, c'est quand même une tâche que tu semblais considérer qui pouvait revenir à la police, ou...

R.: A condition qu'elle soit capable de le faire. Disons que j'ai l'impression qu'ils règlent ces cas-là souvent par la force ou des choses comme ça puis (h) moi je ne suis pas d'accord avec ça en tous cas, il y a bien des affaires qu'ils peuvent régler sans la force, puis c'est vu qu'ils n'ont pas le contact humain avec les gens, ils peuvent pas régler, c'est pour ça que je dis que je ferais appel à un travailleur social à la place. S'ils avaient le contact humain ou l'approche différente là, peut-être qu'ils en arriveraient à être capables, tu sais. Mais là, présentement, je ne les crois pas capables de ça. Ce qu'ils peuvent faire c'est par la force, tu sais, puis ça je suis contre ça, surtout envers les enfants ou quelque chose comme ça. J'en ai vu beaucoup d'enfants battus puis tout ça, puis c'est pas ça qui va régler leur affaire du tout. (h) Puis la police dégage cette (h) quand tu peux pas rien faire avec un enfant, bien la police le poigne puis embarque. C'est rare que tu vas voir une police essayer de régler ça autrement.

Q.: Tantôt aussi, tu faisais allusion à leur grosseur physique, à leur constitution, considères-tu finalement que le travail d'un policier, si on pourrait pas considérer que ça demande d'être si gros, si fort, puis tout ça...

R.: Il y a des tâches probablement qui le demandent. Je ne sais pas moi, gardien de je ne sais pas trop quoi ou (h) ceux qui (h) qui courent après ceux qui ont des fusils, je ne sais pas moi, (h) les armées, je ne sais pas trop là, j'imagine que ça doit aider, d'une certaine façon, tu sais. (h) Pour ceux qui séparent des batailles, ou des choses comme ça, ça doit aider, mais je veux dire (h) s'ils étaient capables de s'organiser pour avoir des spécialités dans leur "pattente" là, je ne sais pas trop moi mais (h) qu'il y en ait des plus bâtis, les plus gros

peuvent s'occuper de ces affaires-là, puis les autres peuvent *utiliser* leur tête 2 minutes pour régler d'autres choses. Non mais il me semble. (h) pour moi, c'est pas du tout une priorité pour être dans la police, comme je te dis, pour certains cas, si t'as pas le choix, parce que (h) tu peux en avoir qui peuvent être vraiment difficiles puis qui demandent beaucoup de force, passe par là, mais (h) à part de ça, je trouve pas que pour se promener dans un "char" dans les rues ou pour régler les accidents d'automobiles ou pour régler les vols ou pour régler les affaires d'enfants maltraités ou de la jeunesse ou pour régler les incendies ou pour donner des tickets ou pour..., je trouve (h) je trouve pas que t'en as besoin. Peut-être (h) je vois pas qu'elle est l'utilité du tout.

Q.: Finalement, il semble y avoir dans ta tête, je me trompe peut-être puis j'aimerais que tu me le dises, il semble y avoir plus de fonctions où t'en as pas de besoin que...

R.: Oui, c'est ça, que t'en as de besoin. D'après moi, oui. Je te parle pas d'armée ou ces affaires-là.

Q.: Comment d'armée?

R.: Bien, tu sais, toutes ces tâches là où tu as besoin des polices des fois, moi je te parle d'un corps policier, d'une ville ou d'un village ou d'un milieu.

Q.: Je peux pas dire que je comprends ce que tu veux dire avec...

R.: Bien, c'est à dire que, je ne te parle pas de combats ou de choses comme ça des polices (h) je ne sais pas moi, (h) la seule grosse chose que je peux voir là, dans un corps policier normal là, c'est comme je te dis, c'est des situations où t'as une bande de, je ne pas trop moi, qui se tuent à coups de couteau ou à coups de chaîne ou des choses comme ça, là t'es obligé d'intervenir parce que t'as pas le choix, c'est rendu à la limite, t'es obligé de les séparer ou des choses comme ça, là c'est

correct, plus t'es bâti, plus t'es fort, ça doit aider mais (h) tu sais (h) c'est vraiment ce que je trouve de grosse limite parce que, à part ça (h) il n'y en a pas, dans un corps policier normal, il ne doit pas y en avoir tellement de plus grosse que ça. Les autres (h) c'est moins gros puis ils ne demandent pas nécessairement d'être bâti.

Q.: Mais un corps policier normal, c'est quoi pour toi, c'est ça que je ne comprend pas, tu me parles d'une armée, qui se battent (r)

R.: Je te parle d'armée, c'est parce que (r)... Je te parle d'armée parce que je voulais te mettre ça à l'extrême, tu sais, de la grosse bataille ou (h) combats, des affaires de même. Plus t'es solide dans ces combats-là ça va. Plus t'es gros, plus t'es bâti, ça peut aider. Mais (h) c'est pour ça, je te mettais ça à la grosse grosse limite. Mais (h) ça ne se produit pas dans un corps policier normal, je veux dire de ville ou de (h) quelque chose comme ça, tu sais. De toutes façons, une émeute ou une manifestation ou quelque chose comme ça... un gars bien normal, en forme peut être aussi efficace qu'un gros 6 pieds avec des gros bras, d'après moi, tu sais, je veux dire (h) si le gars est en forme puis qu'il est capable de se servir de sa tête pour (h) si il est obligé de se battre avec quelqu'un, il est capable de se défendre sans être obligé de foncer dans le tas comme un "gros boeuf" ou un "gros gorille" puis de le contrôler parce qu'il tient les 2 bras de l'autre, tu sais, (h) pour moi, c'est pas primordial d'être bâti de même, ça n'a pas d'allure. Ils sont bien plus "appeurants" que d'autre chose. Tu les mets dans une situation de femme ou d'enfant là, pour un homme peut-être que c'est un peu différent, mais pour une femme en tous cas, je trouve qu'ils sont bien trop imposants pour rien.

Q.: Ça aide pas le contact si je comprends ce que tu veux dire?

R.: Bien, pas le contact du tout parce que (h) moi je trouve que ça aide pas le contact en tous cas, pour moi. Ils me font peur plus que d'autre chose.

Q.: Finalement, ça contribue encore une fois à les isoler...

R.: Oui, parce que même s'ils sont gros comme ça, pour une femme, je ne me sentirais pas protégée du tout. (r) Du tout, du tout, ils me font peur plus que d'autre chose.

Q.: Je comprends ce que tu veux dire. C'est le fun parce que ça revient toujours à cette affaire-là de contacts humains puis de rapports humains.

R.: Oui, c'est ça. Puis l'utilisation du pouvoir à bon escient. Ne pas utiliser le pouvoir parce que tu as le contrôle puis tu veux contrôler au plus sacrant. (h) Les situations sont bien différentes d'une fois à l'autre puis les gens sont différents qui vivent les situations d'une fois à l'autre puis (h) les polices ne devraient pas régler les situations parce qu'ils en ont réglé une pareille il y a 2 mois (h) de la même façon ou de (h) peut-être que s'ils prenaient plus de temps à régler la chose, le contact serait meilleur. (h) Mais encore là, prendre plus de temps pour régler la chose c'est peut-être pas mieux. Il y en a qui vont dire que ça n'a pas de bon sens parce que, "he" pas étirer un paquet d'affaires, si on se met à étirer les affaires, en tous cas (r). Moi je trouve que (h) en tous cas ils n'ont pas une (h) une image bien bien bien positive pour moi en tous cas.

Q.: La police idéale pour toi, ça serait une police, entre autres, plus humaine?

R.: Oui, plus humaine puis (h) moins "appeurante", si on peut dire, plus sécurisante. Parce que, mets-toi dans la peau de quelqu'un qui a affaire (h) je ne sais pas moi, qui a un accident puis qui est dans le tort. (h) Bien, tu vois arriver la police là puis tu es sûr que même si, (h) tu peux pas faire autrement, tu vas te défendre parce que même si tu as tort, parce que tu sais que la police va dire: "Tu as tort, tu as tort", O.K., c'est toi, tu as tort, hein? Là bien, (h) ça va être la loi puis tout le "kit" puis tu vas manger la claque. O.K., tu as

tort mais il y a peut-être une façon de faire qui peut (h) diminuer (h) ta cause ou quelque chose comme ça ou... je ne sais pas, mais ça, il ne le feront pas, tu sais. (h) Ils veulent savoir qui qui a tort, qui a raison puis là sortez vos papiers puis parlez-en plus. Puis il me semble, je ne sais pas, tout le monde à droit de faire des erreurs, d'une manière ou d'une autre. (h) Mais c'est vrai que la loi est quand même faite comme ça, c'est sévère puis toute l'affaire mais quand même, tu sais (h) il y a une façon d'aborder la loi ou une façon de voir la loi ou de voir la (h) la façon de vivre qui peut être plus humaine (h) plus ... moins autoritaire, moins contrôlée puis (h) ça passe par là. (h) Ça va peut-être finir par passer par là mais (r) peut-être (r) la façon de l'amener ou (r) des choses qui peuvent être réglées de façon différente sans être obligé de (h) tout casser puis (h) en tous cas, moi si j'avais tort dans une situation puis que je serais obligée de faire venir la police, j'é te dis que j'aimerais pas ça en "crime". Là je dirais: "c'est final, là je suis perdue correct". J'ai l'impression que tu as tort puis ils n'écouteront même pas ce que tu as à dire. (r) tu as tort, tais-toi (r). Ah, mon Dieu! Puis il me semble que ce serait tellement différent. Je ne sais pas, moi je travaille avec les enfants maintenant, j'agis différemment, même si je sais qu'il a tort (h) je le laisse parler au-moins puis je l'écoute au-moins. (r) Il y a peut-être des raisons autres qui (h) je ne sais pas moi, quelqu'un fait un vol, il y a peut-être une raison plus profonde à ça, tu ne le sais pas. Au lieu de dire: "t'as volé, (h) envoie en cellule". (r)

Q.: Il faudrait au-moins essayer de l'écouter?

R.: Oui, ou bien (h) d'essayer de comprendre ce qui se passe puis s'il y a un moyen de régler de la façon différente que de l'envoyer en cellule ou de lui faire payer ou (h) je ne sais pas moi, il y a peut-être un traitement à donner ou peut-être que la personne est malade, peut-être (h) mais c'est avant que cette décision-là soit prise puis avant de (h) tu sais, ils ne prendront pas les démarches tout de suite, il vont te le laisser savoir après que c'est fini, en cellule tout de suite, ils ne te laisseront pas savoir qu'ils vont essayer de s'occuper de toi. (h) C'est une sécurité qu'ils doivent te donner puis c'est un (h) et non pas un traumatisme.

Q.: C'est le fun parce que tu touches des choses pas mal intéressantes...

R.: Je ne sais pas si c'est ça que tu veux mais moi c'est la façon dont j'e le vois. Ils me font peur puis je ne les aime pas du tout. Puis la façon dont ils traitent le monde, la façon dont ils (h) ils appliquent la loi, je ne suis pas d'accord avec ça. Je trouve assez que le monde, on est assez dure entre nous-autres puis que ça va assez mal dans le monde de même sans être obligés d'avoir des personnes comme ça qui (h) qui nous rappellent qu'il faut être de même.

Q.: Qui faut être comment?

R.: Bien, qu'il ne faut pas être (h) c'est le bien puis le mal puis tu as tort puis tu as raison puis (h) vas là puis tu peux pas aller ailleurs puis (h) c'est disciplinaire au plus sacrant puis (h) on dirait qu'il n'y a rien qui peut marcher autrement que de même.

Q.: J'aurais aimé peut-être que tu me parles un peu plus de comment tu voyais une police qui serait correcte?

R.: Correcte? C'est une personne qui ne serait pas nécessairement imposante, o.k.? C'est une personne bien normale qui arriverait sur les lieux de (h) l'accident ou de la situation là, avec le sourire aux lèvres puis qui serait là pour jaser avec toi, pour discuter de ce qui s'est passé, (h) de faire un contact humain entre les personnes qui sont toute là sur lieux, (h) qui donne son opinion sur la situation (h) qui dit qu'est-ce qui pourrait arriver, qu'est-ce qui peut pas arriver des (h) alternatives disons de la situation, qui (h) qui serait prête à (h) à attendre, je ne sais pas moi, 2h ou 3h, attendre que les personnes se remettent de l'émotion avant de poser des questions, tu sais, qui (h) qui serait vraiment disponible sur les lieux là, puis pas dire: "bien, moi, dans une demi-heure, il faut que j'aie réglé ça, je m'en vais ailleurs". Qui serait vraiment là puis qui pourrait rester là jusqu'à temps que tu aies fini d'en avoir besoin.

Q.: Puis, de façon générale, comme boîte, comme institution, là tu me parles d'un individu, sa façon d'être avec les gens puis tout ça...

R.: Oui. Puis ça serait la police en général, les policiers eux-mêmes, comment ils devraient se comporter (h) dans (h) dans les situations. Comme boîte, faudrait que (h) ...

Q.: Je parle au niveau du cours, comment tu voudrais les voir jouer, les polices?

R.: Bien, c'est un peu ce que je disais là mais (h) si les gens étaient plus, pas les gens mais les policiers était formés différemment puis (h) avaient une connaissance de la loi, peut-être un peu différente, au lieu de savoir juste les articles de loi puis dire: "bien, il arrive telle situation, bien tu règles ça de telle façon", tu sais. (h) J'ai l'impression qu'ils n'ont pas bien bien de psychologie, ces gars-là. (h) Je ne sais pas trop (h) mais (r) je ne le sais pas mais en tous cas, puis j'imagine que leur formation aussi, la formation est peut-être différente, les policiers, j'imagine que ça aiderait dans leur comportement, tu sais... et puis que (h) un (h) un contact peut-être plus direct avec les policiers comme, je ne sais pas moi, publicité, (h) information ou quelque chose comme ça, tout ce qu'on voit d'eux-autres en fin de compte, c'est des gros "big" puis (h) nous-autres on fait ça puis (h) nous-autres on fait ça, puis nous-autres on est bon, tu sais, nous-autres on règle ça de telle façon puis ça ne peut pas se régler autrement. Je ne sais pas, on connaît pas grand-chose (h) ils ne font pas connaître vraiment grand-chose d'eux-autres. (h) Ils ne font pas participer la population, alors... Je ne sais pas moi, une niaiserie, tu vas peut-être dire c'est une niaiserie mais en tous cas, (h) décider, disons (h) dans les "chars", (h) la couleur de leur "char", ils font un concours ou quelque chose du genre... Ça, c'est peut-être (h) niaiseux mais c'est peut-être une façon d'intégrer la population pour dire, bien (h) une façon de les faire connaître plus, d'avoir participer à quelque chose avec eux-autres, ou tu sais (h) tu sais, je ne sais pas... (h) Tu dis, bien "crime", on est à faire un concours dans la ville puis là, les "chars" sont jaune-oranges. Bien les gens disent: "Bien, les

"chars" sont jaune-oranges, bien on le sait parce qu'on a vu le concours" puis (h) tu vois des polices dans un "char" jaune-orange, bien c'est différent que de voir (h) au-moins, tu as contribué peut-être ou (h) t'as entendu parler pourquoi les "chars" sont jaune-oranges, des affaires de même. Il me semble qu'ils sont bien à part de la population en général puis qu'ils vont là après pour régler les problèmes de la population. Ils règlent les problèmes de la population puis ils sont (h) sont à côté d'eux-autres, sont pas avec eux-autres, ça fait drôle, tu sais.

Q.: Oui. Je trouve ça le "fun" ce que tu dis là.

R.: On connaît rien de leur vie puis ils connaissent rien de notre vie. Tout ce qu'ils connaissent c'est (h) nos situations puis ils essaient de les régler. C'est assez difficile de (h) "crime" ils y en a qui sont mariés puis qui ont des enfants puis tout ça puis (h) on dirait pour nous-autres, on les voit arriver les polices, on voit pas arriver du tout le gars qui est père de famille ou bien qui (h) tu sais, c'est pas (h) en tous cas moi, (h) puis l'histoire du concours d'autos, c'est peut-être (r) ça m'est passé par la tête de même mais (h) c'est une façon, je ne sais pas, de te faire connaître, participer un peu à ce qu'ils font.

Q.: Tu considères finalement qu'ils devraient s'ouvrir un peu plus puis impliquer les gens...?

R.: Oui, c'est un monde à part. (h) Je trouve que c'est un monde à part puis c'est en eux-autres que tu devrais faire confiance. Tu les connais pas...

Q.: Pour régler des problèmes qui, des fois, sont bien intimes...

R.: C'est ça, puis sont souvent très dramatiques. Puis tu les connais pas, tu sais pas qu'est-ce qu'ils font (h) tu sais pas...

Q.: Pour toi, il y a une grosse contradiction, si je comprends?

R.: (h) Tu lui demandes parce que tu n'as pas le choix, c'est lui qui va être obligé de le régler. Mais (h) tant qu'à ça, tu es aussi bien de demander à un parfait inconnu, ce serait la même chose. (h) Je ne sais pas, il doit y avoir une façon, je ne sais pas moi, mettre (h) 100 policiers dans un quartier puis ils s'occupent seulement de ce quartier là, tu finis par les voir, tu finis par les voir se promener dans la rue, tu finis par savoir qui ils sont (h) c'est peut-être une façon au lieu d'en mettre 500 pour toute la ville puis (h) je ne sais pas comment ils sont à Hull là, mais (h) puis que (h) tu en vois un à un moment donné puis tu le revois plus jamais de ta vie (r). (h) C'est un peu fou quand il est obligé de régler tes problèmes après, tu sais. (h) Dans toutes les autres (h) les autres affaires, je veux dire, le système, je ne sais pas moi, quand tu fais affaire avec un avocat, quand tu fais affaire avec un médecin, quand tu fais affaire avec n'importe quoi, tu t'organises toujours pour faire affaire au même puis que tu (h) tu vas toujours (h) le contact est toujours très important puis avec une police, t'es pas capable, tu peux rien faire. Puis que c'est eux-autres qui règlent les problèmes dramatiques, c'est un peu (h) c'est un peu (h) (r) tu trouves pas?

Q.: Oui.

R.: Un avocat va te régler un problème de couple ou quelque chose comme ça, mais tu vas voir le même avocat puis tu t'organises avec le même avocat puis c'est avec lui que tu t'organises puis tu commences à le connaître puis s'il arrive autre chose, tu vas aller voir ton même avocat puis ça peut être des situations bien différentes mais tu sais qu'il y a un avocat que tu peux avoir recours, tu sais. (h) Puis un avocat, tu peux (h) tu peux aller en voir un même si tu n'as pas de problème. Tu peux aller en voir un puis discuter d'une situation puis (h)...

Q.: Pour apprendre à le connaître finalement?

R.: Une police, moi je ne serais pas tentée d'y aller, moi je serais plus tentée d'aller voir un avocat pour lui parler qu'une police. Une police j'ai l'impression que (h) je lui ferais perdre son temps.

Q.: C'est une image qu'il représente pour toi, en tous cas?

R.: C'est pour ça que c'est un peu différent mais (h) il me semble que ce serait (h) ce serait mieux.

Q.: Puis on hésiterait moins à faire appel aussi?

R.: Bien, c'est ça. Imagine ça comme je te disais tantôt, un exemple là, tu en mets 100 dans un quartier, tu vas finir par en connaître 4 ou 5 sur les 100 parce que, je ne sais pas moi, tu les as rencontrés comme ça ou (h) des affaires comme ça, ils sont dans ton quartier, tu les connais plus, il t'arrive un accident, tu fais appel à ceux-là. Tu les connais, tu sais leur nom (h) tu fais appel à ceux-là, ils viennent sur place, bien tu te sens drôlement plus en sécurité que tu te sens drôlement plus apte à affronter la situation que si c'était n'importe quel policier qui arrivait. Ils peuvent appliquer la loi pareil, ils ne sont pas (h) ils sont là pour ça. Mais il me semble que ça serait fait différemment.

Q.: En fait, ce que tu viens de dire, c'est que c'est pas parce qu'ils connaîtraient les gens qu'ils ne seraient pas capables d'appliquer la loi?

R.: Ah bien non. Evidemment pas. C'est comme toi, c'est pas parce que tu connais le monde qui travaille avec toi que t'es pas capable de faire ton travail. (h) D'ailleurs, dans n'importe quel travail, (h) tu fais le contact avec les gens, ça te fait connaître les gens, c'est quasiment la seule place où je vois des gens qui font contact avec les gens puis qui connaissent pas les gens (r). En tous cas, je commence à déparler mais en tous cas (r).

Q.: J'essaie de voir s'il y a des points qu'on pourrait approfondir un peu plus, je ne sais pas là, y en a-t-ils qui te viennent à l'idée?

R.: Bien moi, j'ai l'impression d'avoir tout dit ce que j'avais à dire.
(h) Pour avoir, expliquer ce que je pensais d'eux-autres puis ce que j'aimerais d'eux-autres puis (h) comment je les voyais. (h)

Q.: Oui, on a touché pas mal la question de la fonction en tous cas, du rôle, les pouvoirs aussi qu'ils avaient, puis le contrôle...

R.: J'ai pas touché à la loi parce que, en fin de compte, ça parle de pouvoir (h) parce que s'il fallait changer la loi, ça serait une autre affaire là, mais (h) je veux dire (h) la loi est là, ils l'appliquent, peut-être ce qu'ils appliquent, t'es pas peut-être pas content avec ce qu'ils appliquent parce que c'est la loi mais (h) on ira pas jusque là parce que en fin de compte changer la loi, ce serait une autre affaire (r).

Q.: La façon que tu vois ça, c'est que ça regarde pas tellement la police...

R.: C'est pas eux-autres qui décident, ils sont là pour l'appliquer. (h) Sinon ça remonterait trop loin. Tout "chambarder" le système (r)

Q.: Quand tu dis: "tout chambarder le système"...

R.: Bien, s'il fallait changer les lois, c'est une affaire (h) c'est encore bien pire de changer les lois que de changer une police. (h) D'après moi...

Q.: Plus compliqué, tu veux dire?

R.: Oui. Changer le système du gouvernement puis (h) le système de loi puis tout le "kit", c'est encore bien plus compliqué que de changer un corps policier dans leur façon de faire. (h)

Q.: Considères-tu que ça devrait idéalement peut-être changer?

R.: Bien, il y a sûrement des choses à changer, (h) il y a sûrement des choses à changer. Même si ça serait changé, la police serait là pour l'appliquer pareil. Tu sais, que ça soit une loi ou une autre, ils appliqueraient la loi quand même.

Q.: Ça fait que ça enlève pas le problème de changer la police?

R.: Non. C'est la façon dont ils l'appliquent puis (h) comment ils devraient l'appliquer.

Q.: En fait, c'est 2 étapes mais (h)

R.: Oui. Moi je trouve que c'est différent. (h) Si tu te mets dans un système avec cette loi là, la loi qu'on a là, (h) puis le système dans lequel ils fonctionnent là, si tu changeais le corps policier, tu aurais une façon de le changer pour qu'il soit drôlement meilleur. (h) C'est ce que je te disais. (h) Si tu te mets à changer la loi par-dessus autre chose là, (r) parce que là tu ne le sais pas, (r) tu sais pas ce qui peut se passer. Mais avec la loi qu'on a actuellement, si on reste comme ça là, je trouve qu'il y a une grosse amélioration à faire.

Q.: Puis que même si on vise à changer la loi, là de toutes façons, il faudrait changer le corps policier pareil?

R.: C'est ça. Il faudrait changer ça, c'est évident.

Cassette # 4

Q.: Qu'est-ce que tu penses de la police en général?

R.: O.K. Depuis qu'on s'est parlé, j'y ai repensé à ça puis (h) sur un plan peut-être plus idéologique là puis plus (h) de principe théorique là, (h) je trouve que la police (h) en image là, c'est le bâton du pouvoir établi puis (h) actuellement moi je considère que le pouvoir établi est au service de (c'est bien théorique là ce que je dis là pour commencer, le restant est basé la-dessus) (h) d'après moi le pouvoir actuel qu'on a ici dans notre système là, il est au service d'une classe qui est dominante, une classe qui est possédante là celle qui (h) la classe des capitalistes, ceux qui possèdent les moyens de production puis ceux (h) les propriétaires de grosses compagnies c'est eux-autres qui dominent la société actuellement puis les pouvoirs (h) les pouvoirs civils politiques, sont d'abord au service de ces gens-là puis la police, je la situe comme le bâton de ce pouvoir politique là, ce qui fait que, à priori, dans (h) dans ma façon de penser, la police, c'est un service que la classe dominante s'est donné pour dominer. Ça fait partie du (h) de l'équipement pour dominer le peuple.

Ce qui veut pas dire qu'ils font juste ça là, ça serait (h) il y a des exemples qui me viennent en tête où c'est pas (h) c'est pas (h) dans leur travail de tous les jours (h) un policier par exemple qui va répondre à (h) disons que quelqu'un va voler, quelqu'un dans une maison pas loin puis le policier va faire une enquête puis va accrocher le voleur puis ramène l'objet volé à la famille, c'est pas (h) on va dire bien oui regarde ça, c'est pas (h) ça fait pas partie de la classe dominante pour faire ça. Ça empêche pas que dans un geste ou l'autre, bien entendu, il va (h) ça rentrera pas la-dedans là, mais (h) comme institution, je considère que la police est (h) est d'abord au service d'une classe qui est dominante puis qui opprime le peuple en général. (h) Ça peut exister des polices qui sont pas ça mais dans notre système...

Q.: L'ordre des policiers ou les polices?

R.: Une institution de police qui est pas ça, ça peut exister, ça se conçoit une institution policière qui serait pas ça mais pas dans notre régime nous-autres ici, dans un régime comme on vit ici là, je ne peux pas voir comment la police serait autre chose que ça. (h) Maintenant, (h) je ne sais pas (h) t'aimerais-tu me relancer avec une autre question là, je (h) j'aurais tendance à bloquer ici pour le moment là, j'ai l'impression que (h) je t'ai fait mon énoncé, mon (h) mon hypothèse théorique la-dessus là (r) ...

Q.: Si je répète ce que tu dis, c'est que la police est un outil du pouvoir en place d'une part et puis pour, en fait, pour conserver ce pouvoir-là pour qu'il reste en place puis tu me dis aussi que ça pourrait se concevoir (je trouve ça intéressant) une police qui serait pas ça...

R.: Je pourrais peut-être te donner un exemple des deux qui illustreraient ça. Bon (h) la police, bon disons (h) prend une grève, il y a des travailleurs, si je refais le tableau de tantôt, il y a une classe dominante qui sont les grands propriétaires (h) le moyen de production, (h) tu as le propriétaire d'une compagnie (h) ses travailleurs vont en grève pour avoir des meilleures conditions de travail, pour avoir de meilleurs salaires. Les gars vont en grève puis ils décident de faire du piquetage, puis de (h) bon, puis là je parle pas de "péter des pneus" "casser des vitres", ils décident là (h) selon (h) selon les règles de la loi du travail, ils décident de faire du piquetage, d'empêcher des "scab" de rentrer parce que c'est leur droit, si ils sont en grève c'est pas pour que d'autres aillent faire leur travail à leur place, bon. (h) Le policier, (h) pas le policier, le propriétaire de l'usine décide de faire venir la police pour disperser les (h) les gars en grève. La police va - puis ça c'est pas un exemple fictif, ça arrive couramment que les polices viennent briser des (h) des grèves, viennent briser des manifestations d'ouvriers, tout ça, tu verras jamais des policiers venir aider les travailleurs face aux propriétaires d'usine, ça (h) je (h) si on me contait que c'est arrivé au Québec ou au Canada, quelque chose comme ça, je serais bien intéressé à le savoir parce que je connais pas.

Par contre, les policiers eux-mêmes, sont des travailleurs qui eux-mêmes aussi ont besoin de lutter pour avoir de meilleures conditions de travail, pour obtenir de meilleurs salaires. Quand eux-mêmes ils sont dans une situation où ils ont (h) des (h) des exigences de ce côté-là (h) comme ils sont en situation de pouvoir, c'est assez rare que tu as une grève de policiers qui dure bien bien longtemps, tu sais. La preuve, l'exemple que j'en ai à Hull, la dernière fois que les policiers sont (h) sont allés en grève, qu'ils ont manifesté, ils se sont promenés dans les rues à 3h du matin en faisant sonner leur claxon, ça a pas pris de temps que la grève s'est réglée. Qui va mettre les policiers à l'ordre? Il n'y a personne, c'est (h) il n'y a pas de policiers qui vont arrêter d'autres policiers, or, eux-mêmes, ils ont vraiment le pouvoir.

Par contre, (h) il y a (h) t'as les les (h) autobus scolaires, bon, dernièrement, je ne sais pas là, on a eu pas mal de grèves (h) j'ai pas suivi ce qui s'était passé, ce qui est arrivé, mais quand tu as eu, il y a eu les chauffeurs d'autobus scolaires qui sont allés en grève, tu as eu des manifestations là-dessus, c'est à peu près dans le même temps je pense, (h) il s'agit que le propriétaire de la compagnie invite la police puis ils arrivent en fessant dans le tas, tu sais, tu as l'exemple de (h) ce qui s'est passé à Ste-Thérèse, il y a deux ans, (h) les rapports d'enquête sortent actuellement là pour montrer que la police avait fessé sur les (h) les manifestants d'une façon (h) un peu sauvage, et puis (h) là ça c'est prouvé, on essaye de savoir qui a donné l'ordre, est-ce que c'est la police provinciale ou la police de Ste-Thérèse, bon ils se renvoient la balle l'un l'autre, mais (h) ça montre que la police est pas (h) est pas là pour défendre l'intérêt des travailleurs, elle est là bien plus pour défendre l'intérêt de la classe possédante, dominante...

Q.: Comment ça pourrait être autrement?

R.: Bien, il y a certaines sociétés où (h) dans une société qui est plus socialiste, pas nécessairement communiste là, où (h) puis d'autant plus si c'est des communistes mais (h) où c'est plus des travailleurs qui sont

au pouvoir ou en tous cas, que la classe dominante c'est pas (h) la classe qui possède le moyen de production. Je prends des pays comme (h) la Suède, la Norvège, le Danemark (h) bon ça c'est ce qu'on appelle les (h) démocraties (h) les pays social-démocratiques, puis des pays où tu as aussi du socialisme carrément comme à Cuba puis (h) d'autres pays comme ça (h) la police est aussi au service du pouvoir établi, ça c'est clair. Je pense que (h) c'est (h) dans les pays carrément communistes, la police est carrément du côté du pouvoir établi aussi (h) c'est aussi son bâton mais j'ai l'impression (h) que (h) si c'est vraiment les travailleurs qui sont au pouvoir, bien, ils mettront pas la police contre eux-mêmes, tu sais, ils feront pas virer la police contre eux-mêmes. Le problème dans ces pays-là, c'est que souvent ce qui arrive c'est une petite poignée de monde qui prennent le pouvoir après ça, ils se fichent des travailleurs puis (h) tu retombes avec une dictature, la même chose qu'avant, puis ça devient un pouvoir dictatorial avec la police mais, t'as des pays comme ceux que j'ai mentionnés tantôt là, les pays scandinaviques entre-autres, où t'as une entente (h) entre (h) les travailleurs puis (h) le (h) les grands capitalistes entre guillemets, eux-mêmes, ils ont une entente que (h) ils vont se partager le pouvoir (h) c'est eux-mêmes qui ont le pouvoir, les travailleurs partagent leur pouvoir avec les-mêmes (h) ils deviennent (h) je ne vois pas comment la police pourrait arriver puis (h) foncer sur le monde quand (h) quand c'est eux-mêmes en partie qui ont le pouvoir, tu sais.

(h) J'ai l'impression que ce type-là déjà, ce type de société-là déjà est plus (h) a plus de chances d'avoir une police qui est au service du peuple que nous-mêmes. Puis pour moi le rêve d'une société qui serait carrément socialiste à partir de la base, les gens (h) où ce serait vraiment le peuple qui (h) qui se dirige puis qui mène ses destinées (h) c'est vraiment un service que le peuple se donne, tu sais, puis là, il y a une place pour une police qui maintient l'ordre, un ordre (h) l'ordre c'est (h) l'ordre c'est toujours le pouvoir qui définit c'est quoi l'ordre. Quand c'est un pouvoir qui est (h) qui est dominateur comme une classe qui domine sur une autre, bien, c'est eux qui vont définir c'est quoi l'ordre, puis si c'est un dictateur qui est au pouvoir, bien, c'est lui qui va dire: "Bien l'ordre c'est ça, qui est-ce qui s'oppose à moi?" c'est du désordre, il va foncer dans le tas pour mettre l'ordre. Si

c'est une classe dominante qui sont actuellement ici, sous le capitalisme qui mène, eux-autres l'ordre c'est l'ordre capitaliste, tu sais. Tout ce qui empêche de faire des profits, c'est du désordre, ils savent comment fesser la-dedans.

Si par exemple t'as (h) si t'as une société où, puis ça j'imagine que par exemple dans (h) dans la (h) dans le Chili d'Allende, si l'expérience était continuée, je ne sais pas comment ça aurait virer mais, dans ce qui a été vécu dans le Chili d'Allende, où c'était (h) c'était un socialiste qui était parti de la base puis c'était un régime qui était démocratique, qui avait été élu par les gens puis tout ça, la police (h) la police pouvait pas revenir sur le monde alors que (h) le gouvernement représentait véritablement le peuple puis les travailleurs puis tout ça, (h) un pouvoir socialiste qui part de la base puis qui a les soucis de rester (h) un service, de la base, si (h) quand ils se donnent un ordre, quand il établit c'est quoi les normes de l'ordre, ça peut pas aller contre l'intérêt du peuple, tu sais, si (h) si il est vraiment (h) resté branché sur le peuple. (h) Pour moi, (h) une police qui est vraiment au service du peuple, ça reste à inventer, comme ça reste à inventer un pouvoir politique qui est resté au service du peuple. C'est (h) puis pour moi quand je dis ça reste à inventer (h) ça peut sembler comme dire, bien ça existe pas puis ça pourrait jamais exister, c'est utopique. C'est utopique dans le sens que (h) il y a 2 sens au mot utopie, il y a utopie sur un angle (h) ça peut être pris dans le sens quelque chose qui peut jamais arrivé, mais moi c'est pas dans ce sens-là que je le dis, je le dis dans le sens de, c'est quelque chose à construire, tu sais, c'est quelque chose à, c'est (h) pas un rêve mais un projet. L'utopie, ça peut être pris aussi dans le sens de un projet à construire, puis pour moi ça reste ça. C'est toujours quelque chose qu'il va falloir surveiller, c'est toujours quelque chose qui va (h) avoir le soucis de contrôler, ça reste-tu vraiment au service du peuple, mais pour moi, ça se fait une affaire comme ça, comme une société qui serait au service du peuple puis ça (h) il n'y en a pas beaucoup, on est pas capable d'en toucher beaucoup dans la société actuelle internationale mais ça se fait, c'est quelque chose qui peut se faire. Ça prend la volonté de le faire mais, tu sais... C'est comme une société qui (h) pollue pas son environnement, oui mais ça c'est un rêve... C'est pas un rêve, il s'agit d'avoir la volonté de le faire puis ça se fait, mais on l'a pas la volonté de le faire.

Q.: Puis ça, c'est un peu, ce vers quoi on devrait viser finalement, si on revient en tous cas à la police, une police au service du peuple comme tu dis...

R.: Bien, c'est (h) moi je dis ça mais je suis sûr que si tu vas demander au Maire Rocheleau, il va te dire non. Si tu vas demander à (h) au propriétaire de E.B.Eddy, il va te dire non, si tu demandes (r) au propriétaire de Bell Téléphone, il va te dire non. Ça dépend du modèle de société que tu as en tête. Moi, le modèle de société que j'ai en tête, oui, c'est quelque chose qu'on devrait viser, mais je suis sûr que, je pense même que je peux dire que je suis minoritaire dans la société, qui pense de même, tu sais (r).. Mais ça me frustre pas d'être, bien ça me frustre pas, c'est pas une question de frustration ça (h) ça ne me démobilise pas d'être minoritaire puis de penser de même, mais je trouve que c'est la seule façon de s'en sortir autrement la police (h) risque toujours d'être (h) un instrument de brimage puis de (h) d'injustice.

Q.: Ça, c'est aussi un peu ce qu'elle vaut présentement?

R.: Bien (h)... Un autre exemple qui me vient en tête (h) dans tout le débat de la peine capitale actuellement, un exemple qu'on donne souvent où on devrait remettre la peine capitale c'est dans le cas où un (h) un bandit quelconque là, tue un policier (h) sur l'ouvrage. Ça c'est toujours l'exemple qu'on nous amène pour dire faut ramener la peine capitale puis un des cas où on ramènerait (h) un cas, un homme qui serait pendu, quelqu'un qui a tué un policier sur (h) on dit rarement qu'on devrait appliquer la peine capitale à un policier qui, sur ses heures d'ouvrage, tire sur quelqu'un qui se sauve, comme c'est arrivé dernièrement à bien des places, là le policier parle plus de ramener la peine capitale dans ce temps-là, tu sais. C'est (h) ça fait partie des déséquilibres, je trouve, de notre société, la police a vraiment du pouvoir dans notre société puis plus ça va, plus (h) elle en a parce que on est dans (h) non seulement on est dans une société capitaliste mais on est dans une

société capitaliste en crise. Ça fait que, dans notre société en crise (h) les (h) les valeurs sont ébranlées puis ça crée de l'insécurité puis (h) c'est facile de créer un genre de psychose dans le peuple puis les gens se sentent encore plus insécures puis ils vont chercher des (h) ils vont chercher des bras pour (h) être plus sécures puis (h) le bras policier est toujours tendu vers le monde pour (h) c'est pas par hasard qu'actuellement la police cherche à obtenir des pouvoirs pour (h) poser des gestes actuellement sans regarder légalement, (h) sans regarder les légaux puis que elle veut avoir (h) le droit de les faire, elle veut rendre légal les gestes qui sont illégaux actuellement. C'est pas pour rien qu'elle ouvre des lettres ou qu'elle veut avoir le droit d'ouvrir les lettres, tu sais. Puis (h) on travaille la (h) l'opinion publique pour qu'elle adhère à ça, tu sais, les gens au début étaient bien réticents mais on est en train de faire passer bien des (h) des idées là qui vont faire que les gens, on veut que les gens arrivent à (h) à accepter ça des choses comme ça puis ça c'est toujours sous le nom de la démocratie, on dit: "Ah bien, les gens veulent, à cette heure on peut". Mais on les a façonnés, on leur a façonné l'esprit pour qu'ils acceptent ça.

Q.: Tu me parlais aussi, toujours question de pouvoir, tu disais d'un côté les policiers ont beaucoup de pouvoir et ils essaient d'en obtenir davantage puis entre-autres en façonnant l'opinion publique et aussi ce pouvoir-là est au service du pouvoir dominateur, tantôt quand tu me parlais par exemple de la grève des policiers, il semble y avoir un pouvoir qui leur appartient à eux-autres aussi qui juste qu'à un certain point peuvent contrôler même vis-à-vis le pouvoir dominateur...

R.: C'est à dire que le pouvoir dominateur est (h) il y a le grand pouvoir dominateur là puis (h) pour pouvoir exercer leur (h) c'est une sorte d'alliance qui existe, dans le fond, t'as le pouvoir capitaliste dominant qui s'est donné son instrument, son bâton qui s'appelle la police. Si la police règne, si la police dit écoute on sera plus ton bâton, nous-autres là on accepte plus d'appliquer ton ordre, sont poignés eux-autres, tu sais. Eux-autres ils vont dire, bon o.k. on va vous payer

plus pour que vous continuiez à appliquer notre (h) c'est pour ça que (h) l'institution policière a beaucoup de (h) pouvoirs de négociations avec l'ordre établi, bien plus que les ouvriers (h) les ouvriers ordinaires. Les ouvriers ordinaires sont obligés d'avoir recours à la grève, quelque chose comme ça, pour essayer de faire plier le patron. Les (h) l'institution policière entre guillemets, elle a beaucoup plus de pouvoirs de négociations parce que c'est elle qui fait appliquer les lois puis qui maintient l'ordre, qui est le pouvoir établi. Ça fait que si elle dit à un moment donné on refuse de faire régner ton ordre, l'autre est poigné parce que c'est assez rare que (h) le (h) ce pouvoir-là va accepter de se salir les mains à des choses (h) qui (h) aller faire (h) frapper des travailleurs par des matraques, tu verras pas l'autre faire une affaire comme ça ou (h) le propriétaire de Bell Canada, il fait faire ce travail-là par la police. Si la police dit non, il est poigné. Ça fait que, il va être bien plus (h) bien plus prêt à négocier avec la police pour qu'elle continue à faire ça. Alors, c'est pas un pouvoir qui est indépendant, elle s'est donnée, par la force des choses, elle a un pouvoir de négociations qui est très fort.

Q.: Puis finalement, si la police est plutôt au service de cet ordre établi-là, c'est sûr que quand on regarde l'action des policiers dans le fait, sont pas toujours là comme briseurs de grève, il faut répondre au service de, je ne sais pas quelqu'un qui se fait voler, ils vont être là, mais j'ai l'impression que, si j'essaie de rester dans ta ligne de pensée, c'est qu'ils vont répondre bien plus rapidement ou beaucoup plus facilement en tous cas aux appels d'un chef de compagnie ou d'un commerce plutôt qu'un petit ouvrier ou un particulier qui a besoin d'aide pour...

R.: Oui, bien plus que ça, là tu vas sur une autre ligne, c'est que, je te dis qu'il y a bien d'autres affaires qui sont pas (h) directement liées au pouvoir économique en place, tu sais, je te (h) l'exemple que j'ai pris c'est une grève, là c'est socialement, un trouble social puis la police va se brancher, non seulement elle va se brancher, c'est l'instrument du pouvoir établi en place pour défaire ce que l'ordre établi appelle un désordre mais même dans la routine quotidienne de l'ordre établi là

par exemple, surveiller à ce que (h) à ce qu'il n'y ait pas de vol, à ce qu'il n'y ait pas (h) qu'il n'y ait pas de bruit puis tout ça, bon, les quartiers huppés de Hull sont bien mieux servis que les quartiers ici, tu sais. (h) Va essayer, va essayer de "fourrer le chien" dans le coin du Mont-Bleu ou (h) ça dépend dans quel coin du Mont-Bleu là, mais (h) dans les (h) près des maisons huppées (h) des quartiers, on sait où ce qu'ils restent les gens qui ont le pouvoir politique puis qui ont le pouvoir économique à Hull, va essayer de (h) de faire crier ton claxon à 5½h du matin, voir ce qui va t'arriver. Tu ne feras pas longtemps, tu vas te faire arrêter. Ici, en avant de chez-nous là, presque tous les matins, il y a un gars qui vient puis qui sonne le claxon à 5½h du matin, je te dis que (h) là je t'avoue que j'ai jamais appelé la police pour dire de l'arrêter là, mais j'ai déjà appelé la police pour d'autres choses puis il n'y a pas (h) d'excès de zèle, tu sais, vraiment pas. Puis là, je caricature en disant ça là (h) on le sait avec Le Caprice (h) tous les troubles qu'on a eus avec la police, tu sais. Mets Le Caprice dans le quartier de Rocheleau puis je ne pense pas que Le Caprice va durer longtemps. Ça là c'est (h) c'est juste ici (h) c'est pas l'ordre que je parlais tantôt d'une grève là, là c'est la vie quotidienne. Les gens qui sont au pouvoir, sont (h) favorisés d'après moi dans (h) même dans ça, ils sont favorisés, comme d'ailleurs, souvent c'est rien, que dans (h) je ne jette pas la pierre aux policiers seulement, par exemple, ils vont nettoyer les rues, où penses-tu qu'ils vont commencer à nettoyer les rues, tu sais (h) c'est pas (h). Ça se peut (h) ça se peut bien qu'un matin, ils commencent par ici mais (h) d'après moi, c'est parce que le gars s'est trompé de rue (r). Je pense que la rue, en tous cas, déjà c'était une farce, il y avait quelqu'un qui (h) il y avait un (h) un échevin qui était responsable des (h) des services municipaux, quand il y avait une tempête de neige, c'était sa rue qui était nettoyée en premier. Ce gars-là, de la minute qu'il y avait de la nouvelle neige dans sa rue, tu peux être sûr que c'était nettoyé puis nous-autres, on pouvait avoir des pouces et des pouces puis (h) ils nettoyaient parce que je pense que le service est assez bon dans Hull, ils nettoyaient mais (h) il y a quand même une insistance qui est mise auprès du pouvoir en place, en tous cas... Quand on dit que tous les citoyens sont égaux devant la justice, je pense bien qu'il n'y a pas grand-monde qui croit à ça. Le principe est bon mais (h) je ne sais pas s'il y a grand-monde

qui croit dans l'application. . O.K., pas (h) je pense qu'il y a bien du monde qui croit dans l'application, que ça devrait s'appliquer mais il n'y a pas grand-monde qui croit dans l'application que, en fait ça s'applique.

Q.: Puis, finalement, c'est ça c'est l'application de la justice, c'est les policiers qui l'appliquent.

R.: C'est ça. Comme plusieurs disent, c'est la justice des patrons. On est dans une situation, c'est la justice des patrons qui mène. Il y en a plusieurs aussi qui me parlent du Ministère de l'Injustice au Québec. (r)

Q.: Puis finalement, c'est ça, c'est que, dans les faits, les principes peuvent être intéressants mais (h) pour ce qui est de l'appliquer, ça se remet dans les mains de certaines institutions. Puis donc, finalement, cette application-là, c'est une façon différente ou un peu discriminatoire dépendamment de ton statu au niveau de (h) ta proximité au niveau du pouvoir. Plus t'es proche du contrôle du pouvoir, plus tu vas être favorisé au niveau de l'application.

R.: Oui. Puis je pense que même les policiers sont conscients. La deuxième partie, je pense que (h) ce que tu viens de dire là, tu sais, plus t'es proche d'un certain pouvoir, tu as un certain favoritisme, j'ai parlé avec assez de policiers pour savoir qu'ils sont conscients de ça. (h) Le garçon du Maire n'a pas le même traitement que le garçon du coin (h) d'un petit ouvrier sur le coin de la rue. (h) Le policier lui a les mains liées, lui-même, puis tu as certains policiers qui sont, qui ont (h) plus d'équité que d'autres, qui vont (h) qui vont le déplorer d'avoir les mains liées face à ça. (h) Le garçon du Maire, ou le garçon de l'échevin ou le garçon du député ou (h) le garçon de (h) d'un propriétaire d'usine, ils vont (h) le dernier c'est parce qu'il a l'argent pour payer. (h) Tout le monde sait bien que le policier a pas les mains aussi libres ou en tous cas il n'a pas le même pouvoir d'appliquer la loi envers ces

géns-là. Je dis le garçon, ça peut être la fille, ça peut être la femme, ça peut être le gars lui-même. (h) J'imagine que le policier, s'il arrive devant le juge saoul, puis Dieu sait que je parle pas du Yukon, (r) s'il arrive devant un juge saoul, j'entend sur la rue, un juge qui conduit mal, il n'a pas les mêmes (h) il n'a pas la même facilité d'appliquer la loi que si c'est un travailleur de chez Eddy.

Q.: Ça c'est même si le gars voulait?

R.: Oui. Ça, je veux dire, (h) le gars il est dans un système, (h) il vit dans un système lui aussi. Ça je pense qu'il y a bien des policiers qui en sont conscients. Là où je ne suis pas certain qu'ils sont conscients, puis c'est déplorable là, c'est de (h) de voir quels intérêts ils servent. Je ne pense pas que les policiers sont conscients qu'ils servent les intérêts d'une classe dominante, je ne suis pas sûr que tout le monde le voit. Puis même, j'ai un préjugé qu'il n'y a pas grand-monde qui le voit. Que, quand je dis que c'est le (h) l'instrument de la classe dominante, je ne pense pas qu'il y ait bien des policiers qui voient ça parce qu'ils n'ont pas une analyse de classe.

Q.: Mais même, de toutes façons, s'ils ont conscience de servir ou en tous cas, d'avoir les mains liées en rapport avec certaines catégories de gens, puis qu'ils en sont conscients puis qu'ils sont poignés, en tant qu'individus, qu'ils sont poignés à entretenir ce genre de système-là...

R.: Oui, mais par contre on dit ça là mais c'est pas des victimes parce que (h) il n'y a personne qui leur tord le bras pour qu'ils soient dans la police, tu sais. Je ne les considère pas comme des victimes d'un système. (h) C'est (h) je ne vois pas comment je pourrais considérer ça comme victime mais si tu acceptes de servir ça, quand tu rentres dans la police, tu sais bien que ce n'est pas pour aller servir la messe ou faire des processions, tu sais. Tu rentres dans la police, tu sais quel type de travail t'occupe, t'attend. Tu sais très bien que ça se peut qu'à un

moment donné tu sois obligé d'aller casser une grève, tu le sais ça.
(h) Tu le sais très bien que t'as pas, t'auras pas à t'opposer à des patrons ou maires à l'ordre établi, tu le sais très bien ça.

Q.: Oui, finalement le policier quand il s'engage, il sait dans quoi il s'embarque?

R.: C'est ça. Il n'est pas une victime. Je sais que (h) il peut être une victime lors de (h) ce que je te disais tantôt si par exemple il y a un juge qui rentre dans un accident ou un (h) un sénateur qui rentre dans un accident parce qu'il est saoul, il sait très bien qu'il est lié, ça il le sait puis il peut dire bien je devrais être capable de (h) d'appliquer la loi pour tout le monde. Bon, il peut être victime d'un cas de même mais (h) j'ai jamais entendu tellement la fraternité des policiers dire bon bien nous-autres dorénavant on exige que ce type d'activités-là faut que tout le monde soit égal devant (h) devant la loi, tu sais. J'aimerais entendre la fraternité des policiers dire ça.

Q.: Puis en fait, s'il est libre, s'il n'est pas une victime, il est libre aussi d'en sortir. S'il n'était pas conscient de dans quoi il s'embarquait, un coup qu'il est dedans, et qu'il s'en aperçoit, il est libre d'en sortir?

R.: C'est ça.

Q.: Avec les années de pratique qu'il peut avoir, il va finir par s'en apercevoir...

R.: Non, ça fait que, moi en tous cas, ceux que j'ai connus, ils disent bien qu'est-ce que tu veux, c'est de même, c'est bien plate, qu'est-ce que tu veux que j'y fasse, tu sais... C'est de même, c'est de même, tu sais.

Le dernier policier avec qui j'ai jassé de cette question-là, (h) au niveau de la vie courante là, bien, il disait ça lui, qu'est-ce que tu veux, on vit dans une société corrompue puis c'est de même. C'est un constat d'échec, d'une certaine façon, il disait bien (h) c'est non seulement défaitiste mais c'est un constat d'échec.

Q.: C'est que finalement, eux-autres s'aperçoivent pas, comme tu me disais tantôt, ils servent à perpétuer... ce système-là?

R.: Oui, ça, ça je ne pense pas qu'ils en soient conscients. Ça ne les excuse pas pour autant là mais (h) ça (h) ça fait que (h) probablement que s'il y avait des gens qui leur aidaient à prendre conscience de ça, ça pourrait les tirailler un peu, je ne sais pas comment ils se situeraient devant ça, ils pourraient peut-être tout simplement dire bien moi j'accepte de (h) j'accepte d'être l'instrument de l'ordre établi. C'est pas inconcevable de penser que c'est de même parce que il y a bien des places où c'est comme ça puis il y a des pays où tu as des dictatures c'est compris que quand un gars s'engage comme police, il sait très bien qu'il s'en va servir le dictateur qui est à la tête, il y en a du monde comme ça, tu sais. Eux-autres, pour faire une piastre, l'argent a pas de valeur comme ils disent, mais ils vont aller n'importe où... On est pas dans une société où les gens sont tellement purs en terme d'intention que de penser qu'au Québec, il n'y a pas de gens comme ça. Ça serait pas mal "nono". Mais (h) je pense que ici les gens ne sont tout simplement pas conscients. Moi en tous cas, c'est mon hypothèse, les gens sont pas conscients de ça: "Un policier c'est une job comme une autre puis (h)." C'est vrai que c'est une job mais (h) elle a un rôle précis dans la société, un rôle précis dans la société puis (h) ça c'est pas moi, c'est le fait que c'est de même, c'est pas parce que je dis que c'est de même que c'est de même mais (h) moi j'aimerais que quelqu'un m'explique que c'est autrement puis qu'il me convainque parce que moi (h) si je dis ça là, c'est parce que je suis convaincu puis je suis convaincu (h) quand je prend un portrait de la société là, c'est ce que je vois.

Q.: On va peut-être changer de sujet un petit peu, mais c'est que tantôt tu

faisais allusion aussi au niveau des (h) quand tu parlais des grèves, le rôle comme briseur de grève, t'as fait allusion un peu à la façon dont ils pouvaient le faire quand il rentraient la-dedans comme un peu, un peu en sauvage finalement, c'est un peu comme ça que tu perçois qu'ils vont l'appliquer la loi en terme de brutalité, je parle?

R.: Leur *comportement*, bon c'est peut-être ce qui frappe le plus là mais ça serait (h) je pense que ça serait malhonnête de dire que c'est la seule image que je vois parce que il y a des façons beaucoup plus subtiles et beaucoup efficaces (r) de faire ça. C'est (h) puis ça c'est pas la police municipale qui va faire une chose comme ça mais (h) c'est un secret pour personne qu'actuellement la police provinciale s'est infiltrée dans le syndicat, est infiltrée dans tous les groupes où on sent qu'il y a une certaine opposition à l'ordre établi qui peut se faire pour (h) bon elle a un rôle pour dénoncer, de dénoncer les gens qui sont (h) selon l'ordre établi, des fauteurs de troubles (h) j'ai eu connaissance moi à Québec, à un moment donné, d'un groupe populaire où il y a un gars qui était de la police montée qui était entré dans ce groupe-là (h) à titre de citoyen là, lui il disait qu'il était citoyen, il a poussé les gens au bout, il les a poussé à - poussé, pas avec un fusil dans le dos - mais il a amené le débat puis l'atmosphère à un tel point élevé que, il a provoqué des gens à la violence, il était énervé puis (h) bon, puis une fois que les gens ont posé des gestes de violence, il les a dénoncés puis il les a fait arrêtés, tu sais. Là, il n'y a rien de pire pour démobiliser des gens, essaies plus de remobiliser ces gens-là pour faire quelque chose maintenant, ils ne veulent plus rien savoir. C'est pas (h) c'est pas brutal ça, c'est plus (h) c'est plus fin, c'est plus subtil, c'est plus efficace aussi. C'est que tu démobilises (h) ça va prendre des années avant que ces gens-là acceptent de se relever et de réclamer des droits ou bien même de se mettre sur pied des services ou quoique ce soit, tu sais. C'est, tout le monde sait très bien que la C.S.N. ça fourmille de polices montées actuellement, pas de polices montées, de polices provinciales là-dedans. Le gouvernement lui-même l'a dit. Ça fait que pourquoi la police s'est infiltrée dans un syndicat puis ne s'est pas infiltrée dans le conseil patronal, tu sais, c'est pas par hasard (r).

Q.: Oui. Ça touche aussi finalement un peu, un peu de loin mais la question de (h) un peu de corruption, pas tellement au niveau monétaire mais au niveau intérêt politique ou tout ça?

R.: Je pense qu'en plus de ça, si on aborde le terrain de la corruption, tout ce que je viens de dire là, ça pourrait se faire sans corruption. Sans la corruption, ça pourrait se faire. Tu pourrais avoir une police qui n'est pas corrompue mais qui travaille carrément aux intérêts de la classe dominante. Mais (h) quand tu rentres dans le domaine de la corruption, bien là, c'est un autre chapitre ça. C'est un autre chapitre. Je ne pense pas que la police est pas corrompue ici. Je ne suis pas capable de, j'ai pas une analyse aussi détaillée là parce que je ne connais pas le domaine de la corruption autant, tout ce que j'ai, c'est les petits symptômes une fois de temps en temps, comme quand un policier me dit que Le Caprice appartient à des gens qui sont de la petite pègre puis d'autre part, j'apprends qu'un policier est "bouncer" au Caprice, je me dis (h) il y a un frayage qui m'inquiète là, ~~Ca fraye de proche de monde-là~~ (r). Ça m'inquiète un peu, tu sais. Je suis pas mal sûr que le policier (ça reste à vérifier là, j'ai pas vérifié si c'est vrai) si c'était vrai, je suis certain que le policier c'est pas (h) il ne doit pas complètement être (h) il doit pas avoir complètement les mains blanches face à (h) face à ce système-là, face au propriétaire du Caprice. Mais (h) je pense que (h) d'après les témoignages de policiers que j'ai, puis apparemment que Gatineau est pire que Hull là-dessus, (h) c'est (h) c'est (h) il y aurait bien des recherches à faire là-dessus, sur la corruption.

Mais, je ne suis pas (h) pas assez équipé pour faire un tableau là, mon tableau là-dessus n'est pas aussi précis, je sais que (h) d'après les témoignages que j'ai eus (h) il y a certains policiers, je ne dis pas la police, parce que là c'est plus une question d'individus, l'analyse que j'ai de l'autre c'est l'institution, tu sais, puis l'individu qui veut pas être comme ça il est poigné pour être comme ça, parce que la seule façon pour ne pas être comme ça, c'est de sortir de la police. Mais tu peux avoir un policier qui n'est pas corrompu, puis une institution policière peut ne pas être corrompue, ça peut être les individus dans la police qui peuvent être corrompus. J'ai pas de (h) j'ai vraiment pas assez de portraits pour (h)...

Q.: Mais ce que tu en penses toi finalement, avec ce que tu as comme idée, c'est à l'intérieur d'une institution qui ne serait pas nécessairement corrompue, comme dans bien d'autres choses, il y aurait des éléments qui eux sont corrompus?

R.: Oui. C'est pas (h) c'est pas des incorruptibles. Si (h) si les maires, les premier ministres, les (h) hommes politiques puis les hommes, bon les juges, les avocats, si ces gens-là sont corruptibles, je ne vois pas comment les policiers seraient à l'épreuve de la corruption. C'est (h) t'as souvent (h) un rapport d'égal à égal qui se fait là-dedans, si tu as la corruption dans un niveau élevé de l'ordre établi, si tu as un ordre établi qui est corrompu (h) souvent le (h) l'instrument que cet ordre s'est donné, bien la corruption s'est rentrée là-dedans aussi, tu sais. Puis, dans notre société, (h) la corruption est pas mal rentrée. Quand tu regardes par exemple en 70, quand il y a eu la loi des mesures de guerre, Bourrassa-Trudeau là, (h) on a arrêté, dans une nuit, on a arrêté un nombre assez grand de gens qu'on soupçonnait d'être, on en a profité d'ailleurs pour arrêter tous ceux qui étaient contestataires de l'ordre établi, pas seulement que ceux qu'on croyait être les enleveurs de James Cross mais (h) si on avait voulu vraiment faire un nettoyage de la société québécoise, on aurait pu arrêter du même coup toute la petite pègre, on avait le droit. C'était, les mesures de guerre, contre lesquelles je suis là, leur donnaient le pouvoir d'arrêter n'importe qui le soupçonnant d'un crime. Mais, on n'a pas, à ma connaissance, il n'y a pas grand-monde de la petite pègre qu'on arrêté. (h) Par contre, on a arrêté des gens comme Pauline Julien parce que c'est une chanteuse engagée, tu sais... (h) Comme je te dis, j'ai pas de tableau précis de la corruption, mais (h) tu sais, quand tu t'approches d'une toilette, t'as pas besoin de goûter ce qu'il y a dedans pour savoir que ça pue. (r) Tu fais juste sentir. Moi, c'est de même que je regarde ça. Il y a des affaires qui puent, tu sais, ça fait que (h) j'ai pas besoin d'y goûter pour savoir que... (r) C'est imagé (r)

Q.: Oui, c'est imagé (r). On a tourné autours de plusieurs questions, je ne sais pas s'il y a des choses qui (h) sur lesquelles tu aimerais revenir

toi? Finalement, c'est ça, c'est que, peut-être pour finir l'histoire de la corruption, quand tu parlais tantôt de l'application de la loi dans les faits là, finalement, chaque policier qui travaille en tant qu'individu ou deux par deux ou souvent comme individu, c'est lui qui a le pouvoir de l'appliquer cette loi-là, c'est pour ça qu'il peut être sujet à la corruption, d'une certaine façon, parce que il a la loi pour lui?

R.: C'est ça. Puis comme je te disais tantôt, si l'autorité est corrompue elle n'a pas (h) elle n'a pas d'objection à ce que ses instruments le soient aussi. Non seulement elle n'a pas d'objection mais (h) ça fait (h) c'est dans son intérêt (h) quand les gens sont corrompus, tu peux faire du chantage. Si l'autorité était corrompue puis le système policier l'était pas, ça serait dangereux parce que le système policier pourrait dire bien l'ordre est tellement corrompu, l'ordre établi est tellement corrompu que on rejette ça puis on fait un système policier, on établit un système politique policier. L'armée prend le pouvoir ou la police prend le pouvoir puis c'est eux-autres qui règnent. Là, ça devient plus un instrument, c'est eux-autres qui prennent le pouvoir. (h) La classe dominante ne veut pas ça elle, elle ne veut pas un pouvoir policier non plus. Ça fait que, elle a intérêt à ce que son système policier ne soit pas incorruptible.

Q.: Oui, je comprends...

R.: C'est (h) c'est assez (r) je ne sais pas si ça te surprend des propos comme ça là...(r)

Q.: Non, pas du tout, d'ailleurs c'est intéressant, c'est Guy Tardif, qui disait que lorsque les politiciens puis ceux qui contrôlent finalement l'économie en-haut, sont eux-mêmes corrompus ou même lorsque finalement

les citoyens sont d'accord avec la corruption d'un commerçant ou quelque chose comme ça, ils ne peuvent pas s'attendre à ce que leur corps policier soit incorruptible. Lorsqu'un milieu social entretient cette corruption un peu, c'est sûr que ses agents de contrôle, ils peuvent s'attendre à ce qu'ils ne le soient pas un peu. Finalement, je trouve ça intéressant. Je ne sais pas s'il y a d'autre chose là?

R.: Moi, je ne pense pas, il n'y a pas grand-chose qui me vient à l'esprit.

Références

- Arcand, Suzanne (1976) Policier: un métier de tout repos?
Montréal: Guérin éditeur, ltée. 1976, 151p.
- Baril, Micheline (1979) Violence et répression: Mythe ou
réalité? Criminologie, 1979, 12, (1), 66-77.
- Baril, Micheline; Detroy, Colette; et Estevas, Ruth (1976)
Les Attitudes du public canadien envers la politique
criminelle. Montréal: Université de Montréal, groupe
de recherche sur les attitudes envers la criminalité.
C.I.C.C. Rapport #1, Revue de la littérature. 1976,
316p.
- Becker, Howard S. (1963) Outsiders: Studies in the Socio-
logy of Deviance. New York: Free Press, 1963.
- Bercal, T.E. (1970) Calls for Police assistance: Consumer's
Demand for Governmental Service. American Behavioral
Scientist, 1970, 13, (5-6-), 681-693.
- Block, Richard L. (1970) Support for Civil Liberties and
support for the Police. American Behavioral Scientist.
1970, 13, (5-6), 781-795.
- Bordua, D.J., et Reiss, Albert J. (1966) Command, Control
and Charisma: Reflections on Police Bureaucracy.
A. Niederhoffer, et A.S. Blumberg (eds). The Ambivalent
Force. (1ère éd.) Boston: Ginn, 1966, 117-151.
- Boudon, Raymond (1973) Les méthodes en sociologie. Paris:
Presses Universitaires de France (collection "Que sais-je?"),
1973, 126p.
- Brillon, Yves (1979) Le rôle et l'utilité du public dans
l'élaboration des politiques criminelles. Criminologie,
1979, 12, (1), 6-23.
- Brillon, Yves, et Normandeau, André (1979) La justice et son
public au Canada. M. Jacques Laplante (ed) Compte-rendu:
Atelier de recherche sur les processus de criminalisation
et de non-criminalisation. Ottawa: Département de crimi-
nologie, Université d'Ottawa, 1979, 36-64.

- Brown, Lorne; et Brown, Caroline (1973) An unauthorized history of the R.C.M.P. Toronto: James, Lewis & Samuel; 1973, 193p.
- Canada (1973) The role of the Police in a Democratic Society. Report of the Canadian Committee on corrections in C.L. Boydell, C.F. Grindstaff, et P.C. Whitehead (eds.) The Administration of Criminal Justice in Canada. Toronto: Holt, Rinehart and Winston of Canada, 1974, 73-83.
- Canada (1973-1978) Statistique de la criminalité et de l'application des règlements de la circulation. Catalogue #85-205. Ottawa: Statistique Canada, 1973-1978.
- Canada (1976) Le rapport de la commission d'enquête sur les plaintes du public, la discipline interne et le règlement des griefs au sein de la Gendarmerie Royale du Canada. (Marin). Ottawa: Imprimerie de la Reine. 1976. 231p.
- Canada (1978a) Statistique de l'administration policière 1977. Ottawa: Statistique Canada, 1978, (cat. #85-204).
- Canada (1978b) Recensement du Canada de 1976. Secteurs de recensement. Caractéristiques de la population et du logement. Ottawa-Hull. Ottawa: Statistique Canada. (Voir aussi: catalogue 93-821, bulletin 4.2; catalogue 92-821, bulletin 2.2; et catalogue 93-803, bulletin 3.4).
- Casamayor (1973) La Police. Paris: Editions Gallimard. 1973, 199p.
- Chambliss, William J. (1969) Crime and the legal process. New York: McGraw-Hill Book Co., 1969, 447p.
- Chambliss, William J., et Seidman, Robert, B. (1971) Law, Order and Power. Mass: Addison Wesley, 1971.
- Chambliss, William J., (1976) Functional and Conflict theories of crime: The heritage of Emile Durkheim and Karl Marx. M. William J. Chambliss, et Milton Mankoff (eds.) Whose law? What order?: a conflict approach to criminology. New York: John Wiley & Sons Inc., 1976, 1-28.

- Chang, Dae H., et Zastrow, Charles H. (1976) Police evaluative perceptions of themselves, the General Public and Selected Occupational Groups. Journal of Criminal Justice, 1976, 4, 17-27.
- Choquette Jérôme (1971) La Police et la sécurité des citoyens. Québec: Editeur officiel du Québec, 1971.
- Choquette, Jérôme (1974) La Police et la sécurité des citoyens. 2ème éd. Québec: Editeur officiel du Québec. 1974, 184p.
- Chwast, Jacob (1965) Value Conflicts in Law Enforcement. Crime and Delinquency, 1965, 11, 151-161.
- Ciale, Justin (1965) Ampleur de la criminalité et le rôle de la police. Contributions à l'étude des sciences de l'homme, 1965, 6, 152-211.
- Ciale, Justin (1978) Notes de cours: séminaires d'intégration II. Ottawa: Université d'Ottawa, département de criminologie, non édité.
- Cicourel Aaron J. (1968) The Social Organization of Juvenile Justice. London: Heinemann Educational Books, 1976, 345p.
- Courtis, Malcolm C. (1970) Attitudes to Crime and the Police in Toronto: A report on some survey findings. Toronto: Centre of Criminology, University of Toronto, 1970.
- Courtis, Malcolm C. (1970) The Police and the Public. M. C.L. Boydell, C.F. Grindstaff, et P.C. Whitehead (eds.) The Administration of Criminal Justice in Canada. Toronto: Holt, Rinehart and Winston of Canada Lté., 1974, 115-125.
- Critchley, T.A. (1967) A History of Police in England and Wales. 2ième ed. New Jersey: Patterson Smith. 1972, 353p.
- Dandurand, Yvon (1979) Le Pouvoir et l'intolérance criminalisante. Ottawa: Université d'Ottawa, département de criminologie, 1979.

- Dandurand, Yvon et Laplante, Jacques (1978) La Recherche sur les processus de criminalisation et de non-criminalisation: un exemple de la recherche criminogémique à l'Université d'Ottawa. Texte présenté au 19ième congrès de la Société de criminologie du Québec, les 20 et 21 avril 1978, Montréal.
- Farrington, David P., et West, Donald J. (1977) The Cambridge Study in Delinquent Development. Institute of Criminology, University of Cambridge, 1977, 27p.
- Faugeron, Claude; Fichelet, Monique et Robert, Philippe (1977) Le renvoi du déviant: des modes informels aux systèmes institutionnels de contrôle de la déviance. Paris: C.O.R.D.E.S., 1977, 214p.
- Feagin, Joe R. (1970) Home-Defense and the Police. American Behavioral Scientist, 1970, 13, (5-6) 797-814.
- Feynault, C., et Van Outrivech. (1978) Recherche sur la police. Déviance et société. 1978, 2, (2), 215-231p.
- Flinn, John J. (1887) History of the Chicago Police: From the Settlement of the Community to the Present time. New York: Ams Press; Foundations of Criminal Justice Series; 1973, 595p.
- Foucault, Michel (1975) Surveiller et punir: naissance de la prison. Paris: Gallinard. 1976, 318p.
- Fréchette, Marcel (1965) La signification sociale de la fonction policière: réalité nouvelle. Contributions à l'étude des sciences de l'homme, 1965, 6, 212-295.
- Gibbons, D., Blake, G. (1976) Evaluating the impact of juvenile diversion programs. Crime and Delinquency, 1976, (4), 411-420.
- Giroux, J., Huot, L. (1977) Le citoyen victime de vol qualifié: sa place dans le processus judiciaire. C.R.A.C. Rapport #6. Montréal: Presses de l'Université de Montréal. 1977, 337p.

- Goldman, Nathan (1963) The differential selection of juvenile offenders for court appearance. M. Arthur Niedenhoffer et Abrahams S. Blumberg (eds.) The Ambivalent Force: Perspective on the Police. Hinsdale; Illinois: The Dryden Press, 1976, 183-187.
- Goldstein, Herman (1977) Policing a Free Society. Cambridge, Massachusetts: Ballinger Publishing Co. 1977, 371p.
- Grenier, Hélène., Manseau, H. (1977) Les petits commerçants victimes de vol à main armée enquête de justice. G.R.A.C. rapport #5, Montréal Québec, 185p.
- Grosman, Brian A. (1973) The Discretionary Enforcement of Law in C.L. Boydell, C.F. Grindstaff, et P.C. Whitehead (eds.) The Administration of Criminal Justice in Canada. Toronto: Holt, Rinehart and Winston of Canada, 1974, 84-92.
- Grygier, Tadeusz (1978) Déontologie de l'administration de la justice: notes de cour. Ottawa: Université d'Ottawa.
- Hagan, John (1977) The Disreputable Pleasures. Toronto: McGraw-Hill Ryerson Ltd., 1977, 254p.
- Henshel, Richard., et Henshel, Anne-Marie (1973) Perspectives on Social Problems. Toronto: Longman Canada Ltd., 1973, 138p.
- Hood, Roger, et Sparks Richard (1970). Key Issues in Criminology. New York: McGraw-Hill Book Co. 1970, 256p.
- Hull, ville de (1975) L'habitation à Hull: programme quinquennal 1975-1979. Service d'urbanisme de Hull.
- Hull, ville de (1977) Service de la police de Hull: Rapport annuel 1977. Hull: ville de Hull.
- Hulsman, L.H.C., Rico, José M., et Rizkalla, S. (1974) Fonctions et tâches de la police. Denis Szabo (ed.) Police, culture et société. Montréal: Presses de l'Université de Montréal, 1974, 11-63.

- Illich, Yvan (1971) Une société sans école. Paris: Seuil, 1971, 187p.
- Illich, Yvan (1975) La Némésis médical. Paris: Seuil, 1975, 221p.
- Kalmanoff, Alan (1976) Criminal Justice Enforcement and Administration. Boston: Little, Brown and Co., 1976, 445p.
- Kandel, Liliane (1972) Réflexions sur l'usage de l'entretien notamment non-directif et sur les études d'opinions. Epistémologie sociologique, 1972, 13, 25-46.
- Kelling, George L., Pate, Tony; Dieckman, Duane; et Brown Charles E. (1974) The Kansas City Preventive Patrol Experiment: a Summary Report. Washington, D.C.: Police Foundation, 1974, 50p.
- Kelly, Martin A. (1973) The First Urban Policeman. Journal of Police Science and Administration, 1973, 1, (1), 56-60.
- Kelly, William, et Kelly, Nora (1976) Policing in Canada. Toronto: MacMillan of Canada; 1976, 704p.
- Koening, D.J. (1974) British Columbians Attitudes and Experiences Relevant to the Police Laws and Crime. A report funded by and submitted to the Justice Development Commission Office of the Attorney General, Province of B.C. University of Victoria.
- Knapp Commission Report on Police corruption (1973) Patterns of Police Corruption. M. A. Nederhoffer et A.S. Blumberg (eds.) The Ambivalent Force. Hinsdale, Illinois: The Dryden Press. 1976, 149-152.
- Lafave, W.R. (1965) Arrest: The Decision to take in custody. Boston: Little Brown Co., 1965.
- Laplante, Jacques (1971) L'Etat policier et l'Etat de la police. Le Soleil: Québec, mardi le 20 avril, 1971.

- Laplante, Jacques (1977) La Déjudiciarisation: sa portée au niveau communautaire. Papier présenté à la conférence sur la déjudiciarisation, à Québec, en octobre 1977.
- Laplante, Jacques (1978) Le Processus de non-criminalisation: Projet de recherche. Inédit Ottawa: Université d'Ottawa, département de criminologie. 1978; (été).
- Laplante, Jacques (1979a) Compte rendu: atelier de recherche sur les processus de criminalisation et de non-criminalisation. Ottawa: Université d'Ottawa, département de criminologie, 1979.
- Laplante, Jacques (1979b) Les Processus de criminalisation et de non-criminalisation: le renvoi ou non des jeunes à l'appareil pénal. Problématique, cadre conceptuel et méthodologie: Première remise en ordre. Ottawa: Département de criminologie, Université d'Ottawa, 1979.
- Laplante, Jacques; et al. (1977) Le Processus de non-criminalisation, ou l'exercice du pouvoir d'une communauté. Ottawa: Département de Criminologie, Université d'Ottawa, 177p.
- Laplante, Jacques; Grégoire, Monique; Couillard, Denis; Bélanger, Michel (1979) Etude de criminologie écologique: la délinquance juvénile enregistrée à Hull. Ottawa: Département de Criminologie Université d'Ottawa. 1979, 45p.
- Lemert, Edwin M. (1967) Human Deviance, Social problems, and Social Control. 2ième ed. New Jersey: Prentice-Hall Inc., 1972, 277p.
- Levy, René; et Zauberger, Renée (1976) L'image du système pénal. Rapport #3. Montréal: Université de Montréal, groupe de recherche sur les attitudes envers la criminalité, C.I.C.C. 1976, 226p.

- Levy, René, Zauberman, Renée (1977) Les Enseignements d'une recherche exploratoire: l'image de la justice pénale au Québec. Déviance et société, 1977, 1, (4), 411-426.
- Louis-Guérin, Christiane (1979) Réflexions méthodologiques pour une recherche sur l'opinion publique et l'action sociale: essai de synthèse. Criminologie, 1979, 12, (1), 24-42.
- Maître, Jacques (1975) Sociologie de l'idéologie et entretien non directif: Revue française de sociologie, 1975, 16, 248-256.
- Manning, Peter K. (1974) The Police: Mandate, strategies and appearances. In Richard Quinney (ed.) Criminal Justice in America: a critical understanding. Boston: Little Brown, Co. 1974, 170-200.
- Marin, René J. (1978) Le travail policier au Canada. Texte présenté au colloque du 4 décembre 1978 sur la démocratisation de la justice, à l'Université d'Ottawa. Ottawa: Université d'Ottawa, département de criminologie, 1979.
- Marx, Gary T. (1970) Civil Disorder and the Agents of Social Control. Journal of Social Issues, 1970, (Winter), 19-57.
- McDonald, Lynn, (1969) Crime and Punishment in Canada: A statistical test of the conventional wisdom. Canadian Review of Sociology and Anthropology, 1969, 6, 212-236.
- McLauchlan, Gregory (1975) L.E.A.A.: A Case study in the Development of the social industrial complex. Crime and Social Justice, 1975, 4, 15-23.
- McNamara, Joseph D. (1974) The impact of Bureaucracy on attempts to prevent police corruption. In A. Niederhoffer et A.S. Blumberg (eds.) The Ambivalent Force. Hinsdale, Illinois: The Dryden Press. 1976, 152-157.
- Melville Lee, W.L. (1901) A History of Police in England. New Jersey: Patterson-Smith, 1971, 416p.

- Mendelsohn, R.A. (1970) Police-community relations: a need in search of police support. American Behavioral Scientist. 1970, 13, 56, 745-760.
- Michelat, Guy (1975) Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie. Revue française de sociologie, 1975, 16, 229-247.
- Moscovici, Serge (1963) Attitudes and opinions annual review of psychology, 1963, 14, 231-260.
- Nejelski, P. (1976) Diversion: The promise and the danger. Crime and Delinquency, 1976, 22, (4) 393-410.
- Newman, Graeme R, Trilling, Carol (1975) Public perceptions of criminal behavior: a review of the literature. Criminal Justice and Behavior, 1975, 2, (3), 217-236.
- Niederhoffer, Arthur (1967) Behind the shield. New York: Anchor Books, 1967, 263p.
- Parker, Alfred E. (1972) The Berkeley Police Story. Illinois, U.S.A.: Charles C. Thomas Publishers, 1972, 289p.
- Parks, Evelyn L. (1970) From constabulary to police society: Implications for social control. Catalyst, 1970, 6, 76-97.
- Paulsen, Monrad G., Whitebread, Charles, et Boonie, Richard (1970). Securing Police compliance with constitutional limitations: the exclusionary rule and other devices. In Charles E. Reardon (ed.) The criminologist: Crime and the criminal. Pacific Palisades, California: Goodyear Publishing Co., Inc. 1974, 322-356.
- Piliavin, Irving, et Brian, Scott (1964) Police Encounters with Juveniles. American Journal of Sociology, 1964, 70, (sept.) 206-214.
- Platt, Anthony (1969) The child savers: the invention of delinquency 2ième ed. Chicago: University of Chicago Press, 1977, 240p.

- Platt, Anthony, et Gooper, Lynn (1974) Policing America.
New Jersey: Prentice-Hall Inc. 1974, 216p.
- Potvin, Jean-Paul, et Tisseyre, Charles (1978) La Police
vue par les jeunes. Bruxelles: Centre d'étude de
la délinquance juvénile. 1978, 315p.
- Pound, Roscoe (1930) Criminal Justice in America. New York:
Henry & Holt and Co., 1930, 416p.
- Press, S. James (1971) Some Effects of an Increase in Po-
lice Manpower in the 20th Precinct of New York City.
New York: The New York City Rand Institute, 1971.
- Primeau, Carol C., et al (1975) An examination of the con-
ception of the police officer held by several social
groups. Journal of Police Science and Administration,
1975, 3, (2), 189-196.
- Québec (1968) Loi de police du Québec. Statut Révisé du
Québec, 1974, c.17 Québec: Editeur officiel du Québec.
- Québec (1969) La Société face au crime: Commission d'en-
quête sur l'administration de la justice en matière cri-
minelle pénale au Québec (Prévost). Québec: Editeur of-
ficiel du Québec, 1970.
- Québec (1978) Rapport du groupe de travail sur l'organisa-
tion et les fonctions policières (Saulnier). Québec:
Editeur officiel du Québec, 1978, 476p.
- Quinney, Richard (1970) The Social Reality of Crime. Boston:
Little, Brown Co., 1970, 339p.
- Quinney, Richard (1975) Criminology: Analysis and Critique
of Crime in America. Boston: Little, Brown and Co.,
1975, 370p.
- Radzinowicz, Leon (1948, 1956, 1968) A History of English
Criminal Law and its Administration for 1750. (4 volumes).
London: Stevens and Sons Ltd., 1948, 1956, 1968.

- Raymond, Henri (1968) Analyse de contenu et entretien non-directif: application au symbolisme de l'habitat. Revue française de sociologie, 1968, 2, 167-179.
- Reasons, Charles E. (1974) The Criminologist: Crime and the Criminal. Pacific Palisades, California: Goodyear Publishing Co. Inc., 1974, 413p.
- Reiss, Albert J. (1968) Police brutality: answers to Key Questions. In Arthur Niederhoffer et Abraham S. Blumberg (Eds.) The Ambivalent Force: Perspective on the Police. Hinsdale, Illinois: The Dryden Press, 1976, 333-342.
- Reiss, Albert J. Jr. (1971) The Police and the Public. London: Yale University Press. 1971, 228p.
- Ribordy, François X. (1977) Conscience et connaissance du droit dans les écoles. Sudbury, Ontario: Université Laurentienne, Département de Sociologie, 1977, 206p.
- Rico, José M., et Tardif, Guy (1968) Enquête d'opinion publique sur la police au Québec. Québec, La Société face au crime. Commission d'enquête sur l'administration de la justice en matière criminelle et pénale au Québec (Prévost). Québec: Editeur officiel du Québec. 1968, Volume 1, annexe 2, 244p.
- Robert, Philippe (1977) Les statistiques criminelles et la recherche: réflexions conceptuelles. Déviance et société, 1977, 1, (1), 3-27.
- Robert, Philippe (1979a) La Justice Criminelle et l'Opinion Publique. Paris: S.E.P.C., 1979, 21p.
- Robert, Philippe (1979b) Images de la justice pénale dans la société. In Jacques Laplante (ed.) Compte rendu: atelier de recherche sur les processus de criminalisation. Ottawa: Département de criminologie Université d'Ottawa, 1979, 29-35.

- Robert, Ph., Faugeron, C. (1973) Analyse d'une représentation sociale: les images de la justice pénale. Revue de l'Institut de Sociologie. 1973, 1, 31-85.
- Robert, Philippe; Faugeron, Claude (1975) L'image de la justice criminelle dans la société: rapport sur la phase extensive. Paris: Service d'études pénales et criminologiques. Collection Déviance et contrôle social #19, 1975, 138p.
- Robert, Philippe et Faugeron Claude (1977) Note sur la recherche: Représentations de la déviance. Paris: S.E.P.C. 1977, 46p.
- Robert, Philippe et Faugeron, C. (1978) La justice et son public: les représentations sociales du système pénal. Genève: Masson, collection déviance et société. 1978, 293p.
- Roe, G.M. (1890) Our Police: a History of the Cincinnati Police Force, From the Earliest Period Until the Present Day. New York: Ams Press; Foundations of Criminal Justice Series; 1976, 418p.
- Roebuck, Julian B., et Barker, Thomas (1974) A typology of Police Corruption. Social Problems, 1974, 21, (3), 423-437.
- Rogers, Carl, R. (1945) The non directive Method as a technique for Social Research. The American Journal of Sociology, 1945, 50, (4), 279-283.
- Ross, Murray G. (1967) Community Organization: Theory, Principles and Practices. 2nd ed. New York: Harper & Row Publishers; 1967, 290p.
- Rubin, Jesse, et Cruse, Daniel (1973) Police Behavior (1) Journal of Psychiatry and Law, 1973, 1, (2), 167-222.

- Savitz, Leonard (1970) The dimensions of police loyalty. American Behavioral Scientist. 1970, 13, (5-6), 692-704.
- Schur, Edwin M. (1965) Crimes without victims: Deviant Behavior and Public Policy. New Jersey: Prentice Hall, Inc., 1965, 180p.
- Service d'urbanisme de Hull (1977) Recensement municipal 1974. Ville de Hull.
- Shaw, M., et Williamson, W. (1972) Public attitudes to the police. The Criminologist, 1972, 7, (26), 18-23.
- Skolnick, Jerome H. (1966) Justice without trial: Law enforcement in Democratic Society. New York: John Wiley & Sons Inc. 1967, 279p.
- Skolnick, Jerome H. (1969) The police view of protest and protesters. In Anthony Platt et Lynn Cooper (eds.) Policing America. New Jersey: Prentice-Hall Inc. 1974, 154-162.
- Sprogle, Howard O. (1887) The Philadelphia Police, Past and Present. New York: Ams Press; Foundations of Criminal Justice Series, 1974, 671p.
- Stoddard, Ellwyn R. (1968) The informal code of police deviancy: a Group Approach to "Blue-Coat" Crime. Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science. 1968, 59, (2), 201-213.
- Stone, I.F. (1970) Fabricated evidence in the Kent State Killings. In Anthony Platt et Lynn Cooper (eds.) Policing America. New Jersey: Prentice-Hall Inc., 1974, 175-183.
- Sullivan, John J. (1976) Police corruption: a commentary. In A. Niederhoffer et A.S. Blumberg (eds.) The Ambivalent Force. Hinsdale, Illinois: The Dryden Press. 1976, 157-161.

- Susini, J. (1966) Elements d'une étude sociologique de la police à travers son image dans l'opinion publique. Revue de science criminelle et de droit pénal comparé. 1966, 2, 392-397.
- Susini, J. (1970) L'idée de police. Revue de science criminelle et de droit pénal comparé. 1970, 3, 644-649.
- Sutherland, Edwin H., et Cressey, Donald R. (1974) Criminology, 9ième édition. Philadelphia: J.B. Lippincott, 1974.
- Sykes, Richard E., Fox, James C. et Clark, John P. (1976) A socio-legal theory of police discretion. In Arthur Niederhoffer et Abraham S. Blumberg (eds.) The Ambivalent Force: Perspectives on the Police. Hinsdale, Illinois: The Dryden Press, 1976, 171-183.
- Tardif, Guy (1974) Police et Politique au Québec. Montréal: Editions l'Aurore. 1974, 493p.
- Taylor, Ian; Walton, Paul; et Young, Jock (1973) The New Criminology. London: Routledge & Kegan Paul, 1973, 325p.
- Tepperman, Lorne (1977) Crime Control: The Urge toward Authority. Toronto: McGraw-Hill Ryerson Ltd., 1977, 256p.
- Tessier, Bernard (1965) La première image de la police chez le jeune délinquant. Contributions à l'étude des sciences de l'homme. 1965, 6, 118-130.
- Toch, Hans (1976) Peace-keeping: Police, Prisons and Violence. Massachusetts: Lexington Books. 1976, 137p.
- Turk, Austin T. (1976) Conflict and criminality. In Gloria Count-Van Mamen (ed.) Social Systems, Crime, Delinquency and Deviance: a Reader in Structurally Oriented Studies. Washington D.C. : University Press of America, 1976, 74-88.

- U.S.A. (1967a) Task Force Report: the Police. The President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice (Katzenbach). Washington: U.S. Government Printing Office, 1967, 239p.
- U.S.A. (1967b) The Challenge of Crime in a Free Society. The President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice (Katzenbach). Washington: U.S. Government Printing Office, 1967.
- U.S.A. (1973) Police. Report of the National Advisory Commission on Criminal Justice Standards and Goals. Washington, D.C.: U.S. Government Printing Office, 1973, 668p.
- Vallières, Pierre (1977) L'Exécution de Pierre Laporte: les dessous de l'Opération essai. Montréal: Editions Québec-Amérique, 1977.
- Vignaux, Georges (1979) Les mots, les arguments discours: idéologies pouvoirs. Connexions psychologie et sciences humaines, 1979, (27) 53-83.
- Vollmer, August (1936) The Police and Modern Society. New York: Arno Press, 1936.
- Waller, Irvin., et Okihiro, Norman (1978) Burglary: the victim and the Public. Toronto: University of Toronto Press, 1978.
- Ward, Richard H. (1970) the Police Role: A case of diversity. The Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science, 1971, 61, (9), 580-586.
- Westley, William, A. (1953) Violence and the Police. American Journal of Sociology, 1953, 59, 34-41.
- Westley, William, A. (1956) Secrecy and Police. Social Forces, 1956, 34, 254-257.

- Wilson, O.W. (1950) Police Administration. New York: McGraw-Hill, 1950.
- Wilson, O.W. (1952) Police Planning. Springfield: Thomas, 1952.
- Zay, Nicolas (1963) Gaps in Available Statistics on Crime and Delinquency in Canada. Canadian Journal of Economics and Political Science, 1963, 29, (1) 75-89.